



ÉDITION SPÉCIALE

LE PEN CONDAMNÉE, SES AMBITIONS À L'ARRÊT

- Marine Le Pen, avec 23 autres membres du Rassemblement national, a été reconnue coupable de « détournement de fonds publics » dans l'affaire des assistants parlementaires européens
- Elle a été condamnée à quatre ans de prison, dont deux ferme, et cinq ans d'inéligibilité avec exécution provisoire
- La cheffe de file de l'extrême droite est dans l'incapacité, à ce stade, de se présenter à la présidentielle en 2027
- Invitée sur TF1, elle a refusé néanmoins de passer la main à Jordan Bardella, annonçant qu'elle allait faire appel de ce jugement



Sur le plateau de TF1, le 31 mars. THOMAS SAMSON/POOL VIA REUTERS

Le Pen au cœur d'un « système »

« Le Monde » publie les extraits du délibéré qui démonte le mécanisme mis en place par le RN pour alléger les charges du parti, aux frais du Parlement européen

« L'internationale réactionnaire » en soutien

La leader d'extrême droite a reçu l'appui de Donald Trump, du Kremlin et de Viktor Orban

La puissante rhétorique antijuges

Les magistrats sont attaqués, à droite et à l'extrême droite

PAGES 1-8, 31 ET 34

ÉDITORIAL DE L'APPLICATION DES LOIS VOTÉES

PAGE 34

Ukraine L'armée invisible des volontaires

DEPUIS LE DÉBUT de la guerre, 71% de la population s'est engagée dans le volontariat, afin d'aider les troupes sur le front. Une façon pour chacun de participer, à son échelle, au-delà de l'engagement sur le front. Ces milliers d'initiatives se déploient dans tous les do-

maines liés au conflit, qu'il s'agisse du soutien financier ou logistique, de l'aide aux déplacés, de l'assistance médicale, de la lutte contre la désinformation ou de la reconstruction du pays.

Les banques ont ainsi collecté pour près de 890 millions d'euros

de dons en 2024, un chiffre en hausse par rapport à l'année précédente. Cette organisation informelle de la société civile, sans attendre les consignes venues d'en haut, constitue l'un des piliers de la résistance à l'agresseur russe.

PAGE 10

Gaza
Des secouristes d'une mission de sauvetage tués par l'armée israélienne

PAGE 12

Gastronomie
Au Coquillage, Hugo Roellinger décroche sa troisième étoile

PAGE 29

Economie
Le foisonnement de l'autoédition nourrit les fausses illusions

PAGE 21

VU PAR HERRMANN (SUISSE)

CARTOONING FOR PEACE



Bonnes feuilles Les banlieues, « miroir » de la société française

Dans une enquête publiée au Seuil, Luc Bronner, grand reporter au « Monde », revient sur les émeutes de ces vingt dernières années

PAGE 23

Eglise Moulins-Beaufort, archevêque de la prise de conscience

Le président de la Conférence des évêques de France termine un mandat marqué par la gestion des violences sexuelles

PAGE 15

Enfance Les juges, entre bienveillance et impuissance

A Rennes, Etienne Kubica raconte le quotidien d'un juge des enfants marqué par la frustration

PAGE 17

Salaires Les tensions grandissent autour du partage de la valeur

DANS LES ENTREPRISES qui ont signé des accords, les hausses de rémunération atteignent 2,1% en 2025, selon les premiers chiffres de la Banque de France. C'est supérieur à l'inflation (esti-

mée à 1,5%), mais insuffisant pour des salariés qui réclament un meilleur partage de la valeur, notamment dans les groupes qui ont de bons résultats.

PAGE 18



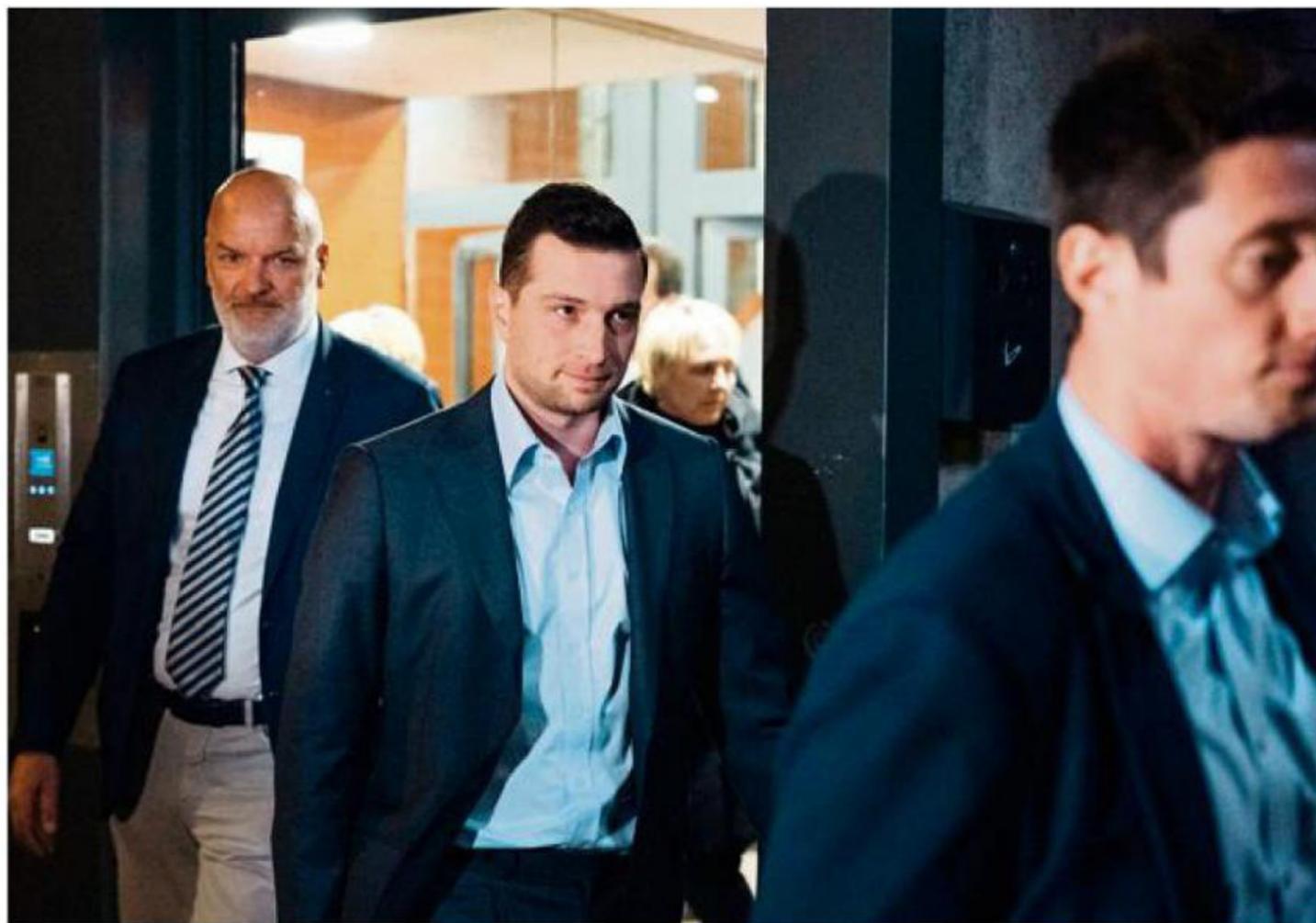
Un seul deviendra jockey

MARCO LURASCHI
JEANNE BALIBER
MARC BARBE
PHÉNIX BROSSARD

LADS

De l'air de Julien Menartreau

AUJOURD'HUI



Jordan Bardella, lors de la réunion de crise au siège du RN, à Paris, après la condamnation de Marine Le Pen, lundi 31 mars. MARIE HACHIN/DIVERGENCE

Malgré sa condamnation, Marine Le Pen s'accroche à 2027

La cheffe de file du Rassemblement national rechigne à passer le flambeau à Jordan Bardella, le jeune président du parti, renforçant l'incertitude à l'extrême droite et plus largement au sein du camp conservateur

C'est une bombe à mèche lente, allumée par Jean-Marie Le Pen en 2004, qui a explosé ce lundi 31 mars au tribunal judiciaire de Paris, carbonisant les ambitions de sa fille Marine Le Pen et faisant ressentir ses secousses dans tout le monde politique. Pour avoir prolongé et systématisé le détournement de l'argent du contribuable européen, aux fins de faire vivre un Front national (FN, devenu Rassemblement national, RN) sans marge financière et d'en faire bénéficier quelques proches, Marine Le Pen a provoqué sa perte.

La justice l'a reconnue coupable, lundi 31 mars, de « détournement de fonds publics », prononçant à son encontre une peine proche de celle requise par le parquet, soit quatre ans de prison dont deux ferme, et cinq ans d'inéligibilité avec exécution provisoire. La mise au service du FN d'assistants parlementaires européens visait à accompagner la marche vers le pouvoir du parti : c'est ce système, décortiqué des années durant et finalement sanctionné, qui aura coupé l'élan de sa figure de proue au moment où l'Élysée lui semblait à portée d'effort, au bout d'un processus de normalisation du parti qui fut son œuvre politique.

La V^e République ne connaît pas d'équivalent à cette déflagration. En 2004, l'ex-premier ministre (1995-1997) Alain Juppé ne paraissait pas en mesure d'incarner un recours chiracien face à Nicolas Sarkozy lorsqu'il fut déclaré inéligible dans l'affaire des emplois fictifs de la Mairie de Paris. En 2011, l'ancien directeur général du Fonds monétaire international Dominique Strauss-Kahn, rattrapé par le scandale du Sofitel à New York, fut empêché moralement et non judiciairement. En 2017, l'ancien premier ministre (2007-2012) François Fillon fut freiné par une affaire d'emplois fictifs, mais dans les urnes – il a depuis été condamné.

Marine Le Pen, cependant, ne se résout pas à connaître un destin similaire : contrainte de souhaiter une accélération du ca-

lendrier judiciaire qu'elle a elle-même freiné, elle espère désormais un procès en appel d'ici à la fin de 2026. Avec l'espoir que le tribunal renonce alors à l'exécution provisoire, voire à la peine complémentaire d'inéligibilité. Un trou de souris judiciaire, « un chemin étroit », admet Marine Le Pen, mais qui la conduit à ne pas considérer, pour l'heure, l'hypothèse d'une candidature du président du RN, Jordan Bardella.

Marine Le Pen affirmait ne pas envisager une telle punition. Cela s'est vu. Lorsque la présidente du tribunal, au bout d'une heure et quarante-cinq minutes de lecture du délibéré, a confirmé l'exécution provisoire de la peine d'inéligibilité, la cheffe des députés RN a quitté le palais de justice avec sa garde rapprochée. Elle est allée aussitôt s'isoler au siège du parti avec Jordan Bardella. Sans même connaître la durée de sa peine. Voilà la leader d'extrême droite frappée avec la rigueur qu'elle réclamait pour les délinquants de la vie politique, jusqu'aux premiers actes de procédure la concernant – c'est même l'inéligibilité à vie qu'elle proposait en 2013. Par la suite, elle se contentait de dénoncer une justice laxiste, proposant trop d'alternatives à la prison, celles dont elle bénéficierait en cas de confirmation de sa peine.

RIPOSTE CACOPHONIQUE

Suivant une mécanique désormais huilée, les condamnations de la condamnation ont dégringolé sur les réseaux sociaux, venant des détracteurs habituels de l'Etat de droit. Le Kremlin, en premier, le multimilliardaire Elon Musk et le président Donald Trump aux Etats-Unis, l'ancien président brésilien d'extrême droite, Jair Bolsonaro, les alliés européens du RN, comme le premier ministre hongrois, Viktor Orban. En France, elle a reçu le renfort d'adversaires politiques qui se retrouvent dans l'opposition qu'elle dresse entre le peuple et les juges : le leader de La France insoumise, Jean-Luc Mélenchon, et le chef de file des députés Les Républicains, Laurent Wauquiez.

L'ABSENCE D'UN
MEMBRE DE LA FAMILLE
LE PEN À L'ÉLECTION
PRÉSIDENTIELLE
SERAIT UNE PREMIÈRE
DEPUIS 1988

Ces soutiens ont été plus prompts à réagir que le parti, de toute évidence pris de court par une décision que Marine Le Pen refusait d'imaginer, dans un déni qu'elle pensait, peut-être, protecteur. En novembre 2024, déjà, ni l'entourage de Marine Le Pen ni le RN n'avaient anticipé la sévérité des réquisitions. Cet avertissement n'y a rien fait : ni riposte médiatique ni communication numérique ne semblaient avoir été prévues lundi. Le parti – heureusement pour lui soutenu par plusieurs commentateurs sur les plateaux des chaînes d'information – est resté muet durant des heures, le temps de caler une riposte cacophonique.

Dans une lettre aux adhérents, Jordan Bardella a appelé à « une mobilisation populaire et pacifique », une forme d'appel à la manifestation qui n'était pas repris par les porte-parole du RN. Le député de la Somme Jean-Philippe Tanguy, sur les plateaux de télévision, vitupérait contre « le système » empêchant sa championne de concourir à l'Élysée, tandis que Marine Le Pen, le soir sur TF1, s'efforçait de décrédibiliser la décision judiciaire. À l'Assemblée nationale et au Parlement européen, des députés RN remplaçaient leurs interventions sur des sujets techniques par des plaidoyers contre ce présumé scandale démocratique, l'eurodéputé Thierry Mariani allant jusqu'à parler d'« assassinat politique » – un terme qu'il n'avait pas employé après la mort, en 2024, de l'opposant russe Alexeï Navalny en prison.

Cette impréparation fait écho à celle dont on fait preuve, durant le procès, de nombreux prévenus, par ailleurs handicapés par un dossier accablant. Le tribunal n'a guère apprécié la stratégie de défense mise en place par les avocats de Marine Le Pen, consistant à résumer le procès à une simple différence d'interprétation du rôle d'assistant parlementaire. Une « impunité revendiquée » et un « mépris de la manifestation de la vérité », selon le délibéré, qui ont mené la justice à croire que le « risque de récidive » était réel, d'où l'exécution provisoire de la peine. « S'il suffit qu'un prévenu

se défende pour qu'immédiatement, il soit considéré comme un récidiviste en puissance, alors (...) disons que, hors reconnaissance de culpabilité, il n'y a pas d'autre solution. C'est quand même surréaliste ! », s'est insurgé l'avocat de Marine Le Pen, M^e Rodolphe Bosselut, sur BFM-TV.

Marine Le Pen et son entourage semblent arrivés au bout d'une logique consistant à repousser, le plus longtemps possible, le passage de la justice dans cette affaire, comme le détaille le tribunal dans son délibéré, long de 152 pages. Elle était convoquée durant la campagne présidentielle de 2017, mise en examen au moment de l'élection de 2022. Avec un appel, puis un pourvoi en cassation, elle peut espérer passer une troisième échéance présidentielle malgré la menace judiciaire. C'est le scénario que veut explicitement éviter le tribunal, dans un souci d'« efficacité des peines » : l'élection d'une candidate condamnée en première instance pour détournement de fonds est décrite comme « un trouble majeur à l'ordre public démocratique », et le « droit au recours » ne saurait être « un droit acquis à la lenteur de la justice ».

Par des manœuvres judiciaires successives, aussi légales que dilatoires, Marine Le Pen s'est donné le droit à quelques années de vie politique en plus, et notamment à une candidature présidentielle en 2022. Mais elle n'a pu empêcher que la justice décide que la peine s'applique dès que possible, comme cela se fait de plus en plus fréquemment dans les affaires de délinquance financière et politique.

A ceux qui imaginaient la fin de la vie politique de Marine Le Pen, la triple candidate à la présidentielle a opposé, au journal de 20 heures de TF1, des mâchoires verrouillées, un masque de colère et une tirade dont elle a le secret en liant son destin à celui de ses électeurs. Se posant en gardienne de « l'Etat de droit » tout en critiquant une décision de justice, elle a écarté l'hypothèse de son remplacement. Celui que chacun, au parti, présente comme le « plan B » a été balayé en une phrase : « Jordan Bardella est un atout formidable pour défendre le mouvement ; j'espère que nous n'aurons pas à utiliser cet atout plus tôt qu'il n'est nécessaire. »

Le risque, pour le parti d'extrême droite, est que le déni dont sa présidente a fait preuve ces derniers mois quant à son avenir judiciaire se prolonge jusqu'à l'aube de l'élection présidentielle. Et que les électeurs aient d'autant plus de mal à se figurer qu'un homme inexpérimenté qui aura 31 ans en 2027 puisse diriger la France que sa candidature ne se sera concrétisée qu'à six mois du scrutin, sans que le président du RN ait pu réellement s'y préparer. « Je prends ce risque », a dit Jordan Bardella mardi sur CNews et Europe 1. Je mènerai ce combat avec elle. »

ONDE DE CHOC

Le trouble sur l'identité du candidat à la présidentielle mettra à rude épreuve le pacte passé entre l'ex-présidente du parti et son successeur, d'autant que leurs entourages respectifs n'entretiennent pas les mêmes relations de confiance ni tout à fait la même ligne politique. A ces tensions potentielles s'ajoutera la gestion des finances du RN, certes remises à flot par les 13 millions d'euros annuels de subventions publiques dont il bénéficie désormais. Le RN est sommé de rembourser 3,2 millions d'euros au Parlement européen, et se voit condamné à une amende de 2 millions d'euros, dont 1 million d'euros ferme. S'y ajoutent les préjudices financiers dus par chacun des coprévenus, dont Marine Le Pen a toujours assuré qu'ils seraient payés par le parti : plus de 7 millions d'euros.

L'onde de choc se propage, toutefois, bien au-delà du seul Rassemblement national, tant la disparition de Marine Le Pen de l'équation élyséenne aurait la capacité de tout changer à droite. Parce qu'elle incarnait le verrou le plus solide contre l'alliance entre la droite et l'extrême droite. Parce qu'elle et Eric Zemmour entretenaient une détestation mutuelle, quand Jordan Bardella et l'eurodéputée de Reconquête! Sarah Knafou sont en meilleurs termes. Parce que la nièce de Marine Le Pen, l'eurodéputée Marion Maréchal, n'a pas renoncé à ce qu'un membre de la famille Le Pen soit représenté à l'élection présidentielle, une absence qui serait une première depuis 1988. Et parce que la droite républicaine pourrait considérer Jordan Bardella comme un rival moins solide, voire un partenaire potentiel.

Par sa décision, le tribunal judiciaire de Paris a peut-être donné le coup d'envoi d'une nouvelle recombinaison politique. Quant à Jean-Marie Le Pen, le précurseur de ce détournement de l'argent du Parlement européen, mort le 7 janvier à 96 ans, il s'est rappelé une dernière fois au souvenir de son mouvement politique. ■

CLÉMENT GUILLOU

Comment la justice explique les peines

L'ex-présidente du parti, reconnue coupable de détournement de fonds publics, va faire appel

Marine Le Pen n'a pas supporté l'humiliation de s'entendre condamner à la barre. Lorsqu'elle a entendu la présidente du tribunal longuement expliquer pourquoi son inéligibilité s'imposait en cas de condamnation, elle a compris, quitté l'audience à grand bruit en faisant claquer ses talons, et a disparu sans un mot. L'ancienne présidente du Rassemblement national (RN) a été condamnée, lundi 31 mars, à quatre ans de prison dont deux avec sursis – la partie ferme peut être aménagée, sous bracelet électronique, elle n'ira sans doute pas en prison –, à 100 000 euros d'amende, et surtout à cinq ans d'inéligibilité avec une exécution provisoire, c'est-à-dire immédiatement.

La décision hypothèque ainsi lourdement sa possibilité de se porter candidate à l'élection présidentielle de 2027. Marine Le Pen fera évidemment appel, mais il est peu probable que l'arrêt de la cour intervienne avant une quinzaine de mois, déjà bien tard – avec le risque qu'elle confirme la condamnation, et l'exécution provisoire. La triple candidate à la présidentielle voit ainsi se fermer les portes du pouvoir, elle ne pourrait même pas légalement être ministre en cas de victoire de son parti.

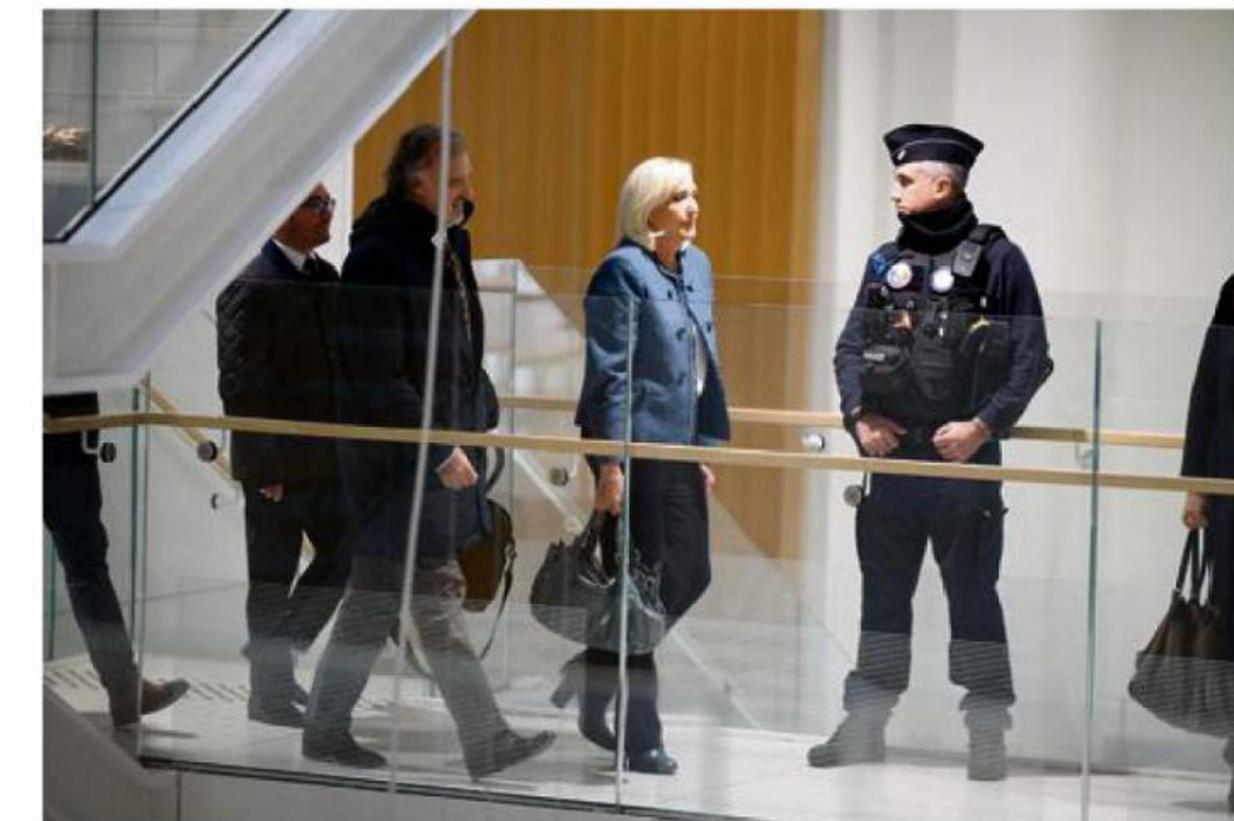
« Le tribunal a bien compris que l'enjeu dépasse cette audience », a indiqué la présidente, Bénédicte de Perthuis, qui a rapidement annoncé que les neuf anciens eurodéputés du Front national (FN, devenu RN en 2018) étaient coupables de « détournement de fonds publics », un délit puni d'une peine maximale de dix ans, ainsi que leurs 12 assistants parlementaires, coupables de recel de ces détournements. « Conformément à la sévérité avec laquelle le législateur entend sanctionner cette infraction à la probité », a rappelé malicieusement la présidente aux élus.

Le tribunal estime que 2,9 millions d'euros ont été détournés par le Front national pendant plus

de onze ans, du 1^{er} novembre 2004 au 17 janvier 2016, avec la mise en place d'un système d'emplois fictifs, qui consistait à faire travailler pour le parti des assistants parlementaires de députés européens. A l'été 2014, 24 candidats du FN ont été élus au Parlement européen, et, sans l'enquête judiciaire, « le système était destiné à constituer une véritable manne financière pour le parti », note le tribunal, il devait dégager plus de 6,5 millions d'euros par an, soit près du double de la masse salariale du parti à l'époque.

Système « organisé »
« Personne n'est jugé pour avoir fait de la politique, a repris la magistrate, ce n'est pas le sujet. La seule question est de savoir si ces contrats ont reçu une exécution ou pas. » Visiblement pas, pour le tribunal, qui a condamné 46 de ces contrats. « Ainsi l'existence d'un système mis en place pour rémunérer, sous couvert de contrats fictifs d'assistant parlementaire, des personnes qui travaillent en réalité pour le parti ou pour ses dirigeants ne fait, selon le tribunal, pas de doute, a dit la présidente. Il s'agit bien de pratiques organisées pour atteindre un but, en l'espèce la prise en charge par le Parlement européen de personnes travaillant en réalité pour le parti en vue de permettre au Front national de "faire des économies importantes". »

Outre les indemnités des élus et leurs frais, l'enveloppe pour les assistants parlementaires de chaque député a été portée par le Parlement européen de 17 540 euros par mois à 21 209 euros en 2011, puis 24 164 en 2016, et a sérieusement allégué les finances du parti. « Le tribunal ne s'est pas seulement fondé sur une absence de preuves de travail des assistants, a repris la magistrate, mais également au regard d'un faisceau d'éléments » : notamment sur l'absence de lien entre assistant et député, qui parfois ne se sont même pas rencontrés. « Il a été établi que toutes ces personnes travaillaient en réalité pour le parti, que leur député ne



Marine Le Pen et son avocat, Rodolphe Bosselut, au tribunal judiciaire de Paris, lundi 31 mars. RAFAEL LAFARGUE/ABC, ANDIA.FR

leur avait confié aucune tâche », qu'elles « passaient d'un député à l'autre », a résumé la magistrate au terme de près de deux heures de lecture du jugement.

Elle a estimé que « l'existence d'un système ne fait pas de doute », un système « organisé, centralisé, optimisé ». « Au cœur de ce système depuis 2009, Marine Le Pen s'est inscrite avec autorité et détermination dans le fonctionnement instauré par son père auquel elle participait depuis 2004 », a estimé la présidente, qui la juge doublement coupable : comme autrice principale, pour les assistants qu'elle a embauchés, et comme complice, à partir de 2011, lorsqu'elle prend la tête du parti. Il n'y a pas eu d'« enrichissement personnel », mais « il y a bien un enrichissement du parti », d'autant que les salaires octroyés aux assistants parlementaires étaient nettement « plus confortables » que ce que le parti aurait pu se permettre. Ce « système », selon le tribunal, équivalait à un « contournement des règles des partis politiques et du fonctionnement démocratique ».

C'est donc Marine Le Pen la plus lourdement condamnée, avec cependant un an de prison de moins que ce que réclamait le parquet, et une amende trois fois moindre. Suivent quatre caciques du parti, condamnés à trois ans de prison, dont deux avec sursis, et de fortes amendes : Bruno Gollnisch, 75 ans, l'éternel prétendant à la succession de Jean-Marie Le Pen

est aussi astreint à cinq ans d'inéligibilité avec exécution provisoire, mais sa carrière est derrière lui. Wallerand de Saint-Just, 74 ans, le trésorier et officieux directeur du personnel, toujours conseiller régional d'Ile-de-France va être démissionné d'office par le préfet en raison de ses trois ans d'inéligibilité immédiatement applicable.

« Egalité devant la loi »

Nicolas Crochet, l'expert-comptable et proche de Marine Le Pen, est sanctionné par trois ans d'inéligibilité et quatre ans d'interdiction professionnelle pour « son rôle central » dans les montages financiers (il était déjà sous le coup d'une interdiction de trois ans dans une autre affaire du FN). Enfin, le député européen Nicolas Bay, parti et revenu de chez Eric Zemmour, ne peut plus être élu pendant trois ans avec exécution provisoire. Il paie le fait d'avoir monté un faux dossier pour son assistant Timothée Houssin, aujourd'hui député de l'Eure, condamné à six mois avec sursis et à un an d'inéligibilité, mais sans exécution provisoire : il pourra ainsi continuer à siéger jusqu'à son éventuelle condamnation définitive.

Autre peine sévère, celle de l'eurodéputée Catherine Griset, la fidèle secrétaire devenue directrice du cabinet de Marine Le Pen, qui n'a, lorsqu'elle était assistante, qu'assez peu mis les pieds à Strasbourg ou à Bruxelles et qui

IL N'Y A PAS EU D'« ENRICHISSEMENT PERSONNEL », MAIS « IL Y A BIEN UN ENRICHISSEMENT DU PARTI », A ESTIMÉ LE TRIBUNAL

est condamnée à douze mois avec sursis, mais à deux ans d'inéligibilité avec exécution provisoire. Tous les autres anciens députés sont condamnés à dix-huit mois de prison avec sursis et à une inéligibilité, la plupart du temps avec sursis ; les assistants sont condamnés de six à douze mois, toujours avec sursis, comme le garde du corps, Thierry Légiér (douze mois), qui passait officiellement pour un assistant parlementaire. Seul un premier expert-comptable, Christophe Moreau, a été relaxé ; le tribunal a estimé qu'il ne pouvait pas savoir si les assistants travaillaient réellement au Parlement ou pas.

Deux élus du RN s'en tirent sans trop de dommages, le député de l'Yonne Julien Odoul, l'un des porte-parole du parti, pourtant très désinvolte lors de l'audience, qui n'est condamné qu'à huit mois avec sursis et à un an d'inéligibilité mais sans exécution provisoire. Et surtout, Louis Aliot, le maire de

Perpignan, véritable numéro deux du parti, condamné à dix-huit mois de prison dont douze avec sursis et à trois ans d'inéligibilité mais non applicable à l'instant : il peut ainsi rester maire de la plus grande ville RN de France.

Restait à la présidente à justifier la peine d'inéligibilité immédiate, dont « le tribunal ne méconnaît pas les conséquences » pour 2027. Mais, outre que « l'égalité devant la loi est l'un des piliers de la démocratie », pour le tribunal, « le système de défense des prévenus se caractérise par le peu d'intérêt pour la manifestation de la vérité, le refus du débat contradictoire, la tentation constante d'éviter le débat de fond, la négation des évidences, au mépris des faits ».

Face à « l'impunité revendiquée de façon continue » par les prévenus, « le risque de récidive est objectivement caractérisé » et le tribunal doit prendre en considération « le trouble majeur à l'ordre public, et le fait que soit candidate à l'élection présidentielle une personne déjà condamnée en première instance ». Le prononcé d'une peine d'inéligibilité « apparaît nécessaire », vu « la gravité des faits ». Elle a mis en avant « leur nature systématique », « leur durée », le « montant des fonds détournés », mais aussi « la qualité d'élus » des personnes condamnées, et « l'atteinte portée à la confiance publique et aux règles du jeu démocratique ». ■

FRANCK JOHANNÈS

L'exécution provisoire de l'inéligibilité face au « risque de récidive »

Les juges ont longuement justifié leur décision, dans un jugement de 152 pages, soulignant le risque de « trouble à l'ordre public démocratique »

Marine Le Pen allait-elle être condamnée à une peine d'inéligibilité avec exécution provisoire ? Là résidait un enjeu capital du jugement rendu le 31 mars par le tribunal de Paris pour celle qui faisait figure jusqu'à aujourd'hui de candidate du Rassemblement national (RN) à l'élection présidentielle de 2027. L'exécution provisoire impose dans son principe que la condamnation s'applique immédiatement sans attendre les résultats d'un éventuel appel, qui aurait pu donner de l'air à Marine Le Pen s'il avait été suspensif de la décision. Conscients qu'ils étaient très attendus sur ce point décisif, les juges ont pris la peine de justifier longuement cette exécution provisoire de la condamnation à cinq ans d'inéligibilité dans leur

jugement de 152 pages. La présidente, Bénédicte de Perthuis, a reconnu que la question « se pose de façon singulière dans une décision pénale rendue au nom du peuple français » et que ce choix relève d'une « délicate conciliation » avec le droit de faire appel.

Deux arguments principaux ont été avancés. Le premier est le « risque de récidive ». Car près de dix ans après les faits, les condamnés « n'ont exprimé aucune prise de conscience de leur violation de la loi et de l'importance de la probité », a estimé le tribunal.

Les juges ont eu des mots très sévères vis-à-vis de la stratégie de défense adoptée, notamment par Marine Le Pen, pendant toute la durée du procès, méprisant « les règles du Parlement européen et les lois de la République ». « Ce sys-

tème de défense révèle de la part de personnes condamnées qui ont pour les principales une formation de juriste ou d'avocat, une conception peu démocratique de l'exercice politique, ainsi que des exigences et responsabilités qui s'y attachent », détaille le jugement.

Pour Julien Boudon, professeur de droit public à l'université Paris-Saclay, il ne fait guère de doute que la stratégie adoptée pendant le procès par tous les élus du RN a fini par se retourner contre eux : « Ils se sont enfermés dans une non-reconnaissance intégrale de culpabilité, sur le mode "nous ne comprenons pas du tout ce qu'on nous reproche". Donc le tribunal est parfaitement en mesure de se dire qu'ils peuvent très bien recommencer, notamment s'ils accèdent demain aux plus hautes responsabi-

tés du pays. » Le deuxième argument avancé par les juges, relève, lui, du « trouble à l'ordre public démocratique », « qu'engendrerait le fait que Marine Le Pen soit candidate, voire élue par exemple et notamment à l'élection présidentielle, alors qu'elle est condamnée pour détournement de fonds publics ».

Zone de flou

Si ses chances de pouvoir se présenter à la présidentielle de 2027 sont à présent compromises, elles ne sont pas totalement nulles. Marine Le Pen a très vite annoncé son intention de faire appel. Le nouveau jugement peut, en théorie, différer du premier et ne pas choisir les mêmes peines, dont l'inéligibilité avec exécution provisoire.

Dans les faits, en matière d'inéligibilité, l'exécution provisoire ne

s'applique pas de la même façon à tous les élus. Pour les élus locaux, le préfet fait appliquer la peine immédiatement : ainsi Marine Le Pen devrait très vite perdre son mandat de conseillère départementale du Pas-de-Calais. En revanche, conformément à la jurisprudence du Conseil constitutionnel, elle pourra continuer, au moins pendant un temps, à siéger à l'Assemblée nationale. Depuis de longues années, l'institution de la rue de Montpensier suit, pour les parlementaires, la même ligne : tant que tous les recours ne sont pas épuisés, la peine d'inéligibilité, même si elle est assortie d'une exécution provisoire, ne s'applique pas aux mandats en cours d'élus nationaux.

L'application de l'exécution immédiate de l'inéligibilité, dans le

cas non plus d'un mandat en cours mais d'une candidature à une élection nationale, ne fait l'objet d'aucune jurisprudence du Conseil constitutionnel. Dans l'attente d'une condamnation définitive, pourrait-il valider la candidature à l'élection présidentielle de Marine Le Pen, tant que les recours ne sont pas épuisés, avec la même logique que celle appliquée aux mandats nationaux en cours ? A priori, selon la plupart des spécialistes, cela a peu de chance d'arriver, même si certains évoquent une vraie zone de flou, comme Stéphane Detraz, maître de conférences à Paris-Saclay : « Il se trouve que la loi ne dit pas grand-chose sur ce cas précis et le Conseil constitutionnel ne s'est encore jamais prononcé dans une telle situation. » ■

GRÉGOIRE BISEAU

« Un système mis en place pour alléger les charges du parti »

Extraits des principaux attendus du jugement rendu, lundi 31 mars, par le tribunal correctionnel de Paris. Vingt-quatre personnes ont été condamnées, dont la cheffe de file du Rassemblement national, Marine Le Pen

DOCUMENT

C'est au travers d'un délibéré long de 152 pages que le tribunal de Paris a argumenté sa décision dans l'affaire des assistants parlementaires européens du Front national, devenu Rassemblement national (RN) en 2018. En voici les principaux attendus.

(...)
Les faits de détournement de fonds publics et de recel de ce délit reprochés aux députés et aux assistants parlementaires
Neuf députés européens, Fernand Le Rachinel, Bruno Gollnisch, Marine Le Pen, Louis Aliot, Marie-Christine Arnautu, Mylène Troszczynski, Dominique Pierron épouse Bilde, Nicolas Bay et Marie Christine Boutonnet sont poursuivis pour détournement de fonds publics, infraction prévue à l'article 432-15 du code pénal. Douze assistants parlementaires, Thierry Légier, Micheline Bruna, Guillaume L'Huillier, Yann Maréchal, Catherine Griset, Gérald Gérin, Jeanne Pavard, Julien Odoul, Loup Viallet, Timothée Houssin, Charles-Henri Hourcade et Laurent Salles sont poursuivis pour recel de détournement de fonds publics. (...)

Ainsi, les députés européens, dont il n'est pas contesté qu'ils ont une activité politique qui n'est évidemment ni l'objet ni le fondement de la poursuite, sont soumis à la loi pénale, comme tous les citoyens.

Si les contrats litigieux sont conclus dans le cadre réglementaire concernant les frais et indemnités des députés au Parlement européen, pour caractériser l'éventuel détournement de fonds publics reproché, il appartient au tribunal d'apprécier l'existence ou l'absence d'un travail accompli par les assistants parlementaires en exécution de leur contrat de travail les liant au député européen. Il s'agira ainsi de vérifier notamment si les députés poursuivis ont payé à leurs assistants respectifs des rémunérations au moyen de fonds européens, en se gardant de leur confier un quelconque travail en lien avec leur mandat, ou en leur demandant un tel travail dont la ténuité confine à l'inexistant.

Pour fonder sa conviction sur la réalité du travail exécuté par un assistant parlementaire, le tribunal ne se détermine pas qu'au regard de l'absence d'élément justificatif présenté par le député européen poursuivi. En effet, un temps long s'est écoulé depuis la fin de ces contrats jusqu'à la mise en cause des députés au cours des investigations. Cette distance temporelle, pouvant excéder dix années pour certains d'eux, ne peut que rendre difficile l'administration de justificatifs de la réalité du travail exécuté par leurs assistants parlementaires le cas échéant. Le tribunal se fondera donc sur un faisceau d'éléments pour apprécier si les contrats d'assistance parlementaire en cause ont été ou non exécutés. (...)

Pour chacun des contrats, le tribunal a analysé, au-delà de l'absence de justificatif d'une activité en lien avec le mandat du député, l'existence ou non d'un lien hiérarchique et le faisceau d'éléments permettant de conclure à l'existence ou non de tâche en lien avec le mandat du député. Les fonctions exercées par l'assistant parlementaire au sein du FN ou sous l'autorité hiérarchique d'une personne qui n'est pas son député sont un élément important de ce faisceau d'éléments. Elles n'entretiennent a priori aucun rapport avec l'assistance nécessaire et liée au mandat européen.

Le tribunal est entré en voie de condamnation pour l'ensemble des contrats au titre desquels les députés et les assistants parlementaires étaient renvoyés devant le tribunal.

Ces contrats représentent environ 2,9 mil-

lions d'euros (hors contrats de Jean-Marie Le Pen) correspondant aux salaires et charges payées à des assistants parlementaires sous couvert de contrats fictifs permettant de faire prendre en charge par le Parlement européen des personnes qui travaillaient en réalité pour le parti Front national devenu Rassemblement national. (...)

Il a été établi que tous ces contrats ne répondaient à aucun besoin d'assistance parlementaire du député et étaient dépourvus d'un objet réel. Ces assistants n'avaient pas assisté le député dans l'exercice de son mandat de député européen et travaillaient en réalité pour le parti. Soit le député ne leur avait confié aucune tâche (...), soit ils travaillaient pour le parti (Yann [Maréchal] Le Pen par exemple) ou comme assistante parlementaire accréditée censée travailler et résider à Bruxelles alors qu'elle était à plein temps la secrétaire de Marine Le Pen (Catherine Griset). Ce sont bien des contrats fictifs.

Il ne s'agissait pas d'erreurs administratives ou d'incompréhension par les députés de règles européennes confuses, mais de détournements dans le cadre d'un système mis en place pour alléger les charges du parti.

Sur l'existence d'un système (...) Les déclarations de culpabilité intervenues à ce titre concernant neuf députés, douze assistants parlementaires et représentant environ 2,9 millions d'euros de fonds détournés au profit du parti entre le 1^{er} novembre 2004 et le 17 janvier 2016, soit pendant plus de onze ans, au cours de trois législatures. Ces faits ont pris fin, au cours de la 8^e législature, près d'un an après que le président du Parlement européen les eut dénoncés aux autorités judiciaires françaises. (...)

Ainsi, à l'été 2014, alors que 23 députés du Rassemblement national étaient élus au Parlement européen, le système était destiné à constituer une véritable manne financière pour le parti. Avec 23 députés élus, les frais d'assistance parlementaire représentaient en effet désormais plus de 6,5 millions d'euros par an, soit environ le double de la masse salariale du RN à l'époque, de l'ordre de 3 millions d'euros sur un budget de 10,2 millions d'euros. (...) Le système élaboré mis en place n'a trouvé de limite que dans la dénonciation des faits et l'ouverture de la présente procédure judiciaire. (...)

L'échange de courriels du 22 juin 2014 entre [le député] Jean-Luc Schaffhauser et [le trésorier] Wallerand de Saint-Just, dont l'objet est intitulé « règlement du parlement » ne laisse aucun doute sur la compréhension qu'ont pu avoir les députés de ce qui leur était demandé. A l'issue de la réunion du 4 juin [2014], Jean-Luc Schaffhauser écrivait en effet au trésorier du parti, qui se trouvait par ailleurs être alors avocat de profession : « Ce que Marine nous demande équivaut qu'on signe pour des emplois fictifs... et c'est le député qui est responsable pénalement sur ses deniers même si le parti qui en est le bénéficiaire... Je comprends les raisons de Marine mais on va se faire allumer car on regardera, c'est sûr, nos utilisations à la loupe avec un groupe si important. Je n'ai pas prévu les autres du cadre légal car je créerais encore plus de bordel. » La réponse de Wallerand de Saint-Just, malgré ses dénégations, est particulièrement claire aussi : « Je crois bien que Marine sait tout cela... »

Ainsi l'existence d'un système mis en place pour rémunérer sous couvert de contrats fictifs d'assistant parlementaire des personnes qui travaillaient en réalité pour le parti ou pour ses dirigeants, ne fait, selon le tribunal, pas de doute. (...) Il s'agit bien de pratiques organisées pour atteindre un but, en l'espèce la prise en charge par le Parlement européen de personnes travaillant en réalité pour le parti en vue de permettre au

Front national de « faire des économies importantes ».

Très éloignées de la mutualisation alléguée du travail des assistants parlementaires, ces pratiques s'inscrivent dans le cadre d'une gestion mutualisée, centralisée, et optimisée des enveloppes des députés, destinée à assurer la consommation intégrale du budget de la dotation allouée à chaque député pour ses frais d'assistance parlementaire. (...)

1. Un véritable système mis en place puis perfectionné pour alléger les charges de personnel du parti

Si la défense a rejeté la notion de système, elle apparaît néanmoins établie et même au cœur de la présente affaire. (...)

a) La 6^e législature (2004-2009) : un système artisanal et familial mis en place dès 2004 par Jean-Marie Le Pen (4 députés, près de 1,5 million d'euros de fonds publics détournés) (...)

b) La 7^e législature (juillet 2009 à juillet 2014) : un système qui perdure (3 députés élus – plus de 2,2 millions d'euros de fonds détournés) et gagne en intensité (...)

c) La 8^e législature : des détournements auxquels l'enquête de l'OLAF [Office européen de lutte antifraude] a manifestement porté un coup d'arrêt (670 K€ [milliers d'euros] pour 10 députés) mais une manne financière de plus de 6,5 millions d'euros par an (23 députés) destinée en partie à contribuer de façon de plus en plus significative au financement des charges de personnel du parti. (...)

Les rôles respectifs Au cœur de ce système depuis 2009, Marine Le Pen s'est inscrite avec autorité et détermination dans le fonctionnement instauré par son père auquel elle participait depuis 2004. (...) Les mouvements entre les enveloppes et les transferts de contrats vont se multiplier. Le but est de répartir les assistants selon les disponibilités des enveloppes, sans aucun lien avec une quelconque activité pour un euro-député. Marine Le Pen a été poursuivie et déclarée coupable en tant qu'auteur principal pour les contrats d'assistant parlementaire fictifs représentant un montant total de 474 K€. (...)

Elle est en outre déclarée coupable de faits de complicité des détournements commis par les autres eurodéputés depuis son accession à la présidence du parti en janvier 2011. Ces faits de complicité portent sur un montant total que le tribunal évalue à 801 K€ au titre de la complicité de Jean-Marie Le Pen, à 665 K€ au titre de la complicité de Bruno Gollnisch et à 370 K€ au titre de la complicité des sept nouveaux députés de la 8^e législature, soit au total plus de 1,8 million d'euros sur la période du 16 janvier 2011 au 17 janvier 2016.

Le trouble causé par l'infraction : au-delà des manquements à l'exigence de probité des élus, un contournement du fonctionnement démocratique S'ils n'ont pas généré d'enrichissement personnel direct des députés condamnés ni de leurs assistants parlementaires, les faits constituent, au-delà des manquements à l'exigence de probité des élus, un contournement démocratique qui réside dans une double tromperie, aux dépens du Parlement européen et des électeurs. (...)

En outrepassant le cadre ainsi posé par le législateur, les auteurs, complices et receleurs de détournements de fonds publics, qui ont procuré un enrichissement au Front national ont provoqué une rupture d'égalité, favorisant ainsi leurs candidats et leur parti politique, au détriment des autres.

S'agissant du Parlement européen, sa légitime confiance en ses élus a été abusée par des moyens sophistiqués de détournement

à des fins partisans des fonds payés pour renforcer la qualité du débat démocratique. (...) S'agissant du corps électoral, les manquements commis par les députés européens portent fortement atteinte à la confiance légitime qu'ils doivent inspirer aux citoyens de l'Union européenne en général et aux électeurs français en particulier. (...) Ainsi, ces faits ont porté une atteinte grave et durable aux règles du jeu démocratique, européen mais surtout français et à la transparence de la vie publique.

L'atteinte aux intérêts de l'Union européenne revêt une gravité particulière dans la mesure où elle est portée, non sans un certain cynisme mais avec détermination, par un parti politique qui revendique son opposition aux institutions européennes.

La gravité des faits dans leur ensemble résulte donc de leur nature systématique, de leur durée, du montant des fonds publics détournés au bénéfice d'un parti politique, mais aussi de la qualité d'élus des personnes condamnées comme auteurs de ces détournements, ainsi que de l'atteinte portée à la confiance publique et aux règles du jeu démocratique. (...)

La question de la peine complémentaire d'inéligibilité prévue par la loi (...) La question de la peine complémentaire d'inéligibilité est distincte de celle de l'exécution provisoire dont elle peut être assortie. (...) Il s'agit donc d'une possibilité pour le tribunal de prononcer notamment, à titre complémentaire l'interdiction des droits civils, civiques et de famille, suivant les modalités prévues par l'article, qui porte notamment sur le droit de vote et l'éligibilité. Elle ne peut excéder une durée de cinq ans en cas de condamnation pour délit. (...)

Cette peine d'inéligibilité, qu'elle soit obligatoire avec possibilité de réserve ou facultative, constitue, en cas de violation de la loi pénale, une limite prévue par le législateur au pouvoir d'élection du peuple, qui se voit, comme soulevé à juste titre par la défense, restreint dans le choix de son représentant. Elle a néanmoins particulièrement vocation à être prononcée à l'encontre d'élus déclarés coupables d'atteintes à la probité et ne porte pas atteinte à la séparation des pouvoirs. (...)

Leur personnes prévenues ont pu présenter leurs moyens de défense et faire valoir leur situation. Le conseil de Marine Le Pen a notamment soutenu oralement à l'audience que l'exécution provisoire priverait cette dernière d'un recours effectif au double degré de juridiction [l'appel] et violerait la présomption d'innocence. Il précisait : « C'est irréparable. Il n'y a aucun recours possible. La peine est définitive. » Il ajoutait : « C'est une violation du principe d'égalité devant la justice et du droit d'accès au juge. Ce serait vexatoire, gratuit, en jetant un doute sur les intentions mêmes de l'institution judiciaire. » Selon la défense, « ni l'ancienneté des faits ni le risque de récidive ne justifieraient une telle mesure. La seule récidive, ce serait qu'elle concoure à la présidentielle ? Je propose qu'on laisse le peuple souverain s'en charger, pas la justice. Cette sévérité des réquisitions étonne. Le parquet a invoqué un assainissement de la vie politique ? C'est plutôt une éradication pure et simple. »

La question de l'exécution provisoire (...) Les personnes prévenues ont pu présenter leurs moyens de défense et faire valoir leur situation. Le conseil de Marine Le Pen a notamment soutenu oralement à l'audience que l'exécution provisoire priverait cette dernière d'un recours effectif au double degré de juridiction [l'appel] et violerait la présomption d'innocence. Il précisait : « C'est irréparable. Il n'y a aucun recours possible. La peine est définitive. » Il ajoutait : « C'est une violation du principe d'égalité devant la justice et du droit d'accès au juge. Ce serait vexatoire, gratuit, en jetant un doute sur les intentions mêmes de l'institution judiciaire. » Selon la défense, « ni l'ancienneté des faits ni le risque de récidive ne justifieraient une telle mesure. La seule récidive, ce serait qu'elle concoure à la présidentielle ? Je propose qu'on laisse le peuple souverain s'en charger, pas la justice. Cette sévérité des réquisitions étonne. Le parquet a invoqué un assainissement de la vie politique ? C'est plutôt une éradication pure et simple. »

(...) Le tribunal ne méconnaît pas les conséquences qu'une peine complémentaire assortie de l'exécution provisoire revêtirait dans la présente affaire, certaines personnes condamnées étant précisément des élus, et particulièrement en ce qui concerne Marine Le Pen qui fut candidate au 2^e tour des deux dernières élections présidentielles, et a annoncé qu'elle serait à nouveau candidate aux prochaines élections présidentielles prévues en France en 2027. D'autres personnes déclarées coupables

« AU CŒUR DE CE SYSTÈME DEPUIS 2009, MARINE LE PEN S'EST INSCRITE AVEC AUTORITÉ ET DÉTERMINATION DANS LE FONCTIONNEMENT INSTAURÉ PAR SON PÈRE AUQUEL ELLE PARTICIPAIT DEPUIS 2004 »

dans le cadre de la présente affaire ont des mandats de députés nationaux (Julien Odoul et Timothée Houssin) ou au Parlement européen (Nicolas Bay, Catherine Griset), voire des mandats locaux (Louis Aliot) dont ils devraient, s'agissant de ces derniers, en l'état de la législation actuelle, être déclarés immédiatement démissionnaires en cas de condamnation à une peine d'inéligibilité qui serait assortie de l'exécution provisoire.

Cette question d'assortir ou non les peines d'inéligibilité prononcées de l'exécution provisoire se pose donc de façon singulière dans une décision pénale rendue au nom du peuple français, c'est-à-dire au nom des citoyens français dans leur ensemble et non d'une partie des électeurs. Le tribunal ne doit, ni ne peut non plus en la matière, quand il s'agit d'interpréter la loi, ignorer l'exigence de recherche d'un consensus social (qui ne peut se confondre avec le consensus d'une classe, quand bien même s'agirait-il de la classe politique par exemple).

Il convient de rappeler que l'égalité devant la loi est l'un des piliers de la démocratie. En cas de violation de la loi pénale, les élus ne bénéficient d'aucune immunité. Le législateur, s'étant exprimé par la voix des représentants du peuple souverain, a même prévu qu'en cas de détournement de fonds publics, les responsables publics encouraient notamment la peine maximale prévue en matière délictuelle de dix ans d'emprisonnement ainsi que, à titre de peine complémentaire, une peine d'inéligibilité qui peut être fixée aussi pour une durée de dix ans.

Dès lors la proposition de la défense de laisser le peuple souverain décider d'une hypothétique sanction dans les urnes revient à revendiquer un privilège ou une immunité qui découlerait du statut d'élu ou de candidat, en violation du principe d'égalité devant la loi. Ce moyen de la défense, s'il devait concerner le fait de prononcer une peine d'inéligibilité ou inviter à ne pas se

poser la question de l'exécution provisoire, est donc inopérant. (...)

Le risque de récidive au regard du système de défense : au-delà de l'absence de reconnaissance des faits, l'impunité revendiquée Il convient de relever que, dix ans après la dénonciation des faits, toutes les personnes condamnées contestent les faits, ce qui est évidemment leur droit. Elles n'ont dès lors exprimé aucune prise de conscience de la violation de la loi qu'elles ont commise ni a fortiori de l'exigence particulière de probité et d'exemplarité qui s'attache aux élus.

Dans le cadre d'une information judiciaire contradictoire qui a duré sept ans, de très nombreux recours ont été exercés, comme le permettent les règles de procédure pénale. Ils ont fait l'objet de décisions de rejet par les juges d'instruction, dans leur quasi-totalité, soumises à la chambre de l'instruction et confirmées par elle. Lorsque des pourvois ont été formés devant la Cour de cassation, ils ont été rejetés. (...)

Néanmoins, dans le cadre du procès, les moyens de défense soulevés tendaient encore, notamment avant tout débat au fond, à contester que la loi pénale puisse s'appliquer aux faits ou aux personnes poursuivis dans le cadre de la présente procédure (...). La défense revendiquait une impunité totale et absolue reposant sur le fait que les assistants parlementaires auraient effectué un travail politique, non détachable du mandat de leur député, au profit d'un parti politique. (...)

a) Une impunité revendiquée de façon continue depuis l'origine de la procédure, au mépris de la loi et des décisions de justice y compris celles de la Cour de cassation (...)

Ce système de défense constitue, selon le tribunal, une construction théorique qui méprise les règles du Parlement européen, les lois de la République et les décisions de justice rendues notamment au cours de la présente information judiciaire, en ne s'attachant qu'à ses propres principes. Il révèle de

la part de personnes condamnées qui ont pour les principales une formation de juriste ou d'avocat, une conception peu démocratique de l'exercice politique ainsi que des exigences et responsabilités qui s'y attachent.

b) Un système de défense au mépris de la manifestation de la vérité

Dès les premiers jours du procès, la défense a également manifesté son refus du débat contradictoire, sollicitant par voie de conclusions d'incident le renvoi de la procédure. (...) Au-delà de la volonté d'éviter ou de retarder le débat sur les faits qui leur étaient reprochés, les prévenus ont tenté de s'écarter du débat au fond. Ils n'ont pour la plupart manifesté aucune volonté de participer à la manifestation de la vérité, avec laquelle ils ont pour certains un rapport très distendu, niant parfois jusqu'aux évidences, y compris leurs propres écrits de l'époque. (...)

Au mépris des faits, ces déclarations relèvent d'une conception à tout le moins narrative de la vérité. Ainsi, dans le cadre de ce système de défense d'un parti autant que de ses dirigeants, qui tend à contester la compétence matérielle du tribunal autant que les faits, dans une conception narrative de la vérité, le risque de récidive est objectivement caractérisé. (...)

Outre les critères de gravité qui président au prononcé des peines d'inéligibilité pour certains prévenus, il convient de rappeler que l'existence de mandats en cours, de même que les prétentions à briguer de tels mandats sont de nature à laisser persister un risque d'utilisation frauduleuse des deniers publics que les intéressés seraient amenés à percevoir, détenir, octroyer ou utiliser dans le cadre desdits mandats, ce que seule l'exécution provisoire permet de prévenir. (...)

C'est dans ce contexte que se pose la question de la délicate conciliation entre le droit à un double degré de juridiction (un appel, donc) et une éventuelle exécution provisoire de cette peine d'inéligibilité. La véritable question n'est pas celle de l'absence de

recours mais plus précisément celle de l'absence d'effet suspensif du recours en cas d'exécution provisoire. Les personnes condamnées à une peine d'inéligibilité ont en effet bien entendu le droit d'interjeter appel du présent jugement. Néanmoins si le tribunal ordonne l'exécution provisoire de ces peines d'inéligibilité, ces dernières seraient effectives par provision, c'est-à-dire immédiatement, avant la décision de la cour d'appel susceptible d'intervenir un à deux ans plus tard, et avant le cas échéant celle de la Cour de cassation. (...)

Le tribunal prend en considération, outre le risque de récidive, le trouble majeur à l'ordre public démocratique qu'engendrerait en l'espèce le fait que soit candidat, par exemple et notamment à l'élection présidentielle, voire élue, une personne qui aurait déjà été condamnée en première instance, notamment à une peine complémentaire d'inéligibilité, pour des faits de détournements de fonds publics et pourrait l'être par la suite définitivement.

Il s'agit ainsi pour le tribunal de veiller à ce que les élus, comme tout justiciable, ne bénéficient pas d'un régime de faveur, incompatible avec la confiance recherchée par les citoyens dans la vie politique. Dès lors, dans le contexte décrit, eu égard à l'importance de ce trouble irréparable, le droit au recours n'étant pas un droit acquis à la lenteur de la justice, il apparaît nécessaire selon le tribunal, à titre conservatoire, d'assortir les peines d'inéligibilité prononcées de l'exécution provisoire. (...)

Dans le cadre d'une décision rendue au nom du peuple français dans son ensemble, cette mesure est en effet proportionnée aux objectifs à valeur constitutionnelle de sauvegarde de l'ordre public et de bonne administration de la justice. C'est au regard de ces considérations que le tribunal apprécie, pour chaque personne condamnée, en tenant compte de sa situation individuelle, le caractère nécessaire et proportionné d'une peine d'inéligibilité assortie de l'exécution provisoire. ■

« LES PRÉVENUS N'ONT POUR LA PLUPART MANIFESTÉ AUCUNE VOLONTÉ DE PARTICIPER À LA MANIFESTATION DE LA VÉRITÉ, AVEC LAQUELLE ILS ONT POUR CERTAINS UN RAPPORT TRÈS DISTENDU »

PEUGEOT
LE TEMPS DES PROS

ÉLECTRIQUE ET THERMIQUE

JUSQU'À
15 000 €
D'AVANTAGE CLIENT⁽¹⁾

RENOUVELEZ VOTRE FLOTTE EN ÉLECTRIQUE AVEC JUSQU'À 4 500€ DE PRIME CEE

PEUGEOT en partenariat avec **TotalEnergies** E-Partner, E-Expert et E-Boxer : Consommation mixte WLTP (l/100 km): 0, émissions de CO₂ WLTP: 0

(1) jusqu'à 15000 € HT de remise, Prime CertiNergy 4 515€ HT incluse au titre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (n° SIREN : 798 641 999), valable pour l'achat ou la location de 24 mois mini, pour un parc inférieur à 100 véhicules, sur le prix d'un E-Boxer de 56400€ HT, tarif du 02/01/25. Offre réservée aux clients professionnels, non cumulable, jusqu'au 30/04/25 dans le réseau PEUGEOT participant. Conditions sur Peugeot.fr

L'« internationale réactionnaire » s'associe au Kremlin pour critiquer la justice française

Donald Trump a qualifié le sujet de « très grosse affaire », tandis que, pour Moscou, la décision judiciaire signe « l'agonie de la démocratie libérale »

Rares sont les décisions de la justice française à susciter autant de réactions internationales. La condamnation de Marine Le Pen à cinq ans d'inéligibilité, pour détournement de fonds publics dans l'affaire des assistants des eurodéputés du FN, a déclenché lundi 31 mars un feu nourri de commentaires de la part de ce qu'Emmanuel Macron avait surnommé, en janvier, « l'internationale réactionnaire ». Donald Trump en tête, rejointe pour l'occasion par le Kremlin.

« C'est une très grosse affaire. Je sais tout à ce sujet. Beaucoup de gens pensaient qu'elle ne serait pas condamnée, mais elle a été interdite de se présenter pendant cinq ans, et elle était la candidate en tête. Ça ressemble à notre pays », a commenté le président américain au cours de l'une de ses conférences de presse improvisées dans le bureau Ovale. Plus tôt dans l'après-midi, son fils Don Jr s'interrogeait sarcastiquement sur le réseau social X. « Est-ce qu'ils essaient juste de démontrer que J. D. Vance avait raison sur tout ? », écrivait-il au sujet des critiques répétées du vice-président américain contre les Européens et la répression supposée des voix dissidentes dans leurs pays, ainsi que les attaques prétendues contre la liberté d'expression. « Il y aura un retour de bâton, comme avec les attaques judiciaires menées contre le président Trump », a prévenu Elon Musk sur X.

« Je suis Marine ! »

Comme pour souligner le renversement d'alliance à l'œuvre entre Washington et Moscou, les marques de soutien sont aussi venues de Russie, qui n'est, en dehors de ses frontières, jamais avare de leçons de démocratie. « De plus en plus de capitales européennes empruntent la voie de la violation des normes démocratiques », a jugé le porte-parole du Kremlin, Dmitri Peskov, lors de son briefing quotidien. Tout en assurant ne pas vouloir se mêler d'une « affaire intérieure de la France », il ne s'est pas privé de commenter la décision judiciaire : « Nos observations de ce qui se passe dans les capitales européennes montrent qu'on ne se gêne pas du tout lâbas pour dépasser le cadre de la démocratie lors d'un processus politique. » Pour Maria Zakharova, la porte-parole du ministère russe des affaires étrangères, la décision signe « l'agonie de la démocratie libérale ».

Longtemps, Vladimir Poutine a été soupçonné de soutenir Marine Le Pen. Le président russe l'avait reçue sous les ors du Kremlin le 24 mars 2017, à la veille du premier tour de la présidentielle. Avant de prendre ses distances avec le Kremlin en raison du déclenchement de la guerre en Ukraine en février 2022, le parti d'extrême droite, FN puis RN, avait contracté un emprunt auprès d'une banque russe, en 2014, juste après l'annexion unilatérale de la péninsule ukrainienne de Crimée par la Russie.

A l'époque, le parti de Marine Le Pen n'a eu de cesse de critiquer les sanctions occidentales alors imposées à Moscou. En juin 2023, un rapport parlementaire français a dénoncé le lien « ancré dans la durée » du RN avec la Russie, et les « contacts fréquents » entre des élus du parti avec des responsables russes. Le RN y était qualifié de « courroie de transmission » de la Russie, Marine Le Pen dénonçant pour sa part un rapport « malhonnête » et « politisé ».

Cette fois, ses déboires judiciaires n'ont pas non plus tardé à mobiliser ses alliés au sein même de l'Union européenne. Viktor Orban n'a même pas attendu le prononcé de la peine exacte de Marine Le Pen pour affirmer son soutien. « Je suis Marine ! », a écrit, en français, le premier ministre nationaliste hongrois sur X (ex-Twitter) à 12 h 22, alors que la présidente du tribunal était encore en train de lire son verdict. « Les batailles politiques devraient être décidées lors des élections, et non devant les tribunaux », a abondé un peu plus tard sur X son ministre des affaires européennes, Janos Boka, en remettant en cause la condamnation de M^{me} Le Pen.

Allié du Rassemblement national au Parlement européen, le dirigeant hongrois table depuis longtemps sur une arrivée au pouvoir de Marine Le Pen en France. C'est d'ailleurs une banque hongroise proche des autorités qui a fourni un prêt permettant au RN de financer la campagne présidentielle de 2022. A cela s'ajoute un sentiment de solidarité, alors que M. Orban et son entourage sont suspectés depuis des années de détourner des fonds européens à leur profit. Mais comme il est dirigé par un proche de M. Orban, le parquet hongrois a jusqu'ici toujours refusé d'enquêter sérieusement sur ces allégations.

Un autre allié de longue date de Marine Le Pen s'est manifesté : le vice-président du conseil italien Matteo Salvini (Ligue, extrême droite) a fustigé la « déclaration de guerre de Bruxelles », à l'origine des déboires judiciaires de l'ex-eurodéputée européenne. « Qui craint le jugement des électeurs souvent se rassure par le jugement des tribunaux. A Paris, ils ont condamné Marine Le Pen et ils voudraient l'exclure de la vie politique. Un mauvais film que nous voyons aussi dans d'autres pays comme la Roumanie », a déclaré ce membre du gouvernement de Giorgia Meloni.

À EN CROIRE M. SALVINI, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL ITALIEN, L'INÉLIGIBILITÉ DE MARINE LE PEN FERAIT ÉCHO À L'ANNULATION DE LA PRÉSIDENTIELLE ROUMAINE

ment inconnu, était arrivé en tête du premier tour. Le scrutin avait par la suite été annulé par la Cour constitutionnelle, ce qui a conduit le vice-président américain, J. D. Vance, à fustiger les autorités roumaines qui ont « si peur de leur peuple qu'elles le font taire ».

« Jugement politique »

En Allemagne, la présidente du parti d'extrême droite allemand Alternative für Deutschland (AfD), Alice Weidel, n'a pas réagi directement, mais plusieurs élus du parti ont publié des messages de soutien lundi soir. Björn Höcke, élu de Thuringe et influent au sein du parti pour ses idées radicales, s'est interrogé sur X : « Où est le principe d'égalité de traitement, où est le principe de proportionnalité ? Marine Le Pen est éliminée de la course à la présidentielle alors qu'elle était la candidate la plus prometteuse. Ce jugement politique ébranle l'Europe et ouvre la voie à un nouveau totalitarisme. » Marine Le Pen avait obtenu le maintien à l'écart de l'AfD du groupe Patrio-

« CETTE DÉCISION RELÈVE DE L'ACTIVISME JUDICIAIRE DE GAUCHE », A THÉORISÉ L'EX-PRÉSIDENT BRÉSILIEN BOLSONARO, CONDAMNÉ EN 2023 À HUIT ANS D'INÉLIGIBILITÉ

tes pour l'Europe au Parlement européen, en mai 2024, jugeant le parti trop radical.

Aux Pays-Bas, le populiste Geert Wilders, à la tête du Parti pour la liberté, devenu la première formation du pays en 2023 et membre de la coalition au pouvoir, s'est dit « choqué » par la peine infligée à Marine Le Pen, qu'il qualifie d'« incroyablement dure ». Proche depuis longtemps de la dirigeante du RN, le dirigeant d'extrême droite a indiqué : « Je suis

convaincu qu'elle l'emportera en appel et qu'elle deviendra présidente de la France. »

« Cette décision relève clairement de l'activisme judiciaire de gauche. Partout où la droite est présente, la gauche et le système s'efforceront d'écarter leurs adversaires, a théorisé l'ancien président brésilien Jair Bolsonaro dans une interview. Il semble que ce mouvement se propage à travers le monde. La gauche a trouvé un moyen facile de se maintenir au pouvoir en recourant à l'activisme judiciaire. » L'ex-chef de l'Etat a été condamné à huit années d'inéligibilité en 2023 pour ses attaques contre le système de vote électronique et est maintenant officiellement accusé d'avoir tenté d'organiser un coup d'Etat en 2022, lors de la réélection de Lula. Il doit être jugé par le Tribunal suprême fédéral, et encourt quarante-deux années de prison. Il ne pourra donc vraisemblablement pas se présenter à la présidentielle de 2026. ■

PHILIPPE RICARD, AVEC LES CORRESPONDANTS DU « MONDE »

OBJETS D'ÉCRITURE

CARNET, STYLO ET CRAYONS À OFFRIR



lemonde.fr/boutique



Le Monde | Boutique

CARAN D'ACHE
Genève

L'exécutif redoute les répercussions politiques

François Bayrou s'est dit « troublé » par la peine d'inéligibilité prononcée contre la présidente des députés RN

Le bout de papier circule des mains du premier ministre, François Bayrou, à celles d'Emmanuel Macron. Peu avant midi, lundi 31 mars, le président de la République peine à cacher sa stupeur devant une quinzaine de ministres en apprenant, dans le huis clos du conseil de planification écologique, où les téléphones portables sont proscrits, la peine prononcée contre Marine Le Pen par le tribunal correctionnel de Paris. La cheffe de file du Rassemblement national (RN) vient d'être condamnée à quatre ans de prison, dont deux ans ferme aménageables sous bracelet électronique, assortis d'une amende de 100 000 euros et d'une peine complémentaire de cinq ans d'inéligi-

tre avait estimé que l'accusation de détournements de fonds publics portée contre la fille de Jean-Marie Le Pen était « injuste », considéré comme « très dérangeant que des jugements soient prononcés sans qu'on puisse faire appel », évoquant le fait que le jugement soit exécutable immédiatement. Désormais, M. Bayrou est attendu au tournant par les élus d'opposition, et en premier lieu par Marine Le Pen, qui pourrait l'interpeller dès mardi, à l'occasion de la séance de questions au gouvernement à l'Assemblée nationale. Dès lundi soir sur TF1, la présidente des députés RN a qualifié la condamnation qui la frappe de « décision politique » et dénoncé un « Etat de droit violé ». Au gouvernement, on se



MARINE LE PEN PEUT-ELLE ENTRAÎNER DANS SA CHUTE LE GOUVERNEMENT EN VOTANT MOTION DE CENSURE SUR MOTION DE CENSURE ?

M^{me} Le Pen peut-elle entraîner dans sa chute le gouvernement, déjà fragilisé, en votant motion de censure sur motion de censure ? Désormais inéligible, elle ne pourrait pas se présenter aux législatives en cas de dissolution de l'As-

LESQUELLES IL RESTE
dit son incompréhension : « La... d'inéligibilité doit son caractère... Une déclaration qui fait écho à la foule de critiques venues des... affirmer lors d'un second tour... dont il devait être sûr de ressortir... judiciaire. Pour finir, il faut le di... persévérance à souligner des élections, qui ne... que, malgré elle, les projecteurs... sur Jean-Luc Mélenchon. Car le... cesse de fusiller le « lenfure ». Un... politique en France (fin, 2018), dans le communiqué du mouve... l'écrit sur son site : « La républi... que, c'est moi », août 2014. scandé

DEUX AFFAIRES POUR
France / Dans son rapport final, révélé vendredi 18 mars par Libé... François, la secrétaire nationale... PRÉSUMÉ INNOCENT
« Deux, les plus politiques, sont... des lois qui sont établis par les par... les recours pour, sur la loi... rangs de la droite et de l'extrême... droit que au jugement, et se dé... M. Bompard n'a pas donné suite... notes et actives « inconnus... Tous ont applaudi la décision des... trisme droit, par exemple le pas... sident du RN, Jordan Bardella,... s'agit d'un soupçon au côté à... la peine dans deux affaires pour

DEUX AFFAIRES POUR
France / Dans son rapport final, révélé vendredi 18 mars par Libé... François, la secrétaire nationale... PRÉSUMÉ INNOCENT
« Deux, les plus politiques, sont... des lois qui sont établis par les par... les recours pour, sur la loi... rangs de la droite et de l'extrême... droit que au jugement, et se dé... M. Bompard n'a pas donné suite... notes et actives « inconnus... Tous ont applaudi la décision des... trisme droit, par exemple le pas... sident du RN, Jordan Bardella,... s'agit d'un soupçon au côté à... la peine dans deux affaires pour

DEUX AFFAIRES POUR
France / Dans son rapport final, révélé vendredi 18 mars par Libé... François, la secrétaire nationale... PRÉSUMÉ INNOCENT
« Deux, les plus politiques, sont... des lois qui sont établis par les par... les recours pour, sur la loi... rangs de la droite et de l'extrême... droit que au jugement, et se dé... M. Bompard n'a pas donné suite... notes et actives « inconnus... Tous ont applaudi la décision des... trisme droit, par exemple le pas... sident du RN, Jordan Bardella,... s'agit d'un soupçon au côté à... la peine dans deux affaires pour

DEUX AFFAIRES POUR
France / Dans son rapport final, révélé vendredi 18 mars par Libé... François, la secrétaire nationale... PRÉSUMÉ INNOCENT
« Deux, les plus politiques, sont... des lois qui sont établis par les par... les recours pour, sur la loi... rangs de la droite et de l'extrême... droit que au jugement, et se dé... M. Bompard n'a pas donné suite... notes et actives « inconnus... Tous ont applaudi la décision des... trisme droit, par exemple le pas... sident du RN, Jordan Bardella,... s'agit d'un soupçon au côté à... la peine dans deux affaires pour

DEUX AFFAIRES POUR
France / Dans son rapport final, révélé vendredi 18 mars par Libé... François, la secrétaire nationale... PRÉSUMÉ INNOCENT
« Deux, les plus politiques, sont... des lois qui sont établis par les par... les recours pour, sur la loi... rangs de la droite et de l'extrême... droit que au jugement, et se dé... M. Bompard n'a pas donné suite... notes et actives « inconnus... Tous ont applaudi la décision des... trisme droit, par exemple le pas... sident du RN, Jordan Bardella,... s'agit d'un soupçon au côté à... la peine dans deux affaires pour

L'OBÉSITÉ, C'EST UN TRUC DE MALADES.

**Et avant tout,
un enjeu de santé.**

L'obésité est une maladie chronique¹.
Les médicaments sont destinés
aux personnes concernées.
Utilisés à des fins esthétiques,
ils comportent des risques.
Suivre les recommandations médicales,
c'est avant tout préserver sa santé.



¹ HAS. Guide du parcours de soins : surpoids et obésité chez l'adulte • janvier 2023 – mise à jour février 2024.
https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2023-02/guide._parcours_surpoids-obesite_de_ladulte.pdf

En Ukraine, l'armée invisible des volontaires

70% des Ukrainiens sont engagés dans le volontariat, devenu l'un des piliers de la résistance à la Russie

REPORTAGE

RAKIVKA ET KIEV - envoyée spéciale

À chaque saison sa couleur, question de survie. L'été, les filets de camouflage sont confectionnés dans des dégradés de vert ; l'automne, de marron ; et l'hiver, de blanc et de gris. A Rakivka, un village ukrainien de 400 habitants voisin de Boutcha, près de Kiev, la vingtaine de membres du réseau bénévole Les Araignées de la bibliothèque font du sur-mesure. Si nécessaire, ils fabriquent aussi des filets couleur « boue » ou noire pour coller à l'état du terrain, quand tout a brûlé après des bombardements.

« On reçoit des requêtes de partout, en particulier de Kharkiv, Donetsk et Koursk, explique Oksana Shulga, 41 ans, l'organisatrice du réseau installé dans la bibliothèque du village. Les soldats nous trouvent sur TikTok, Facebook, ou par le bouche à oreille. »

À la demande des militaires, les bénévoles envoient aussi des vestes dégrafables pour les blessés, des civières, des couvertures ou du poison contre les rats, qui pullulent dans les tranchées. « Notre contribution paraît peut-être minuscule, mais elle sauve des vies », assure Oksana Shulga. « Et si on ne faisait rien à l'arrière pour soutenir l'armée, le front viendrait jusqu'ici », ajoute sa voisine, occupée à tisser un nouveau filet de camouflage.

Ce réseau informel de bénévoles fait partie des milliers d'initiatives lancées par les Ukrainiens à travers le pays pour soutenir l'effort de guerre après l'invasion russe, en février 2022. Depuis trois ans, 71% de la population s'est engagée dans le volontariat, selon une enquête publiée en août 2024 par la Fondation Ilko Kucheriv pour les initiatives démocratiques, en collaboration avec le service sociologie du Centre Razoumkov, à Kiev. Chacun participe à son échelle, selon le temps dont il dispose, dans tous les domaines liés au conflit : soutien financier ou logistique à l'armée, aide aux déplacés, évacuation des civils du front, assistance médicale, réhabilitation des blessés, reconstruction ou lutte contre la désinformation.

Plus efficace que l'Etat

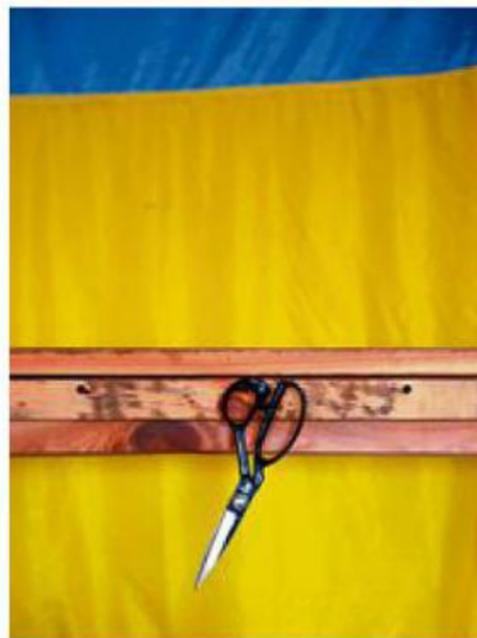
La plupart des volontaires opèrent de façon informelle. En novembre 2024, 10454 bénévoles étaient officiellement enregistrés, mais « le nombre réel de personnes qui participent à des collectes de fonds et à des activités d'assistance sans le signaler à l'Etat est bien plus élevé », souligne la société Opendatobot, qui compile les données officielles. En 2024, les Ukrainiens ont ainsi continué à faire des dons aux banques – le moyen le plus fréquent de collecter de l'argent – sans s'enregistrer, pour un montant total de près de 40 milliards de hryvnias (890 millions d'euros), précise la même source. C'est 1,4 fois plus que l'année précédente, avec un montant moyen de 410 hryvnias (9 euros) par personne.

Depuis trois ans, ces volontaires forment une armée invisible et constituent l'un des piliers de la résistance. Leur rôle a été essentiel dès les premières semaines de l'offensive russe. « Sans eux, la défense du pays et la société auraient subi d'énormes pertes », estime Olha Bezrukova, sociologue à l'université nationale Taras-Chevtchenko, à Kiev. Cet activisme a émergé après le début de la guerre dans le Donbass, en 2014, mais restait limité. Après 2022, il s'est étendu à tout le pays. « C'est devenu un mouvement puissant et systématique, affirme la chercheuse. Les Ukrainiens ont appris à mobiliser rapidement des ressources et à agir de fa-



Des volontaires du groupe Les Araignées de la bibliothèque, qui fabrique des filets de camouflage, dans la région de Kiev, le 10 mars. PHOTOS RAFAEL YAGHOZADEH POUR LE MONDE

A gauche : Valeriy Marchenko, qui fabrique des bougies artisanales pour les forces armées ukrainiennes ; à droite : les ciseaux d'une volontaire du réseau Les Araignées de la bibliothèque, dans la région de Kiev, le 10 mars.



çon stratégique, sans attendre que les ordres viennent d'en haut. »

La guerre a transformé la société ukrainienne, dont la faculté à s'organiser par le bas et de façon décentralisée permet de répondre plus vite et plus efficacement aux besoins que ne le fait le gouvernement. « L'Etat est contraint par des procédures bureaucratiques, alors que les volontaires sont plus mobiles, poursuit M^{me} Bezrukova. Cela leur permet de lever 600 millions de hryvnias [13,4 millions d'euros] en trois jours pour acheter des drones Bayraktar, ce qui prendrait des mois autrement. »

Les lenteurs et le manque de ressources de l'Etat font partie des raisons pour lesquelles des milliers de personnes ont rejoint la communauté Druk Army. L'ONG, fondée à l'été 2022, permet d'imprimer en 3D divers outils et équipements dont les militaires ont besoin – pièces détachées de drones, mines... Elle affirme avoir déjà livré plus de 18 millions d'articles sur le front, pour un poids total supérieur à 437 tonnes. « N'importe qui peut participer, il faut juste une

imprimante 3D, assure Yevhen Volnov, le directeur. On essaie de répondre aux besoins non couverts par le gouvernement. Les soldats nous disent ce qui leur manque, par exemple un système pour accrocher une mine bulgare à un drone ; nos ingénieurs élaborent un modèle, qu'il suffira d'imprimer. »

Près de 9 000 personnes sont enregistrées au sein de Druk Army, dont le plus jeune a 14 ans. La plupart sont en Ukraine, mais l'organisation compte aussi des volon-

naires en Allemagne, en France, en Italie ou en Irlande. Début mars, l'ONG a également mis en place un programme, « Heros's hub », pour permettre aux vétérans de participer. « Ils ont peut-être perdu une jambe ou un bras, mais pas leur volonté d'aider leurs frères d'armes au front », assure Yevhen Volnov.

Participation des vétérans

Conscient de l'atout que représentent ces réseaux de volontaires, le gouvernement les implique de plus en plus dans certains programmes. Volodymyr Zelensky leur rend souvent hommage, et de nombreux bénévoles ont reçu des médailles et les honneurs de l'Etat. Les volontaires parviennent à mobiliser d'autant plus vite qu'ils bénéficient d'un immense crédit auprès de la population. Selon une étude publiée en décembre 2024 par l'Institut international de sociologie de Kiev, 81 % des Ukrainiens leur font confiance. Seules les forces armées font mieux avec 92 %, loin devant le président (45 %), le gouvernement (20 %) et le Parlement (13 %).

« Les Ukrainiens ont appris à mobiliser rapidement des ressources sans attendre que les ordres viennent d'en haut »

OLHA BEZRUKOVA
sociologue

« Pendant la guerre dans le Donbass, je n'ai rien fait, j'avais la tête remplie par la propagande russe »

IRYNA FALCO
bénévole pour le réseau Les Araignées de la bibliothèque

chaud, de faire sécher leurs chaussettes, de réchauffer leur repas et de voir qu'on ne les abandonne pas », explique le retraité de 60 ans, en montrant l'atelier qu'il a bricolé avec sa femme dans leur jardin. Cet hiver, le couple a travaillé dehors jusqu'à 1 heure du matin pour satisfaire la demande des soldats.

« Nous avons une poudre spéciale qui permet à nos bougies de ne pas faire de fumée, ça évite d'être repéré par les drones ennemis », vante Vira Marchenko, la cheffe du village, 58 ans, dont le neveu, militaire, est porté disparu. Les deux retraités ont envoyé plus de 5200 bougies au front depuis le début de leur activité, en novembre 2022.

Dans leur communauté, ceux qui ne font rien sont minoritaires, mais agacent. « J'essaie de les convaincre, explique Vira Marchenko. Parfois, je me dispute avec eux. » Certains bénévoles ne leur adressent plus la parole. Mais, après trois ans de guerre à grande échelle, l'un des plus grands défis auxquels sont confrontés les volontaires est l'épuisement.

Or, avec la quasi-disparition de l'Usaid – l'aide américaine pour le développement, qui finançait de nombreux programmes d'assistance en Ukraine –, le fardeau qui repose sur eux devrait s'accroître encore. « Les bénévoles font des burn-out, observe Olha Bezrukova. Mais ils continuent, parce qu'ils savent que, sinon, de nombreux secteurs critiques auxquels ils apportent leur assistance s'effondreraient. » Et l'Ukraine avec. ■

FAUSTINE VINCENT

Allemagne : la levée des sanctions contre la Russie en débat à la CDU

Le courant prorusse de l'Union chrétienne-démocrate se heurte à sa direction, incarnée par le probable futur chancelier Merz

BERLIN - correspondante

Le dégel des relations entre les États-Unis et la Russie réveille en Allemagne un débat qui semblait clos il y a encore quelques semaines : un retour au gaz russe bon marché serait-il possible après la fin de la guerre en Ukraine ? Dans un pays dont l'économie est à l'arrêt, et alors que les négociations en vue de former une coalition entre les conservateurs (CDU/CSU) et le Parti social-démocrate (SPD) entrent dans leur dernière ligne droite, certains élus conservateurs militent publiquement pour rouvrir la discussion.

Samedi 29 mars, l'un des poids lourds de la CDU, le ministre-président de Saxe, Michael Kretschmer, par ailleurs vice-président du parti et membre des neuf représentants de la CDU/CSU qui négocient avec le SPD pour former un gouvernement, a critiqué le refus catégorique de l'Allemagne et d'autres pays européens d'assouplir les sanctions contre Moscou. « C'est complètement hors du temps, et cela ne correspond pas du tout à ce que les Américains sont en train de faire, a-t-il déclaré dans un entretien à l'agence de presse allemande DPA. Si l'on constate que l'on s'affaiblit soi-même plus que l'on affaiblit l'autre, alors il faut voir si tout cela est si juste. » A ses yeux, le débat sur le coût que les sanctions contre Moscou font peser sur l'Allemagne « doit être possible, mais il n'a pas lieu ».

« Couper court aux spéculations »
Elu d'un Land de l'est de l'Allemagne, où la Russie suscite traditionnellement moins d'hostilité qu'à l'Ouest, Michael Kretschmer a été critiqué, dans le passé, pour ses propos jugés trop favorables au président russe, Vladimir Poutine. Mais sa voix est venue s'ajouter à celle d'autres élus conservateurs, cette fois élus de l'Ouest et qui siègent tous deux dans des groupes thématiques de discussion avec le SPD.

« Si, un jour, une paix juste et sûre [avec l'Ukraine] est instaurée, alors nous devrions aussi pouvoir discuter d'une reprise des achats de gaz russe, a affirmé le député Jan Heinisch (CDU), mardi 18 mars, dans un entretien au média en ligne Politico. Pas en étant dans une position de dépendance comme par le passé, pas avec un prix imposé, mais la Russie est l'un des nombreux fournisseurs dans le monde. »

L'élue du Bade-Wurtemberg Thomas Bareiss, qui s'était déjà fait remarquer pour ses positions favorables à la Russie, a de son côté carrément évoqué la mise en service du gazoduc Nord Stream 2 – dont la procédure d'homologation

« Si, un jour, une paix juste et sûre est instaurée, nous devrions pouvoir discuter d'une reprise des achats de gaz russe »

JAN HEINISCH
député de la CDU

avait été suspendue par le chancelier Olaf Scholz à la veille de l'invasion de l'Ukraine, en février 2022 – dans un message posté sur LinkedIn, mi-mars, faisant allusion à l'hypothèse d'une reprise du projet par des investisseurs américains. « Il semble que Nord Stream 2 pourrait faire partie d'un accord avec la Russie, a-t-il déclaré. Lorsque la paix sera revenue et que les armes seront déposées entre la Russie et l'Ukraine (ce qui, espérons-le, arrivera bientôt), les relations se normaliseront, les embargos seront tôt ou tard levés et, bien entendu, le gaz pourra à nouveau circuler, peut-être cette fois dans un gazoduc sous contrôle américain. »

Plusieurs émissaires de la CDU ont rappelé que les propos ne reflétaient pas la position du parti. « Michael Kretschmer a toujours été sur cette ligne depuis le début de la guerre en Ukraine, il ne reflète pas la position de la CDU, tempère le député Andreas Jung, qui représente la CDU dans le groupe de travail sur l'énergie et le climat aux côtés du SPD. Nous sommes complètement contre la levée des sanctions. [Le probable futur chancelier] Friedrich Merz est très clair sur ce sujet, qui ne peut de toute façon être discuté qu'au niveau européen. » « Le mieux serait d'exclure une remise en service de Nord Stream dans le contrat de coalition, afin de couper court à toutes les spéculations et ambitions favorables à la Russie », a de son côté proposé le porte-parole de la CDU pour les questions de politique étrangère, Roderich Kiesewetter.

L'économie allemande, très dépendante des livraisons de gaz et de pétrole russe avant la guerre en Ukraine, a été lourdement pénalisée par l'embargo décidé au niveau européen. L'inflation de l'énergie qui a suivi a constitué une thématique de campagne privilégiée de l'extrême droite et du parti de Sahra Wagenknecht, une formation de gauche bien implantée dans l'est de l'Allemagne, où son discours favorable à la reprise des discussions avec Moscou séduit. ■

ELSA CONESA

RUSSIE Recherché dans son pays, le chef des Serbes de Bosnie est à Moscou

Recherché par la justice de son pays, le chef des Serbes de Bosnie, Milorad Dodik, est arrivé à Moscou, lundi 31 mars. Dans une vidéo filmée devant le Kremlin, il a loué « le leader historique (...) du peuple russe, Vladimir Poutine ». Accusé de velléités sécessionnistes, le président de la Republika Srpska (RS), l'entité des Serbes de Bosnie, doit être interrogé par la justice centrale, qui l'accuse d'attaque à l'ordre constitutionnel après une série de mesures visant à annuler toute autorité

de la police et de la justice centrales en RS. – (AFP)

CORÉE DU SUD Le président destitué fixé sur son sort vendredi

Quatre mois après avoir plongé son pays dans le chaos politique, le président sud-coréen, Yoon Suk Yeol, saura, vendredi 4 avril, si la Cour constitutionnelle le destitue définitivement ou le rétablit dans ses fonctions. Dans la nuit du 3 au 4 décembre 2024, le président conservateur avait déclaré par surprise la loi martiale et envoyé l'armée au Parlement, dominé par l'opposition. – (AFP)

Après huit mois de crise, amorce de désescalade entre Paris et Alger

Lors d'un échange téléphonique, lundi, les présidents Macron et Tebboune sont convenus de relancer la coopération entre les deux pays



Le président algérien, Abdelmadjid Tebboune, et Emmanuel Macron au sommet du G7 à Savelltri (Italie), le 13 juin 2024. L. MARIN/AFP

La connexion entre les deux hommes avait cruellement fait défaut durant ces huit mois de crise, l'une des plus graves qu'ait connues la relation bilatérale depuis 1962. Emmanuel Macron et son homologue algérien Abdelmadjid Tebboune ont rétabli le contact, lundi 31 mars, à travers une conversation téléphonique – l'occasion leur en a été donnée par la fête de l'Aïd – laissant entrevoir une éclaircie après la tempête. Les deux chefs d'Etat sont convenus de « renouer le dialogue fructueux » consacré par la déclaration d'Alger d'août 2022 lors de la visite d'Etat de M. Macron en Algérie, indique le communiqué conjoint diffusé dans la soirée par les deux présidences.

L'objectif commun affiché est de « donner une nouvelle ambition à la relation » dans un « esprit d'amitié », mais aussi dans un « souci d'efficacité et de résultat ». Le communiqué annonce aussi que le ministre français des affaires étrangères, Jean-Noël Barrot, se rendra à Alger le 6 avril afin de discuter avec son homologue, Ahmed Attaf, des détails pratiques de cette relance de la coopération dans les domaines sécuritaire, migratoire, mémoriel et économique.

« Dialogue d'égal à égal »

Surtout, il évoque le sort de l'écrivain franco-algérien Boualem Sansal, condamné le 27 mars à cinq ans de prison ferme, à propos duquel M. Macron espère un « geste de clémence et d'humanité » de la part d'un président Tebboune crédité de « clarté ». La rumeur avait couru avec insistance ces derniers jours de l'éventualité d'une grâce de sa part, scénario qui paraît désormais plus que vraisemblable.

Cet entretien téléphonique entre les deux hommes ne suffit pas à lui seul à sceller la réconciliation après « les tensions accumulées ces derniers mois », euphémisme utilisé par le communiqué pour qualifier une secousse qui a placé les deux capitales au bord de la rupture. L'expérience a montré que la bonne relation personnelle entre les deux chefs d'Etat avait échoué à prévenir les trois crises bilatérales ayant éclaté en 2021, 2023 et

2024. La reprise du contact n'en marque pas moins un tournant perceptible depuis une semaine. « [M. Macron] est mon unique point de repère (...), mon alter ego (...), c'est avec lui que je travaille », avait déclaré le 22 mars M. Tebboune dans un geste d'apaisement annonçant l'actuelle décruce d'animosité.

La crise avait éclaté le 30 juillet 2024 avec la reconnaissance par M. Macron de la « souveraineté marocaine » sur le Sahara occidental, territoire disputé entre Rabat et les indépendantistes du Front Polisario soutenus par Alger. Elle s'était ensuite exacerbée au fil d'incidents enflammant les passions : arrestation à la mi-novembre 2024 à Alger de Boualem Sansal après ses propos sur les frontières algéro-marocaines ; offensive judiciaire contre un réseau d'influenceurs algériens en France proférant des menaces contre des opposants au régime d'Alger ; refus des autorités algériennes de récupérer des ressortissants algériens expulsés, etc.

L'attaque au couteau de Mulhouse (un mort et six blessés) commise le 22 février par un Algérien en situation irrégulière, dont Alger avait refusé le retour à de multiples reprises, avait porté la crise à son paroxysme.

A Paris, le raidissement s'était nourri du rôle offensif joué par Bruno Retailleau, ministre de l'intérieur, au point de susciter des tensions avec son collègue du Quai d'Orsay, Jean-Noël Barrot. La « riposte graduée » annoncée par M. Retailleau, adepte d'un « rapport de force » avec l'Algérie coupable à ses yeux d'« humilier la France », était jugée contre-pro-

ductive par les partisans d'une approche plus diplomatique. Cette dernière se voit désormais validée au plus haut niveau de l'Etat par M. Macron, dont le long effacement dans cette crise avait permis à M. Retailleau de pousser les feux de sa méthode du « rapport de force ». La terminologie employée par le communiqué conjoint – « dialogue d'égal à égal », « relation respectueuse des intérêts de chacun » – souligne très clairement le changement de cap.

Il revient désormais à M. Barrot de « décliner » avec son homologue, Ahmed Attaf, les « modalités opérationnelles » du nouveau cours. Le communiqué mentionne le « retour sans délai de la coopération sécuritaire » qui avait été de facto suspendue au lendemain du revirement pro-marocain de M. Macron, au point d'avoir nourri les inquiétudes françaises lors des Jeux olympiques de Paris durant l'été 2024.

Autre chantier, une « coopération migratoire confiante, fluide et efficace » devra « traiter toutes les dimensions de la mobilité entre les deux pays ». La périphrase signifie que la préoccupation française en matière de réadmission des illégaux algériens expulsés doit être conciliée avec les attentes d'Alger en matière d'octroi de visas vers la France.

Entraves administratives

Tout aussi significative est la volonté commune affichée de relancer le dialogue mémoriel dans « l'esprit d'apaisement, de réconciliation et de refondation de la relation ». A cette fin, la commission mixte d'historiens, coprésidée par Benjamin Stora et Mohamed Lahcen Zeghidi, « reprendra sans délai ses travaux » afin de rendre « la conclusion de ses travaux » avant l'été. Mise en place au printemps 2023, cette commission composée d'une dizaine d'historiens français et algériens a esquissé une réflexion sur le partage des archives, l'historiographie de la colonisation et les restitutions d'objets symboliques algériens présents dans les musées en France, notamment ceux ayant appartenu à l'émir Abdelkader (1808-1883).

Dernier dossier évoqué dans le communiqué conjoint : celui de

La « riposte graduée » voulue par le ministre de l'intérieur adepte d'un « rapport de force », était jugée contre-productive

la coopération économique et des échanges commerciaux. Dégât collatéral du revirement de Paris sur le Sahara occidental, les entreprises françaises en Algérie ont été visées par une série de mesures d'entrave administrative. La France réclame le retour à un climat plus serein des affaires et promet en échange son « appui » à la révision de l'accord d'association de 2002 entre l'Algérie et l'Union européenne (UE).

Alger plaide pour une renégociation de cet accord, estimant qu'il ne favorise qu'insuffisamment les exportations de ses produits industriels vers le marché européen. L'enjeu économique est de taille, puisque l'UE est le principal partenaire de l'Algérie, représentant la moitié du commerce extérieur de cette dernière.

La question du Sahara occidental, déclencheur de la crise, ne figure toutefois pas explicitement dans le communiqué conjoint. Le 30 juillet 2024, M. Macron avait reconnu que « le présent et l'avenir » de ce territoire « s'inscrivent dans le cadre de la souveraineté marocaine », au grand dam des Algériens. Il est hautement invraisemblable que Paris revienne sur cette reconnaissance, que le chef de l'Etat français avait réitérée lors de sa visite d'Etat à Rabat en octobre 2024. La référence à ce dossier sahraoui affleure dans le communiqué de manière très allusive à travers le rappel de la « légalité internationale », au nom de laquelle Alger réclame rituellement la tenue, sur place, d'un référendum d'autodétermination. ■

FRÉDÉRIC BOBIN

En Israël, cacophonie autour de la nomination du chef du Shin Bet

Benyamin Nétanyahou, qui avait désigné lundi un ancien chef de la marine, Eli Sharvit, est revenu sur sa décision dès le lendemain

JÉRUSALEM - correspondance

Eli Sharvit n'a même pas eu le temps de faire un tour de piste. Nommé lundi 31 mars à la tête du Shin Bet, le renseignement intérieur, par Benyamin Nétanyahou, il a été désavoué mardi matin. L'exemple même du fait du prince, mais d'un prince cerné par les affaires judiciaires, sous la pression de réservistes fatigués, d'une opposition qui l'attaque sans relâche, et d'une population israélienne qui réclame, dans sa grande majorité, le retour des otages retenus à Gaza.

Cet épisode de grande confusion débute lundi matin, quand le bureau du premier ministre publie un communiqué nommant un successeur à Ronen Bar, chef du renseignement intérieur, Shin Bet, dont le licenciement, le 21 mars, avait suscité un tollé. Le poste est confié à un vice-amiral de réserve, Eli Sharvit, 60 ans, ancien commandant de la marine, un choix qui laisse les observateurs perplexes. Car l'intéressé, s'il est un militaire reconnu en Israël, n'a aucune expérience dans le domaine du renseignement, n'a jamais travaillé sur les affaires palestiniennes et ne parle pas arabe.

Il y avait des candidats plus évidents. Comme « M », nom de code de l'adjoint de Ronen Bar, il y a deux mois, qui connaît l'organisation mieux que quiconque et dispose d'un très large soutien parmi les 7000 employés. D'autres noms circulent, tous des anciens du Shin Bet. Ce n'est pas la première fois qu'un outsider est nommé à la tête du service. Ami Ayalon, ancien chef de la marine israélienne, a occupé le poste entre 1996 et 2000, dans la foulée de l'assassinat de Yitzhak Rabin, en 1995. Mais, après la publication du communiqué du bureau de M. Nétanyahou, Eli Sharvit n'a dit mot. A-t-il seulement été mis au courant ?

La machine médiatique s'est alors emballée. Car nommer un

Juste après la nomination de M. Sharvit, le premier ministre israélien s'est rendu au tribunal pour comparaître à son procès pour corruption

successeur à Ronen Bar, c'est déclarer une guerre ouverte au pouvoir judiciaire. Le jour même de son limogeage, la Cour suprême, la plus haute instance judiciaire d'Israël, avait suspendu la procédure. Quelques heures après, c'était la procureure générale, Gali Baharav-Miara, qui interdisait au gouvernement « de prendre toute mesure portant atteinte au statut du chef du Shin Bet ». Son annonce publiée, le premier ministre se rend au tribunal pour comparaître à son procès pour corruption, fraude et abus de confiance, qui a commencé en 2020. Mais pas pour longtemps : M. Nétanyahou a été contraint de quitter soudainement l'audience, sous le coup d'une convocation... de la police israélienne.

« Une diversion »

Celle-ci venait d'arrêter deux de ses conseillers, Yonatan Ulrich et Eli Feldstein, dans le cadre de l'enquête sur leurs liens avec l'émirat du Qatar, que nombre d'Israéliens considèrent comme un soutien du Hamas. Les deux hommes sont soupçonnés de contact avec un agent étranger, de fraude, d'abus de confiance et de blanchiment d'argent. Convoquer Benyamin Nétanyahou lors de l'arrestation de ses conseillers était un choix délibéré de la police, pour éviter toute perturbation dans le déroulement de l'enquête.

Pendant ce temps, le profil d'Eli Sharvit se précise. Il incarne ces hauts serviteurs de l'Etat dont le gouvernement cherche à se débarrasser. Il a participé à des manifestations contre le projet de réforme judiciaire de la coalition au pouvoir, accusé par ses détracteurs de saper l'Etat de droit. Et a critiqué la politique environnementale du président Trump. Fait exceptionnel, le choix de Benyamin Nétanyahou est critiqué jusque dans les rangs du Likoud. « La proximité entre l'annonce de la nomination de Sharvit et les arrestations et interrogatoires a conduit à des spéculations selon lesquelles Nétanyahou savait ce qui allait arriver et cherchait à prendre le contrôle du récit au moyen d'une diversion », estime dans un article Amos Harel, journaliste pour Haaretz.

Le premier ministre s'en tirerait-il sans dommage ? Le doute perce dans son propre camp. Et le mouvement de protestation des familles d'otages reprend de la vigueur, après la diffusion, dans la nuit de dimanche à lundi, sur CBS, du témoignage de l'ancien captif Yarden Bibas. Sa femme et ses deux jeunes fils, eux aussi kidnappés, ont été tués à Gaza par leurs ravisseurs, selon l'armée israélienne. Interrogé sur le message qu'il voudrait faire passer à Donald Trump, M. Bibas a répondu : « S'il vous plaît, faites cesser cette guerre et aidez à ramener tous les otages. » Précisément l'inverse de ce que veut M. Nétanyahou, conscient qu'un arrêt des hostilités mènerait à sa chute politique. ■

SAMUEL FOREY



À Khan Younés, dans la bande de Gaza, lundi 31 mars, lors d'un hommage aux secouristes tués par des tirs israéliens. HATIM KHALIL/REUTERS

Dans le sud de Gaza, une mission de sauvetage a tourné au carnage

Les corps de quinze secouristes palestiniens, tués par l'armée israélienne, ont été déterrés d'une fosse commune, une semaine après avoir disparu

Une foule nombreuse s'est rassemblée lundi 31 mars à Khan Younés, dans la bande de Gaza, pour accompagner les corps de 15 secouristes – huit travailleurs du Croissant-Rouge, six membres de l'unité d'urgence de la défense civile de Gaza et un employé de l'UNRWA, l'agence de l'ONU pour les réfugiés palestiniens. Ils ont été tués par les forces israéliennes au cours d'une mission de sauvetage qu'ils menaient à Rafah, dans le sud du territoire palestinien. Leurs corps ont été retrouvés enterrés dimanche dans une fosse commune improvisée, apparemment labourée par des bulldozers des forces israéliennes. Ils étaient portés disparus et présumés morts depuis le dimanche précédent, le 23 mars.

Le Croissant-Rouge palestinien affirme que les secouristes et leurs véhicules portaient clairement la mention « personnel médical et humanitaire » et accuse les troupes israéliennes de les avoir tués « de sang-froid ». L'armée israélienne soutient que ses soldats ont ouvert le feu sur des véhicules qui s'approchaient d'elles « de manière suspecte » sans s'être identifiés. Selon la Croix-Rouge internationale, il s'agit de l'attaque la plus meurtrière visant son personnel ces huit dernières années dans le monde. Israël interdit à la presse étrangère de pénétrer dans la bande de Gaza.

Le 23 mars au petit matin, une première ambulance avait été dénichée dans le quartier de Tal Al-Sultan pour porter secours aux victimes d'un raid aérien. L'armée israélienne avait appelé les habitants à quitter les environs, affirmant que des militants armés du Hamas y opéraient. La première équipe de secouristes parvient à retourner à l'hôpital après avoir appelé des renforts. Le contact est rapidement perdu avec une deuxième ambulance arrivée en soutien puis prise pour cible. La défense civile du territoire palestinien évoque alors la mort de deux ambulanciers. Cinq véhicules de la protection civile, du Croissant-Rouge et de l'ONU sont

ensuite envoyés tour à tour dans le secteur. Tous sont attaqués.

« Les informations disponibles indiquent que la première équipe a été tuée par les forces israéliennes et que d'autres équipes d'urgence et d'aide ont été frappées l'une après l'autre alors qu'elles cherchaient leurs collègues disparus », affirme Jens Lærke, porte-parole du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) à Genève. « [Les victimes] ont été ensevelies sous le sable, à côté des épaves des véhicules d'urgence – des ambulances clairement identifiées, un camion de pompiers et une voiture de l'ONU », ajoute-t-il.

Images glaçantes

Des jours durant, les forces israéliennes interdisent aux Nations unies d'accéder au site. Le 2 mars, une équipe de l'ONU tente de s'en approcher, mais doit rebrousser chemin. Dans une vidéo filmée depuis son véhicule, on voit un jeune homme se faire tuer alors qu'il tente de porter secours à une vieille dame blessée sur le bord d'une route. « Pouvons-nous avancer de 50 mètres pour aller voir la femme blessée ? », demande à la radio une membre de l'équipage onusien. « Un autre abattu, un autre abattu ! », s'exclame son collègue. Ils parviennent finalement à récupérer la femme avant de fuir la zone.

De nouvelles images glaçantes tournées par l'OCHA, qui a finalement pu parvenir sur les lieux de la tuerie à Tal Al-Sultan dans la journée du 30 mars, montrent des secouristes du Croissant-Rouge et de la défense civile atta-

« C'étaient des humanitaires. Ils portaient des emblèmes qui auraient dû les protéger »

MAHMOUD BASSEL
porte-parole de la défense civile du territoire palestinien

quer le sable à la pelle pour déterrer les corps de leurs collègues. « Il y a sept jours, les ambulances de la défense civile et du Croissant-Rouge palestinien sont arrivées sur ces lieux. [Les corps] ont été rassemblés et enterrés dans cette fosse commune », dénonce dans une série de posts publiés sur le réseau X Jonathan Whittall, le chef du bureau de l'OCHA en Palestine, qui a diffusé les images de l'opération de récupération des corps des sauveteurs. Le lieu avait été signalé avec le gyrophare de l'une des ambulances du Croissant-Rouge attaquées, dont les carcasses broyées gisent sur le chemin aux côtés du camion de la défense civile et du véhicule des Nations unies, dont seule la lettre « N » – des initiales « UN » que l'organisation peint sur ses voitures pour les rendre identifiables – émerge de l'amas de ferraille.

« Nous les déterrions dans leurs uniformes, avec leurs gants. Ils étaient là pour sauver des vies. Au lieu de cela, ils ont fini dans une fosse commune. Ce qui s'est passé ici est absolument horrible. Cela ne devrait jamais arriver. Le person-

nel de santé ne devrait jamais être une cible », s'indigne Jonathan Whittall. « J'ai le cœur brisé. Ces ambulanciers dévoués portaient secours à des blessés », a réagi dans un communiqué le secrétaire général de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), Jagan Chapagain.

« C'étaient des humanitaires. Ils portaient des emblèmes qui auraient dû les protéger ; leurs ambulances étaient clairement identifiées », a-t-il ajouté. Mahmoud Bassel, le porte-parole de la défense civile du territoire palestinien, accuse, lui, l'armée israélienne d'avoir exécuté ses hommes : « Tous les corps portent les traces d'au moins une vingtaine de blessures par balles, l'un d'eux a été retrouvé les pieds liés. »

Interrogée par Le Monde, l'armée israélienne indique qu'elle a ouvert le feu ce jour-là « sur des véhicules du Hamas et a éliminé plusieurs terroristes du Hamas ». « D'autres véhicules se sont avancés de manière suspecte. Une première enquête indique que les véhicules se déplaçaient sans coordination préalable, sans lumières ni signaux d'urgence. Les troupes ont réagi en tirant en direction des véhicules suspects, éliminant un certain nombre de terroristes du Hamas et du Jihad islamique », ajoute-t-elle, en citant le nom d'un membre pressenti de la santé – Mohammad Amin Ibrahim Shubaki – dont l'identité ne correspond à aucune de celles des 15 sauveteurs. Elle ne précise pas dans quelles circonstances les victimes ont été enterrées dans une fosse commune improvisée.

Depuis le début de la guerre à Gaza consécutive à l'attaque du Hamas le 7 octobre 2023, une centaine de secouristes membres du Croissant-Rouge et de la défense civile ainsi qu'au moins 1060 professionnels de la santé ont été tués sous les bombardements ou par les tirs des forces israéliennes, selon les Nations unies. Lundi, l'armée israélienne a ordonné l'évacuation de la quasi-totalité de la ville de Rafah, que des milliers d'habitants fuyaient. ■

MADJID ZERROUKY

CESSATIONS DE GARANTIE

LOI DU 2 JANVIER 1970 - DÉCRET D'APPLICATION N° 72-678 DU 20 JUILLET 1972 - ARTICLES 44 QBE EUROPE SA/NV, sis Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets - 92913 Paris La Défense Cedex (RCS NANTERRE 842 689 556), succursale de QBE EUROPE SA/NV, dont le siège social est à 37, Boulevard du Régent, 1000 BRUXELLES - BELGIQUE, fait savoir que, la garantie financière dont bénéficiait la :

NEMA SARLU
11 rue Albert Leccq
94170 LE PERREUX SUR MARNE
RCS: 509 401 253
depuis le 01/07/2010 pour ses activités de : TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE cessera de porter effet trois jours francs après publication du présent avis. Les créances éventuelles se rapportant à ces opérations devront être produites dans les trois mois de cette insertion à l'adresse de l'Établissement garant sis Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets - 92913 Paris La Défense Cedex. Il est précisé qu'il s'agit de créances éventuelles et que le présent avis ne préjuge en rien du paiement ou du non-paiement des sommes dues et ne peut en aucune façon mettre en cause la solvabilité ou l'honorabilité de la SARLU NEMA.

« Al-Charaa a une vision pour la Syrie et il sait qu'il ne peut gouverner seul »

Seule femme du gouvernement présenté samedi, la chrétienne Hind Kabawat, ministre des affaires sociales, défend l'approche du président de transition

RENCONTRE
DAMAS - envoyée spéciale

Sur la photo de famille du nouveau gouvernement de transition syrien, Hind Kabawat accroche les regards dans son tailleur blanc. Nommée aux affaires sociales et au travail, samedi 29 mars, cette chrétienne laïque de 51 ans est la seule femme parmi 22 hommes. Ce constat contrarie la militante des droits des femmes, déterminée à mener le combat pour une meilleure représentativité des Syriennes au sein des nouvelles autorités.

« J'ai tenté de convaincre qu'il fallait plus de femmes ministres, mais c'était compliqué, avec l'impératif d'assurer la diversité ethnique et religieuse au sein du gouvernement. Il n'y a néanmoins aucune excuse à ce qu'il n'y ait qu'une seule femme ministre. On m'a promis que davantage de femmes seraient nommées à de hautes fonctions », assure Hind Kabawat, installée à l'ombre des glycines, dans le patio de sa maison traditionnelle de la vieille ville de Damas.

Lors de la présentation du gouvernement, au Palais du peuple, samedi, devant le président syrien de transition, Ahmed Al-Charaa, cette spécialiste du dialogue interreligieux et de la résolution des conflits, au caractère bien trempé, s'est efforcée de faire taire les mauvaises langues qui lui reprochent de jouer la « caution diversité » au sein du gouvernement. « Mon ministère est l'un des plus importants dans la période post-conflit, au vu du nombre d'orphelins, de déplacés et de personnes vulnérables que compte le pays », souligne la Syro-Canadienne, mère de deux enfants.

Opposante au président Bachar Al-Assad, elle n'était pas revenue en Syrie pendant les quatorze années de guerre civile. Lorsque le poste de ministre lui a été proposé, quatre jours avant l'officialisation du cabinet, elle n'a pas hésité une seconde. « J'y ai retrouvé des gens pour lesquels j'éprouve un profond respect, choisis pour leurs mérites. Il y a aussi de nombreux jeunes qui nous apportent l'énergie, et à qui nous apportons la sagesse. Nous pouvons faire beaucoup en coopérant », pense Hind Kabawat.

A ceux qui disent leur crainte de voir le président Ahmed Al-Charaa, un ancien djihadiste qui a rompu avec Al-Qaïda en 2017, imposer une idéologie islamiste à la Syrie ou régner sans partage, Hind Kabawat appelle à donner de la voix. « On veut une démocratie inclusive en Syrie. Plus ceux qui mettent en doute et questionnent les choix des dirigeants, les miens compris, seront nombreux, plus la chance de construire une société convenable sera grande. C'est là que le

travail de la société civile est important », expose-t-elle.

Effarée par les massacres commis contre les alaouites et par la mort de membres de la sûreté générale dans les attaques menées par des partisans de l'ancien régime, début mars, Hind Kabawat se dit rassurée par les décisions prises par Ahmed Al-Charaa. « Il a présenté ses condoléances aux familles des victimes, dont notre collègue, la militante Hanadi Zahlout. Il a établi un comité d'enquête et punira tous les responsables. Cela, nous ne l'avions jamais observé du temps de l'ancien régime, qui tuait sa population avec des armes chimiques. La leçon à en tirer est qu'il faut mettre en place, sans attendre, un processus de justice transitionnelle », dit-elle.

Hind Kabawat n'avait jamais rencontré Ahmed Al-Charaa avant de se voir proposer, en février, d'être l'un des sept membres du comité préparatoire pour la conférence de dialogue national. « Il a une vision pour la Syrie, et il sait qu'il ne peut pas gouverner seul. Il aime le travail en équipe. Il est très ouvert aux nouvelles idées, mais n'oubliez pas qu'il doit faire le consensus entre différentes tendances au sein de la société syrienne », dit-elle de lui.

Aux côtés d'Al-Charaa dès 2017

Par le biais du centre Tastakel pour les femmes syriennes, qu'elle a cofondé pour promouvoir la paix et la réconciliation durant la guerre, elle a été en contact avec le gouvernement de salut qu'Ahmed Al-Charaa avait mis en place, à Idlib, dès 2017. Elle a formé dans cette province, comme dans le reste du pays, des milliers de femmes et d'enfants syriens au travers de programmes d'éducation et de soutien psychologique, ainsi que d'ateliers sur la résolution des conflits, la gouvernance, le droit humanitaire et la citoyenneté.

« Certains de mes étudiants sont devenus employés gouvernementaux, journalistes... Certains sont aujourd'hui mes collègues ! », se félicite Hind Kabawat. Dans les discours d'Ahmed Al-Charaa, elle retrouve des concepts qu'elle leur enseignait, comme celui de « dirigeant serviteur ». Intégrer le comité préparatoire pour la conférence de dialogue national lui a paru une évidence. « J'ai fait cela toute ma vie au sein des organisations internationales pour d'autres pays. Il allait de soi que j'accepte de le faire dans mon pays ! », s'exclame-t-elle.

Multidiplômée, en économie, en droit et en résolution de conflits, Hind Kabawat a aussi obtenu une maîtrise en droit et diplomatie à la Fletcher School of Law and Diplomacy de l'université Tufts, aux Etats-Unis. Elle a été directrice de la consolidation de la paix interconfessionnelle au centre pour les religions du monde, la diplomatie et la résolution des conflits de l'université George Mason, aux Etats-Unis. Consultante auprès de la Banque mondiale, elle a également participé aux pourparlers de paix sur la Syrie de Genève, en 2017.

Au sein du comité préparatoire pour la conférence de dialogue national, dominé par cinq proches d'Ahmed Al-Charaa, Hind Kabawat a retrouvé une autre militante de la société civile, Houda

Al-Atassi. « Certains ont dit que nous avons été placées là pour jouer les cautions féminines. C'était méconnaître les femmes syriennes, qui sont très fortes et ne se laissent pas faire », rit-elle. Elle aurait aimé que le dialogue national se poursuive pendant plusieurs mois, voire plusieurs années, au lieu des deux petites journées qui lui ont été consacrées en février.

Pour une levée des sanctions

« On a fait tout ce qui nous était possible pour faire valoir nos idées. On a amené nos propres médiateurs et nos procédures, ainsi que de la diversité, avec des membres de la société civile, des différentes religions, de la jeunesse », dit-elle. Les deux militantes ont obtenu l'adoption d'un quota d'un tiers de femmes dans la sélection des 1200 participants au dialogue national. Leurs confrères se sont montrés à l'écoute. « J'ai une longue expérience au sein de l'opposition syrienne, et je peux vous dire qu'ils sont bien plus flexibles et à l'écoute que l'opposition au régime Al-Assad. Beaucoup de jeunes gens parmi eux savent qu'il est indispensable de coopérer avec nous, pour le bien de la Syrie », dit-elle.

Le gouvernement désormais formé, Hind Kabawat estime qu'il n'y a plus de temps à perdre. Elle entend mettre à profit son expérience et son réseau, ainsi que l'expertise des Syriens de l'intérieur et de l'extérieur du pays, pour élaborer un plan d'action. « Il y a des choses que l'on peut faire tout de suite, même si les caisses de l'Etat sont vides, comme promouvoir la justice sociale, trouver des emplois pour les femmes... En parallèle, nous allons pousser pour convaincre la communauté internationale de lever les sanctions. Si cette dernière veut aider les femmes et les enfants de ce pays, qui paient le prix des sanctions, elle doit les lever », plaide la ministre des affaires sociales et du travail.

Le soutien de la communauté internationale sera indispensable pour relever un pays en ruine, mais il est important, à ses yeux, que les Syriens aient leur destin en main. « En cinquante-quatre ans de dictature, les Al-Assad ont cultivé l'individualisme, dressant les gens les uns contre les autres. Il est temps de reconstruire notre communauté et de travailler dans une culture de coordination, appelle Hind Kabawat. Nous n'avons pas droit à l'échec. » ■

HÉLÈNE SALLON

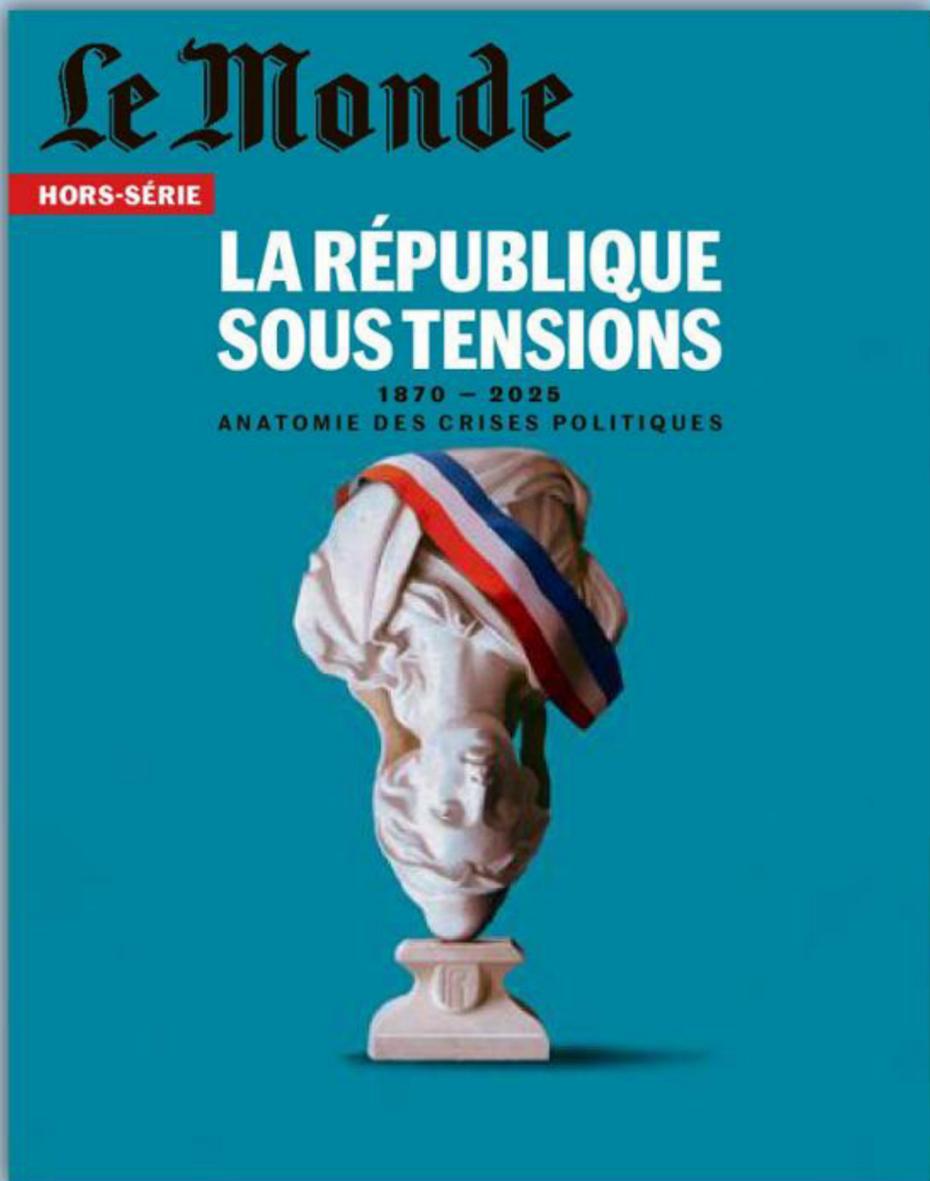
LE PROFIL



Hind Kabawat

Opposante au président déchu, Bachar Al-Assad, et militante pour les droits des femmes, la Syro-Canadienne Hind Kabawat est une experte du dialogue interreligieux et de la résolution des conflits. Consultante pour la Banque mondiale, cette chrétienne laïque de 51 ans a été adjointe au chef du bureau de Genève de la Commission de négociation syrienne. Elle a participé, à ce titre, aux pourparlers de paix intersyriens de Genève en 2017. Le 29 mars, elle a été nommée ministre des affaires sociales et du travail au sein du gouvernement de transition syrien, dirigé par le président par intérim, Ahmed Al-Charaa.

« Certains ont dit que nous avons été placées là pour jouer les cautions féminines. C'était mal connaître les Syriennes »



La France traverse, depuis la dissolution de l'Assemblée nationale décidée le 9 juin 2024 par Emmanuel Macron, une crise inédite sous la V^e République. S'agit-il d'une crise politique ou d'une crise du politique ? Cette nouvelle poussée de « fièvre hexagonale » est au cœur d'un hors-série du Monde qui propose enquêtes, entretiens, portraits, histoires, analyses et infographies, tout pour décrypter ce long film d'une singularité française parmi les démocraties libérales depuis plus de cent cinquante ans de vie politique.

LA RÉPUBLIQUE SOUS TENSIONS

Un hors-série du « Monde »
100 pages - 12,50 €
Chez votre marchand de journaux et sur lemonde.fr/boutique

Macron tente de remobiliser sur l'écologie

Le président de la République a présidé, lundi, un conseil de planification, sans annonces nouvelles

Une simple parenthèse verte au milieu d'un agenda diplomatique très intense ? Ou la relance d'une politique climatique cohérente face au climatocéptique président américain Donald Trump ? Lundi 31 mars, Emmanuel Macron a réuni une quinzaine de ses ministres lors d'un conseil de planification écologique (CPE) pour évoquer les émissions de gaz à effet de serre de la France. « Notre pays est toujours sur la bonne trajectoire (...) et l'on peut faire le constat que nos émissions ont baissé de plus de 20 % depuis 2017, s'est félicitée la ministre de la transition écologique, Agnès Pannier-Runacher, à la sortie de cette réunion. Pour autant, la baisse des émissions marque le pas. »

Vendredi 28 mars, le Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa) avait annoncé que la diminution des émissions de gaz à effet de serre en France avait été de 1,8 % en 2024. Un chiffre très inférieur à la réduction de 5,8 % atteinte entre 2022 et 2023, même si la France n'a pas encore dévié de sa trajectoire, qui doit la mener à réduire ses émissions de 55 % en 2030.

« Les secteurs de l'industrie et de l'énergie sont en avance par rapport au plan, alors que le bâtiment et le transport prennent du retard, notamment dans le développement des véhicules électriques », a constaté l'Elysée, lundi soir dans un communiqué, qui précisait que le président de la République et le premier ministre, François Bayrou, demandaient à « l'ensemble du gouvernement de se mobiliser (...) pour accélérer la mise en œuvre de la planification écologique ».

À la sortie du conseil de planification, aucune nouvelle annonce n'a pourtant concerné ces secteurs cruciaux pour la décarbonation du pays. L'Elysée a simplement confirmé que le « leasing social », un dispositif qui permet aux ménages modestes de louer un véhicule électrique pour 100 euros par mois, serait relancé à partir de septembre. Vu le contexte budgétaire, il sera cette année financé par les certificats d'économie d'énergie, un mécanisme abondé par les énergéticiens.



Lors du conseil de planification écologique, à l'Elysée, à Paris, le 31 mars. LUDOVIC MARIN/AFP

Un plan « zéro passoire thermique », déjà esquissé par M^{me} Pannier-Runacher en début d'année, sera mis en place dans une dizaine d'agglomérations pour aller au contact des catégories populaires en manque d'informations sur les mesures de soutien dont elles bénéficient. Et sur le financement des investissements en faveur de la transition écologique, qui a subi plusieurs coupes depuis février 2024, l'exécutif n'a pris aucun engagement, la ministre se félicitant simplement d'avoir obtenu 2 milliards d'euros de prêts supplémentaires en provenance de la Caisse des dépôts et consignations.

Dans un contexte de déficit de la France, ce CPE avait surtout pour but de « remettre de la pression » dans le système, notamment sur François Bayrou, de plus en plus ouvertement montré du doigt par les macronistes, qui l'accusent de se désintéresser du sujet mais aussi de ne pas as-

sez défendre le bilan d'Emmanuel Macron. « Nous tenons nos engagements climatiques. Les résultats sont là. Ne relâchons pas nos efforts », a écrit, sur X, le président de la République, lui aussi très discret sur cette question depuis le 25 septembre 2023, date du précédent CPE, où il avait esquissé une « écologie à la française », sans contraintes.

« Un levier majeur »

Mais, depuis quelques jours, le chef de l'Etat s'était laissé convaincre d'organiser ce rendez-vous pour une raison liée au contexte géopolitique. L'objectif était aussi de mettre l'accent sur le lien entre la transition énergétique et l'indépendance de la France, « sur le fait que le combat pour le climat nous permet d'être plus forts face à Donald Trump et à Vladimir Poutine [le président russe] », selon le terme d'un de ses conseillers.

« La transition peut être un levier majeur pour [permettre à] l'Eu-

rope et à la France de réduire leurs vulnérabilités et leurs dépendances qui mettent à mal notre souveraineté », a affirmé M^{me} Pannier-Runacher, avant de rappeler que les énergies fossiles, importées à 99 %, représentent encore 60 % de la consommation d'énergie finale en France. Lors du CPE, un « plan de souveraineté engrais » et un « soutien au développement de légumineuses pour renforcer l'autonomie protéique des éleveurs » ont été lancés.

S'il a été très discret après le CPE, M. Macron a, lui, tenu un discours résolument proscien en début d'après-midi, lors de l'événement SOS Océan au Musée national de la marine. Une prise de parole où il a critiqué implicitement les Etats-Unis de Donald Trump et d'Elon Musk, patron de SpaceX, à la tête du département de l'efficacité gouvernementale, fervent défenseur de la conquête de la planète Mars. « Nous vivons aussi une époque

L'objectif est aussi de mettre l'accent sur le lien entre la transition énergétique et l'indépendance de la France

où beaucoup de grandes puissances (...) contestent la véracité des résultats établis scientifique », a-t-il déclaré avant d'ironiser sur ceux qui veulent « nous faire croire qu'il y aurait une planète de substitution, il n'y a pas de planète B ».

Après des mois de quasi-silence sur ces sujets, le bloc macroniste commence à se pencher à nouveau sur les thématiques environnementales. Au sein du parti Renaissance, Antoine Pellion, qui

quittait ses fonctions de secrétaire général à la planification écologique (SGPE), lundi, et le député européen Pascal Canfin ont été chargés de mener une convention thématique pour renforcer le corpus idéologique. Une façon de préparer les prochaines échéances électorales. Pendant plusieurs mois, ils échangèrent avec des militants, des personnalités de la société civile ou des scientifiques.

Deux avant la fin du mandat de M. Macron et de l'élection présidentielle de 2027, nombre de partisans du président de la République se rendent compte qu'ils ont perdu beaucoup d'électeurs issus de la gauche et qu'il faut essayer de les reconquérir, notamment en parlant de l'enjeu climatique. L'Elysée s'inquiète aussi de plus en plus de la façon dont les extrêmes droites européennes surfent sur un sentiment antiécologie.

Le silence de Gabriel Attal

Lundi, les participants au CPE ont ainsi lancé une mission sur la fracture écologique pour « mieux documenter l'exposition des ménages les plus précaires aux conséquences des dérèglements environnementaux ». Comme cela était apparu dans plusieurs notes récentes du SGPE, M. Pellion n'hésite plus à dire qu'il faut plus mettre à contribution les plus riches.

Quant à M. Canfin, il estime qu'il faut s'opposer plus franchement au Rassemblement national en dénonçant le climatocéptisme et l'opposition à la transition énergétique du parti de Marine Le Pen. Selon lui, l'extrême droite profossile est, de fait, « un obstacle » à la souveraineté française et le « meilleur allié » des puissances productrices de pétrole et de gaz, notamment la Russie, les Etats-Unis ou les pétromonarchies du golfe Arabo-Persique.

Il reste à savoir si les héritiers de M. Macron voudront s'emparer de ce sujet. Depuis le début de l'année, Gabriel Attal, secrétaire général du parti Renaissance, a été une nouvelle fois totalement mutique, même lorsque les opérateurs de l'Etat dans le domaine de l'environnement ont été attaqués par une partie de la droite et par l'extrême droite. ■

MATTHIEU GOAR

Pollution : une mission propose d'interdire certaines publicités

Un groupe de hauts fonctionnaires préconise de supprimer la promotion des trajets courts en transport aérien ou des SUV

Voitures trop gourmandes, sauts de puce en avion, barres chocolatées trop sucrées... Faut-il interdire de publicité les produits les moins écologiques ? La proposition vient d'être faite au premier ministre, François Bayrou, et elle n'émane ni d'une ONG ni d'un collectif vert, mais d'un groupe composé de six inspecteurs des finances, deux inspecteurs des affaires culturelles et trois inspecteurs généraux de l'environnement. Le 16 juillet 2024, au lendemain des législatives, le premier ministre Gabriel Attal, qui savait ses jours à Matignon comptés, a commandé un travail de fond pour tenter de réguler les incitations à acheter les produits les plus nocifs pour l'environnement.

Le groupe a œuvré durant six mois et produit un rapport contenant 465 pages, baptisé « Contribution et régulation de la publicité pour une consommation plus durable », révélé le 25 mars par L'Informé, que Le Monde s'est procuré. La mission s'est intéressée aussi bien aux publicités publiées

dans les médias traditionnels, que sur les plateformes.

Globalement, cette dépense annuelle de 34 milliards d'euros est utilisée pour les deux tiers (22 milliards) à promouvoir des produits aux « caractéristiques souvent contraires à une consommation durable et de qualité », de la grosse voiture à la nourriture ultratransformée ou aux sodas en passant par la fast fashion... Face à cette déferlante, les inspecteurs rappellent que le consommateur perd son latin entre la « profusion de labels environnementaux », parfois sibyllins, et les « allégations souvent trompeuses » des vendeurs.

S'appuyant sur l'exemple de la loi Evin, qui a contribué, en encadrant la publicité pour les boissons alcoolisées, à limiter leur consommation, les inspecteurs préconisent une mesure assez radicale : « Interdire les communications commerciales pour les trajets courts en transport aérien », les SUV et les autres automobiles les plus polluantes (au regard non seulement de leurs émissions de CO₂, mais aussi de leur

cycle de vie) ainsi que les énergies fossiles.

Le rapport se penche aussi sur les produits alimentaires trop gras, trop salés ou trop sucrés dans les publicités et recommande de « rendre obligatoire » l'affichage du Nutri-Score dans les messages publicitaires, voire sur les produits alimentaires, et « de réduire le volume de communications commerciales pour les produits classés D et E, sur les états et dans les communications commerciales touchant les enfants ».

L'idée de limiter certaines publicités n'émerge pas avec ce rapport. Déjà, la convention citoyenne pour le climat, en 2020,

Le rapport recommande de « rendre obligatoire » l'affichage du Nutri-Score dans les publicités

avait recommandé de le faire, quand le Haut Conseil pour le climat proposait, lui, de favoriser l'encadrement afin que les pouvoirs publics puissent disposer d'un meilleur contrôle sur les produits promus. En fait, les auteurs du rapport ont creusé ces deux pistes en optant pour quelques interdictions assez symboliques, dans un premier temps, mais surtout en travaillant sur une régulation complètement revue du secteur.

À l'heure actuelle, la publicité s'autorégule sans grande contradiction depuis que les ONG ont quitté l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité il y a cinq ans. Les hauts fonctionnaires souhaitent conserver le dispositif, « dont le rôle de mise en œuvre de règles déontologiques et de bonnes pratiques est utile, mais limité par un niveau d'exigences insuffisant, une portée du contrôle réduite aux acteurs volontaires ».

Ils proposent que l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique le supervise avec, juste au-dessus, l'œil

de Matignon. « Il apparaît nécessaire de définir une politique publique cohérente et coordonnée, sous l'égide du premier ministre, permettant d'assurer un suivi global des communications commerciales et de leur contribution à une consommation plus durable. La mission propose d'en confier le pilotage et la coordination au secrétaire général à la planification écologique », recommandent les hauts fonctionnaires.

Proposition de loi « fast fashion »

Outre ce droit de regard et de mise en adéquation de la publicité avec la politique de transition, les inspecteurs généraux avancent des leviers pour avoir aussi prise sur les publicités diffusées sur les plateformes numériques. Une approche essentielle quand la publicité en ligne a crû de 228 % en dix ans, dépassant en 2023 les autres médias avec 53 % du marché.

Dans cette jungle, le rapport propose de travailler à faire évoluer la directive d'e-commerce afin de pouvoir faire appliquer une norme nationale générale à

des acteurs agissant sur les espaces numériques depuis un autre Etat membre de l'Union européenne. En clair, il faut pouvoir imposer aux annonceurs établis ailleurs, qui veulent faire de la publicité en France, de respecter les mêmes règles que les annonceurs français, ce qui n'est pas possible aujourd'hui.

Le sujet est à ce point crucial que, déjà, un texte plus restrictif est dans les tuyaux. Au Sénat, la proposition de loi « fast fashion » est attendue en séance la semaine du 19 mai. Pour l'heure, le point d'achoppement tourne justement sur l'interdiction ou non de publicité. Dans le rapport, les inspecteurs recommandent sur ce point de « maintenir l'objectif d'une interdiction des communications commerciales pour la « fast fashion » et de travailler à faire élargir cette régulation au niveau européen ». Un énorme dossier à lui seul car les dépenses publicitaires en ligne pour le textile ont augmenté de près de 1000 % depuis 2013. ■

MARYLINE BAUMARD

PORTRAIT

Du parvis, la façade de la cathédrale de Reims se découpe nettement sur le ciel bleu azur. De cette façade à l'impressionnante statuariaire, et plus généralement de l'édifice, Eric de Moulins-Beaufort, 63 ans, archevêque des lieux, connaît tout. La taille haute et aristocratique, le dos parfois légèrement voûté, comme ployant sous le poids de sa charge, le président de la Conférence des évêques de France (CEF), qui achève son mandat, pourra désormais admirer l'édifice autant qu'il le souhaite. Incarner l'Eglise de France en crise incombera à quelqu'un d'autre.

Cette institution, à laquelle il a consacré sa vie, a tremblé durant tout son mandat sous le choc des scandales de violences sexuelles commis par ses membres. Il ne s'est pas passé une semaine sans qu'une nouvelle affaire vienne alimenter ce que les ecclésiastiques appellent pudiquement la « crise des abus ».

En six ans – il a été élu en 2019 –, Eric de Moulins-Beaufort sera devenu le visage d'un changement d'attitude dans la lutte contre les violences sexuelles dans l'Eglise. C'est sous sa présidence, en 2021, que le rapport de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Eglise (Ciase) a révélé au grand public l'ampleur des violences. C'est aussi sous sa gouvernance qu'a été rendu public l'aveu d'agression sexuelle sur une jeune fille de 14 ans par le cardinal Jean-Pierre Ricard, faisant prendre conscience que les hiérarques pouvaient être concernés. Le scandale entourant l'abbé Pierre ou encore les affaires touchant certains établissements de l'enseignement catholique, tel Bétharram, ont aussi marqué les années Moulins-Beaufort.

A son successeur, qui sera élu mercredi 2 avril par les évêques réunis en plénière à Lourdes (Hautes-Pyrénées), M^{gr} Eric de Moulins-Beaufort aurait, de son propre aveu, « préféré laisser une situation où ça n'arrive plus ». Mais inévitablement, poursuit-il, « il y a des affaires qui ne sont pas encore connues parce que les personnes n'ont pas encore parlé... C'est une alchimie... ».

« Un homme intelligent »

Lui reconnaît que ce poids des révélations, des attentes des catholiques, il l'a « porté ». « Mais c'était moins dur qu'il n'y paraît », veut-il croire. « Avec mes deux conseils permanents [des organes de gouvernance de l'Eglise], je n'ai jamais eu à lutter ou à renoncer à quelque chose que j'aurais pensé nécessaire » durant cette période, explique-t-il.

Rien ne pouvait vraiment le préparer au bouleversement qu'allait être la remise du rapport de la Ciase. Sœur Véronique Margron, présidente de la Conférence des religieux et religieuses de France (Corref), en pointe sur la lutte contre les violences sexuelles et cocommanditaire de l'étude, se souvient des réunions de préparation avec Jean-Marc Sauvé, le magistrat chargé de présider la commission indépendante : « C'était un peu tendu, au début. » Au fur et

à mesure des discussions, elle voit l'archevêque de Reims se transformer sous ses yeux. « J'ai senti au fil des entretiens qu'il changeait, qu'il était moins raide. C'est un homme intelligent, un honnête homme, et il a vite compris à quoi nous avions affaire », juge-t-elle.

Début septembre 2021, les présidents et les vice-présidents des deux assemblées, CEF et Corref, sont réunis dans les locaux des évêques dans le 7^e arrondissement de Paris. Ce jour-là, Jean-Marc Sauvé et son équipe sont venus présenter oralement leurs conclusions. Deux éléments secouent l'assemblée : le caractère « systémique » des violences, qui ne les cantonne plus à quelques « brebis égarées », comme on avait coutume de le penser dans l'Eglise ; et le nombre de victimes, propre à donner le vertige : 330 000.

« Il a accueilli cela dignement, il est resté sur la réserve, n'a jamais explosé », relate Véronique Margron. « C'est le choc », se souvient Eric de Moulins-Beaufort, qui ne prend vraiment la mesure du phénomène que quelques semaines plus tard, quand il lit le rapport en entier, à Rome, où il est en visite. « A ce moment-là, je réalise ce que ça veut dire de vies humaines brisées. Quand on lit les récits, le parcours de ces personnes, le parcours de vie est mis sous vos yeux, mais aussi la surdité parfois volontaire ou pas de l'Eglise. »

Soutenu par le pape

Et de poursuivre : « J'ai toujours vécu l'Eglise comme un lieu de liberté spirituelle. Découvrir avec le temps qu'elle pouvait être un lieu de mesquinerie, d'accord, mais qu'elle puisse dans sa structure même provoquer tant de victimes, c'était dur. » Jusque-là, l'ecclésiastique, qui avait pourtant rencontré nombre de victimes, pensait que la pédocriminalité était un mal anglo-saxon, d'Eglises minoritaires et cléricales renfermées sur elles-mêmes. Il se rend compte, au contraire, que ce mal est partout.

Par la suite, ceux qui l'ont fréquenté et ont œuvré pour que l'Eglise soit plus sûre, estiment que c'est la volonté de cet homme qui a permis de prendre des mesures. « Il a toujours été présent, il m'a écrit des courriers, m'a aidé quand je voulais accéder à des ar-

chives ou à des lieux dont on me refusait l'accès », raconte ainsi sous le couvert de l'anonymat une source active dans la lutte contre les violences sexuelles. Quitte à bousculer les autorités.

Au Vatican, le rapport de la Ciase a été mal reçu. Les évêques de France se voient reprocher d'avoir laissé l'étude entre les mains d'une autorité indépendante. D'avoir accepté le chiffre et le caractère « systémique ». L'archevêque de Reims, qui avait tenté d'obtenir pour les auteurs du rapport une audience auprès du pape François, a finalement échoué. Si le Borgo, cet entrelacs de rues qui bordent le Vatican, bruisse encore des reproches faits aux Français, Eric de Moulins-Beaufort estime avoir toujours été soutenu par le pape et ses proches. « Je n'ai pas l'impression de l'avoir payé ; au contraire, le pape m'a dit : "Je vous aiderai." »

En France aussi, M^{gr} Eric de Moulins-Beaufort peut agacer. Parmi les évêques, certains le jugent « parfois trop jupitérien » dans ses méthodes, « pas assez rond ». D'autres estiment qu'il a présidé l'assemblée comme s'il la dirigeait vraiment, alors qu'il n'en est que le représentant. Chaque évêque, rappelle-t-on, est maître en son diocèse, avec le pape pour seul supérieur.

« Il a maintenu une détermination qui a pu un peu fatiguer les collègues, raconte ainsi l'un d'en-

« Découvrir (...) que [l'Eglise] puisse dans sa structure même provoquer tant de victimes, c'était dur »

ERIC DE MOULINS-BEAUFORT
président de la Conférence
des évêques de France

tre eux. Il a un côté hors norme, donc un peu écrasant. Son énergie sans relâche s'est révélée parfois fatigante pour quelques-uns d'entre nous. » Certains le décrivent comme un intellectuel qui ne dort que quatre heures par nuit, capable d'écrire un texte complexe en un rien de temps. « C'est un travailleur, humble, intelligent, très intelligent, juge pour sa part Olivier Leborgne, évêque d'Arras. Il est déterminé, et nous avons besoin de cette détermination, car sinon nous n'aurions pas avancé dans cette mesure. » Et de poursuivre : « Il a peut-être bousculé certains évêques durant l'exercice de cette mission, mais il ne faut pas oublier qu'il a rencontré plus de victimes qu'aucun d'entre nous, nous lui devons énormément. »

« Aucun évêque ne sort indemne de la rencontre de personnes vic-

times, témoigne Matthieu Rougé, évêque de Nanterre. En ayant à assumer cette rencontre de manière globale au nom et au service de l'ensemble des évêques, Eric de Moulins-Beaufort en a été d'autant plus marqué. Je ne l'ai jamais vu perdre son courage ni son espérance. »

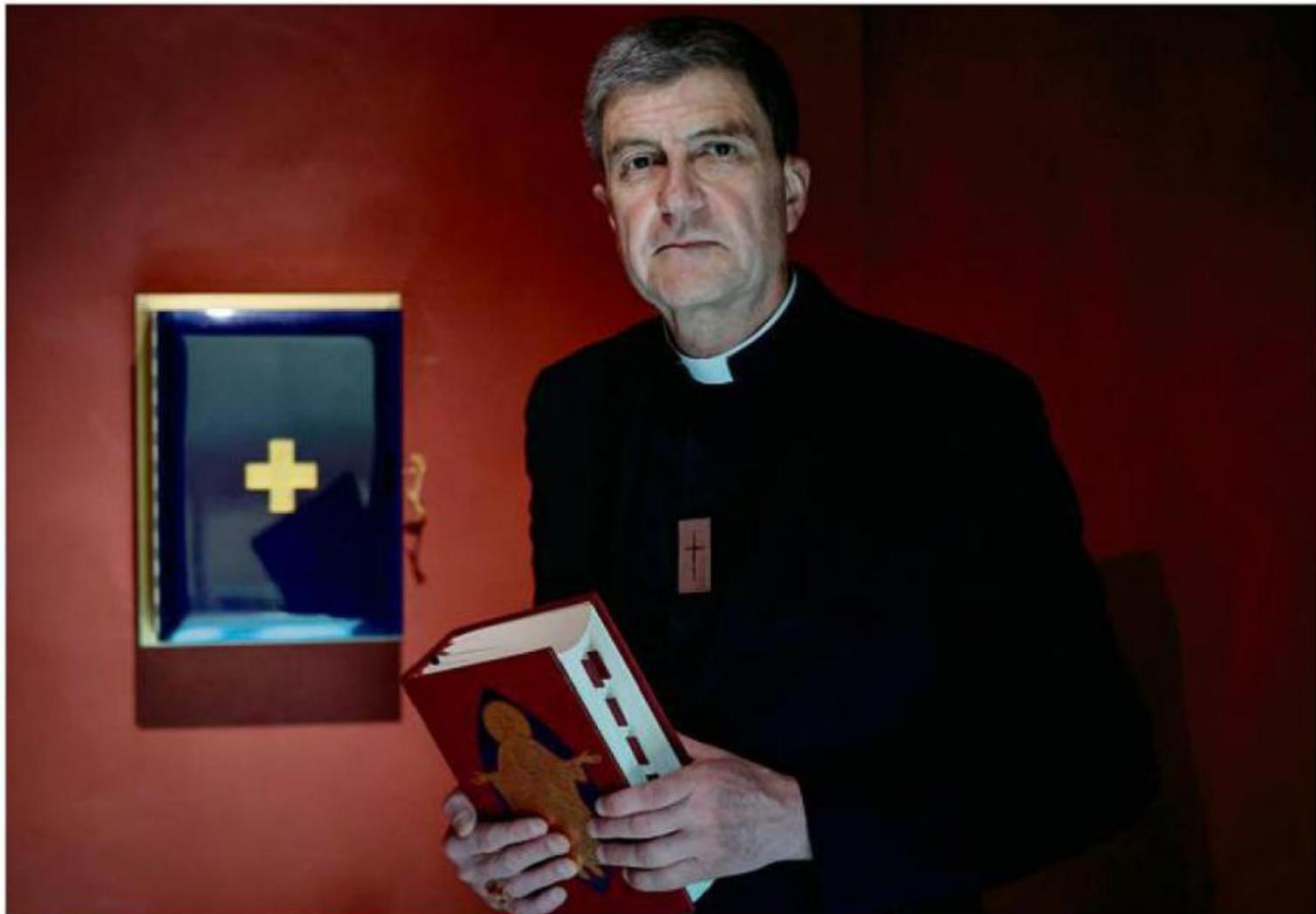
Le raté de l'affaire Santier

Pour autant, les victimes n'ont pas toujours jugé les mesures suffisantes, ni ses représentants à la hauteur. L'épisode, en octobre 2022, de l'ancien évêque de Créteil Michel Santier, accusé d'avoir agressé de jeunes adultes, demeurera un raté dans le mandat de M^{gr} Eric de Moulins-Beaufort. Ce dernier avait été mis au courant, mais n'en a rien dit. C'est finalement par la presse que l'affaire est rendue publique. Le prélat, qui estimait que c'était au mis en cause d'en rendre compte, en garde un souvenir amer. « Michel Santier ayant reconnu les faits, nous l'avons cru sur le fait qu'il avait tout avoué, mais nous n'aurions pas dû, regrette-t-il, avant d'ajouter : Aujourd'hui, je me rends compte que c'est impossible pour les gens de reconnaître ce qu'ils ont fait. »

Quelques semaines après cet épisode, en novembre 2022, l'archevêque de Reims décide, livide et l'air grave, lors d'une conférence de presse, de rendre publique la lettre du cardinal Jean-Pierre Ricard admettant « [s'être] conduit de façon répréhensible ».

Désormais, c'est à un autre que reviendra cette responsabilité. Eric de Moulins-Beaufort pourra prendre le temps de profiter de la beauté d'un diocèse où les vignes de champagne s'étalent à perte de vue. Il le reconnaît lui-même, il est trop âgé pour reprendre les voyages sac sur le dos, les traversées de pays en bus et les nuits à la belle étoile. Car son sacerdoce n'a pas connu que des crises. Il se rappelle, en souriant cette fois, ce moment où, réveillé près d'un temple maya au Mexique, il avait célébré la messe avec pour seul public quelques petits singes. ■

SARAH BELOUEZZANE



Eric de Moulins-Beaufort, archevêque de Reims et président de la Conférence des évêques de France, à Paris, le 27 mars. STEPHANE DE SAKUTIN/AFP

Moulins-Beaufort, six ans de gestion des violences sexuelles dans l'Eglise

L'archevêque de Reims va quitter la tête de la Conférence des évêques de France, après une gouvernance marquée par la prise de conscience et un début de réparation des violences commises par le clergé

Lourdes: les œuvres de Rupnik cachées

Une partie des mosaïques du prêtre slovène Marko Rupnik, accusé d'agressions sexuelles, ont été recouvertes, sur la façade de la basilique Notre-Dame-du-Rosaire, à Lourdes (Hautes-Pyrénées), lundi 31 mars, alors que les évêques s'y réunissent pour un colloque sur les violences sexuelles dans l'Eglise, en amont de l'assemblée plénière de la Conférence des évêques de France, qui élit mercredi son nouveau président. Marko Rupnik, 70 ans, théologien et mosaïste de renommée mondiale, est accusé d'avoir exercé des violences psychologiques et sexuelles sur au moins une vingtaine de femmes pendant près de trente ans, notamment au sein de la communauté, aujourd'hui dissoute, qu'il dirigeait à Ljubljana. L'ordre des jésuites, dont il est issu, l'a exclu en juin 2023, et une enquête canonique est en cours.

Les députés se penchent sur une nouvelle définition du viol

Un texte visant à introduire la notion de consentement dans la loi passe en première lecture à l'Assemblée nationale mardi

Faut-il introduire le consentement dans la définition pénale du viol ? Et de quelle manière ? La question, qui agite depuis plusieurs mois les cercles féministes et politiques, est posée mardi 1^{er} avril aux députés. Ces derniers se saisissent, en première lecture, d'une proposition de loi « visant à modifier la définition pénale du viol et des agressions sexuelles », qui intègre cette notion. Elle est portée par les députées Véronique Riotton (Renaissance, Haute-Savoie) et Marie-Charlotte Garin (Les Écologistes, Rhône). Toutes deux ont été les rapporteuses d'une mission d'information sur la définition pénale du viol, lancée au sein de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale, qui s'était prononcée à l'issue de ses travaux en faveur de cette évolution.

Avec l'arrivée du texte en séance s'ouvre une nouvelle étape d'une réflexion, tant juridique que sociétale, sur le traitement et la place des violences sexuelles. Un débat relancé par le fort écho du procès dit « des viols de Mazan », à la fin de 2024. Des personnalités politiques (Eric Dupond-Moretti, Didier Migaud, Aurore Bergé), au sein des gouvernements qui se succèdent sous la présidence d'Emmanuel Macron, se sont prononcées à cette occasion en faveur de la réécriture de l'infraction de viol. Le chef de l'État lui-même s'y est dit favorable le 8 mars 2024.

À l'heure actuelle, le viol, crime puni de quinze ans de réclusion

criminelle, est défini comme « tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco-génital commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise ».

« Changement de paradigme »

Selon la formulation issue des débats en commission des lois de l'Assemblée nationale – qui peut encore évoluer en séance –, il deviendrait, si la loi est adoptée, « tout acte de pénétration sexuelle non consenti commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur ». Une deuxième phrase ajoute qu'« il n'y a pas de consentement si l'acte à caractère sexuel est commis avec violence, contrainte, menace ou surprise, quelles que soient leurs natures ».

La proposition de loi s'applique à définir les termes du consentement. Celui-ci doit être « libre et éclairé, spécifique, préalable et révoquable. Il est apprécié au regard des circonstances environnantes. Il ne peut être déduit du seul si-

Il s'agit d'une nouvelle étape d'une réflexion, tant juridique que sociétale, sur le traitement des violences sexuelles



Près du palais de justice d'Avignon, le 16 octobre 2024. CHRISTOPHE SMOU/ANP

lence ou de la seule absence de réaction de la victime ».

Chaque mot a été pesé et le résultat est le fruit d'« échanges nourris et constructifs » avec le Conseil d'État, qui a rendu un avis consultatif sur le texte le 11 mars, souligne Marie-Charlotte Garin. « On a travaillé avec le Conseil d'État pour trouver des points d'équilibre et, au final, c'est un texte qui respecte nos intentions tout en s'assurant que la loi est solide et sans risque d'inconstitutionnalité ni remise en cause des grands principes de notre droit », se félicite M^{me} Garin, qui voit dans cette nouvelle formulation un « changement de paradigme » dans l'appréhension des violences sexuelles, et un outil supplémentaire pour les enquêteurs. « L'actuelle définition pénale du viol fait aussi partie du problème en irriguant la façon de mener les enquêtes et d'engager les poursuites et en nourrissant certains stéréotypes sur le viol », indiquait déjà le rapport d'information de la mission parlementaire sur le viol présenté en janvier.

La notion de consentement est au cœur des discussions depuis l'onde de choc du mouvement

#MeToo. Quant à la nécessité de réécrire les articles 222-22 (sur l'agression sexuelle) et 222-23 (sur le viol) du code pénal, elles s'appuient notamment sur un constat : celui de la faible pénalisation des violences sexuelles. Malgré un nombre de plaintes qui va croissant, le nombre de classements sans suite reste très élevé, soulevant la question de l'impunité des auteurs. Or, « le silence de la loi sur le consentement permet que cette impunité perdure », soutient M^{me} Garin.

« Fausse bonne idée »

Dans l'exposé des motifs de la proposition de loi débattue mardi, on peut lire que l'article sur le viol, tel qu'il existe aujourd'hui, « ne permet pas de couvrir un grand nombre de cas – sidération, situations d'emprise et de coercition, stratégies développées par certains agresseurs d'exploitation de la vulnérabilité des victimes ». Ce que réfute le Conseil d'État dans son avis, qui considère que « le principal apport de la proposition de loi est de consolider par des dispositions expresses et générales les avancées de la jurisprudence ». Dès lors, à quoi bon modifier la loi, in-

« Le silence de la loi sur le consentement permet que l'impunité [des auteurs] perdure »

MARIE-CHARLOTTE GARIN
corapporteuse du texte

terrogent les adversaires d'une nouvelle écriture. Cette évolution suscite en effet des réserves, dans les rangs judiciaires mais aussi au sein des milieux féministes. Les associations de terrain elles-mêmes sont divisées. D'un côté, la fédération nationale des Centres d'information sur les droits des femmes et des familles et la fédération nationale Solidarité femmes appellent de leurs vœux l'inscription du consentement dans la loi, de l'autre, le Collectif féministe contre le viol s'y oppose. « Cette fausse bonne idée qu'est l'introduction du consentement ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt des

biais sexistes et du manque de moyens de la justice », rappelait un collectif d'une vingtaine de responsables d'associations et de députées dans une tribune au Monde, le 17 février.

Parmi les réticents, on craint que cette nouvelle définition conduise les investigations de police et de gendarmerie à se centrer, davantage encore qu'elles ne le font aujourd'hui, sur le comportement des victimes. Dans son avis, le Conseil d'État écarte pourtant le risque d'une inversion de la charge de la preuve.

Enfin, au-delà de la question du consentement, bon nombre d'associations de terrain réclament une « grande loi-cadre » contre les violences sexistes et sexuelles. Elles ont présenté, en novembre 2024, une plateforme commune de 140 mesures, allant de la prévention à la prise en charge des victimes. En ceci, elles sont rejointes par les corapporteuses de la loi qui tiennent, elles aussi, à souligner que ce texte, s'il était voté, ne saurait être la seule réponse apportée à l'ampleur du phénomène. ■

SOLÈNE CORDIER

PMA : les gamètes issus de dons anonymes désormais inutilisables

Cette mesure de la loi de bioéthique adoptée en 2021 est entrée en vigueur le 31 mars et concerne 30 000 paillettes de spermatozoïdes

Il s'agit d'une date charnière : le 31 mars marque la fin de l'anonymat des gamètes – ovules et spermatozoïdes – utilisés dans le cadre d'une procréation médicalement assistée (PMA). Inscrite dans la loi de bioéthique adoptée en 2021, cette disposition vise à donner le droit à tous les enfants issus d'un don d'accéder à leurs origines, s'ils le souhaitent, à 18 ans. Elle devient pleinement effective, après une période transitoire prévue par décret qui s'achève. À cette date, le stock de gamètes restés sous l'ancien régime, sur lesquels l'anonymat n'a pas été levé, ne peut plus servir.

Combien sont-ils ? Les chiffres, rendus publics par le ministère de la santé et l'Agence de la biomédecine, lundi 31 mars, font état de 30 000 « paillettes » de spermatozoïdes – il n'y a pas d'ovules concernés, faute de stock existant. « Sur le stock de plus de 100 000 paillettes d'anciens donneurs anonymes recensées à la fin décembre 2022, il en reste moins de 30 000 qui, pour une majorité, sont inutilisables du fait de l'atteinte du seuil de dix naissances par donneur ou parce qu'elles ne répondent pas aux

critères de qualité actuels permettant leur utilisation pour des inséminations intra-utérines », ont assuré, par communiqué, les autorités sanitaires, sans plus de détails.

Selon l'Agence de la biomédecine, la destruction de ces stocks, évoquée ces derniers mois, relèvera de la décision de chaque centre de PMA. « Nous avons atteint un socle minimal », a salué Marine Jeantet, sa directrice générale, soulignant pour cela la « mutualisation entre les centres qui n'avaient jamais eu lieu auparavant ».

La question des embryons

Le bilan dressé à cette occasion montre que la mesure de levée de l'anonymat n'a pas découragé le don, au contraire. Une hausse du nombre de candidats au don de spermatozoïdes a été constatée (1045 candidats donneurs en 2024, contre 676 donneurs en 2023), avec un stock de plus de 100 000 nouvelles paillettes accumulées depuis 2022, soit un niveau permettant de poursuivre au rythme actuel pendant deux ans, selon l'agence.

Restait la question des embryons issus d'un don de gamé-

tes anonymes, qui a surgi à quelques mois de l'échéance, sans être anticipée. L'option de leur destruction au 31 mars a provoqué une levée de boucliers chez les médecins tout comme chez les représentants de patients. Contrairement aux gamètes anonymes, ces embryons sont déjà attribués à des couples ou à des femmes, et issus en partie de leur propre matériel génétique. Après des semaines de tergiversations, le ministère de la santé a tranché en annonçant, le 6 mars, que « ces embryons issus d'une FIV [fécondation in vitro] impliquant un tiers donneur ne sont pas concernés ». À condition que les centres d'assistance médicale à la procréation informent les couples ou les femmes du « statut de ces embryons » sur lesquels l'anonymat du donneur demeure.

« Cela a causé beaucoup de stress et d'anxiété, plusieurs milliers de couples sont concernés », souffle le professeur Samir Hamamah, président de la Fédération française d'étude de la reproduction, qui estime à environ 12 000 le nombre d'embryons ainsi « sauvés ». Pour le médecin,

« la question de la pénurie de donneurs et de donneuses reste entière », au vu des besoins, avec la nécessité de communiquer « toute l'année » sur le don.

Cette étape ultime de la fin de l'anonymat des gamètes témoigne aussi de l'explosion de la « demande », comme le montrent les chiffres de l'enquête de suivi d'activité auprès des centres de don et d'autoconservation de gamètes répartis sur le territoire, dévoilés par l'Agence de la biomédecine. L'activité de PMA avec don de spermatozoïdes a été multipliée par 8,5 par rapport à la période précédant la loi relative à la bio-

L'activité de PMA avec don de sperme a été multipliée par 8,5 par rapport à la période précédant la loi de bioéthique

éthique, avec près de 47 000 demandes enregistrées de la part de « femmes non mariées » (terme retenu par l'Agence de la biomédecine pour les femmes seules) et de couples de femmes.

« Équipes débordées »

Les délais moyens de prise en charge ont augmenté, passant de 15,5 mois en 2023, à 17,7 mois en 2024, entre la prise de rendez-vous jusqu'à la première tentative. Les listes d'attente se sont allongées, avec plus de 10 600 femmes en attente au 31 décembre 2024, contre 7 600 un an plus tôt – pour près de la moitié, des femmes seules ; 38 % sont en couple avec une femme, 17 % en couple avec un homme.

« Beaucoup de couples et de femmes partent à l'étranger à cause de ces délais », rapporte Virginie Rio, cofondatrice de l'association BAMP, qui réunit patients et ex-patients de l'assistance médicale à la procréation. « Quand on a un système de soins en tension, comme aujourd'hui, les équipes, débordées, utilisent des stratégies pour gérer les files ; nous avons certains centres qui mettent des

conditions supplémentaires, en ne laissant qu'une seule tentative à certaines femmes, en leur disant qu'il faut laisser la place aux autres, en conseillant à d'autres, à partir d'un certain âge, de partir à l'étranger... »

Pour M^{me} Rio, l'enjeu demeure entier : « Il faut remettre à plat le fonctionnement de la PMA pour prendre en charge vraiment tout le monde. » La promesse d'un plan de lutte contre l'infertilité, avancée par le président de la République, Emmanuel Macron, voilà plus d'un an, reste en grande partie en suspens.

Autre facteur de tension supplémentaire, pour l'offre de soins : l'autoconservation ovocytaire non médicale, ouverte elle aussi par la loi bioéthique, a été fortement plébiscitée, selon l'agence de biomédecine. Cette possibilité de conserver ses gamètes, sans conditions médicales ou de don à autrui, a reçu 42 300 demandes de première consultation depuis 2021, avec une hausse constante chaque année. En 2024, 5 127 femmes ont bénéficié d'une autoconservation non médicale. ■

CAMILLE STROMBONI

Les enfants, le juge et sa mission d'« assistance »

ENFANCE EN DANGER 217 Etienne Kubica suit des familles en difficulté, avec bienveillance, mais impuissant parfois

REPORTAGE

RENNES - envoyé spécial

Cinq frères et sœurs, tous placés. Les quatre premiers l'avaient été simultanément en 2020, à l'époque où leur mère était enceinte du cinquième, lequel n'avait pas tardé à être envoyé en famille d'accueil à son tour. Rien n'allait : logement insalubre, hygiène déplorable, les enfants arrivaient à l'école sales et puants. Un paquet de gâteaux comme repas, parce que les parents préféraient jouer à la console que cuisiner. Un verre d'eau dans le visage en guise de réveil. Des coups. Des soupçons d'attouchements sexuels.

Les voilà qui se succèdent dans le bureau d'Etienne Kubica, en ce vendredi de la mi-mars, tous sauf Walid (tous les prénoms des mineurs ont été changés), le petit dernier, 4 ans, trop jeune pour voir un juge des enfants. Le magistrat, 36 ans, reçoit tour à tour Myriam, Karim, Louis et Maya, âgés de 15 ans à 9 ans. Il prend de leurs nouvelles d'une voix apaisante, demande comment va la vie en famille d'accueil ou en foyer, où en est la relation avec leurs parents, comment ils envisagent la suite.

Aucun ne souhaite rentrer à la maison, tous veulent maintenir un lien avec leurs parents. L'éducatrice chargée du suivi du benjamin explique que tout va « très bien » dans sa famille d'accueil comme à l'école, mais Walid commence à se poser des questions : « Il se demande dans le ventre de qui il a grandi. » Voilà plus de trois ans qu'il n'a plus vu ses parents.

Derrière Etienne Kubica, au milieu d'une rangée d'ouvrages savants, on trouve le *Catalogue de parents pour les enfants qui veulent en changer*, de Claude Ponti (Ecole des loisirs, 2008), cadeau d'ex-collègues lorsqu'il est parti à Rennes pour devenir juge des enfants, il y a cinq ans. « Disons que certains enfants ont plus de raisons que d'autres de vouloir changer, ou du moins de faire une pause avec certains parents », dit-il dans un sourire. En l'occurrence, les quatre frères et sœurs ne veulent pas changer de parents ; ils veulent que leurs parents changent. « J'aimerais qu'ils progressent », résume Maya, plus lucide, du haut de ses 9 ans, que son père et sa mère, qui lui succèdent dans le bureau. La souffrance de leurs enfants, c'est « du fait qu'on n'est pas avec eux, croit savoir le père. On leur manque vachement ». « C'est un peu plus compliqué que ça, corrige Etienne Kubica, qui prend soin de faire passer ses messages sans brusquer. C'est aussi lié à ce qu'ils ont subi plus jeunes. C'est compliqué pour eux de comprendre. »

La maltraitance n'exclut pas l'attachement ni les embrassades, en larmes, au moment des adieux à la sortie du bureau du juge. Celui-ci vient de reconduire le placement des cinq enfants pour deux ans, ils pourront voir leurs parents entre une et trois fois par mois. Tout le monde se retrouvera en 2027 dans son bureau pour faire le point. D'ici là, le père est invité à consulter, enfin, le psychologue qui lui avait été recommandé la dernière fois. Voilà, c'était l'un des 580 dossiers - 580 familles, 1300 enfants - qui occupent les étagères et le cerveau d'Etienne Kubica, l'un des 522 juges des enfants du pays.

Faute de travailleurs sociaux en nombre suffisant, les mesures peuvent mettre des mois à être exécutées

Le juge des enfants, comme son nom l'indique, a pour mission de juger devant le tribunal pour enfants les mineurs qui commettent des délits, et alors cela ressemble à un vrai procès pénal, dans une vraie salle d'audience. Mais l'essentiel - plus des deux tiers - de l'activité d'Etienne Kubica se déroule dans l'intimité de son bureau, au cinquième étage, où il reçoit les parents violents, négligents ou dépassés, et les enfants qu'il s'agit non pas de juger, donc, mais de protéger. Cela s'appelle l'« assistance éducative ».

Justice de petits pas

Souvent, cela débute par un signalement de l'école ou du médecin, et l'information remonte au procureur, qui saisit un juge. Quand la situation est rattrapable, l'enfant peut rester chez ses parents, et le juge ordonne la visite, une, deux, trois fois par semaine, d'un éducateur. Quand la situation est critique, il peut décider de placer, « confier », préfère Etienne Kubica, un mineur à l'aide sociale à l'enfance (ASE). Celui-ci aboutit alors dans une famille d'accueil, un foyer, ou chez un tiers de confiance (un oncle, une grand-mère). En 2022, 254 673 enfants bénéficiaient d'une mesure de protection judiciaire, réévaluée chaque année. Ces juges sont parfois considérés par leurs pairs comme les « assistants sociaux de la justice ». Etienne Kubica ne porte pas de robe, le décor n'a rien de solennel, il y a des albums de *Tintin*, des cubes en bois, des feutres et du papier dans un coin.

Violences, inceste, dérive sectaire ou intégriste, surexposition aux écrans, malnutrition, déscolarisation : tous les maux de l'époque défilent dans son bureau. Etienne Kubica y reçoit, par exemple, une mère s'étant installée, après la mort de son conjoint, avec un homme qui s'est mis à frapper ses enfants ; une jeune femme incapable de s'occuper du fils qu'elle a eu trop tôt ; une autre, totalement débordée, avec ses trois enfants de trois pères différents qui ont tous disparu ; une mère violente envers le fils qu'elle n'avait pas désiré - déni de grossesse jusqu'à huit mois -, et le père catastrophé qui demande la garde.

L'assistance éducative est une justice de petits pas, magnifique de bienveillance, qui permet, quand le dispositif de l'ASE suit comme il faut, de rétablir des situations compromises. « Les gens ne font pas des enfants pour les

maltraiter, explique le juge. Soutenir les parents quand ils ont des difficultés pour éduquer leurs enfants, ça fonctionne. Il y a des happy ends. » Dylan en fera peut-être bientôt partie. A 4 ans, il avait été confié à une famille d'accueil. Son père le frappait, sa mère, sous emprise, ne le protégeait pas. Quand le père a fini par être emprisonné, Dylan n'a pas voulu revenir. Il a désormais 13 ans, et le voilà dans le bureau d'Etienne Kubica pour le point d'étape annuel. Derrière lui, sa « mamie », la dame avec qui il vit depuis neuf ans, la douceur incarnée. « J'aimerais bien retourner chez mamie », dit-il. *J'ai compris, un peu. C'était pas une magicienne. C'était pas de sa faute, même si un peu quand même. »* Assise à côté de lui face au juge, sa mère a les larmes aux yeux. « Il sait que ma porte est ouverte, il peut venir quand il veut. » Pendant longtemps, il ne voulait même plus entendre parler d'elle.

« Déjà, dit-il au juge d'un ton enjoué, j'aimerais y aller une fois par semaine, parce qu'une fois par mois, c'est un peu long. Et puis rester l'après-midi entier, parce qu'une heure, c'est presque rien. Et essayer de rester une nuit, et si ça se passe bien, revenir un week-end sur deux. Elle m'a dit qu'elle avait mis du papier peint dans ma chambre. » Grâce à la mesure ordonnée puis renouvelée par le juge, grâce à la permanence de la famille d'accueil, grâce au travail des éducateurs et des psychologues, la mère s'est défait de l'emprise, le fils a

cheminé, le lien s'est renoué. La situation se stabilise, mais il faut y aller pas à pas : Etienne Kubica renouvelle la mesure de placement pour un an, et autorise des contacts plus fréquents. D'ici un an ou deux, Dylan pourra sans doute, comme il le souhaite, « rentrer à la maison ». Le juge se réjouit : « Quand des personnes ont accepté de l'aide, ont été soutenues, et ont restauré leur autorité parentale, on peut vivre des audiences extrêmement gratifiantes. »

« Pas de pouvoir contraignant » Hélas on vit aussi, parfois, des journées désespérantes. Du cinquième étage du tribunal de Rennes, Etienne Kubica a une vue panoramique sur les dysfonctionnements qui fragilisent la protection de l'enfance : la disparition des familles d'accueil, la saturation des foyers pour mineurs, le manque d'éducateurs, l'engorgement de la pédopsychiatrie. « Cette embolie pourrait tout le système. Il n'y a pas de marge de manœuvre, tout est à l'os, alors au moindre grain de sable, ça explose. »

Faute de travailleurs sociaux ou de structures d'accueil en nombre suffisant, les mesures peuvent mettre des mois à être exécutées. Un enfant qui aurait besoin de soins attend parfois deux ans pour voir un psychiatre. Les éducateurs sursollicités ne peuvent consacrer le temps qu'il faudrait à chaque enfant, ou débarquent dans une famille six mois après la décision du juge, même quand un



Etienne Kubica, juge des enfants dans son bureau du tribunal judiciaire de Rennes, le 11 mars. PHOTOS: LOUISE QUIGNON/DIVERGENCE POUR LE MONDE



L'étage du tribunal pour enfants, à Rennes, le 11 mars.

« Soutenir les parents, ça fonctionne. Il y a des "happy ends" »

ETIENNE KUBICA
juge des enfants à Rennes

danger important a été identifié. Pire, certains placements ordonnés par le juge ne sont tout simplement pas exécutés. « D'une année sur l'autre, on peut voir qu'un enfant maltraité, pour lequel on avait ordonné le placement, vit toujours dans sa famille. » Cela peut paraître surprenant, mais « sauf en cas de péril imminent, le juge des enfants n'a pas de pouvoir contraignant ». En clair : il peut ordonner un placement, mais si l'ASE, qui dépend du conseil départemental, estime que ce n'est pas prioritaire ou constate qu'il n'y a plus de structures à qui confier l'enfant, le placement n'aura pas lieu. C'est la hantise des juges.

Etienne Kubica pioche dans un dossier un courrier des services sociaux du département datant du 11 mars : « Monsieur le Juge, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une note sur la difficulté que le service rencontre pour assurer un lieu de survie sécuritaire et pérenne pour le jeune Omar. Les difficultés rencontrées ne sont pas liées aux comportements d'Omar, mais à la saturation des dispositifs ASE. » Le

Syndicat de la magistrature avance le chiffre de 3335 placements non exécutés, résultat d'un sondage auquel ont répondu un tiers des juges des enfants en 2023.

Etienne Kubica a ordonné des dizaines de placements qui n'ont pas été exécutés. Celui de Michael par exemple, en 2022, un enfant de 5 ans que sa mère frappait, laissait toute la journée devant la télé, et à qui elle donnait un médicament sans respecter la posologie, lui faisant courir un risque vital. Il a fallu deux ans et demi pour que, enfin, l'ASE lui trouve une place.

« Ça a quand même un sens »

Le juge reste marqué par la situation vécue par une consœur à Nantes : des jumelles de 5 ans dénonçaient des violences de leurs parents, la juge avait ordonné leur placement. Le responsable du service social l'avait appelée : il ne restait qu'une place. « Vous choisissez laquelle ? » « Seule une des deux avait été placée, personne n'avait compris, explique Etienne Kubica. Ni l'autre jumelle, évidemment, ni aussi les parents ». On pourrait estimer que l'ASE fait comme elle peut. « On ne dit jamais à une famille qu'elle fait comme elle peut, réplique le juge. On pose des exigences aux parents, et on n'a pas la même exigence envers l'institution. »

Les juges des enfants du tribunal de Bobigny, dans une tribune parue dans *Le Monde* en 2018, avaient exprimé leur désarroi : « Nous sommes devenus les juges des mesures fictives. » « Ah oui, clairement, acquiesce Etienne Kubica. J'ordonne une mesure de protection, mais je sais qu'elle ne sera pas mise en place. »

Deux fois par mois, Etienne Kubica troque sa casquette civile pour sa casquette pénale : il enfle sa robe et descend en salle d'audience, quatre étages plus bas, pour juger des mineurs ayant commis des délits. « C'est là qu'on voit que ça déraile. » Il lui arrive alors, triste façon de boucler la boucle, de condamner des adolescents qu'il avait vus passer quelques années plus tôt dans son bureau du cinquième étage. « Environ 40 % des jeunes qu'on voit au pénal ont une mesure d'assistance éducative. Ce sont souvent des cas où la prise en charge institutionnelle n'a pas été bonne. »

Il y aurait de quoi perdre la foi. « J'avoue que je me suis souvent dit : "Je vais faire autre chose, j'en ai marre de parler dans le vent." Ce qui me retient, c'est que ça a quand même un sens. Mes pouvoirs sont limités, mais il est possible d'agir. »

Katia entre dans le bureau du juge. Elle a 25 ans, l'air d'en avoir quinze de plus, conséquence de la précarité et de la cocaïne. Cette jeune femme qui vit à moitié à la rue était tombée enceinte après un viol, son fils a 5 ans désormais, il vit en famille d'accueil. « Maël grandit très bien, j'aurais aimé avoir une famille comme ça, moi aussi, se réjouit-elle en montrant une photo de son fils à la neige. C'était un mal pour un bien que vous m'enleviez mon fils, finalement. » Etienne Kubica sourit. « Qu'est-ce qu'on fait, alors ? » « Je suis pas capable de m'en occuper, répond-elle. Je veux qu'il reste dans sa famille d'accueil. Mais deux semaines entre chaque visite, c'est trop long. » Le juge maintient la mesure en cours, Maël reste en famille d'accueil, sa mère a droit à une visite tous les quinze jours. Si la situation de la mère se rétablit, alors les visites deviendront hebdomadaires. Pas à pas, toujours. « On se revoit l'année prochaine », dit Etienne Kubica. Katia le remercie, se lève, elle se retourne vers lui juste avant de quitter son bureau. « Bon courage pour votre métier, ça ne doit pas être facile tous les jours. » ■

HENRI SECKEL

Salaires : tensions autour du partage des profits

La hausse des rémunérations pour 2025 atteint 2,1 % dans les entreprises qui ont signé des accords

Le ralentissement de l'inflation semble avoir déplacé les enjeux des négociations annuelles obligatoires (NAO), où se décident les augmentations de salaire. Depuis 2022, il s'agissait d'abord pour les salariés de tenter de maintenir leur pouvoir d'achat face à la flambée des prix, mais ces dernières semaines, c'est la question du partage de la valeur qui a donné lieu à des tensions.

Une « première photographie » des hausses négociées pour 2025 a été publiée mercredi 26 mars par la Banque de France. La hausse moyenne des salaires est de 2,1 % dans les entreprises qui ont signé des accords, et de 1,8 % pour les minima des branches professionnelles, référence pour les petites entreprises. « C'est au-dessus de l'inflation, attendue, selon nos prévisions, à 1,5 % en 2025, souligne Erwan Gautier, chef du service des analyses microéconomiques à la Banque de France. Il y a toujours un décalage dans le temps entre le niveau de l'inflation et les NAO. Fin 2021, les entreprises n'avaient pas anticipé l'ampleur du choc inflationniste, elles ont essayé de le rattraper depuis. »

Sur le millier d'entreprises pour lesquelles la Banque de France dispose de données suffisantes, 90 % ont signé une hausse inférieure à 2024. Moins de 20 % des accords mentionnent une prime de partage de la valeur (PPV), contre 30 % un an plus tôt et 40 % fin 2022.

« Frustration et déception »

Les situations varient cependant selon les entreprises. Chez Airbus Helicopters (ex-Eurocopter), l'accord signé le 25 mars par la direction et les trois organisations syndicales prévoit une enveloppe globale d'augmentations de 2,6 %. La même hausse a été obtenue chez Renault dans un accord signé par la CFE-CGC et FO le 27 février, avec une majoration des primes de performance, et un niveau d'intéressement et de participation supérieur à 4 000 euros.

Chez Stellantis, au terme d'une année 2024 compliquée, marquée par le départ de son directeur général, Carlos Tavares, trois organisations syndicales (CFE-CGC, FO et CFTC) ont signé début mars l'accord prévoyant 2,1 % d'augmentations : individuelles pour les cadres, individuelles et collectives pour les ouvriers et techniciens.

Dans un communiqué, la CFE-CGC reconnaît l'avoir validé « malgré beaucoup de frustration, de déception et surtout d'incompréhension » exprimées par les salariés.

La CFDT, non signataire, a, elle, mis en parallèle « l'enveloppe d'augmentation bien faible », proposée lors d'« une négociation où la nécessité de rester raisonnable et le besoin de prudence ont été inlassablement répétés par la direction », et les 12 millions d'euros de prime de départ de Carlos Tavares. « Comment comprendre [cela] quand l'augmentation pour les plus bas salaires sera de 28 euros et un montant encore inférieur pour certains techniciens, et quand la part variable des cadres et salariés éligibles sera diminuée de moitié en raison des objectifs du groupe non atteints ? », interroge le syndicat.

Après avoir recueilli plus de 15 000 signatures de salariés « mécontents », les syndicats de la Société générale (SG) ont appelé à la grève le 25 février pour protester contre l'absence de mesure générale, pour tous les salariés. Ils demandaient une prime de partage

de la valeur de 1 500 euros. Début février, le groupe a publié de très bons résultats (4,2 milliards d'euros de résultat net, au-dessus des objectifs) et annoncé une augmentation de 75 % des montants distribués aux actionnaires au titre de 2024. Après cela, « la question du partage de la valeur était une évidence. Mais la direction a continué de snober le dialogue social », fait valoir Khalid Bel Hadaoui, délégué CFDT. La direction a mis en avant le fait que la participation et l'intéressement allaient compenser l'absence de PPV.

Rapportées à ses « excellents » résultats, dans un contexte géopolitique favorable aux activités de défense, les propositions de la direction du groupe Thales (+ 1,5 %, puis + 2 % à 2,3 % selon les sites) n'ont pas non plus convaincu l'intersyndicale (CFDT, CFE-CGC, CGT, CFTC). Après plusieurs journées de grève, elle a envoyé jeudi 27 mars une lettre ouverte au PDG, Patrice



Des salariés de la Société générale en grève pour les salaires, devant une agence du groupe, à Lille, le 25 mars. SAMEER AL DOUKI/AFP

« Les salariés ne se sentent ni reconnus ni valorisés dans leur travail »

L'INTERSYNDICALE (CFDT, CFE-CGC, CGT, CFTC) CHEZ THALES

Caine, pour alerter sur « le sentiment profond d'injustice sociale qui s'ancre, année après année, dans l'esprit de nombreux salariés, accompagné d'une incompréhension croissante face à la politique de financiarisation du groupe. (...) [Ils] ne se sentent ni reconnus ni valorisés dans leur travail ».

Le 5 mars, Thales a annoncé un résultat net ajusté (part du groupe) de 1,9 milliard d'euros (+ 7 %) et « un record de prises de commandes avec plus de 25 milliards d'euros

enregistrés » qui lui offre « une visibilité sans précédent ». Le groupe a consacré 884 millions à la distribution de dividendes et aux rachats d'actions. « Au vu de ces résultats, demander + 3,5 %, soit au moins 120 euros d'augmentation, ne nous paraissait pas démesuré », explique Grégory Lewandowski, coordinateur CGT. A l'heure où on nous dit qu'il faut renflouer les caisses de l'Etat, cela aurait du sens qu'une entreprise dont le premier actionnaire est l'Etat augmente les salaires. »

« Il faut montrer l'exemple ! »

Quand ils se sont vu proposer « 0 % », des salariés et la totalité des journalistes du quotidien L'Yonne républicaine ont observé une grève inédite de cinq jours début février. Cela après plusieurs années de faibles hausses, a souligné le syndicat SNJ dans un communiqué, rappelant les constats des experts mandatés par le comité so-

cial et économique : « Entre 2019 et 2023, les dix plus hautes rémunérations du groupe Centre France, auquel appartient L'Yonne républicaine ont progressé de 12 %. Pendant cette même période, les salaires, hors direction générale, ont augmenté entre 2,5 % et 4 % ».

« Ce qui me choque, ce n'est pas que ceux qui ont des responsabilités aient des salaires élevés, c'est que pour eux l'inflation a été presque compensée sur la période, pendant que les plus petits salaires ont perdu en pouvoir d'achat », souligne Jean-Pierre Frappier, délégué SNJ. On peut demander aux gens de faire des efforts, mais il faut montrer l'exemple ! Les plus bas salaires ont finalement obtenu une hausse mensuelle brute de 40 euros, et tous, la perspective d'une revalorisation dans le cadre de la redéfinition de la grille de classification encore en cours. ■

MARC ANGRAND ET ALINE LECLERC

La reconversion de l'ancienne raffinerie de Grandpuits à la peine

TotalEnergies maintient son projet de « bioraffinerie », mais gèle une partie de la transformation du site situé en Seine-et-Marne

Sous les hautes cheminées de l'ancienne raffinerie de Grandpuits, en Seine-et-Marne, à une heure de route de Paris, il y a encore de la vie. Chaque mardi, sur le coup de 15 heures, c'est le moment de la sirène : le temps d'une simulation d'incendie pour les pompiers présents en permanence sur ce site, inauguré en 1967 par « M. Georges Pompidou », alors premier ministre, comme le rappelle une plaque à l'entrée.

Dans la tête de salariés résonne aussi une inquiétude : de quoi sera fait exactement l'avenir de ces quelque 200 hectares, aujourd'hui en pleins travaux pour leur reconversion ? En septembre 2020, TotalEnergies annonçait vouloir convertir ce lieu en « plateforme zéro pétrole » opé-

rationnelle dès... 2024. Entre-temps, 46 000 panneaux solaires ont déjà été implantés.

Malgré le retard, la direction du groupe poursuit son chantier principal : celui d'une « bioraffinerie » pour produire du carburant d'aviation durable (SAF, pour « sustainable aviation fuel » en anglais), à partir d'huiles de cuisson usagées ou de graisses animales. Soit une capacité annuelle de « 230 000 tonnes » à compter de début 2026. Elle maintient aussi son projet de recyclage chimique du plastique par pyrolyse, pour une mise en service attendue en 2025. Mais, mi-mars, la major française a fait savoir aux représentants du personnel le gel de trois autres projets. Selon nos informations, la direction a précisé qu'ils seront mis en pause au

moins jusqu'à la mi-2027. Contactée par Le Monde, elle n'a pas souhaité commenter cette date. « Il nous faut des garanties, des perspectives. Nous ne croyons plus la direction de Total sur parole », déclare Adrien Cornet, délégué CGT sur le site de Grandpuits. La rentabilité du site repose largement sur le SAF, donc réduire le SAF, c'est menacer l'avenir de tout le site. » Le 18 mars, une journée de débrayage a déjà été organisée.

Dans un communiqué du lundi 31 mars, l'entreprise « confirme » sa volonté d'un organigramme à 250 salariés – contre environ 400 en CDI à l'époque de la raffinerie sans compter tous les sous-traitants. A ce jour, moins de 200 postes sont occupés, selon le décompte syndical. Les 30 personnes jusque-là mobilisées sur les

projets mis en pause seront affectées à ceux déjà en cours.

« Les salariés accusent le coup, ils se demandent où on va et comment on y va. Plus que de la colère, c'est beaucoup de déception qu'ils ressentent », relate Olivier Duceux, délégué syndical CFDT.

Concurrence asiatique

Très symbolique, le dossier de Grandpuits est suivi de près dans les raffineries de pétrole encore en activité dans le pays. Outre celle en Martinique, que détient la Société anonyme de la raffinerie des Antilles, la France métropolitaine n'en compte plus que six – contre une vingtaine dans les années 1970. La survie de ces installations est d'abord tributaire du niveau des marges brutes de raffinage, c'est-à-dire de la différence entre

le coût fluctuant du pétrole brut et la valeur des produits raffinés. Un niveau « assez imprévisible », souligne Olivier Gantois, président de l'Union française des industries pétrolières.

TotalEnergies détient toujours des raffineries à Gonfreville-l'Orcher (Seine-Maritime), Donges (Loire-Atlantique) et Feyzin (Rhône). Moyennant un investissement de 340 millions d'euros, le groupe a déjà reconverti celle de La Mède (Bouches-du-Rhône) pour y produire, depuis 2019, du « biodiesel ». Il écarte désormais le scénario de fermetures de sites purs et durs, comme celle, douloureuse, à proximité de Dunkerque, en 2010. Incertain, l'avenir du raffinage dépendra en partie de l'évolution de la consommation pétrolière dans le pays, selon l'atteinte

ou non des objectifs climatiques de neutralité carbone. Structurellement en repli, sur fond de désindustrialisation, les capacités de raffinage européennes sont aussi confrontées au déploiement de la concurrence asiatique.

ExxonMobil, à travers la filiale Esso, conserve la raffinerie de Port-Jérôme-sur-Seine (Seine-Maritime). Mais, en 2024, le numéro un américain de l'or noir a décidé de fermer l'essentiel des activités pétrochimiques jouxtant ce site normand. En parallèle, il a cédé la raffinerie de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône). Dans les Bouches-du-Rhône, une autre raffinerie continue de tourner : celle exploitée par Petrobrás dans le valon de Lavéra, un quartier de Martigues. ■

ADRIEN PÉCOUT

L'hypercroissance du discount Action en Europe ne faiblit pas

Le distributeur aux 14 milliards d'euros de chiffre d'affaires vise une ouverture de magasin par jour dans les pays européens

En 2024, plus de 18 millions de clients dans le monde arpentent chaque semaine les allées de ses magasins. Soit 3,4 millions de plus qu'en 2023, et 10 millions de plus qu'en 2019. Une illustration du changement de consommation opéré ces dernières années. La recherche du meilleur prix dans un contexte de pouvoir d'achat contraint incite les ménages à fragmenter leurs courses, en multipliant le nombre de magasins fréquentés pour alléger leur budget.

Lancé en 1993 aux Pays-Bas, le discounteur Action possède aujourd'hui 2918 magasins, qui emploient 79 681 personnes dans 12 pays, et enregistre, sur une vingtaine d'années, une croissance moyenne annuelle de ses ventes de 24 %. En 2024, son activité a bondi de 10,3 % à surface comparable, 21,7 % au total, à 13,8 milliards d'euros. Parmi ses meilleures ventes, celles de la catégorie blanchisserie et nettoyage, pour laquelle, face à la flambée des prix, de nombreux ménages se sont détournés de leur supermarché. Rares sont les groupes de distribution à pouvoir se targuer d'une telle croissance sur un marché si disputé, et à ouvrir autant de magasins en si peu de temps (352 de plus en 2024, dont 10 au Portugal, où il s'est implanté en février). Tous rentables.

La France, où le discounteur est arrivé en 2012, est désormais le plus gros pays contributeur à sa croissance, avec 859 points de vente fin 2024. La direction ne dévoile pas les données d'activité de chaque pays, « mais elles sont si-

millaires aux performances du groupe », assure Hajir Hajji, la PDG d'Action. Et celle-ci ne compte pas s'arrêter là. En 2025, « nous souhaitons ouvrir un magasin par jour en Europe, et nous nous implanterons en Suisse et en Roumanie. Puis, en 2026, nous prévoyons un entrepôt à Onnaing, non loin de Lille », détaille M^{me} Hajji. Action a déjà 16 plateformes logistiques en Europe, dont cinq en France, chacune approvisionnant « environ 300 magasins ».

Des coûts réduits au minimum

De quoi réjouir son principal actionnaire, le fonds d'investissement 3i, entré au capital en 2011 pour développer le groupe à l'international. Ses forces ? Un nom qui fonctionne dans toutes les langues, des magasins dupliqués à l'identique dans tous les pays, les mêmes procédures opérationnelles partout...

Dans le modèle Action, les coûts sont réduits au minimum. « Pas de dépenses marketing, pas d'implantation dans les rues principales », souligne la patronne du discounteur néerlandais. Les magasins, d'environ 900 mètres carrés de surface de vente, doivent être situés dans une zone de chalandise d'au moins 40 000 personnes, où le loyer est l'un des critères minutieusement examinés. Cette superficie ne doit rien au hasard : elle permet à l'enseigne, en France, d'ouvrir des points de vente très rapidement, en échappant à l'obtention préalable d'une autorisation administrative de la commission départementale d'aménagement commercial, obligatoire au-

Revers de ce modèle ultra-efficace, les conditions de travail, très décriées

délà de 1 000 mètres carrés. Autre force du concept, son efficacité opérationnelle : « 95 % de l'assortiment est le même dans tous les pays, mais on le change tout le temps », lance la PDG. Chez le discounteur, les consommateurs ne peuvent pas, comme dans un supermarché classique, trouver à chaque fois leurs produits fétiches. Seul un tiers de l'assortiment des magasins est fixe.

Parmi ses 6 000 produits, issus de 14 catégories, on trouve un savant mélange de marques nationales, qui font venir les clients, et d'autres, propres à l'enseigne, le tout « acheté en grande quantité », précise M^{me} Hajji. Pour négocier avec ses fournisseurs, le groupe fonctionne à l'inverse de la grande distribution. « On débute par le prix de vente, et l'on calcule ce que doit être notre prix d'achat, là où les autres multiplient leur prix de revient pour avoir le prix de vente », explique la PDG.

Au fil de son expansion, sa clientèle s'est également élargie : 60 % de ses clients sont des femmes, 48 % ont de plus de 50 ans et 40 % sont issus d'une frange de la population aux revenus supérieurs, d'après les données de l'institut GfK. Tous sont séduits par l'appel

des bonnes affaires, avec deux tiers des produits à moins de 2 euros, et seulement 7 % dépassant les 5 euros. Et ils reviennent souvent, attirés par la promesse de « 150 nouveaux produits chaque semaine », quitte à ressortir avec un sac rempli sans forcément avoir toujours trouvé ce qu'ils étaient venus chercher.

Revers de ce modèle ultra-efficace, les conditions de travail. Elles ont été beaucoup décriées, en France notamment : productivité poussée à son paroxysme, ultrapolyvalence des salariés, maintien des employés sous une pression managériale constante... Reste-t-il de la place en Europe pour de nouveaux points de vente ? Visiblement, oui, puisque la direction a identifié un potentiel de 4 850 magasins supplémentaires. Et, en France, où l'enseigne a ouvert 60 magasins en 2024 et 75 en 2023 ? M^{me} Hajji prévoit « d'en ouvrir en 2025 un nombre similaire à l'an dernier. La France est un vaste pays et l'on a encore du potentiel ».

De quoi faire trembler les Carrefour et les Franprix, très présents dans les villes ? Le cabinet d'études Circana a analysé l'effet sur les ventes de produits d'hygiène et d'entretien d'un supermarché lorsqu'un magasin Action s'implante dans sa zone de chalandise. Un mois après son ouverture, les ventes dans la grande surface s'améliorent grâce au nouveau flux de clients qui arrive dans la zone, mais, trois mois plus tard, tout se détériore à cause de la concurrence de ce nouveau voisin gênant. ■

CÉCILE PRUDHOMME

Un pas de plus vers la fin de l'alliance entre Renault et Nissan

Les deux groupes vont réduire leur participation croisée de 15 % à 10 %, et Renault reprend leur usine partagée en Inde

Comment sauver le soldat Nissan ? C'est devenu une question stratégique pour Renault. La réponse, apportée lundi 31 mars, passe par une nouvelle étape du détricotage de l'alliance Renault-Nissan-Mitsubishi, avec un double but : laisser les mains libres à Renault et permettre à Nissan de trouver l'argent qui lui manque pour financer un plan de retournement radical, et passer un mur de dette.

Les deux constructeurs vont donc renoncer à leurs ambitions communes en Inde, un axe essentiel de l'ancienne alliance, qui s'était hissée au premier semestre 2019 au rang de numéro un mondial en termes de ventes, devant Toyota et Volkswagen. Renault va racheter à son partenaire les 51 % que celui-ci détient dans leur usine commune à Chennai. Il continuera à y fabriquer les petits modèles de Nissan.

Mais en ayant les commandes, la marque au losange espère se développer plus vite. « L'Inde est le troisième marché mondial et nous n'en avons que 1 %, a expliqué Duncan Minto, le directeur financier. Il va croître de 30 % d'ici à 2030. » Pour l'instant, Renault y vend 50 000 unités par an. L'usine a une capacité de production de 400 000 véhicules et prépare le lancement de modèles de segment B, plus haut de gamme.

Forte perte comptable

Renault n'a pas précisé ce que l'achat de cet actif allait lui coûter, mais a prévu une réduction de 200 millions d'euros de la trésorerie générée cette année, sans remettre en question l'objectif de plus de 2 milliards d'euros promis aux actionnaires, avec une marge opérationnelle supérieure à 7 %. Les deux partenaires gardent encore ensemble leur centre de

recherche et développement en Inde, dans lequel Renault est majoritaire à 51 %.

Nissan va faire une économie en se dispensant d'investir dans Ampere, la filiale créée par Renault et consacrée aux moteurs et voitures électriques, à qui il devait apporter 600 millions d'euros. Luca de Meo, le directeur général, avait pourtant négocié cet investissement en échange de l'alliance et de la réduction de la participation de Renault dans Nissan. La marque japonaise confiera à Ampere la production d'un petit modèle électrique sur la même base que celle de la Twingo et de la future Dacia Spring. Les trois véhicules auront 80 % de composants communs.

Les deux groupes sont enfin convenus d'une nouvelle étape dans leur divorce : ils vont pouvoir réduire leur participation croisée de 15 % à 10 %. Nissan va vendre 5 % du capital de Renault. La marque au losange détient encore 17 % de Nissan en direct et 18,66 % dans un trust, dont elle vend les actions progressivement. Ces 35 % vont pouvoir être ramenés à 10 %. A chaque cession, le groupe encaisse une forte perte comptable. Il compte sur le rebond de Nissan pour limiter l'hémorragie.

Nissan vient de nommer un nouveau PDG, le Mexicain Ivan Espinosa. Ce dernier devra mettre en œuvre, voire accélérer, le plan de restructuration annoncé par son prédécesseur : une réduction de 20 % des capacités de production, pour les ramener de 5 millions à 4 millions de voitures. Cela passe par la fermeture d'usines au Japon. L'étape suivante sera le choix d'un partenaire pour épauler Nissan. La principale banque du constructeur, Mizuho, pousse le rapprochement avec Honda. Un mariage qui s'annonce compliqué. ■

SOPHIE FAY

TikTok Shop : l'achat de produits depuis l'application, un séisme pour l'e-commerce

Ce service, déjà déployé dans une dizaine de pays, est désormais accessible en France

Acher un rouge à lèvres L'Oréal, un sac à dos Calbaia ou un dentifrice Colgate, en un clic et sans quitter l'application TikTok est désormais possible : le réseau social, propriété du géant chinois ByteDance, a annoncé le lancement en France, lundi 31 mars, de son service d'e-commerce TikTok Shop. Ce dernier, déjà accessible dans une dizaine de pays à travers le monde, notamment en Asie et aux Etats-Unis, permettra à des marques ayant fait la démarche de s'inscrire auprès de TikTok de commercialiser leurs produits par l'intermédiaire de boutiques intégrées et en faisant appel à des créateurs de contenus.

Certes, les placements de produits sont déjà monnaie courante sur cette plateforme sociale, utilisée en France par 25,1 millions d'internautes. Mais le déploiement de TikTok Shop entend créer « une nouvelle expérience d'achat immersive et interactive, directement sur l'application », explique l'entreprise, qui appelle ce modèle le « discovery e-commerce ».

Quatre modalités seront proposées aux utilisateurs du réseau social : des vidéos courtes avec une fonctionnalité d'achat intégrée disséminées dans le fil algorithmique « Pour toi » ; des vidéos diffusées en direct dans lesquelles des influenceurs feront la promotion de produits auprès de leurs audiences ; des pages dites « vitrine » pour les marques, sur les-

quelles il sera possible de consulter des avis et des catalogues de produits ; et enfin une place de marché, baptisée « Boutique », accessible dans un onglet spécifique.

Avec ces nouveautés, qui donnent aux créateurs de contenus un rôle encore plus important dans la prescription de produits, TikTok dit vouloir recréer « la proximité et l'échange du commerce traditionnel ». « Les interactions en direct ou dans les commentaires des vidéos permettent aux utilisateurs de recevoir des conseils, des recommandations et d'interagir avec les vendeurs, renforçant ainsi la confiance et l'engagement » et dopant les ventes, veut croire la plateforme.

Des précédents hors de France

Pour vanter les mérites de TikTok Shop, la filiale de ByteDance s'appuie sur ses réussites en matière de commerce en ligne dans divers pays. En Chine, le live streaming e-commerce, une sorte de téléachat interactif en direct, est une réalité depuis plusieurs années sur la version chinoise de TikTok, Douyin. Même chose aux Etats-Unis, où TikTok Shop a été lancé en septembre 2023. D'après une étude citée à la fin de décembre 2024 par Business Insider, le service d'e-commerce de ByteDance s'y porte bien, devant même au troisième trimestre de 2024 celui de Sephora, Shein et Qurate en termes de dépenses réalisées par les consommateurs Américains.

En Europe, c'est le Royaume-Uni, dès 2021, puis l'Espagne et l'Irlande en décembre 2024, qui ont accueilli les premiers la nouveauté. Des expérimentations à grande échelle bienvenues pour les marques et les acteurs français de l'écosystème TikTok qui se préparent en coulisses au déploiement de TikTok Shop depuis plusieurs semaines. « N'importe quel créateur de contenus pourra activer l'option TikTok Shop, ce qui lui donnera accès à une place de marché sur laquelle il pourra en quelque sorte faire sa « wishlist » [liste de souhaits] des marques avec lesquelles il souhaite travailler, anticipe Miloude Baraka, directeur général de Live'Up, une agence française agréée par la plateforme et spécialiste des fusions en direct. Ce sera ensuite à la marque de décider si elle envoie ou non des produits au créateur de contenus. »

Ce nouveau service trouvera-t-il preneur en France ? Difficile de le prédire, juge Miloude Baraka, qui estime par exemple que « le consommateur français n'est pas encore éduqué au live streaming e-commerce ». Les agences comme la sienne, chaînons indispensables bien qu'invisibles de l'économie de la création sur TikTok, auront pour mission de mettre en relation entreprises et influenceurs. Ces derniers recevront des commissions sur les ventes de produits réalisées directement pendant des vidéos ou des lives.

Le député socialiste du Calvados Arthur Delaporte, à l'origine de la « loi influenceurs » adoptée en 2023, entend surveiller le déploiement de TikTok Shop en France. « Si tout le monde se transforme en télévendeur, tout le monde devient influenceur commercial, rentre dans le cadre de la "loi influenceurs" et s'expose à des sanctions pouvant atteindre jusqu'à 300 000 euros d'amende et deux ans de prison. » TikTok rappelle que « les créateurs doivent respecter les lois applicables : si le créateur publie du contenu de marque au nom d'une autre entreprise, il devra indiquer le type de contenu "collaboration commerciale" ». Interrogée sur l'existence de contrats entre influenceurs et marques, ce qu'exige le cadre légal français, TikTok n'a pas répondu.

M. Delaporte estime que ce service d'e-commerce pourrait intégrer le cadre d'une commission d'enquête de l'Assemblée nationale fraîchement créée, visant à documenter les « effets psychologiques » de TikTok sur les jeunes et dont il vient d'être élu président : « A mon sens, tout ce qui relève des logiques de monétisation de contenu a des effets sur les jeunes. » Si TikTok assure que les mineurs ne se verront pas recommander des contenus avec des produits vendus sur TikTok Shop, M. Delaporte rappelle que les systèmes de vérification d'âge sur la plateforme sont loin d'être infallibles. ■

AURÉLIEN DEFER



PERTES & PROFITS | GOLDMAN SACHS

PAR ISABELLE CHAPERON

Danse avec les dollars

DJ D-Sol a dû remballer ses platines. Pas par manque de public. Son remix, en 2022, du tube *I Wanna Dance With Somebody (Who Loves Me)* de Whitney Houston avait rencontré un joli succès dans les clubs de Manhattan. Le DJ a été sommé, en 2023, par le conseil d'administration de Goldman Sachs, de cesser ses activités nocturnes pour se concentrer sur son job principal. Car DJ D-Sol, alias David Solomon, est le PDG du fleuron de Wall Street. Depuis, le banquier danse moins, mais son portefeuille reste à la fête.

En janvier, Goldman Sachs lui a alloué 80 millions de dollars (74 millions d'euros) en actions qu'il touchera dans cinq ans s'il n'a pas quitté la banque d'ici là, sans condition de performance. Visiblement, il est davantage jugé irremplaçable comme dirigeant que comme DJ. Son bras droit, John Waldron, vu comme son probable successeur, bénéficie du même traitement de faveur.

Cette enveloppe de rétention, qui s'ajoute aux 39 millions de dollars de rémunération attribuée à M. Solomon en 2024, est « excessive » : ce n'est pas Bernie Sanders, le sénateur démocrate, qui l'affirme, mais l'agence de vote américaine Glass Lewis.

Vendredi 28 mars, elle a publié une note appelant les investisseurs à voter contre ces menottes dorées, lors de la prochaine assemblée générale de la banque.

Cette prise de position pourrait laisser penser que le capitalisme est capable de s'autoréguler sur le sujet des rémunérations des patrons. Sauf que Glass Lewis a déjà épinglé Goldman Sachs par le passé et cela n'avait pas empêché les actionnaires d'approuver sans sourciller les résolutions correspondantes. Ne dit-on pas que la banque d'affaires, c'est l'exploitation du capital par le travail ?

Ces montants nourrissent une spirale ascensionnelle que rien ne semble pouvoir arrêter. Les patrons européens justifient la hausse de leur rémunération pour tendre vers celle de leurs homologues américains, à l'image d'un Carlos Tavares, l'ancien directeur général du constructeur automobile Stellantis, longtemps le dirigeant le mieux payé du CAC 40. Goldman Sachs explique être au cœur d'une « guerre de talents » avec les rois de la gestion alternative, Apollo ou KKR, dont les rémunérations sont faramineuses. Un (re)mix de mauvaise foi et de cupidité qui ne donne pas envie de danser de joie. ■

Mexique : l'industrie automobile retient son souffle

Des droits de douane à 25% promis par les Etats-Unis pourraient constituer une catastrophe chez leur voisin

MEXICO – correspondance

En annonçant l'imposition de taxes douanières de 25 % sur les importations de voitures, à partir du mercredi 2 avril, Donald Trump a fait souffler un vent d'inquiétude sur le Mexique, où 45 % du produit intérieur brut dépend de l'industrie automobile, et surtout des exportations vers les Etats-Unis. Même si le président américain vise l'ensemble du monde, les droits de douane « nous affectent davantage parce que nous avons l'intégration économique la plus profonde [avec les Etats-Unis] », s'est plainte la présidente du Mexique, Claudia Sheinbaum, lors de sa conférence de presse quotidienne, vendredi 28 mars.

Un coup de frein du secteur automobile risquerait de faire basculer le Mexique dans une récession économique en 2025 : l'industrie de la voiture pèse 43 milliards d'euros dans le pays, emploie 979 000 salariés – un quart du secteur manufacturier –, génère 3 millions d'emplois indirects, et a attiré plus de 150 milliards d'euros d'investissements étrangers, entre 2017 et 2022, selon les chiffres que l'Association mexicaine de l'industrie automobile (Amia) a partagés avec *Le Monde*.

Un siècle après l'installation d'une première usine Ford, en 1925, et trente et un ans après la signature des accords de libre-échange de 1994, le Mexique est désormais le septième producteur mondial de voitures, d'après les chiffres 2024 de l'Amia. Porte ouverte sur le marché des Etats-Unis, le pays – et ses bas coûts de la main-d'œuvre – attire toute l'industrie. General Motors, Nissan, Stellantis, Ford, Volkswagen, Kia, Toyota, Mazda, Honda, Audi, BMW, Mercedes Benz et le chinois JAC y contrôlent 22 usines d'assemblage de véhicules.

Des 3,9 millions de voitures qui en sont sorties en 2024, 2,7 millions, soit 70 %, ont été exportées au-delà du Rio Grande, principalement des SUV et des pick-up, dont raffolent les conducteurs



Dans l'usine du groupe BMW, à San Luis Potosi, au Mexique, le 29 octobre 2024. BÉNÉDICTE DESRUIS/SIPA USA/SIPA

américains. Le Mexique compte aussi 13 grandes usines d'assemblage de poids lourds, 17 usines spécialisées dans la fabrication de moteurs et de transmissions, et plus de 6 000 entreprises qui produisent des pièces automobiles, le premier produit d'exportation du Mexique vers les Etats-Unis.

Va-et-vient constants

Les syndicats patronaux du secteur ont condamné en bloc l'imposition de droits de douane, qui augmenteraient le prix des voitures et des pièces fabriquées au Mexique, ce qui réduirait la demande et provoquerait mécaniquement une crise de production. « Il est impossible, dans le court terme, de remplacer le marché des Etats-Unis pour l'industrie mexi-

caine, d'autant que la majeure partie de la demande des grands pôles de consommation est déjà assurée par la production locale », s'inquiète Guillermo Rosales, président de l'Association mexicaine des distributeurs d'automobiles.

« L'industrie automobile paie mieux que les autres, même si les salaires restent bien moindres qu'aux Etats-Unis », souligne Jorge Carrillo, chercheur au Collège de la frontière nord à Reynosa, au Mexique, selon qui les ouvriers des usines d'assemblage gagnent plus de 1 300 euros par mois et près de 1 000 euros dans celles de pièces détachées, soit plus du double du revenu médian mexicain.

En s'attaquant au secteur automobile, M. Trump s'en prend à la colonne vertébrale de l'accord de

libre-échange entre le Mexique, les Etats-Unis et le Canada (l'Accum, ou l'USMCA en anglais, qui a remplacé l'Alena en 2020), négocié et signé durant son premier mandat, et fait trembler un complexe réseau d'usines, d'entreprises et d'infrastructures qui s'est développé ces trente dernières années. Ce vaste mécanisme suscite des va-et-vient constants de pièces pendant le processus d'assemblage : ainsi, un piston traverse sept fois la frontière avant de commencer sa vie utile.

« Les pièces automobiles sont les principaux produits qui s'échangent dans le cadre de l'Accum. En freinant leur échange, on arrête de parler d'un accord commercial et d'une intégration des chaînes de production », soupire Ildefonso

Guajardo, ministre de l'économie entre 2012 et 2018, une période pendant laquelle il avait commenté les négociations de l'Accum avec la première administration Trump.

« Traitement préférentiel »

Comme une partie de la classe politique et entrepreneuriale du Mexique, l'économiste garde espoir que M. Trump reviendra sur ses mesures, d'ici à mercredi, comme il l'a fait en février et en mars, lors des précédentes menaces de taxes douanières sur les importations de produits mexicains. « Il les a annoncés six jours avant de les mettre en œuvre, sûrement pour imposer des préconditions au Mexique et renégocier l'Accum en changeant radicale-

L'industrie de la voiture pèse 43 milliards d'euros dans le pays et emploie directement 979 000 salariés

ment le contenu du chapitre sur l'automobile », analyse-t-il.

Le 26 mars, M^{me} Sheinbaum a envoyé son ministre de l'économie, Marcelo Ebrard, à Washington pour arracher un accord qui réserverait au Mexique un « traitement préférentiel » afin de protéger son industrie. Un « rabais » sur les taux des taxes contre les produits mexicains permettrait qu'ils « soient moins chers que ceux des autres pays comme l'Allemagne, le Japon ou la Corée du Sud », a soutenu le ministre, le 27 mars. Ces négociations n'ont, jusqu'ici, donné aucun résultat concret.

M. Trump ne semble pas démentir de son intention d'obliger les fabricants à s'installer aux Etats-Unis plutôt qu'au Mexique. En 2017, sous son premier mandat, Ford avait annulé la construction d'une usine à 1,6 milliard de dollars (1,5 milliard d'euros) dans l'Etat de San Luis Potosi. Depuis le début du second mandat du président, Tesla n'a plus donné suite à son projet de gigafactory de 5 milliards de dollars dans l'Etat du Nuevo Leon, annoncé en grande pompe en 2023.

M^{me} Sheinbaum a précisé qu'elle ordonnera des contre-mesures « intégrales », le 3 avril, au lendemain de l'entrée en vigueur supposée des droits de douane. En attendant, elle a invité les présidents des groupes automobiles – surtout les PDG américains, qui ont un canal de communication avec la Maison Blanche – et les entrepreneurs du secteur à se réunir avec elle pour former un front commun, dans l'idée d'« aider à négocier » avec M. Trump. ■

MATHIEU TOURLIERE

En Allemagne, le patron qui doit faire le deuil de l'Amérique

Mathias Döpfner, qui dirige Axel Springer, éditeur du magazine « Bild », a reconnu s'être trompé sur Trump

BERLIN – correspondance

Pour observer le désarroi de la droite allemande face à la volte-face américaine vis-à-vis de l'Europe, le groupe de presse conservateur allemand Axel Springer est un point d'observation sans équivalent. L'éditeur du très influent tabloïd *Bild*, premier quotidien allemand, de *Die Welt* et de *Politico* compte le lien transatlantique parmi ses principes fondateurs. Mais, depuis quelques jours, rien ne va plus au sein du groupe allemand.

Son patron, Mathias Döpfner, qui ne cachait pas ses sympathies pour le vice-président américain, J. D. Vance, et pour le mouvement MAGA (Make American Great Again), vu comme une force radicale libérale conservatrice dont l'Allemagne devrait s'inspirer, est désormais forcé de marquer ses distances face aux « lignes rouges » franchies par Donald Trump : ses atteintes à l'Etat de droit, sa guerre commerciale avec l'Europe, et son rapprochement avec la Russie, au détriment de l'Ukraine.

Mathias Döpfner, 62 ans, depuis 2002 à la tête d'Axel Springer, a reconnu, le 3 mars, s'être trompé sur Donald Trump. « Ces dernières semaines, de nombreux transatlantiques – moi y compris – voulaient encore espérer que, derrière les dis-

cours et les posts provocateurs, il y avait un concept constructif. Cet espoir a été détruit. Trump pense ce qu'il dit. Et cela n'a plus rien à voir avec l'Amérique qui s'est tenue pendant des décennies aux côtés de l'Europe en s'appuyant sur l'Etat de droit », explique-t-il dans une tribune à *Die Welt*, enterrant sa position donnée plus tôt au *Financial Times*, où il affirmait qu'il fallait « prendre Donald Trump au sérieux, mais pas au pied de la lettre ».

Le texte marque une rupture, et un revers majeur pour Mathias Döpfner. Aucun autre patron allemand n'avait autant mis en scène son attachement idéologique et émotionnel aux Etats-Unis, et placé ce pays au cœur de la stratégie de son groupe. En 2012, après avoir formulé l'objectif de faire d'Axel Springer un groupe média « purement numérique », il avait emmené des cadres pour un voyage d'études dans la Silicon Valley.

Série de scandales

Cette expérience avait ouvert une décennie de numérisation tous azimuts, couronnée de succès : Axel Springer a été le premier groupe de presse allemand à introduire des abonnements numériques, le seul à poursuivre une ambitieuse stratégie de rachats de sites d'annonces en ligne en Europe (Stepstone, SeLogger, Immo-

Aucun dirigeant allemand n'avait autant mis en scène son attachement idéologique aux Etats-Unis

Scout), devenus très rentables. Sur le plan éditorial, le portefeuille de titres traditionnels a été réduit en 2013 à *Bild* et à *Die Welt*, permettant au groupe de se déployer aux Etats-Unis, vus comme un marché porteur. Springer rachète, à partir de 2014, plusieurs médias numériques, dont *Business Insider* ou *Politico*, une publication incontournable dans les milieux politiques.

C'est aussi un élan idéologique : dans un livre paru en anglais en septembre 2023, *The Trade Trap*, (Simon & Schuster, non traduit), Mathias Döpfner précise combien il considère l'alliance entre l'Europe et les Etats-Unis comme la seule option face à la montée en puissance de la Chine et à la menace russe. Il y plaide pour une « nouvelle alliance des démocraties basée sur les valeurs », ancrée à l'Ouest, appelant à cesser tout commerce avec les dictatures.

Par cet ouvrage, Mathias Döpfner espérait aussi sortir par le haut d'une série de scandales : son protégé, le rédacteur en chef de *Bild*, Julian Reichelt, a été accusé d'abus de pouvoir par plusieurs employées, révélés par le *New York Times* à l'automne 2021, et forcé à la démission. L'hebdomadaire *Die Zeit* a révélé, en avril 2023, une série de SMS de M. Döpfner dans lesquels il décrivait Angela Merkel comme le « cercueil de la démocratie », qualifiait les Allemands de l'Est de « fascistes ou communistes », saluait le changement climatique, et appelait ses titres à « favoriser » le Parti libéral-démocrate (FDP) allemand, au mépris de l'indépendance des rédactions.

Malgré la violence du scandale, Mathias Döpfner s'est maintenu à la tête d'Axel Springer. Il jouit de la pleine confiance de Friede Springer, 82 ans, veuve du fondateur du groupe et actionnaire de référence, qui a fait de lui son héritier. En septembre 2024, le groupe a annoncé une scission : d'un côté les plateformes d'annonces, vendues aux fonds d'investissement KKR et CPP ; de l'autre les activités de presse, qui restent dans le giron d'Axel Springer.

L'opération, qui doit être parachèvement d'ici à la mi-2025, fait du groupe allemand une « entreprise familiale » non cotée, désendettée

et désormais évaluée à 13,5 milliards d'euros. Mathias Döpfner récupère près de la moitié du capital, il aura les mains libres pour déployer ses projets aux Etats-Unis. Il y dispose d'importants relais : il siège aux conseils de surveillance de Netflix et de Warner Music.

Mais cette stratégie a-t-elle un avenir ? *Politico* a senti passer le vent du boulet, début février : il a été qualifié de « torchon de gauche » par Donald Trump. Le milliardaire Elon Musk, qui avait été récompensé par Axel Springer en 2020, puis invité à publier, fin décembre 2024, à *Die Welt*, une tribune très controversée, où il expliquait son soutien au parti d'extrême droite allemand AfD, n'est pas venu à son secours.

« Mathias Döpfner est un homme qui aime le pouvoir et l'influence, économique comme politique. Mais on voit combien ses ambitions arrivent à leurs limites aux Etats-Unis, où même les amitiés ne comptent plus face au basculement en cours », analyse Klaus-Dieter Altmeyden, professeur émérite en sciences de la communication à l'Université catholique d'Eichstätt-Ingolstadt. Mathias Döpfner, qui semble dépassé par l'évolution de son idole, va devoir redéfinir les « valeurs transatlantiques » de son groupe... sans les Etats-Unis. ■

CÉCILE BOUTELET

AUTOMOBILE

Le marché automobile a calé en France en mars

Le marché automobile a enregistré un net recul des ventes de véhicules neufs en France (-14,5 %) en mars, selon les chiffres publiés mardi 1^{er} avril par la Plateforme automobile, qui représente les constructeurs et équipementiers du secteur. Cette baisse touche essentiellement le groupe Stellantis (-17 % sur un an). Chez Tesla, les immatriculations ont poursuivi leur chute (-36,8 %) en France. En pleine modernisation de sa gamme, potentiellement freiné par le comportement de son patron, Elon Musk, le constructeur américain a vu ses immatriculations plonger de 41 % depuis le début de l'année. – (AFP)

IA

OpenAI valorisée à 300 milliards de dollars

OpenAI, le géant de l'intelligence artificielle, va lever 40 milliards de dollars (37 milliards d'euros), a annoncé la start-up, lundi 31 mars. La société d'investissement japonais SoftBank sera le principal participant à cette levée de fonds. Cette opération valorise OpenAI à 300 milliards de dollars, devenant l'une des sociétés non cotées du monde les plus valorisées, avec SpaceX (350 milliards de dollars) ou le chinois ByteDance (plus de 400 milliards de dollars), maison mère de TikTok. – (AFP)



L'autoédition serait-elle la recette miracle pour accéder à des succès d'audience? Les ventes stratosphériques des livres signés par Agnès Martin-Lugand, Aurélie Valognes, Mélissa Da Costa, Virginie Grimaldi, Morgane Moncombe, Sara Rivers ou Freida McPadden plaident pour. Toutes ont démarré par ce biais avant de s'installer solidement parmi les autrices de best-sellers, récupérées par des éditeurs classiques. Jupiter Phaeton affirme ainsi avoir engrangé 500 000 euros en 2024 en vendant ses ouvrages de *fantasy young adult* sur la plateforme d'Amazon, Kindle Direct Publishing (KDP), et vient de signer avec Michel Lafon qui publiera ses ouvrages en poche.

Cesont des exceptions, au même titre que les gagnants du Loto. Les auteurs autoédités, plus nombreux chaque année, tirent quasiment tous le diable par la queue. En moyenne, selon une étude publiée en mars 2024 par le ministère de la culture – « L'Autoédition de livres francophones imprimés: un continent ignoré » –, ils ne vendent que 22 exemplaires imprimés par livre autoédité, contre 1458 exemplaires pour un ouvrage publié chez un éditeur classique.

Qu'est-ce qui les pousse à recourir aux services d'une plateforme d'autoédition, comme la plus importante, KDP, mais aussi celle d'Apple (iBooks Authors), de Rakuten (Kobo Writing Life) ou encore Bookelis, Books on Demand, Lulu, Coolibri, Librinova, IggyBook, Publishroom...? Selon Charlotte Allibert, directrice générale de Librinova, « tous les auteurs n'ont pas le même objectif: certains veulent vendre beaucoup, d'autres espèrent être repérés par un éditeur. Mais on trouve aussi ceux qui, sans prétention littéraire aucune, écrivent un récit familial ou un recueil de poésie, pour le distribuer à leurs proches ». Ils cherchent à « divertir leurs lecteurs, en s'épanouissant par l'écriture », ajoute Noémie Machner, directrice marketing hors Allemagne de Books on Demand.

SYSTÈME « SIMPLE ET RAPIDE »
Sans la moindre validation éditoriale, M. ou M^{me} Tout-le-Monde peut donc s'improviser écrivain ou écrivaine. L'autoédition, qui n'est qu'une prestation de services et non pas un contrat avec un éditeur, a remplacé au fil des années l'édition à compte d'auteur – qui consistait à payer un éditeur pour imprimer et diffuser un ouvrage. Ce système a été la norme jusqu'en 1914, aussi bien pour Proust qu'André Gide ou Henri Bergson. Mais, des décennies plus tard, le fiasco retentissant de La Pensée universelle, poids lourd de l'édition à compte d'auteur qui en avait spolié bon nombre avant d'être liquidé en 1996, a refroidi les esprits.

Stéphanie Parmentier, qui a signé aux Presses universitaires de Rennes *Du compte d'auteur à l'autoédition numérique* (2022), souligne que les contrats d'Amazon, soumis à la législation américaine, sont particulièrement peu protecteurs pour les auteurs. « Ces contrats de "louage d'ouvrages" donnent droit à de redevances et non pas à des droits d'auteur », explique-t-elle. Aujourd'hui, sur les plateformes d'autoédition, les

genres dominants et les plus plébiscités sont la fantasy, le fantastique, la science-fiction et la romance, puis les thrillers et enfin la fiction. On trouve aussi des histoires régionales, des manuels de yoga, des conseils de santé, parfois publiés à titre privé, sans ISBN (l'identifiant unique d'un ouvrage).

Longtemps regardée avec une absolue condescendance comme le club des refusés des maisons d'édition traditionnelles, l'autoédition représentait, en 2024, 21300 ouvrages sur les 85197 livres déposés au dépôt légal de la Bibliothèque nationale de France. Soit 25 % des ouvrages, contre 12 % en 2012. Malgré ce poids, aucune évaluation du chiffre d'affaires de ce secteur n'est possible, les géants américains – Amazon en tête, mais aussi Apple – se refusant à toute transparence. « Cette révolution a transformé l'édition en dix ans », assure Charlotte Allibert. « Le marché s'est envolé pendant la pandémie, sa croissance s'est ralentie depuis »,

Le problème majeur auquel sont confrontés les auteurs dans l'autoédition tient au manque de visibilité de leur ouvrage

ajoute Emilie Le Coguic, directrice du marketing chez Bookelis.

Les auteurs 2.0 publient sans intermédiaire. Ils veulent un système « simple, rapide et instantané », décrit Stéphanie Parmentier. Chez Amazon et sur les autres plateformes, le partage de la valeur semble alléchant puisque jusqu'à 70 % du prix HT des e-books vendus sont reversés à l'auteur, qui fixe le prix de son ouvrage. Jupiter Phaeton, qui a vendu plus de 900 000 exemplaires d'une soixantaine de livres depuis 2018 (à 90 % en numérique) et avoue vivre « enchaînée à son clavier », a choisi l'autoédition par « intérêt financier et en raison de la rapidité du paiement, soixante jours après la publication ».

AIDE D'UN AGENT LITTÉRAIRE

Chez Amazon aussi, les auteurs touchent jusqu'à 60 % du prix de chaque livre imprimé vendu (contre 10 % en moyenne chez les éditeurs classiques), mais doivent en financer l'impression. Elle peut s'effectuer sur le site d'Amazon à Brétigny-sur-Orge (Essonne) ou, pour Books on Demand, à Bad Hersfeld (Hesse), en Allemagne, où sont imprimés à la demande ou même à l'unité quelque 30 000 livres chaque jour. La bataille fait rage sur ces tarifs (entre 4 et 6 euros selon le nombre de pages, la qualité du papier...), bon nombre de leurs concurrents pratiquent des prix bien plus élevés.

Séduit par cette formule, l'économiste Marc Touati a choisi Bookelis pour imprimer ses ouvrages. De gros vendeurs comme Joël Dicker, Riad Sattouf ou encore Eric Zemmour ont aussi créé leur propre maison d'édition. D'autres préfèrent un système hybride, comme Nicolas Krastev-Mckinnon, qui a signé un dictionnaire critique du rappeur Damso chez Librinova (vendu à 25 000 exemplaires) avant d'être édité par JC Lattès pour le second opus de cette collection. Sa première œuvre de fiction, *La Vie sans fondement*, vient de sortir chez Philippe Rey.

L'évolution du secteur tient désormais à l'inflation effrénée de la gamme de services destinés à professionnaliser les ouvrages. Un moyen pour les plateformes de toucher des recettes supplémentaires. Ce qui passe par la correction orthographique, la mise en page, l'illustration de la couverture, l'impression papier, mais aussi des aides visant à améliorer le manuscrit grâce aux conseils d'un agent littéraire ou d'un coach éditorial. Le recours à un coach littéraire (900 euros) peut même être financé par le compte formation chez Bookelis. C'est sans compter la promotion de l'ouvrage, la rédaction d'un communiqué de presse ou une campagne de pub auprès des blogueurs... Au total, les « kits » peuvent coûter plus de 2500 euros. Chez Bookelis, les auteurs investissent en moyenne autour de 500 euros dans les services, mais les ventes en e-books restent extrêmement faibles: 8 en moyenne.

Les genres dominants et les plus plébiscités sont la fantasy, le fantastique, la science-fiction et la romance

Le problème majeur auquel sont confrontés les auteurs dans l'autoédition tient au manque de visibilité de leur ouvrage. « C'est la première brique manquante », reconnaît Emilie Le Coguic. Les ventes en ligne d'e-books ne décollent qu'avec une myriade de commentaires élogieux – ce qui est rare. Et les librairies, qui croulent déjà sous l'offre pléthorique des éditeurs classiques, ne diffusent quasiment jamais ce type d'ouvrages quand ils sont imprimés.

Tout au plus, si un accord a été passé entre un distributeur avec des plateformes, ces livres peuvent être commandés chez certains libraires. Ce qu'ont fait par exemple Books on Demand avec la Sodis (Madrigall) ou Bookelis avec Hachette. Pour un résultat presque toujours anecdotique, même si Bookelis note une augmentation de ses ventes par ce biais. C'est parfois l'ère de la débrouille. Cyril Morel, directeur d'Éditions 7, assure qu'un de ses auteurs a fait une tournée des campings l'été pour essayer de placer ses ouvrages.

L'autre « brique manquante », toujours selon Emilie Le Coguic, c'est la promotion. « L'autoéditeur doit apprendre une multiplicité de nouveaux métiers, notamment savoir parler de lui, sinon les ventes ne dépasseront pas son premier cercle de famille et d'amis. » Charlotte Allibert admet qu'il est devenu plus difficile d'émerger dans l'autoédition qu'il y a cinq ans. Et pourtant, malgré des ratios financiers désespérants, les plateformes attirent et fidélisent toujours plus de clients. Des centaines d'écrivains en quête de gloire se précipitent dans les concours d'écriture comme Les Plumes francophones, chez KDP, ou Le Mois de l'écriture, chez Kobo Writing Life.

UNE AVALANCHE DE TEXTES

Etre visible relève déjà de l'exploit. L'arrivée de l'intelligence artificielle (IA) va sérieusement corser l'affaire. Amazon a déjà interdit la publication de plus de trois livres autoédités par le même auteur sur sa plateforme en vingt-quatre heures. Il n'est donc pas interdit d'utiliser de l'IA, encore faut-il le signaler, et expliquer où et comment cette IA générative est intervenue dans la fabrication du manuscrit. Amazon, qui rappelle ne pas être un éditeur, ne demande qu'une chose: « Ne pas créer une expérience décevante pour les lecteurs. » Un rempart bien faible face à une avalanche de millions de textes d'un intérêt plus que limité, qui risque de noyer l'offre des plateformes.

Au sein de la filiale française Kobo Writing Life aussi, la directrice, Lara Boso, assure: « Nos équipes sont mobilisées pour retirer tout contenu dont la qualité ne serait pas satisfaisante, notamment dans le cas d'un usage grossier d'une IA générative. Elles sont en mesure de repérer toute activité suspecte, comme la publication de nombreux ouvrages sur une courte période, des problèmes de copyright ou de plagiat. » Mais aux yeux de Stéphanie Parmentier, « ce sera le Far-West si l'IA n'est pas clairement régulée sur ces plateformes ». ■

NICOLE VULSER

La finance, Graal des diplômés de grandes écoles

Parmi les plus rémunératrices, ces professions attirent les étudiants les plus sensibles à la compétition sociale

Mathieu (son prénom a été changé) se souvient encore de ce sermon. Alors adolescent en camp de vacances, une animatrice lui demande quel métier il souhaite exercer plus tard. « Je veux gagner des sous », répond le garçon de 16 ans. « Ce n'est pas une motivation », réplique l'adulte. Sept ans plus tard, force est de constater que ces remontrances n'ont eu que peu d'effet. A 23 ans, le sentiment de Mathieu n'a pas évolué et a clairement guidé ses choix d'orientation.

« Je me suis demandé : quelle branche est la plus lucrative et maintient le plus de portes ouvertes ? Oh, c'est la finance ! » Après avoir intégré Sciences Po Paris, l'étudiant en master finance et stratégie se dirige vers la fusion-acquisition – aussi appelée « M & A », pour « mergers and acquisitions ». Ses prétentions salariales en sortie d'école sont d'un minimum de 60 000 euros annuels brut, une moyenne pour les postes d'analyste dans les grandes banques, « sans compter le bonus, qui peut être de 30 %, 50 %, 70 % de ton salaire ».

En contrepartie, Mathieu est prêt à donner de son temps. En stage de fin d'études dans une très grande banque française, il fait parfois des semaines de plus de 70 heures. « Il faut se demander à quel pourcentage de ta vie tu es prêt à renoncer pour de l'argent, justifie le jeune homme. Je veux le plus bel appart, les plus belles vacances, le plus gros nombre de zéros sur ma fiche de paye. » Mathieu a choisi la voie qui lui permettrait, à son sens, d'être « le meilleur et le premier ».

« Indicateur de prestige »

Dans cette optique, les métiers de la finance et du conseil en stratégie restent des débouchés valorisés en sortie de grande école. S'il existe différentes voies vers ces domaines – les écoles d'ingénieurs, Sciences Po Paris, Dauphine-PSL –, l'itinéraire consacré reste l'école de management. En 2024, la banque-assurance et le conseil ont attiré 35 % des jeunes diplômés d'école de commerce, selon la Conférence des grandes écoles.

Ce sont aussi les secteurs les mieux rémunérés, avec des salaires annuels moyens de 45 902 euros dans la banque et 43 282 euros dans le conseil. Des émoluments qui occupent une place centrale dans les attentes des étudiants de grandes écoles, selon le sondage annuel du cabinet de conseil Universum, mené auprès de 25 000 étudiants de grandes écoles. Il montre aussi que l'intérêt des étudiants pour la finance et le conseil a augmenté ces dernières années – à titre d'exemple, la finance attire 31 % des étudiants en école de commerce en 2024, contre 22 % en 2020.

Dans une école comme celle des hautes études commerciales de Paris (HEC Paris), l'intérêt des étudiants pour la finance et le conseil est « constant ». Ces domaines ont recruté près de 60 % des diplômés en 2024. « Les trois premiers facteurs de motivation de nos étudiants sont le prestige, les perspectives de revenus futurs et un salaire à l'entrée compétitif : cela explique ces choix de carrière », juge Jean-Amiel Jourdan, directeur exécutif de HEC Talents, le service carrières. Le coût de l'école, les impératifs de remboursement de prêt, et puis des attentes en termes de standard de vie, souvent liées à une origine sociale élevée, poussent les jeunes à envisager leur avenir au prisme de la rentabilité financière.

Pour autant, c'est sans doute pour ce qu'il représente que l'argument financier est presque toujours cité par les étudiants et les jeunes diplômés en finance et conseil. « Bien sûr, on peut gagner plus d'argent que dans les autres profes-



PALM ILLUSTRATIONS

sions, soutient Joël Laillier, sociologue à l'université d'Orléans. Mais ce n'est pas l'argent pour l'argent : c'est un indicateur de prestige et de reconnaissance sociale. »

C'est ainsi qu'Anna (son prénom a été changé), en dernière année à l'école de management EM Lyon et stagiaire de fin d'études dans un grand cabinet de conseil en stratégie, a pensé son orientation : « Très vite, je me suis dit que si j'avais fait une école à 52 K [52 000 euros], ce n'était pas pour me spécialiser en marketing et gagner trois clopinettes. » La jeune femme de 24 ans se rappelle son stress d'enfant sur la question de l'argent au moment du divorce de ses parents, sa mère étant alors professeur à mi-temps. « Je ne veux jamais être dépendante d'un homme », liste-t-elle comme l'une de ses motivations premières.

Dans le conseil en stratégie, Anna dit être « drivée par le dépassement de soi, un peu comme en classe prépa », explique-t-elle en chuchotant, entre deux rendez-vous. « Avec mes potes d'école, il y a une vraie surenchère : une compétition de celui qui aura le meilleur stage, et surtout le meilleur salaire ! » Une de ses connaissances a même fait un document Excel répertoriant les avantages financiers et en nature proposés par les cabinets les plus cotés.

« Je ne sais pas dans quels métiers tu peux avoir autant de pouvoir aussi rapidement », estime Oscar, diplômé du bachelor de l'EM Lyon

Joël Laillier s'est intéressé aux aspirations des étudiants se dirigeant vers la fusion-acquisition dans une école de commerce du top 3. Le profil classique ? Des enfants de ce qu'il appelle la « bourgeoisie d'affaires », issus des plus grandes classes préparatoires, très à l'aise avec le jeu de l'élite scolaire. Souffrant d'un « désenchantement du scolaire » en grande école, ils retrouvent les enjeux de concurrence non plus dans leurs notes, mais dans la construction de leur projet professionnel. « Ce sont ceux qui adhèrent le plus à la compétition sociale. »

Et la compétition est rude pour faire partie de cette élite. Le passage des entretiens dans les cabinets et banques du haut du panier en est un bon exemple. « C'est lunaire : des tests psychotechniques, des examens écrits, du code sur papier... les places valent très cher dans ce petit milieu de la finance », raconte Olivier – il a requis l'anonymat –, en stage de trading dans une grande banque française. J'ai vite compris qu'avoir de très grosses écoles sur ton CV était juste le minimum requis pour être considéré. » Pour un premier poste comme pour les stages, un candidat passe en moyenne quatre ou cinq entretiens, avec souvent un screening par l'entreprise – une sélection préalable par algorithmes qui éli-

mine les profils n'étant pas passés par les écoles les plus prestigieuses. « Certains métiers, comme analystes en M & A ou private equity [(le « non-côté »)], sont très fermés, et beaucoup de jeunes arrivent avec une vision idéalisée du marché du travail en finance », explique Karine Favreau, directrice associée finance de marché et private equity du cabinet de recrutement Fed Finance. Selon l'experte, la réalité du marché depuis 2023 est compliquée, avec très peu d'ouvertures de postes, ce qui a tendance à alimenter la concurrence.

Logique de mise à l'abri

Mais intégrer ce sérail demande de donner son temps. « Sauf si tu es complètement matricé, tu fais ça entre trois et six ans, pas toute ta vie. C'est un propulseur de carrière », résume Mathieu. En sacrifiant ses nuits et ses week-ends en banque d'affaires pendant quelques années, il cherche à maximiser son confort de vie. « On y va tout en sachant que la majorité des gens qui font ça ont une vie de merde. Tu sors, et tu as les comptes en banque bien pleins parce que tu n'as rien eu le temps de dépenser. » Cet argument d'optimisation financière du temps est un discours historiquement associé à ces métiers. « C'est une façon de légitimer, par son labeur, le haut niveau de ré-

« Beaucoup de jeunes arrivent avec une vision idéalisée du marché du travail en finance »

KARINE FAVREAU
directrice associée
du cabinet Fed Finance

munération. En mettant en avant ses mérites, ses efforts, on légitime aussi l'ordre social », décrypte le sociologue François Sarfati.

Mathieu rêve d'un niveau de vie meilleur que son père banquier. « Hors de question que je redescende, même si le risque est élevé, parce que les temps sont durs. » Il ne veut pas se poser de questions sur son pouvoir d'achat : un grand appartement parisien, une maison de vacances, de bons restaurants et des voyages lointains...

« La peur et l'aversion au risque font partie des mécaniques qui vont pousser les étudiants à choisir ce genre de voie », soutient Tristan Dupas Amory, chercheur en gestion en postdoctorat à HEC Montréal. Peur liée à des réalités économiques, à une perte de prestige, à un déclassement... « Je ne sais pas dans quels métiers tu peux avoir autant de pouvoir aussi rapidement », estime Oscar (son prénom a été changé), diplômé du bachelor de l'EM Lyon. Attiré par la finance « verte », le jeune homme a pour objectif d'entrer en master de finance « dans une école du top 5 » et vise, à terme, les fonds d'investissement pour financer des start-up durables.

Très conscient des enjeux écologiques mais assez pessimiste sur l'avenir, Oscar dit vouloir se mettre à l'abri tout en travaillant dans la niche « vertueuse » de la finance, un domaine « parasite de la société ». « Dans un monde de merde où tout va aller mal à +3°C, si tu as la clim chez toi et ta baraque en Bretagne, tu n'es pas impacté pareil, déclare-t-il dans un haussement d'épaules au cynisme assumé. Quand tu es riche, tout va bien. »

Dans cette logique de mise à l'abri, beaucoup de jeunes actifs en finance et stratégie pensent leurs premières années de travail en fonction de leur « exit », comme ils nomment leur sortie de cabinet, de banque d'affaires ou de trading floor (salle des marchés). Fonds d'investissement, grand groupe, ou même ouverture d'un restaurant, ils peuvent s'autoriser à rêver. Mais, comme l'observe Anna depuis sa « bulle dorée d'argent et d'avantages », attention à ne pas « rentrer dans l'engrenage... » ■

DIANE MERVEILLEUX

Le « shark », figure pathologique mais valorisée du système capitaliste

COSTUMES DE MARQUE parfaitement taillés et éternel rictus satisfait. Dans sa banque d'investissement grouillant de clones, Patrick Bateman déambule, assuré, Walkman aux oreilles. Le soir, il assassine des femmes dans son appartement new-yorkais. L'antihéros psychopathe du roman de Bret Easton Ellis *American Psycho* (Picador, 1991, publié en France par 10/18 en 2005), adapté au cinéma en 2000, incarne une forme d'idéal masculin repris par un pan de la communauté masculiniste en ligne. Riche et impitoyable, Patrick Bateman pourrait être associé à la figure du shark (« requin »).

Loin de toujours désigner des serial killers, le terme shark, courant dans les couloirs des formations françaises en finance, désigne celui prêt à tout pour réussir. « Carrièreiste », « immoral », « ambitieux », « égoïste », « charismatique »... les étudiants de grandes écoles ne manquent pas d'inspiration pour qualifier le shark, ce prédateur. « Celui qui bouffe les autres pour grimper », résume un aspirant analyste en banque d'affaires.

Le terme est d'abord utilisé aux États-Unis à la fin du XIX^e siècle pour caractériser des acteurs économiques aux pratiques immorales. « Les "Loan Sharks", petites élites locales de créanciers, sont critiqués par les banques pour être de mauvais capitalistes, qui amaquent les classes populaires en leur faisant des prêts trop élevés », résume Simon Bittmann, sociologue au CNRS et auteur d'une thèse sur le sujet.

Avec le temps, la financiarisation de l'économie et l'importance prise par l'univers de Wall Street dans l'imaginaire collectif, sa signification s'est étendue en France pour décrire « un individu qui veut faire beaucoup d'argent et écraser les autres ». Mais que ce soit les Loan Sharks aux États-Unis ou le requin à la française, le personnage questionne les limites de la morale en finance.

Symboles masculinistes

Car le shark condense une forme d'ambivalence. Si presque personne ne se revendique de cette appellation péjorative, il symbolise celui qui est parvenu à monter tous les échelons à la force de son ambition, dans un milieu qui valorise la réussite financière et sociale. « Pour moi, la figure du shark est celle qui s'est complètement approprié les valeurs de la finance, en mettant tout au curseur maximal », suggère Lisa Laurence, chercheuse à l'université Paris Dauphine. Elle note que le monde de la finance est dominé par une certaine vision du monde social. « Ils apprennent que l'économie fonctionne de manière capitaliste, et que ça ne va pas changer, ce qui pousse à agir de manière individualiste », explique-t-elle. Ainsi certains vont-ils « surinvestir le jeu », quand d'autres prendront leurs distances. Et les « ultra-ambitieux » restent une minorité des acteurs de la finance, assure la sociologue.

Ce sont « quasi systématiquement des garçons », plus prêts que les femmes à mettre leur vie de côté. Et ils se re-

trouvent dans des caractéristiques traditionnellement valorisées en finance – l'ambition, la quête de richesse et de puissance, la prise de risque et la combativité – associées au « côté masculin des normes genrées ».

Dès lors, il n'est pas surprenant que des personnages comme Patrick Bateman ou le « loup de Wall Street », courtier en Bourse carnassier incarné par Leonardo DiCaprio au cinéma en 2013, deviennent des symboles masculinistes sur les réseaux sociaux. Conçus comme des critiques sociales, ils n'en restent pas moins des exemples de virilité et de pouvoir. Le shark reflète donc cette revalorisation de « l'énergie masculine » en entreprise, brandie en janvier par Mark Zuckerberg pour justifier la fin des politiques de diversité chez Meta.

Néanmoins, en école de commerce comme en banque d'affaires, l'étiquette de shark reste stigmatisante. « C'est une manière, tout en faisant partie du milieu, de se distancier des pires », soutient Simon Bittmann. Le shark devient alors l'incarnation pathologique du monde même de la finance. « Les personnes en elles-mêmes ne sont jamais vraiment des sharks, estime Lisa Laurence. En revanche, le système complet est spéculatif, vise à faire le plus d'argent possible, par tous les moyens possibles. » Comme le résume la sociologue, cela fait donc office d'excuse : « Le shark, c'est pas nous... » On a toujours besoin d'un plus « requin » que soi. ■

D. ME.

Dans «Le Miroir. Retour dans les banlieues françaises», à paraître vendredi 4 avril au Seuil, Luc Bronner, grand reporter au «Monde», revient sur les émeutes qui ont touché la France ces vingt dernières années, et se demande «comment s'effacent les liens qui tissent une société»



LE MIROIR. RETOUR DANS LES BANLIEUES FRANÇAISES de Luc Bronner (Seuil, 208 pages, 20,50 euros)

“ Pourquoi cette colère adolescente d'une génération à l'autre, des émeutes de 2005 à celles de 2023 ? ”

D

epuis quatre ans, je parcours la France avec le désir de comprendre ce qui nous relie, et ce qui nous sépare désormais. Quelques dizaines de milliers de kilomètres, beaucoup de quais de gare, des métropoles, des villages, des villes moyennes, des quartiers populaires. Des centaines de rencontres et d'entretiens retranscrits sur mes petits carnets remplis d'annotations puis de Post-it. Des cafés, des lycées, des hôpitaux, des marchés, des salles d'attente, des lotos associatifs, des stades de pétanque. Des coiffeurs, des maires, des marchands de fruits et légumes, des passants, des chefs d'entreprise, des chômeurs, des jeunes, des vieux, des fonctionnaires, des médecins, des électeurs d'extrême droite, de gauche, de droite, d'autres qui ne savent pas. Des moments de tension, des instants de rires, beaucoup de craintes, d'espoir aussi, et un flot d'interrogations sur notre avenir.

Un vertige m'accompagne dans ce voyage en France. Comment en vient-on à avoir peur des autres, à ne plus croire dans la promesse de liberté, d'égalité et de fraternité d'un pays ? Comment s'effacent les liens qui tissent une société ? Comment divorce-t-on de ses concitoyens ? Pourquoi, enfin, la France, comme d'autres démocraties, ne parvient-elle pas à déboucler cette spirale sans fin des violences, des répressions, des lois plus dures, des prisons remplies, sans que cela paraisse suffisant et que, jamais, en réalité, cela ne soit efficace ? Dans cette histoire, les banlieues populaires jouent un rôle essentiel. (...)

Vingt ans après les émeutes de l'automne 2005, la France est tellement différente, un peu plus âgée, plus inégale, plus endettée, moins sûre d'elle-même, plus dépendante que jamais des réseaux sociaux, infiniment plus fragile sur le plan politique aussi en raison des conséquences dévastatrices de la dissolution de juin 2024. Qu'il semble loin l'espoir de la « France

black-blanc-beur », cette illusion d'une forme d'union nationale, d'intégration joyeuse, de solidarité bienveillante, même si les Jeux olympiques à Paris ont ouvert une étonnante parenthèse pendant quelques semaines. De nouvelles cicatrices identitaires se sont ajoutées aux précédentes, et les camps se sont un peu plus crispés les uns contre les autres, bulles de certitudes et d'indignations opposées, où l'on se renvoie les phobies de l'autre au visage sans vouloir résoudre les siennes, ni même les reconnaître.

Le rapport à la violence collective a évolué, lui aussi, à travers le mouvement des « gilets jaunes », les manifestations contre la réforme des retraites, et demain la radicalité de la génération climat, révoltée de notre inaction collective. La place de la drogue et des trafiquants a transformé des quartiers emportés par l'argent facile et contribué à fabriquer de nouvelles puissances autour du narcotraffic. Le grand recul des services publics a fragilisé des pans entiers de la société alors que le poids de la dépense publique n'a jamais été aussi lourd, cet autre paradoxe français. Les débats sur la laïcité ont mis en évidence des dérives graves lorsque l'islamisme radical l'emporte mais ont aussi empêché des discussions plus importantes encore sur les cercles vicieux des inégalités sociales et ethniques, tellement plus destructeurs en réalité. Ce qui se joue est essentiel : la question n'est plus seulement celle d'un modèle social qui se déchire et d'une société qui se fragmente, comme dans la période de la présidence Chirac entre 1995 et 2007 ; l'enjeu, c'est le retour de la violence collective dans notre vie politique, et notre capacité à résoudre pacifiquement nos tensions et nos conflits ; c'est aussi la responsabilité et les pouvoirs que nous donnons aux forces de l'ordre dans la paix sociale, celle que nous ne donnons plus aux éducateurs. (...)

Des impensés majeurs

Disons-le : depuis plusieurs décennies, les banlieues pauvres sont un laboratoire de l'idéologie sécuritaire, cette grille de lecture qui domine le débat public, portée par une alliance hétéroclite d'entreprises de sondages, de médias militants, d'intellectuels et de partis politiques. Vingt ans de discours de fermeté, et un échec presque total. Ouvrons les yeux sur ce bilan. Car la France se prépare, lentement, sûrement, à intégrer le camp des nations illibérales, ces sociétés où les citoyens choisissent démocratiquement de réduire les libertés et les droits en débutant par les plus fragiles, les derniers immigrés, les plus pauvres, les moins intégrés, puis en élargissant le profil des victimes et leur nombre. Au nom de la sécurité. (...). Les quartiers sont un de ces miroirs dans lesquels la France peut se regarder pour se demander ce qu'elle devient lorsque le logiciel sécuritaire l'emporte. (...)

Pourquoi cette colère adolescente d'une génération à l'autre, de 2005 à 2023 ? Le jeune âge des émeutiers a été signalé dans toute la France. (...) Entre 70 % et 80 % des personnes mises en cause par la police, selon la nature des délits, appartiennent à la génération des 15-29 ans, d'après le bilan, exhaustif, réalisé à partir de l'inventaire de l'ensemble des infractions relevées. Le portrait-robot des auteurs dressé par les inspections générales des ministères de la justice et de l'intérieur établit un constat similaire : « Les condamnés sont majoritairement des hommes de nationalité française, âgés de moins de 25 ans, n'ayant pas de diplôme ou de niveau d'études secondaires, inactifs ou employés, célibataires et sans en-

fant. » Les émeutes sont d'abord une éruption de jeunesse. (...)

Le plus intéressant réside dans ce que les hommes et femmes politiques n'ont pas commenté. A commencer par le profil scolaire des jeunes impliqués : selon les statistiques du ministère de la justice, 29 % des auteurs de violences ou de dégradations ne détiennent aucun diplôme, 38 % sont titulaires d'un diplôme inférieur au baccalauréat (BEP, CAP, Brevet des collèges), 23 % d'un baccalauréat ou équivalent, 4 % d'un diplôme supérieur court (bac + 2) et 0,5 % d'un diplôme supérieur long. A la question dérangeante « pourquoi brûlent-ils des écoles ? », ces données apportent un élément de réponse tout aussi dérangeant : probablement parce qu'ils y ont largement échoué et que ces lieux d'émancipation peuvent aussi être des lieux de relégation. Les émeutes, une révolte des sans-diplôme ? (...)

Cela renvoie au second impensé majeur des émeutes. La quasi-totalité des infractions ont en effet été commises par des hommes : le genre masculin représente 96 % des condamnés, selon les statistiques à la fois effarantes et sans surprise du ministère de la justice. Parler des « jeunes de banlieue » apparaît dès lors comme une généralisation problématique, une formule qui dissimule plus qu'elle n'éclaire. Le fait n'est certes pas propre aux violences urbaines, puisque les prisons françaises sont massivement remplies de mâles condamnés pour des faits de délinquance sexuelle, de violences intrafamiliales, de délits liés à l'alcool, aux trafics de stupéfiants, etc. Mais, plutôt que de poser la question de la violence des garçons et des hommes, les politiques ont préféré, après les émeutes, se concentrer sur la situation des familles monoparentales. Donc des mères isolées. Ou comment le comportement des hommes, de l'échec scolaire jusqu'au passage à l'acte violent, renvoie toujours à la responsabilité supposée des femmes. Là réside un des trous noirs des politiques sécuritaires : ne pas oser aborder frontalement le facteur le plus déterminant des violences, en banlieue et ailleurs, celui du comportement masculin, bien au-delà des violences sexistes et sexuelles. L'éléphant au milieu de la pièce. (...)

Notre époque marque la défaite culturelle, pas seulement électorale, des modérés et des partisans du compromis, des promoteurs de la prévention, ces petites mains de l'éducation populaire, tous ces artisans d'une démocratie d'équilibre qui peinent aujourd'hui à se faire entendre face aux promoteurs de plus d'autorité, plus de peines, plus de sanctions (...). Dans *La Politique de la peur* [Les Arènes, 2024], Antonio Scurati, l'auteur d'une fresque monumentale sur l'Italie de Mussolini, a écrit à propos de son pays gouverné depuis octobre 2022 par une alliance incluant l'extrême droite : « Un vent de peur souffle sur le peuple, sur sa rancœur envers le système, sur ses passions tristes ; il renforce le sentiment de déception et de trahison des classes moyennes appauvries. Un vent de peur souffle sur les citoyens éfrayés par les changements que traverse l'époque, écrasés par l'inextricable complexité du monde, angoissés par les guerres, les catastrophes naturelles ou les pandémies. Et ce vent malsain, toujours à la recherche d'un ennemi étranger ou d'un envahisseur, transforme la peur en haine. La voix sinistre de la haine dévastatrice pousse au repli sur soi. Après avoir découragé et effrayé le peuple, cette voix lui promet la protection en échange de sa liberté. »

(...) Les quartiers sensibles tiennent un rôle central dans le grand récit qu'imposent

l'extrême droite et ses soutiens de droite. Pour alimenter le vent des peurs. Et donc justifier les politiques censées restaurer l'ordre perdu. L'histoire des quartiers populaires depuis plus de vingt ans démontre pourtant, en profondeur, l'échec de l'idéologie sécuritaire et des politiques répressives ; mais cet échec sert justement de prétexte, de justification, de carburant intellectuel et électoral pour ceux qui réclament de durcir encore les lois, de punir plus sévèrement, de condamner et d'enfermer toujours plus. Voilà l'équation effrayante et fascinante de la machine sécuritaire : plus elle échoue et plus ses thuriféraires réclament son amplification, son extension, son approfondissement dans une escalade sans fin. (...)

Pour quels résultats ?

Depuis vingt ans, le code pénal est devenu la boussole de nos gouvernements, petit livre rouge qui ne porte pas de révolution mais permet aux hommes et femmes politiques d'afficher leur autorité, leur volontarisme, leur républicanisme. Ils ont durci les lois, réduit les droits, inventé de nouveaux délits, année après année, gauche et droite confondues. Aux autres, ensuite, policiers et magistrats, d'appliquer leurs textes, y compris lorsque ceux-ci se révèlent inapplicables ou qu'ils supposeraient, en réalité, des centaines de milliers de places de prison supplémentaires. « Rétablir l'ordre, rétablir l'ordre, rétablir l'ordre », a déclaré Bruno Retailleau, pour ses premiers mots de ministre de l'intérieur, en septembre 2024, au moment où se mettait en place le gouvernement Barnier après la dissolution (...). « L'ordre, l'ordre, l'ordre », avait dit, avant lui, Emmanuel Macron en août 2023 pour donner sa grille de lecture et d'action après les émeutes. Les mots et les promesses étaient les mêmes en 2005, en 2007, en 2010, en 2015. Comme si le logiciel des politiques s'était enrayé autour de la seule approche sécuritaire, comme si les faits divers l'avaient définitivement emporté sur les faits sociaux. (...)

Sous les coups de boutoir du terrorisme et de la lutte contre l'insécurité, le rapport à l'Etat de droit a changé, en profondeur, et notre code pénal n'a cessé de se durcir, les prisons de se remplir, les polémiques sur le laxisme supposé de notre justice de se multiplier. La logique répressive l'emporte systématiquement. Mais pour quels résultats ? La politique de la ville, comme l'école ou la santé, est régulièrement remise en question, parfois durement, souvent injustement en réalité. La stratégie de durcissement des lois, d'aggravation des peines, de renforcement en continu des pouvoirs donnés aux policiers, d'accroissement des moyens humains et technologiques, n'est, elle, jamais questionnée, sauf à la marge. La droite et l'extrême droite ont réussi à instiller l'idée que les juges auraient la main tremblante au moment de prononcer des condamnations. Tout l'inverse, en réalité, si l'on accepte de prendre du recul : en 2021, 111 personnes sur 100 000 habitants étaient en détention, contre 69 en 1968 (...). Le nombre de peines fermes n'a cessé d'augmenter ces dernières années, tout comme la durée des sanctions d'emprisonnement : un total de 109 391 années de prison ferme ont été prononcées en France en 2023, contre 81 544 en 2020. (...)

L'angélisme sécuritaire n'est pas celui que dépeignent l'extrême droite et la droite à coups de déclarations sur la délinquance des mineurs, des migrants, des descendants d'immigrés ; l'angélisme c'est de croire et laisser croire que l'uniforme, le code pénal et les cellules de prison ont déjà réussi à faire baisser les tensions et la délinquance. ■

LUC BRONNER

Deux sœurs, dont une femme en colère

Mike Leigh brosse le tableau d'une humanité qui tente tant bien que mal de tenir debout face aux épreuves

DEUX SŒURS

Deux sœurs, le nouveau film de Mike Leigh, arrive enfin dans les salles françaises en ce printemps, entaché d'une drôle de réputation. Bien que le cinéaste britannique, âgé de 82 ans, ait remporté par le passé de nombreux prix dans les plus prestigieux festivals du monde (Léopard d'or à Locarno pour *Bleak Moments* en 1972, prix de la mise en scène pour *Naked* à Cannes en 1993 et Palme d'or pour *Secrets et mensonges* en 1996, Lion d'or à Venise pour *Vera Drake* en 2004, Ours d'argent de la meilleure comédienne à Berlin pour *Be Happy* en 2008, etc.), son dernier film a été recalé, en 2024, par les comités de sélection de Cannes et de Venise, nourrissant l'hypothèse d'un irrémédiable déclin artistique.

Peterloo (2018), son précédent film, un drame historique sur la violente répression d'un rassemblement pacifique survenu en 1819 à Manchester, n'a d'ailleurs tout simplement jamais été distribué en France. Difficile pourtant de savoir ce qui a pu déplaire aux équipes de Thierry Frémaux et d'Alberto Barbera tant ce *Deux sœurs*, qui marque le retour de Mike Leigh à une trame contemporaine, vibre d'une humanité émouvante toujours terriblement juste.

Pur bloc de nerfs et de douleur

Le film nous embarque, sur quelques jours entourant la Fête des mères, dans le quotidien d'une famille noire caribéenne de Londres dessinée à traits fins. Celle-ci est répartie en deux foyers, d'un côté, Pansy (Marianne Jean-Baptiste), son mari Curtley (David Webber) et leur fils Moses (Tuwaine Barrett); de l'autre, Chantelle (Michele Austin) et ses deux grandes filles, Kayla (Ani Nelson) et Alaisha (Sophia Brown).

Autant le pavillon des premiers, avec ses murs nus et ses teintes blanches et grises, dégage une impression de froideur, autant l'appartement des seconds, plein de fleurs et de couleurs, chaleureusement décoré, est présenté comme convivial, les intérieurs reflétant les caractères très



Les sœurs Chantelle (Michele Austin) et Pansy (Marianne Jean-Baptiste). DIAPHANA DISTRIBUTION

Le film montre bien la terrible fragilité des uns, la résilience des autres. Une inégalité cruelle constitutive de ce que nous sommes

contrastés des deux sœurs, orphelines depuis cinq années.

Pansy sert de principal fil rouge à la narration. Interprétée par Marianne Jean-Baptiste, déjà à l'affiche de *Secrets et mensonges*, le personnage est l'un des plus forts qu'il nous a été donné de voir ces derniers mois. Un pur bloc de nerfs et de douleur. Dès sa première apparition, elle se réveille comme d'un cauchemar, qu'elle

propage ensuite auprès de tous ceux qui ont l'imprudence de l'approcher, leur aboyant dessus plus qu'elle ne leur parle, avec son ton méprisant et ses remarques acerbes. Aussi bien au sein de sa maison, où elle règne en maîtresse intraitable garante de l'ordre ménager, qu'en dehors, où elle recadre tous les comportements qui lui semblent inappropriés. Sa verve colorée qui déborde sans cesse donne lieu, par effet d'accumulation, à quelques scènes drolatiques dans des magasins ou chez des professionnels de santé, où la communication la plus simple se révèle impossible, se répandant très vite en critiques et en insultes.

La lucidité de Pansy sur la souffrance physique et morale qui la ronge ajoute une dimension tragique au personnage. Seule sa sœur semble parvenir à la canaliser. Joviale, tout en rondeurs, cette propriétaire d'un salon de coiffure se lie avec facilité aux autres, faisant preuve d'une grande qua-

lité d'écoute et d'empathie. Une bonhomie que l'on retrouve chez ses filles, débordantes d'énergie, là où Curtley et Moses sont écrasés, dans l'ombre de Pansy. Jusque dans leur foyer, ils se taisent, résignés, comme s'ils devaient s'excuser d'être là. Dénué de véritable projet d'avenir, Moses déambule dans les rues la tête baissée, promenant sans but sa carrure massive d'où se dégage la tristesse solitaire de ce personnage.

Ciselant ses dialogues autant que ses silences, *Deux sœurs* prend la forme d'une quête métaphysique où Mike Leigh travaille, scène après scène, à détailler la carapace de ses personnages et révéler ce qui se cache dessous. Le réalisateur, avec une mise en scène très simple, presque effacée, se pose en fin observateur des âmes. Il creuse les tourments intérieurs de ses personnages jusqu'à dessiner le tableau d'une humanité qui tente tant bien que mal de tenir debout face aux épreuves qui l'as-

saillent. *Deux sœurs* montre bien alors comment chacun réagit très différemment aux mêmes drames, la terrible fragilité des uns, la résilience des autres. Une inégalité cruelle constitutive de ce que nous sommes.

Préserver les apparences

Le travail est l'un des espaces de déshumanisation que traverse le film. Outre Pansy, qui agresse vendeuse, caissière, médecin ou dentiste, Alaisha est humiliée lors d'un rendez-vous à trois dans le bureau de sa supérieure, qui engage contre sa présentation. Un épisode sur lequel elle mentira par la suite pour préserver les apparences auprès de sa sœur. Curtley, lui, est un plombier confronté par instants à la difficulté d'un travail qui abîme sa condition physique.

Mais c'est globalement tout l'extérieur qui est une potentielle source de danger. Moses est pris à partie dans la rue par deux amis se moquant sans vergogne de lui

Le réalisateur, avec une mise en scène très simple, presque effacée, se pose en fin observateur des âmes

quand un automobiliste déplore, de son côté, que le quartier qu'il a connu jadis est devenu aujourd'hui un parking de supermarché, vouant son identité à la disparition.

Pansy est celle qui a le plus clairement aiguisé une forme de paranoïa de la menace. Elle se terre à l'intérieur, chez elle, son espace se réduisant de plus en plus à mesure que le film avance à sa chambre. Elle entretient ainsi un rapport acrimonieux avec son jardin, une simple pelouse, où elle guette l'invasion de pigeons ou d'un renard, et sur lequel trône une petite cahute en bois utile à son mari, et qu'elle méprise. Sur lequel elle n'a aucun contrôle.

Cette relation complexe à l'extérieur témoigne de toute une vision du monde et d'un rapport aux autres beaucoup plus larges. Comment s'ouvrir quand on est aussi cadenassée à double tour de l'intérieur? Mike Leigh touche au cœur en dépeignant des personnages qui se débattent avec leur propre solitude. Lors de la Fête des mères, deux scènes magnifiques, au cimetière puis chez Chantelle, vont servir à nouer et à dénouer des traumas plus profonds, déplaçant les personnages sans céder à la facilité d'une catharsis évidente.

Deux sœurs offre ainsi une nouvelle variation sur ce que le cinéma a toujours su filmer de plus fort : comment on s'aime si mal les uns les autres, combien on peut souffrir de ne pas être bien aimé, combien on craint de ne jamais être véritablement aimé. Une douleur qui, au meilleur, ici, déchire l'écran. ■

BORIS BASTIDE

Film britannique et espagnol de Mike Leigh. Avec Marianne Jean-Baptiste, Michele Austin, David Webber, Tuwaine Barrett (1h 37).

« Réaliser, ce n'est pas une question d'écriture, c'est être le président »

Le cinéaste britannique, âgé de 82 ans, explique sa méthode de tournage inhabituelle, qu'il a employée pour « Deux sœurs »

ENTRETIEN

Qui sait filmer aussi bien les relations humaines que Mike Leigh? Le cinéaste âgé de 82 ans, figure du cinéma social britannique, en donne encore une preuve vibrante avec *Deux sœurs*, son nouveau long-métrage, une histoire de famille comme il en a beaucoup tourné (*High Hopes* en 1988, *All or Nothing* en 2002), mais cette fois au sein la communauté noire de Londres.

Trente ans après *Secrets et mensonges* (1996), il retrouve la formidable comédienne Marianne Jean-Baptiste dans le rôle de Pansy, une mère de famille épuisée et en colère, qui rend l'existence infernale à son entourage. Ses personnages complexes, torturés, pas toujours sympathiques, Mike Leigh les regarde tendrement, nous les donnant à comprendre. Sans doute est-ce dû à sa méthode de tournage inhabituelle, qui consiste à se passer de scénario pour développer caractères et situations en collaboration totale avec les acteurs.

De passage à Paris pour la rétrospective que la Cinémathèque française lui consacre jusqu'au

7 avril, il revient sur l'élaboration de ce dernier film. Pointilleux, volontiers piquant envers les questions vagues, maniant le stylet de l'ironie british, l'homme n'a rien perdu de sa verve.

D'où l'idée de ce nouveau film vous est-elle venue?

Il y a plusieurs niveaux de réponse. D'une part, le film puise dans différentes expériences traversées au cours de ma vie. De l'autre, je tenais à renouer avec deux comédiennes, Marianne Jean-Baptiste, avec laquelle je n'avais pas retravaillé depuis trente ans, et Michele Austin [dont la dernière apparition chez Mike Leigh remonte à *Another Year*, en 2010]. Je trouvais le moment approprié pour un film sur une famille noire, plus spécifiquement avec des racines caribéennes-jamaïcaines. Le personnage de Pansy vient de moi, mais aussi d'une recherche avec l'actrice qui l'incarne. Par la façon dont je travaille, sans script, les idées émergent graduellement, il n'y a pas de point de départ ou d'origine. Tout prend forme par petites touches. Je découvre le film pendant que je le fabrique, de

la même façon qu'un peintre, un romancier, un poète, un dramaturge ou un musicien ou n'importe quel autre travailleur.

Vous préférez toujours le portrait de groupe à l'individu. D'où vient cette fibre « démocratique » de votre cinéma?

C'est le boulot, d'organiser la collectivité! De faire un film cohérent, bien construit, où tout fonctionne et tous interagissent. Ce qui m'intéresse, c'est la vérité absolue [le titre anglais est *Hard Truths, « dures vérités »*] des personnages, de leurs relations, du moment présent, et ainsi de suite. Ce que nous avons construit, c'est un processus naturel. J'utilise aussi une part d'imagination, peut-être aussi un peu de talent de réalisateur.

Mais réaliser, ce n'est pas seulement une question d'écriture ou de direction d'acteur. C'est être le président [« chairman »]. L'organisateur. Il existe un cinéma aux antipodes, avec des tonnes de péripéties, des cadres tarabiscotés, du faux documentaire, de l'improvisation bidon. Ce n'est pas cela que je fais. Je dis toujours à mes étudiants : le film doit être dans votre tête. Une fois le film dans ma tête,

« Je travaille, sans script, tout prend forme par petites touches. Je découvre le film pendant que je le fabrique »

mon travail ne consiste plus alors qu'à donner de l'espace aux comédiens, ainsi qu'à toute l'équipe, pour créer en harmonie.

Quels aspects de la communauté noire caribéenne avez-vous voulu montrer?

J'ai voulu faire un film sur cette part de la société anglaise sans recourir aux clichés habituels avec lesquels les personnes noires ont à faire. Donc pas de police, de drogue, de gangs et tout cet attirail. Le film a, je pense, un sujet universel. Ce n'est pas seulement « sur » des Noirs ou « pour » des Noirs. Et je ne cherchais pas non plus à faire une enquête journalistique ni un documentaire. Il y a évidemment certaines particularités culturelles

qui transparaissent, accents, pa-tois, nourriture, habitudes, mais ce n'était pas mon souci premier.

Pansy n'est pas l'héroïne positive consacrée aujourd'hui par la fiction. Au contraire, vous n'hésitez pas à creuser sa part de négativité, liée à une souffrance enfouie. Avez-vous rencontré des difficultés en ce sens?

Aucune. Ça n'a jamais été un sujet. Il faut dire que j'ai choisi la bonne actrice et qu'aucun de mes comédiens n'avait un agenda politique à faire valoir. Ils étaient là pour jouer des personnages réalistes et les interpréter de façon généreuse, c'est tout. Cette résistance un peu stupide dont vous parlez, non, jamais... Depuis la toute première projection dans un quartier noir, pas un seul spectateur ne nous a dit autre chose que : « Enfin un film sur nous! » Parce que ce ne sont pas des clichés. Une dame âgée nous a dit : « Merci, j'attendais ce film depuis des années. »

Qu'est-ce qui a changé dans la société anglaise en trente ans, entre « Secrets et mensonges » et ce nouveau film?

Selon moi, on aurait pu faire ce film il y a dix, vingt ou trente ans de la même façon, sans rien changer au sujet. S'il est vrai que des fractures se sont accentuées dans la société britannique entre-temps, je crois qu'on peut dire ça aussi de n'importe quelle société aujourd'hui. A vrai dire, cela n'a rien de pertinent de parler des Britanniques en eux-mêmes, car les problèmes qui se posent à nous aujourd'hui sont mondiaux. Et je n'ai rien à dire de plus là-dessus.

Il y a quelque chose de très fort dans le film sur le silence, le non-dit qui pèse sur le foyer, et qui va peu à peu remonter à la surface...

Non, parce que le silence n'est pas un concept filmique viable. Personne ne commence un film sur un principe de non-communication, ce serait absurde. Moi, comme je vous l'ai déjà dit, je cherche à fabriquer un monde en trois dimensions, avec des personnages en relief. Ça s'arrête là. ■

Traduit de l'anglais par Harold Manning
PROPOS RECUEILLIS PAR MATHIEU MACHERET

Le retour des débuts anglais d'Alfred Hitchcock

Dix longs-métrages du cinéaste, réalisés de 1927 à 1932, ressortent en salle dans une version restaurée

REPRISES

Dix films retraçant les débuts anglais d'Alfred Hitchcock (1899-1980) ressortent en salle, bien avant son époque à Hollywood qui inscrit sa légende aux côtés du mot « suspense ». On croit connaître Hitchcock, ses vertiges formels, sa criminologie, ses transferts de culpabilité, mais plus l'on remonte le fil de son œuvre, plus on lui découvre des visages insoupçonnés et éclectiques.

La collection couvre la période de 1927 à 1932, qui correspond au passage du jeune Hitchcock dans les studios Elstree de la société British International Pictures (BIP). Au-delà de la distinction classique entre périodes anglaise et américaine, cette phase intense est marquée par une mutation décisive : le passage du muet au parlant, qui condense et structure son art. L'autre argument de ces ressortis, ce sont les restaurations flamboyantes, qui accentuent le rendu sensoriel et la précision matérielle de l'univers hitchcockien.

Si ces œuvres de jeunesse font état d'une précoce maîtrise formelle, des thèmes y fleurissent, comme par exemple le sacerdoce de la vie conjugale. Dans *Le Masque de cuir* (1927), celle-ci prend la forme d'un sport de combat. Deux boxeurs, l'un champion confirmé, l'autre jeune amateur, s'y disputent l'amour d'une femme, la belle Mabel, mariée au second, attirée par le premier. Dès l'ouverture, au cœur d'une fête foraine, on est saisi par la mobilité de la caméra, embarquée à l'intérieur des attractions, comme par la sensation de vacarme relayée par les gros plans.

Symphonie urbaine

Confort marital et escapade adultérine s'y confrontent au gré des matches, jusqu'à l'affrontement final, où la boxe s'intègre parfaitement dans la dynamique dramatique. Hitchcock multiplie les angles, place la caméra au cœur du ring, traduit le K.O. en brouillant l'image, et invente une façon de filmer la boxe qui fera des émules, jusqu'à *Raging Bull* (1981), de Martin Scorsese.

Du côté parlant, dans le méconnu *A l'est de Shanghai* (1931), le mariage s'apparente cette fois à une traversée en mer. Les époux Hill partent en croisière vers l'Orient pour laisser derrière eux

Cette phase est marquée par le passage du muet au parlant, qui condense et structure l'art du réalisateur

la banalité du quotidien, mais, une fois à bord, chacun convole de son côté, elle avec un gentleman célibataire, lui avec une princesse exotique. Le couple s'achemine doucement vers la rupture.

Très original, ce *travelogue* (« récit de voyage ») intime manie une grande diversité de registres : s'ouvrant sur une pure symphonie urbaine qui tient encore de l'art muet, il passe ensuite au vaudeville maritime, au récit d'aventures exotiques, à la comédie de remariage. Lors d'un naufrage, où le couple se retrouve soudain seul sur un rafirot flottant en pleine brume, la mise en scène frôle l'onirisme. Hitchcock détourne ici la mécanique du vaudeville pour faire affleurer une angoisse sourde : l'exceptionnel et le banal s'inversent, faisant de la dérive existentielle.

Le cinéaste observe au sein du mariage la divergence fatale de l'amour et du désir. Avec *The Manxman* (1929), il reprend le motif du triangle amoureux, cette fois sur l'île de Man. Bénéficiant de splendides décors naturels, qu'il mélange avec les intérieurs en studio, Hitchcock joue des accidents et déclivités du relief, falaises abruptes, rues noueuses du village, et même une escapade en forêt qui évoque la peinture anglaise du XVIII^e siècle. Le film est surtout une grande exaltation des visages saisis tour à tour dans de splendides plans frontaux où s'exprime tout leur dilemme moral.

Chantage (1929), la pièce maîtresse de l'ensemble, marque d'une façon éclatante la transition du muet au parlant – à cet égard, il existe deux versions du film, aussi excellentes l'une que l'autre. La divergence amour-désir est cette fois traitée sur le versant criminel où elle prend un tour beaucoup plus obsédant.

Alice White, fille d'épiciers, brouillée avec son fiancé policier, suit un autre homme chez lui, en



« A l'est de Shanghai » (1931), d'Alfred Hitchcock. CARLOTTA FILMS

fait un agresseur qu'elle tue d'un coup de couteau. Un témoin oculaire la retrouve le lendemain au magasin pour la faire chanter. Ici se met en place un aspect fondamental du cinéma hitchcockien : la présence tout sauf innocente des objets qui induisent des comportements, fétichisent la culpabilité ou les désirs humains.

Stridences glaçantes

Le couteau qui traîne à terre, un gant oublié sur la scène du crime, l'escalier qui y mène par un splendide travelling ascendant, une enseigne électrique, un tableau représentant un clown moqueur... Toute une conspiration de détails matériels s'assemble comme pour désigner Alice, le tout dans un magnifique noir et blanc expressionniste. Hitchcock n'en oublie pas le nouvel outil du son, auquel il fait subir un traitement subjectif : ainsi le bavardage d'une commère

à l'épicerie où Alice, hébétée, n'entendra plus qu'une seule chose, le mot « Couteau!... Couteau!... Couteau! », asséné dans un crescendo de stridences glaçantes (on pense à la musique de *Psychose*, 1960).

Déjà dans *Le Masque de cuir*, les objets semblaient se liguer contre les personnages. Dans une scène de mariage carnavalesque, l'alliance posée sur le doigt de la mariée faisait tomber le bracelet offert par son amant – et le drame entier se trouvait synthétisé par cette collusion en gros plan de deux bijoux antagonistes (« The Ring », titre anglais, c'est aussi bien l'« arène » que la « bague »).

Cette conspiration du détail se poursuit dans l'ouverture de *Meurtre* (1930), où le rai de lumière d'une lanterne de policier relie les différents éléments d'une scène de crime : le cadavre, l'arme, l'indice, puis le visage d'une femme prostrée, accusée de fait par cette

Ce que le cinéaste observe au sein du mariage, c'est la divergence fatale de l'amour et du désir

concomitance. Un an après *Chantage*, cette enquête dans le monde du théâtre londonien prolonge ses recherches sur le son : on y entend les pensées du héros s'interrogeant devant sa glace, tandis qu'une scène de procès orchestre une litanie de paroles déformées. Le film témoigne surtout d'une écriture virtuose, adaptée d'un roman policier par Alma Reville, épouse et collaboratrice essentielle de Hitchcock, dont l'apport à

son œuvre ne fait plus mystère. Son récit vaut comme « illusion comique » : il met en abyme la réalité par le théâtre, l'enquête par son reflet scénique, et l'on se demande, à la fin, si le film n'était pas lui aussi une pièce dans la pièce. Un formidable exemple de trompe-l'œil typique du cinéaste, auquel fera écho le flash-back mensonger du *Grand Alibi* (1950). Le théâtre hitchcockien était posé : une scène de crime dont chaque détail accuse celui qui la traverse, jusqu'au moment où le film fait mentir son propre décor. ■

MATHIEU MACHERET

Dix films d'Alfred Hitchcock :
Le Masque de cuir (1927), *Laquelle des trois ?* (1928), *A l'américaine* (1928), *The Manxman* (1929), *Chantage* (1929), *Junon et le Paon* (1930), *Meurtre* (1930), *The Skin Game* (1931), *A l'est de Shanghai* (1931), *Numéro dix-sept* (1932).

Dans la mécanique trouble d'une famille incestuelle

Le premier long-métrage d'Hélène Merlin donne à voir la circulation de la violence, aussi bien dans les mots et les gestes que dans les regards

CASSANDRE

C'est un moment comme en partageant de nombreux frères et sœurs. Elle a 14 ans, lui bientôt 18. Un soir de cet été 1998, ils discutent tranquillement allongés sur un lit. Lui a passé son année aux États-Unis, elle dans un pensionnat équestre. Il la questionne sur ses relations avec les garçons, se vante de ses frasques sexuelles. Ils rient de concert. La caméra glisse d'un visage à l'autre. Il propose de lui « apprendre des trucs si elle veut », se penche vers elle sans attendre la réponse. La scène bascule en contre-plongée depuis le plafond. L'éclairage vacille, la voix intérieure de Cassandra (Billie Blain) prend le relais : « J'ai disparu autour de ses doigts, ils étaient tout froids. »

Après *Les Chatouilles* (2018) d'Andrea Bescond et Eric Métayer ou *Une famille* (2024) de Christine Angot, le premier film sensible et intelligent de la comédienne et mé-

diatrice culturelle Hélène Merlin tente de rendre compte de l'expérience de l'inceste qu'elle a subi et surtout d'en saisir toute la mécanique et la complexité. Car ici tout est double et teinté d'ambiguïté. Le manoir familial reprend les codes du film d'horreur, contrastant avec le centre équestre plein de vie. Cassandra s'y lie d'amitié avec Laetitia (Laïka Blanc-Francard) sous le regard bienveillant de son instructeur, Fred (Guillaume Gouix).

Dérèglement intérieur

Victimes et bourreaux sont travaillés par des non-dits et des secrets. La famille présente ici la miniature d'une société, mélange de l'autorité répressive du père (Eric Ruf), militaire, qui impose sa domination à coups de règles strictes et de la soumission permissive de la mère au foyer (Zabou Breitman), obnubilée par une potentielle menace qui viendrait de l'extérieur. La personnalité excessive de chacun des parents, que l'on retrouve dans l'interpréta-

tion un peu baroque des comédiens, là où leurs enfants évoluent sur un registre beaucoup plus sobre, trahit quelque chose de leur dérèglement intérieur.

Le film a l'intelligence de mobiliser ainsi tout un faisceau d'affects sans jamais céder à la facilité de donner une explication simple aux choses. Il fait circuler des idées, nourri notamment par *Le Berceau des dominations* (Éditions la Discussion, 2013), le livre référence de Dorothee Dussy, pour les interroger ou les montrer sous un nouveau jour. Dans une scène-clé du film, le père énonce, à l'occasion d'un dîner, les quatre manières qu'ont les êtres vivants de réagir à une agression : fuir, contre-attaquer, se figer ou se soumettre. Une grille de lecture qui brouille le questionnement sur la bonne et la mauvaise victime et ouvre d'autres pistes de compréhension sur les personnages.

Le rapport au corps traduit avec clarté la manière dont fonctionne le film *Cassandra*. Dans cette fa-

mille, l'intimité est ébréchée par une promiscuité constante révélée par l'absence de verrous dans la salle de bains ou dans les toilettes. La mère, ex-soixante-huitarde, se targue de ne jamais mettre de culotte, exalte sa liberté, donne aux yeux de tous des boîtes de mouchoirs à son fils. Tous se baignent nus dans la piscine. Et, dans le même temps, le corps se trouve soumis à un constant contrôle, du poids comme des poils. Objet de moquerie, de honte, du refoulé.

Cauchemars oniriques

Ce dédoublement s'inscrit plus fortement encore dans le personnage de Cassandra. Renvoyant à la mythologie grecque, le prénom fait référence à une figure à la fois rebelle et victime. S'étant refusée à Apollon, Cassandra est condamnée à ne jamais être crue. Ici, elle est celle qui tente de se soustraire à la rigidité d'un ordre familial par de petits actes de transgression et celle qui subit dans sa chair l'accablement du corps des femmes.

Le film est émaillé de séquences où on la voit adulte (Agathe Rousselle) prenant soin d'une marionnette, comme pour signifier sa dissociation et, dans le même temps, une réparation. Il intègre aussi des pensées intrusives dans lesquelles l'héroïne, perdue dans ses désirs, se projette. Les scènes d'abus sexuel sont de même filmées sous la forme de cauchemars oniriques où l'on entre dans la psyché de l'héroïne plutôt que dans un voyeurisme malsain.

Hélène Merlin trouve des formes pour donner à voir la circulation de la violence aussi bien dans les mots, que dans les gestes et les regards. Les différentes stratégies de silencing, de minimisation de tout ce qui se passe sous ce toit. Au-delà de l'agression, la violence s'exprime partout, anodine, faite de petites humiliations quotidiennes et de provocations. Une violence qui traverse le temps, les espèces, permettant là encore la survie comme l'écrasement. Une des premières séquences est ainsi ac-

compagnée d'une *Marseillaise* reprise par un chœur d'enfants, ambivalente de sang à verser et d'humour révolutionnaire.

Dans un film par endroits dur et malaisant, les scènes autour du centre équestre apportent une respiration bienvenue. L'amitié naissante entre Cassandra et Laetitia ouvre d'autres horizons, un regard neuf pour commencer à déconstruire ce qui se joue dans cette famille. La relation de l'héroïne avec son cheval dessine un lien plus tendre et apaisé au monde. Son instructeur, Fred, lui rappelle que « l'enfance n'est pas une condamnation à perpétuité ». Film du trauma et de l'après, *Cassandra* sait que sous la noirceur vibre en chacun une lumière. In fine, c'est celle-ci qu'Hélène Merlin nous offre, de manière bouleversante, à regarder. ■

BORIS BASTIDE

Film français d'Hélène Merlin
(1 h 43). Avec Billie Blain, Florian Lesieur, Eric Ruf, Zabou Breitman.

LES AUTRES FILMS DE LA SEMAINE

■ ■ ■ ■ À VOIR

Wet Monday

Film polonais de Justyna Mytnik (1h 27). Karin, 15 ans, vit dans un village polonais qui s'apprête à fêter le Wet Monday : chaque lundi de Pâques, les garçons poursuivent les filles pour les asperger d'eau. Un an avant, c'est lors de cette fête que Karin a été violée. Ce premier long-métrage de la Polonaise Justyna Mytnik se donne beaucoup de mal pour ne pas être un énième « film à sujet ». Entre onirisme et fantastique, le film tente beaucoup, ne réussit pas tout, mais on lui sait gré de l'énergie qu'il met à mythologiser ce petit pan de jeunesse. C'est lorsqu'il va au plus simple qu'il est le plus convaincant. ■ MURIEL JOUDET

Au pays de nos frères

Film français, iranien, néerlandais de Raha Amirfazli et Alireza Ghasemi (1h 35). Œuvre délicate en forme de nouvelles (trois chapitres sur trois décennies, 2001, 2011, 2021), le film dévoile une réalité rarement vue au cinéma, la situation des réfugiés afghans en Iran, vivant comme des citoyens de seconde zone. Pour mettre en scène ces histoires très dures (un lycéen harcelé par un militaire, une employée de maison cachant un lourd secret, etc.), les auteurs travaillent l'épure, la suggestion, faisant appel à des comédiens non professionnels. La seconde partie réussit particulièrement à installer une tension et à montrer les non-dits dans une classe iranienne aisée, certes accueillante mais peu désireuse de connaître le dessous des cartes. ■ CLARISSE FABRE

■ ■ ■ ■ POURQUOI PAS

La Fin de l'âge de fer

Film français de Clément Schneider (1h 18). Clément Schneider revisite le film d'apocalypse en le croisant avec une logique de *found footage* : son film est ainsi intégralement constitué d'un agrégat de ces images qui peuplent nos communications (appels vidéo, journaux radiotélévisés, vidéos YouTube, « stories » Instagram...). Le dispositif permet de raconter de manière chorale l'histoire d'un militant anarchiste qui développe un micro-organisme capable de dissoudre n'importe quel métal, avant de l'extraire du laboratoire d'Etat dans lequel il travaille et de menacer de le répandre dans la nature. Si la forme permet de dresser un intéressant état des lieux politique du débat contemporain, le film est voué à s'en tenir au discours, au détriment de l'action. ■ BORIS BASTIDE

La Marseillaise des ivrognes

Documentaire espagnol, italien et français de Pablo Gil Rituerto (1h 36). A l'été 1961, un groupe d'ethnomusicologues italiens parcourt clandestinement le nord de l'Espagne pour collecter des chants populaires de résistance au franquisme. Plus de cinquante ans après, le chef monteur espagnol Pablo Gil Rituerto part sur les traces de cette aventure ayant permis de sauvegarder la mémoire de ceux qui ont lutté contre la dictature. Entre road movie et film d'archives, *La Marseillaise des ivrognes* trouve une triste acuité dans son appréhension de la montée de courants autoritaires en Europe. Ironie du sort, c'est en Italie que l'extrême droite est aujourd'hui au pouvoir, ouvrant à la nécessité de cultiver cet esprit de résistance et de solidarité. ■ BO. B.

Le Voyage d'Anton

Documentaire français de Mariana Loupan (1h 13). Affaire de regard, la question du handicap ne peut qu'intéresser le cinéma. Mariana Loupan retrace la vie de son fils Anton, devenu un artiste reconnu de l'art brut, en dépit de troubles neurologiques. Le film touche à quelque chose de fort quand il raconte la confrontation des parents à un système scolaire qui nie les potentialités d'Anton, le réduisant à son syndrome. Déscolarisé, atone, il lui faudra la rencontre du pédagogue israélien Reuven Feuerstein et sa foi dans la possibilité de développer les compétences cognitives des enfants à troubles pour enfin s'épanouir. Si la partie sur la carrière artistique d'Anton est traitée avec moins de force, ce voyage dit quelque chose d'important sur la manière dont nos sociétés n'évaluent pas à leur juste mesure nos capacités à l'expression de soi. ■ BO. B.

Ozi, la voix de la forêt

Film d'animation britannique, américain, français de Tim Harper (1h 27). Tim Harper propose une version remise à jour (technologiquement) de ces films pour enfants qui mettent en scène des animaux tentant de s'adapter à un environnement changeant. *Ozi, la voix de la forêt* s'attache ainsi au destin d'une femelle orang-outan séparée de ses parents et recueillie par des scientifiques dans une réserve. Là, elle devient une influenceuse en vue grâce à sa maîtrise de la langue des signes, mais ne perd pas espoir de retrouver ses parents. Fidèle à un cahier des charges mêlant une suite de rebondissements et une bonne dose d'humour, ce film, qui devrait séduire les jeunes spectateurs, se nourrit des préoccupations environnementales allant jusqu'à dénoncer la stratégie de greenwashing de multinationales. ■ BO. B.

The Grill

Film américain d'Alonso Ruizpalacios (2h 20). *The Grill* se passe (quasi) entièrement dans la cuisine d'un restaurant de Manhattan, où des dizaines d'employés de toutes les nationalités sont soumis à une cadence folle. Mais le difficile labeur n'empêche pas cette cuisine d'être un grand théâtre multiculturel, terminus pour les rêves de ses personnages qui se sont cognés à la réalité de l'exploitation des travailleurs immigrés. Habile dans sa manière d'orchestrer une intrigue chorale, *The Grill* souffre d'afféteries formelles (notamment son noir et blanc) et se fait rattraper par son obligation de monter en intensité, au risque d'une forme d'artificialité : le bouquet final semble être moins le fait d'un personnage en surchauffe que d'un scénario bien obligé de se boucler. ■ M. JO.

À L'AFFICHE ÉGALEMENT

Hyacinthe

Film français de Bernard Mazauric (1h 37).

Le Routard

Film français de Philippe Mechelen (1h 27).

Minecraft. Le film

Film d'animation américain de Jared Hess (1h 40).

Natacha (presque) hôtesse de l'air

Film français de Noémie Saglio (1h 35).

Nous voilà grands !

Film d'animation suédois de Stina Wirsen (32 minutes).



Frantz Fanon (Alexandre Bouyer). EUROZOOM

La biographie d'un psychiatre engagé sur tous les fronts

Jean-Claude Barney retrace la vie d'une des figures de la pensée anticolonialiste

FANON

■ ■ ■ ■

Cinéaste originaire de Guadeloupe, Jean-Claude Barney puise dans cette identité l'essentiel de ses inspirations. *Nèg Maron* (2005) et *Le Gang des Antillais* (2016), pour s'en tenir au cinéma, s'essayaient ainsi au croisement délicat entre film de genre et chronique politique. Changement de braquet avec *Fanon* qui avance sur les terres de la biographie filmée, à travers une des figures phares du tiers-mondisme et de la pensée anticolonialiste.

Né en 1925 à Fort de France, en Martinique, Frantz Fanon est volontaire en 1943 et combat pour la libération de la France sous les ordres du général de Lattre de Tassigny. Formé à la psychiatrie en métropole au début des années 1950, il est nommé à l'hôpital de Saint-Alban, en Lozère, qui devient durant ces mêmes années, sous l'impulsion de François Tosquelles, un haut lieu de la psychiatrie institutionnelle.

C'est fort de ce savoir et de cette pratique, qui sortent des vieilles ornières de la psychiatrie aliéniste, qu'il est nommé en 1953 chef de service à l'hôpital de Blida, en Algérie. Et c'est ici que ce

film le rejoint, jusqu'à sa mort en 1961, en terre algérienne où il demande à se faire enterrer après en avoir été expulsé par l'Etat français en 1957 pour son engagement aux côtés du FLN.

C'est donc la période la plus idéologiquement assumée de Fanon que choisit d'illustrer Jean-Claude Barney, à l'instar du choix très récemment opéré par le cinéaste algérien Abdenour Zahzah, dont le film - *Chroniques fidèles survenues au siècle dernier à l'hôpital psychiatrique Blida-Joinville, au temps où le docteur Frantz Fanon était chef de la cinquième division entre 1953 et 1956* - avait été projeté en 2024 en clôture de Cinéma du réel.

Grandes zones de flou

Cette coïncidence dit à sa manière l'état d'un débat en vérité jamais éteint entre la France et l'Algérie autour de la violence et de la barbarie de la colonisation, comme en attestent les récentes polémiques dont elle a fait l'objet sur fond de tension renouvelée des rapports entre les deux pays. Pour rester toutefois dans la cadre des questions propres au récit cinématographique, le choix de Jean-Claude Barney a consisté à ménager au moins cinq lignes directrices : le travail institution-

C'est la période la plus idéologiquement assumée de Fanon que choisit d'illustrer le cinéaste

nel de Fanon à l'hôpital ; le racisme de l'administration française, dont il fut lui aussi victime ; son engagement proprement dit auprès du FLN ; la teneur de sa pensée, comme intellectuel, sur la question coloniale ; les configurations sensibles qui entouraient son séjour algérien. Pas une mince affaire.

La mise en scène consiste à mener de front toutes ces batailles, qui sont à l'évidence solidaires, mais au risque de plan dramaturgique, sinon de les perdre toutes, du moins de les survoler et donc de notablement les appauvrir. De fait, bien des aspects de ce film nous laissent sur notre faim. L'aspect interpersonnel des réformes qu'il met en œuvre à l'hôpital de Blida, alors qu'il parle plus

sur les malades qu'avec eux. La relation qu'il entretient avec son épouse, peu ou prou réduite au rôle de dactylographe du grand livre à venir (*Les Damnés de la terre*, 1961). Les raisons de l'assassinat de son ami Abane Ramdane, leader du FLN tué par les siens. Les ressorts du soudain renoncement du sergent Roland (Stanislas Merhar), insigne tortionnaire français.

De grandes zones de flou entourent ces points, la moindre d'entre elles n'étant pas la caractérisation de Fanon lui-même. Le personnage, interprété dans une retenue qui confine à la contention par Alexandre Bouyer, est transformé en une sorte d'impavide oracle, de la bouche duquel tombent des sentences politiques et morales destinées, sans doute, à mieux caractériser le personnage, mais lui ôtant pour ainsi dire le sel de son humanité. Il participe à ce titre d'une tendance didactique générale du film qui entache notablement la sensibilité du récit. ■

JACQUES MANDELBAUM

Film français de Jean-Claude Barney. Avec Alexandre Bouyer, Deborah François, Stanislas Merhar, Salem Kall, Mehdi Senoussi, Olivier Gourmet (2h 13).

Un road-movie palestinien à hauteur d'enfant

Rashid Masharawi explore avec grâce l'innocence de son personnage dans un monde conflictuel

SONGE

■ ■ ■ ■

Le personnage de l'enfant portant un regard candide sur un monde adulte qui le dépasse est à l'origine de quelques chefs-d'œuvre maniant la parabole, notamment dans le cinéma iranien, confronté à la censure - citons *Où est la maison de mon ami ?* (1987), d'Abbas Kiarostami, ou encore *Le Ballon blanc* (1995), de Jafar Panahi, Caméra d'or à Cannes.

Dans *Songe*, le cinéaste palestinien Rashid Masharawi, né en 1962 - révélé à Cannes en 1993 avec *Couvre-Feu*, à la Semaine de la critique, puis *Haïfa* (1996), à Un certain regard -, reprend ce canevas en suivant le périple de Sami, 12 ans. Sami, vif et ingénu, vit avec sa mère dans un camp de Cisjordanie et cherche

désespérément son pigeon voyageur, disparu depuis trois jours. Lorsqu'il apprend que l'oiseau est peut-être retourné chez son ancien propriétaire, à Haïfa, il part trouver son oncle pour qu'il le conduise jusqu'à cet homme.

Tours et détours

L'oncle affable, petit marchand qui gère un atelier de statuettes en bois à Bethléem, embarque son neveu dans le van, alors qu'il doit faire une livraison à Jérusalem dans une boutique pour touristes. La cousine de Sami, adolescente, n'a pas de mal non plus à convaincre son père de l'emmener. Elle sera du voyage, et la fouille dont elle fera l'objet à un checkpoint par une jeune militaire israélienne, séquence muette qui semble durer une éternité, prend une densité inattendue.

Douceur, bienveillance et ironie sont comme trois fées officiant au récit. Evidemment, rien ne se passe comme prévu et, au fil des tours et détours dans le territoire, jusqu'au mur de séparation avec Haïfa, se révèlent aux yeux de l'enfant la complexité d'une société et les humiliations subies par les Palestiniens. Au début de ce road-movie, cette blague d'un sculpteur sur bois donne le ton : « *Un Palestinien marche seul dans le désert. Il tombe sur un génie. Le génie lui dit de faire un vœu. Le Palestinien lui demande de construire un pont entre ici et Rome. Le génie lui répond : "D'ici à Rome ? T'aurais pas un souhait plus simple ?" Le Palestinien réfléchit et lui dit : "Ecoute, je veux un Etat palestinien libre, indépendant, avec Jérusalem comme capitale." Le génie lui répond : "Tu veux le pont avec une ou deux voies ?" »*

Tourné avant les massacres du 7 octobre 2023, le film cède parfois à des situations un peu attendues, mais il n'en demeure pas moins précieux, dans la multiplicité des points de vue qu'il donne à voir. Parallèlement à la sortie du film, Rashid Masharawi, également scénariste et producteur, est l'invité d'honneur du 20^e Panorama des cinémas du Maghreb et du Moyen-Orient, qui a lieu jusqu'au 14 avril à Paris et en Seine-Saint-Denis. Il y présentera également *From Ground Zero*, un ensemble de courts-métrages tournés dans le chaos de la guerre à Gaza, qu'il a supervisés, sorti en février. ■

CLARISSE FABRE

Film palestinien, français et suédois de Rashid Masharawi. Avec Ashraf Barhom, Adel Abu Ayyash (1h 19).

En Chine, le blues des ouvriers du textile vu par Wang Bing

Le documentariste capte, dans le deuxième volet de sa trilogie sur la jeunesse, le vertige du travail payé à la pièce dans les ateliers de confection

JEUNESSE
(LES TOURMENTS)

Nature morte au garçon torse nu, à sa machine, tenant, sous chaque bras, des piles de jeans à surpiquer. Bientôt six mois que les jeunes des ateliers de Zhili, à 150 kilomètres de Shanghai, en Chine, s'échinent à coudre des vêtements pour enfants, sous les néons, les pieds dans les chutes de tissu. À l'étage au-dessus, les lits de camp superposés. Au rez-de-chaussée, le bureau du boss. Le 31 décembre approche, c'est l'heure des comptes avant le retour dans les familles, à la campagne. Combien de minipantalons, d'anoraks à pompons fabriqués sur ces bancs en bois, sur lesquels certains finissent la nuit ? Ici, un patron a diminué le tarif à la pièce du « Mickey Mouse » et tout le monde fait la grimace. Ailleurs, un employeur s'est volatilisé...

Depuis *A l'ouest des rails* (2003), Wang Bing, né en 1967, tient la chronique de son pays et de ses marges (*Les Trois Sœurs du Yunnan*, *A la folie...*), même si ses films ne sont pas montrés en Chine. Qu'importe, les images sont là, filmées en minicaméra et en toute autonomie. Tournee de 2015 à 2019 (deux mille six cents heures de rushes), la trilogie *Jeunesse* du cinéaste et plasticien aura fait le grand chelem des festivals : Cannes en 2023 pour *Jeunesse (Le Printemps)*, Locarno en 2024 pour *Jeunesse (Les Tourments)*, qui sort mercredi 2 avril, enfin Venise pour *Jeunesse (Retour au pays)*, annoncé en salle pour le 9 juillet.

Une chaîne de pauvreté

Après la légèreté du premier volet, entre rêves d'amour et d'argent, *Les Tourments* sonde la mélancolie de ces filles et garçons à peine sortis de l'adolescence, obsédés par le chiffre et le gain. Le réalisateur s'est entouré de cinq chefs opérateurs pour composer de fugaces portraits, se succédant sans



Image extraite du documentaire « Jeunesse (Les Tourments) », de Wang Bing. LES SACRÉS

transition, à en donner le tournis. Pique et pique et retourne les jambes de la « combi » : les petits bouts de mousse synthétique volent, comme dans une boule à neige. Sensation d'être sous cloche. Dehors, à perte de vue le gris des hangars, que viennent colorer ici et là le rouge et le bleu des baluchons.

Des coursives aux escaliers, nous sommes dans le pas du cameraman, dont on devine parfois l'ombre sur le sol encombré de déchets. Les ouvriers n'ont pas de contrat, ouvrent leurs heures et le nombre de pièces fabriquées

dans un carnet. « Sans carnet, pas d'argent ! », scande un patron, comme un refrain. C'est seulement à la fin du semestre que les employeurs fixent les prix et paient la main-d'œuvre. Dans l'attente, les jeunes en sont réduits à faire des pronostics sur leurs salaires, le film captant une étourdissante partie de caucettes. Comment ne pas se laisser emboîter ? Certains récits, stupéfiants, décrivent la violence des autorités en cas de rébellion (une ouvrière enceinte tabassée pour avoir refusé une taxe sur les machines).

Peu à peu se dessine une chaîne de pauvreté, ce prêt-à-porter bas de gamme habillant de pied en cap 85 % des enfants chinois, comme a coutume de l'expliquer Wang Bing, qui vit désormais en France. Afin d'améliorer leurs marges, déjà étroites, les petits patrons achètent les tissus les plus basiques, logent les ouvriers dans des gourbis, où trempe leur petite lessive. « Pas de fric, pas de fille, pas de

vie ! », résume un jeune. Dans le bus qui le ramène au bercail, scène déchirante d'un jeune à la guitare qui chante le blues, comme un témoin de cette histoire.

Le cinéaste ne noircit pourtant pas le tableau, soulignant que ces ouvriers bénéficient de libertés plus grandes que leurs aînés, comme celle de circuler. Même si subsistent des entraves : les couples avec enfants ne peuvent scolariser ces derniers dans leur ville de migration. Les petits sont donc élevés par les grands-parents, et vivent éloignés de leurs pères et mères plusieurs mois par an. La fillette que l'on aperçoit dans un atelier de Zhili s'occupe toute seule... avec des ciseaux trop grands pour elle. Là, on s'arrête de respirer. *Jeunesse (Les Tourments)* a le sens du « cut ». ■

CLARISSE FABRE

Documentaire français, luxembourgeois et néerlandais de Wang Bing (3 h 46).

Un premier film sensible sur le dur milieu des courses hippiques

Julien Menanteau suit un apprenti jockey dans une écurie d'obstacles, un univers sans pitié auquel il prête une esthétique poétique

LADS

■■■■□□

Lads est une sorte d'immersion dans le milieu des courses hippiques, particulièrement dans celui du steeple-chase. Ces courses de galop se déroulent sur une piste parsemée d'obstacles, plus hauts et plus complexes que dans les courses de haies. Spectaculaires et risquées, elles causent beaucoup de chutes, tant du jockey que de sa monture.

Réalisé par Julien Menanteau, lui-même fils de cavalier, ce premier film livre un large éventail des difficultés qui touchent le milieu : les écuries en perte de vitesse ; la concurrence des paris en ligne ; le dépeuplement des hippodromes ; le manque de main-d'œuvre ; la façon dont les chevaux et les jeunes jockeys sont logés à la même enseigne, à la dure, et soumis à une discipline toute militaire ; la dépendance vitale aux fonds internationaux, notamment saudiens. Également, les manigances du dopage et des résultats trafiqués pour faire monter la cote d'un cheval.

Si ce catalogue rend, par moments, monotone la démonstration, le film séduit par ses qualités sensibles. Son propos est d'exercer, depuis l'intérieur et dans une approche plus physique qu'idéologique, une réflexion autour de la marginalité de ses protagonistes et sur les chevaux.

Itinéraire de laissé-pour-compte

Ethan (Marco Luraschi, cascadeur équestre et fils de Mario, célèbre dresseur de chevaux du cinéma français), 17 ans, est condamné à porter un bracelet électronique après avoir commis des vols de voitures. Pour échapper à de nouveaux problèmes judiciaires, il se fait embaucher comme lad dans une écurie de la région parisienne. Chargé de curer les boxes, de nourrir les chevaux et de les monter à l'exercice, il se fait remarquer par la patronne (Jeanne Balibar) et devient apprenti jockey. Voilà l'histoire d'un garçon

Marco Luraschi,
cascadeur
équestre et fils
de Mario, célèbre
dresseur de
chevaux, incarne
le jeune Ethan

qui, désireux de s'en sortir, va tenter, au contact des pur-sang, de forcer la reconnaissance d'un groupe incarnant l'autoritarisme aristocratique, certes décatie, pour s'éloigner de son milieu populaire. Décrire son itinéraire de laissé-pour-compte relève d'une démarche politique. Cette dernière ne s'apparente pas, pour autant, à celle d'un cinéma social, tel qu'on le trouve chez les frères Dardenne ou, plus récemment, chez Louise Courvoisier (*Vingt dieux*, 2024).

Il y a, au contraire, dans *Lads*, un désir de sophistication propre au cinéma poétique. La façon dont le film glisse dans la nuit pour rendre sensible la disparition progressive du milieu hippique est remarquable. On retient deux scènes presque surréelles, celle où Ethan danse et joue avec un poulain dans le manège, et celle où il s'entraîne sur une machine d'équitation électrique.

Le travail sur les genres, l'attrait du fantastique, la capacité à saisir l'instant présent (les grandes scènes de courses avec public ont été tournées à Waregem, en Belgique, lors du Grand Prix des Flandres), la confiance portée au charisme de son interprète principal, la façon dont l'image, sur lui, recharge ses batteries... Tout cela dévoile, outre la volonté de sacraliser le milieu et l'ambition d'Ethan, un désir de parcourir des territoires peu explorés du cinéma français. ■

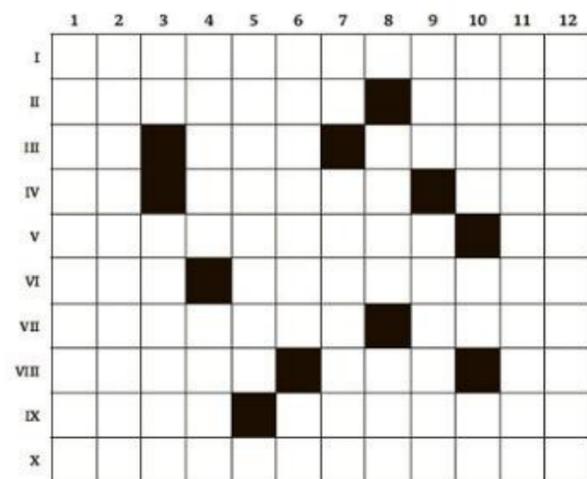
MAROUSSIA DUBREUIL

Film belge et français de Julien Menanteau. Avec Marco Luraschi, Jeanne Balibar, Marc Barbé (1 h 31).

MOTS CROISÉS

GRILLE N° 25 - 078
PAR PHILIPPE DUPUIS

Retrouvez l'ensemble de nos grilles sur
jeux.lemonde.fr



SOLUTION DE LA GRILLE N° 25 - 077

HORIZONTALEMENT I. Procès-verbal. II. Lapinaï. Aira. III. Epavistes. PI. IV. Ui. Eg. En. Fée. V. Réa. Mesclun. VI. Ecumes. RTL. VII. Uélé. Trumeau. VIII. Nue. Abatis. IX. Emerveilla. X. Sustaination.

VERTICALEMENT 1. Pleureuses. 2. Rapiécé. Mu. 3. OPA. Aulnes. 4. Cive. Meurt. 5. Enigme. Eve. 6. Sas. Est. En. 7. Vites. Rait. 8. Encoubla. 9. Ras. Malt. 10. Bi. Furetai. 11. Arpentai. 12. Laie. Lusin.

HORIZONTALEMENT

I. Protections rapprochées. II. Pierres d'aigle qui devaient faciliter l'accouchement. Facilitait le portage du fagot. III. Sur la portée. Pas mieux s'il est suivi de plus ultra. Réfléchir avant d'entreprendre. IV. Abimés en plein cœur. A l'extrémité de la péninsule des Balkans. Frétille dans le bassin. V. Brevage magique chez les Grecs. Élément de notre charpente. VI. Pour les lecteurs de Strasbourg. Européens de la première heure. VII. Créent des insuffisances. Passa à table. VIII. Sa tête est chargée. Trois points. Préposition. IX. Passent à table. Convientront parfaitement. X. Grosses fatigues.

VERTICALEMENT

1. Réconcilie les lecteurs de gauche et ceux de droite. 2. Repartir sur de nouvelles bases. 3. Fait la liaison. Bonne et juste répartition. 4. Sa monnaie n'a jamais eu cours. Vise maladroitement. 5. Vous n'en verrez pas le bout. 6. Pour se lancer au piano. Sur le stade. 7. Oppose dans le texte. Au bord des paupières. 8. Homme politique britannique. Sur une carte asiatique. 9. De l'eau sur des feuilles. Brutalement frappé. 10. Fut capitale pour les Moldaves. En peine. Bien informé mais anonyme. 11. Chantent pour eux-mêmes. 12. Ne vous laissent jamais tranquilles.

SUDOKU

N°25-078

9	8	7	3	2	4	1	5	6
6	3	1	8	9	5	2	7	4
2	4	5	6	7	1	9	8	3
4	6	9	2	3	7	5	1	8
3	5	8	9	1	6	4	2	7
7	1	2	5	4	8	6	3	9
8	7	6	1	5	9	3	4	2
5	9	3	4	8	2	7	6	1
1	2	4	7	6	3	8	9	5

Facile

Complétez toute la grille avec des chiffres allant de 1 à 9. Chaque chiffre ne doit être utilisé qu'une seule fois par ligne, par colonne et par carré de neuf cases.

Réalisé par Yan Georget (<https://about.me/yangeorget>)



ALBERT CAMUS
LA RÉVOLTE ET LA LIBERTÉ

Un hors-série du « Monde »
124 pages - 12 €
Chez votre marchand de journaux
et sur lemonde.fr/boutique

Le Monde est édité par la Société éditrice du « Monde » SA, Durie de la société : 99 ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 124.610.348,70 €. Actionnaire principal : Le Monde Livre (SCS).

Rédaction : 67-69, avenue Pierre-Mendes-France, 75013 Paris. Tél. : 01-57-28-20-00

Abonnements par téléphone au 03 28 25 71 71 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi, de 9 heures à 19 heures, et le samedi, de 9 heures à 17 heures. Depuis l'étranger au : 00 33 3 28 25 71 71.

Par courrier électronique : abojournal@lemonde.fr. Tarif 1 an : France métropolitaine : 399 €

Courrier des lecteurs
Par courrier électronique : courrier-des-lecteurs@lemonde.fr

Internet : site d'information : www.lemonde.fr ; Emploi : www.talents.fr/

Collection : Le Monde sur CD-ROM ; CEDROM-SNI 01-44-82-66-40 ; Le Monde sur microfilms : 03-88-04-28-60

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des publications et agences de presse n° 0727 C 81975 ISSN 0395-2037

Le Monde
publité

ACPM
PREFRE FRANCE
67-69, avenue
Pierre-Mendes-France
75013 PARIS
Tél : 01-57-28-39-00
Fax : 01-57-28-39-26

L'imprimerie : 79, rue de Roissy, 93290 Tremblay en France
Mid-Print, Gallargues Le Montoux

Origine du papier : UK, France
Taux de fibres recyclées : 100 %. Ce journal est imprimé sur un papier issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. Écopolitique : Ffot - 00083 kg/tonne de papier

Hugo Roellinger décroche une troisième étoile pour Le Coquillage

Le chef de 37 ans a succédé à son père, Olivier Roellinger, lui-même triplement étoilé, à la tête de cet établissement breton. Le guide Michelin vient de consacrer sa cuisine délicate, centrée sur les produits de la mer

GASTRONOMIE

SAINT-MÉLOIR-DES-ONDES (ILLE-ET-VILAINE) — envoyé spécial

Au commencement était l'océan: cette croyance des légendes celtiques pourrait définir la cuisine d'Hugo Roellinger. C'est en ancrant la mer dans ses assiettes que le chef de 37 ans a rejoint, lundi 31 mars, lors de la présentation, à Metz, du palmarès 2025 du guide Michelin, son père, Olivier Roellinger, ancien trois étoiles, au panthéon des restaurateurs français. Mais ce périple au long cours, il l'a réalisé à sa façon, avec l'indépendance farouche d'un flibustier et une radicalité douce, attentive aux hommes et à la nature.

Au commencement était l'océan, donc. Comment l'oublier quand son «bureau» se trouve face à l'immensité marine, dont la couleur changeante se confond parfois avec le ciel et embrasse tout l'horizon? Le restaurant Le Coquillage, désormais triplement étoilé, est niché dans un Relais & Châteaux de contes de fées, le château Richeux, qui borde le chemin des douaniers à Saint-Méloir-des-Ondes (Ille-et-Vilaine). Depuis la salle de l'établissement, on discerne au loin la silhouette du Mont-Saint-Michel et l'on contemple, sans se lasser, le va-et-vient des marées, qui peut dénuder la plage sur des kilomètres.

C'est sur ces terres d'iode et de silence qu'Hugo Roellinger grandit. Ses parents, absorbés par le travail, sont souvent absents. «Mais je n'en ai pas souffert, balait-il. Je les ai vus heureux, épanouis, c'est le meilleur exemple qu'ils pouvaient me donner!» Il hérite pourtant ces mercredis ensoleillés arrachés au restaurant, quand il peut embarquer pour quelques heures sur le bateau à moteur familial. Une mitraille (ligne composée de plusieurs leurres) permet presque toujours d'attraper des maquereaux. «Mon père levait les filets que l'on mangeait crus, sur le bateau, avec un trait de citron ou de vinaigre, sourit-il. Ce sont des souvenirs qui se mélangent au parfum de l'iode et à l'odeur tenace du poisson qui nous collait aux doigts.»

Il ne retranchera ces émotions en cuisine que bien plus tard. Adolescent, il ne se voit pas suivre le sillage gastronomique du paternel. La mer l'absorbe trop. Il se rêve en champion de kitesurf et passe plus de temps dans l'eau qu'à potasser, ce qui lui vaut d'être exclu de son lycée, en 1^{re}. «Mon père ne m'a pas parlé pendant quatre mois, confie-t-il. Soit je me reprenais, soit je devais travailler avec lui.» Il se reprend et s'accroche à un autre rêve: rejoindre la marine marchande.

Infusion d'algues

En 2008, son père doit brutalement lâcher la barre de son trois-étoiles, la Maison de Bricourt, à Cancale, pour des raisons de santé, et se recentre sur Le Coquillage, qui est alors un simple bistrot. «Cela a été un coup dur, se souvient Hugo Roellinger. Il ne pouvait plus s'impliquer physiquement en cuisine. La première fois qu'il a quitté le restaurant avant de déjeuner avec ses équipes, comme il en avait l'habitude, il a traversé le parking et s'est effondré en larmes dans sa voiture.»

Hugo Roellinger, lui, finit par réaliser son rêve et largue les amarres à bord de navires scientifiques et de câbliers. L'arpenne pendant plus de deux ans les sentiers bleus de la planète: Baltique, Atlantique, de l'Irlande aux côtes africaines. Ce n'est qu'en 2012 qu'il rentre au bercail et annonce à son père, stupéfait, qu'il veut



Le plat «Iode végétale», à base de langoustines, d'hydromel et de cerfeuil d'Hugo Roellinger, ici en 2021. ANNE-CLAIRE HÉRAUD

Une somptueuse sauce à base de vanille, de piment et de xérès célèbre les noces du homard et des épinards

se mettre aux fourneaux. Car le jeune homme ne peut pas se résoudre à voir sombrer tout ce que ses parents ont bâti. Il se forme, pied au plancher: CAP à l'école Ferrandi et stages dans des maisons prestigieuses amies, notamment chez les Troisgros et les Bras. Ces dynasties étoilées partagent les valeurs du clan Roellinger, une cuisine de haute volée respectueuse de l'homme et de son environnement. En 2015, à seulement 27 ans, Hugo Roellinger reprend Le Coquillage et pilote ce beau vaisseau en solitaire. Il ne sollicite pas l'aide de son père en cuisine, prend ses distances avec les modes et les styles de ses pairs. «Je me suis coupé de tout, avoue-t-il. Pour éviter d'être influencé, je ne me rendais même plus dans d'autres restaurants.»

Il cultive ses propres hectares de jardin, s'aimant à des fournisseurs qu'il connaît parfois depuis l'enfance en bannissant les grossistes comme Metro et supprime la viande de la carte. Même le bouillon de volaille, fondement de tant de sauces, est remplacé par une infusion à base d'algues qu'il affine lui-même dans une cave. «Faire bouillir des poules pendant quatre

heures pour finalement jeter la chair, devenue insipide, je trouvais ça choquant», justifie-t-il. En dix ans, il a défini son cap, décrit dans un ouvrage composé avec l'autrice japonaise Ryoko Sekiguchi: *Correspondances* (Sur la crête, 2024), plus proche du beau livre que du recueil de recettes (reléguées à la fin du volume).

«Au début de tout, un liquide. C'est mon ingrédient premier», assume-t-il dans son prologue. Et de fait, le repas au Coquillage (menus à partir de 185 euros) commence toujours par quelques gorgées d'une «eau de vie», un étonnant baptême pour le palais. Ce liquide chaud, sans alcool, qui prend l'apparence d'un simple bouillon, est en fait une préparation sophistiquée mêlant décoction de légumes et infusion d'algues. Ce terroir vient caresser les papilles et réveiller des parfums iodés, terreux, fumés, aussi subtils que complexes.

On est prévenu: ici, il ne faut pas se fier aux apparences. D'ailleurs, la gourmandise avance masquée. Une savoureuse crème d'œufs de lieu jaune se plaque dans une chips fine comme une hostie. Un sabayon dissimule une tartelette de

langoustine couverte de truffe et de cerfeuil, comme pour faire disparaître le luxe des ingrédients et l'ego du cuisinier.

Dans la plupart des plats, le liquide connecte les ingrédients entre eux. Un jus à base d'hibiscus lie une saint-jacques encore palpitante à de la crème au lait cru. Une somptueuse sauce à base de vanille, de piment et de xérès célèbre les noces du homard et des épinards. Ce dernier plat, inoubliable, intitulé «Histoires de homard», s'inspire d'une recette de son père créée il y a une trentaine d'années.

Le patriarche transparait aussi dans les épices, saupoudrées jusque sur les desserts, issues de la société à son nom fondée en 1982 et reprise par Mathilde Roellinger, la sœur d'Hugo. Les trois étoiles viennent ainsi récompenser la persévérance de toute une famille et, derrière elle, d'une centaine d'employés fidèles. Elles consacrent aussi l'histoire d'une transmission réussie, qui se prolonge. Quand il part en virée sur son bateau (à voiles), Hugo Roellinger embarque son fils de 6 ans, à qui il fait goûter des filets de maquereau crus parfumés à la citronnelle. ■

LÉO PAJON

Palmarès Michelin 2025: des surprises en trompe-l'œil

LA REMISE DES PRIX du Michelin délivre à chaque édition son lot de coups de théâtre. Depuis 2024, les mauvaises nouvelles sont connues en amont: le chef Georges Blanc a ainsi su dix jours avant l'événement que son établissement de Vonnas (Ain) était rétrogradé de trois à deux étoiles, et dénoncé sur les réseaux sociaux une démarche visant à faire le «buzz». Mais la cérémonie se déroulant le 31 mars au centre des congrès de Metz, devant un parterre d'un millier de personnes (chefs, brigades, journalistes, influenceurs), réservait aussi son lot d'annonces (plus ou moins) surprenantes.

D'abord deux nouvelles tables très iodées se sont hissées sur la crête des trois étoiles: Le Coquillage, du chef Hugo Roellinger, à Saint-Méloir-des-Ondes (Ille-et-Vilaine), et l'établissement de Christopher Coutanceau, à

La Rochelle. Inattendu? Non. D'abord parce que ces distinctions, malgré la vigilance redoublée du Michelin, avaient fuité, notamment dans le média en ligne spécialisé *Bouillantes*. Ensuite parce que Christopher Coutanceau, qui avait déjà obtenu la troisième étoile en 2020, perdue en 2023, n'a été que repêché.

Et les femmes?

Hugo Roellinger, fils de l'ancien chef triplement étoilé Olivier Roellinger, naviguait depuis longtemps parmi les grands grâce à une cuisine unique, sensible, radicale (il ne propose par exemple plus de viande dans ses menus), magnifiant poissons et crustacés grâce à des bouillons à base d'algues. Il faisait partie des favoris.

Le reste du palmarès couvre tout le territoire français (et monégasque). Le Michelin, qui ne pratique aucune

politique de quota, célèbre comme à l'accoutumée surtout des hommes blancs du sérail ainsi que des chefs japonais (la gastronomie nipponne restant avec la française parmi les plus distinguées par le Bibendum). Parmi les nouveaux 2-étoiles (9 au total), on retrouve ainsi la Maison Nouvelle du télégénique Philippe Etchebest, à Bordeaux; L'Abysses Monte-Carlo, une réplique de L'Abysses Paris, mené en tandem par le maître sushi Yasunari Okazaki et par Yannick Alléno; les établissements parisiens Sushi Yoshinaga et Blanc, pilotés respectivement par les chefs Tomoyuki Yoshinaga et Shinichi Sato. Et les femmes? Elles apparaissent dans des quatre mains: Fanny Rey et Jonathan Wahid à L'Auberge de Saint-Rémy, à Saint-Rémy-de-Provence (Bouches-du-Rhône); ainsi que Camille

Pailleu et Diego Delbecq chez Rozó à Març-en-Barœul (Nord).

Pour des annonces plus ébouriffantes, on regardera du côté des 57 nouveaux 1-étoile. Exemples: Adrien Cachot se voit récompensé pour son Vaisseau, qui fend les flots des conventions en célébrant les abats à Paris, et Sarah Mainguy pour Freia, un restaurant aux options très végétales installé à Nantes. Tous deux sont des anciens de «Top Chef». Et c'est d'ailleurs en s'accordant à l'émission de M6 que le Michelin a créé une vraie surprise cette année: un gagnant pourrait obtenir une étoile dans un restaurant éphémère piloté par un lauréat. Une décision qui fait grincer des dents la plupart des chefs, mais qui a le mérite d'introduire un peu de suspense et peut-être de diversité dans le palmarès. ■

L. PA. (METZ, ENVOYÉ SPÉCIAL)



M en vente
actuellement

En kiosque



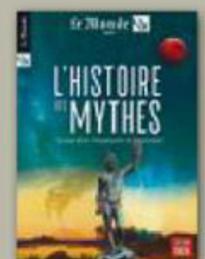
Hors-série



Hors-série



Hors-série



Hors-série

Collection

MYTHES ET LEGENDES DU
ROI ARTHUR



Actuellement en vente,
le volume n° 9
**MERLIN L'ENCHANTEUR
ET LA PROPHÉTIE DES DRUIDES**

Nos services

Lecteurs

Abonnements
Sur abo.lemonde.fr
Par tél. au 03 28 25 71 71
(prix d'un appel local) du lundi au
vendredi, de 9 heures à 19 heures, et
le samedi, de 9 heures à 17 heures.

Le Carnet du Monde
carnet@mpublicite.fr

POUR DÉPOSER AU MONDE VOS
DOCUMENTS CONFIDENTIELS
www.dsp.fr

Le Monde
Le Carnet

**Vous pouvez nous faire parvenir
vos textes soit par e-mail :**
carnet@mpublicite.fr
(en précisant impérativement
votre numéro de téléphone et
votre éventuel numéro d'abonné
ou de membre de la SDL)
soit sur le site :
<https://carnet.lemonde.fr>

L'équipe du Carnet reviendra vers
vous dans les meilleurs délais
pour vous confirmer la parution.

carnet@mpublicite.fr
<https://carnet.lemonde.fr>

AU CARNET DU «MONDE»

Décès

« Laisse-moi contempler
ta gloire. »
Exode, 33, 18.

Estelle de Seze Chalumeau,
son épouse,
Pascaline et Cyrille Callies,
Marguerite et Alexis Masurel,
ses enfants,
Guy-Louis et Lorea, Joseph, Suzanne,
Tatiana, Aimée, Prisca, Elvire,
ses petits-enfants,
Charlotte,
son arrière-petite-fille,
Les familles Spinga et de Seze,

dans l'espérance de la Résurrection
du Christ, font part du rappel à Dieu,
le 27 mars 2025, de

Jean-Luc CHALUMEAU,
critique d'art,
chevalier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre des Arts et des Lettres.

La messe de funérailles sera célébrée
le mercredi 2 avril, à 10 h 30, en l'église
Saint-Germain-des-Prés, Paris 6^e.

L'inhumation aura lieu le jeudi
3 avril, au cimetière de Juaye-Mondaye
(Calvados), à l'issue d'une messe
célébrée à 15 heures, en l'abbaye Saint-
Martin de Mondaye.

Villeurbanne. Lyon. Paris.

Monique Courtieu,
son épouse,
Eliott et Félix,
ses arrière-petits-enfants,
Elizabeth, Thomas et Léa, Emmanuel
et Mathilde, Pierre-Louis, Jean-Baptiste,
Pauline et Mathilde,
ses petits-enfants et leurs conjoints,
Martine et Régis Chomier,
Virginie et Bernard Courtieu,
ses enfants et leurs conjoints,
Annie Courtieu,
sa belle-sœur,

ont la tristesse de faire part du décès
du

docteur Guy COURTIEU,

survenu le 25 mars 2025,
à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

La cérémonie religieuse a eu lieu
ce mardi 1^{er} avril, à 9 h 30, en l'église
Saint-Pothin, à Lyon 6^e, l'inhumation
aura lieu dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Paris.

Karine Jolivet,
sa fille,

a la tristesse de faire part du décès de

Roland CUVELIER,

survenu le 27 mars 2025,
à Sainte-Geneviève-des-Bois,
à l'âge de quatre-vingt-seize ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée
le 7 avril, à 11 heures, au Temple de
Clamart (Hauts-de-Seine).

Société éditrice du « Monde » SA
Président du directoire, directeur de la publication
Louis Dreyfus
Directeur du « Monde », directeur délégué de la publication,
membre du directoire Jérôme Fogeljo
Directrice de la rédaction Caroline Monnot
Direction adjointe de la rédaction
Géorgie Allix, Marilyn Baumard, Philippe Broissard,
Nicolas Chapuis, Emmanuelle Chevillat, Alexis Delcambre,
Anne Eveno, Marie-Pierre Lannelongue, Franck Nouchi,
Cédric Patralanga
Directrice éditoriale Sylvie Kuffmann
Directrice déléguée au développement des services
abonnés Françoise Ivo
Directeur délégué aux relations avec les lecteurs
Gilles van Kato
Rédaction en chef Laurent Bonnedon, Emmanuel Davidenko
(éditorial), Jérôme Guichard, Michel Guerin, Nicolas
Jammes (photographie), Sabine Ledoux (chef de édition),
Alan Salles (Débats et idées)
Direction artistique Emmanuel Lajuguez
Infographie Delphine Papi
Directeur des ressources humaines du groupe Emile Comte
Secrétaire générale de la rédaction Sébastien Caganico
Conseil de surveillance Aline Sylla-Walbaum, présidente,
Gilles Paris, vice-président

Pierre MARIÉTAN,
compositeur, pédagogue,
promoteur de la composition
esthétique de l'environnement
dans sa dimension sonore,
chevalier dans l'ordre
des Arts et des Lettres,

est décédé le 23 mars 2025, dans sa
quatre-vingt-dixième année.

Thierry, Anne, Elsa Mariétan,
ses enfants,
Sylvie Guichard,
sa compagne,
ses petits-enfants, Maïa, Rita,
leur père, Marco Soares Cifuentes,
Blaise, Lucas,
son père, Jesús Segura Puértolas,
Michèle Matthey-Doret, Françoise
Mariétan, Jean-Marc Mariétan,
ses sœurs, son frère
et leurs familles,
Christine Hascoët
et sa famille,
La famille Guichard,
Ses collègues,
Ses amis,

partagent cette triste nouvelle.

Une cérémonie aura lieu le 4 avril,
à 14 heures, en l'église Saint-Eustache,
Paris 1^{er}.

famillemarietan@gmail.com

Sa famille
Et ses amis,

ont le regret faire part du décès de

M. Jean MONGRÉDIEN,
professeur émérite à la Sorbonne.

Les obsèques ont eu lieu dans la
stricte intimité familiale, au cimetière
de Fontenay-sous-Bois.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Thierry et Marie-Pascale Varène,
Véronique Varène et Gérard Naudin,
ses enfants,
Thibaut, Caroline (f), Juliette, Clovis
et Clémence,
Antonin,
ses petits-enfants,
Jean, Isée,
ses arrière-petits-enfants
Et ses neveux et nièces,

ont la tristesse de faire part du décès
de

Jacqueline PETIET,
née COME,

survenu le 28 mars 2025, à l'âge de
quatre-vingt-quatorze ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée
le vendredi 4 avril, à 10 h 30, en l'église
Notre-Dame-de-l'Assomption, Paris 16^e,
suivie de l'inhumation à 15 h 30, au
cimetière du Breil-sur-Mérize (Sarthe).

Robert RADFORD,
artiste peintre,

est décédé le 6 janvier 2025, chez lui
à Marie-Galante.

Un hommage lui sera rendu le
6 avril, à 14 h 30, au cimetière du Père-
Lachaise, Paris 20^e, caveau Radford,
division 95.

Paris.

Mariana et Margarita,
ses filles,

ont la profonde tristesse d'annoncer
le décès de

Gabriel SAAD,
maître de conférences honoraire
de littérature générale et comparée
à l'université
Paris III-Sorbonne Nouvelle
et membre correspondant
de l'Academia Nacional de Letras
d'Uruguay,
narrateur, poète,
traducteur, essayiste,

survenu le 13 février 2025, à Paris,
à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Il a été inhumé au cimetière
d'Antony, le 25 février, accompagné
de sa famille, ses amis et anciens
étudiants.

Claire, Jeanne et Roland

ont la profonde tristesse de faire part
du décès de

Amílcar VIDE-AMBLARD,

survenu le 23 mars 2025, à Paris.

Souvenir

Le 1^{er} avril 2020,

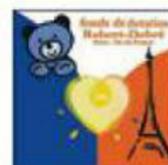
Pierre REY

s'éteignait.

Il a créé le Cercle des Amis de
Guermaz.

Ceux qui l'aimaient ne l'oublient
pas.

Manifestation caritative



3^e édition
du Trophée caritatif
Robert-Debré

organisée
le **lundi 7 avril 2025,**
au **Golf de Joyenval,**
à Chambourcy (Yvelines),

par le Fonds de dotation de l'hôpital
pédiatrique Robert Debré,
au profit de la recherche
pour les enfants
et les adolescents
atteints d'autisme.

Informations et inscriptions :
<https://evenements.fonds-dotation-robert-debre.fr>

Le Monde

Abonnement

quotidien + numérique

Pour une information hiérarchisée,
approfondie et rigoureuse

27 € / mois
la première année
sans engagement



- Le journal, ses suppléments et M le magazine du Monde livrés chez vous
- L'accès à l'intégralité des contenus numériques sur le site et l'application du Monde



En cadeau
Le sac à dos *Le Monde*



Abonnez-vous en ligne : abo.lemonde.fr/PA

Pierre Lascoumes Le RN, partisan de la répression, mais pour les autres

Après dix ans d'enquête et deux mois de procès, Marine Le Pen, députée du Pas-de-Calais et présidente du groupe Rassemblement national (RN) à l'Assemblée, a finalement été condamnée, lundi 31 mars, à quatre ans d'emprisonnement, dont deux ans ferme, aménageables avec un bracelet électronique, à 100 000 euros d'amende et à une peine d'inéligibilité de cinq ans avec exécution provisoire. Le président du parti, Jordan Bardella, a rapidement déclaré que « c'est la démocratie française qui est exécutée ». La peine est sévère, le tribunal a amplement justifié sa décision. Craignant le pire, le RN a, ces cinq derniers mois, beaucoup crié avant d'avoir mal.

La rhétorique manipulatrice déployée par ce parti depuis le sévère réquisitoire du procureur de la République, en novembre 2024, fait pourtant l'impasse sur les positions traditionnelles de l'ex-Front national (FN), devenu RN, en matière pénale. En effet, chaque fait divers dramatique fournit aux responsables du parti l'occasion de dénoncer le « laxisme judiciaire » et d'appeler à des peines d'emprisonnement exemplaires.

Revendications d'extrême sévérité

Rappelons qu'en 1981 le FN et ses partisans étaient opposés à la suppression de la peine de mort défendue par Robert Badinter. Marine Le Pen, alors âgée de 13 ans, raconte qu'elle avait fait campagne dans la cour de son collège en faveur du maintien de cette peine et avait été sermonnée pour cela. Si son parti a effectivement longtemps considéré que la peine de mort devrait exister dans notre droit pénal, elle a cependant retiré le rétablissement de cette peine de son dernier programme présidentiel – tout en précisant : « Je m'engage auprès des Français à mettre en œuvre la perpétuité réelle. »

S'agissant de probité publique, en 2004, l'atténuation en appel de la condamnation d'Alain Juppé [alors maire de Bordeaux, pour prise illégale d'intérêt dans le cadre de l'affaire des emplois fictifs de la Mairie de Paris] avait conduit Jean-

A la suite de la condamnation de Marine Le Pen à cinq ans d'inéligibilité avec exécution provisoire, le 31 mars, les protestations des cadres du Rassemblement national vont à l'encontre du positionnement historique du parti, relève le juriste et sociologue

Marie Le Pen [président du FN de l'époque] à dire qu'il s'agissait d'une « mesure de clémence émanant d'un système judiciaire dont la servilité n'a d'égale que la corruptibilité ». Pourtant, à la suite de sa propre condamnation pour « violences sur personne dépositaire de l'autorité publique à l'occasion de l'exercice de ses fonctions » à une peine d'un an d'inéligibilité en novembre 1998, le même Jean-Marie Le Pen avait qualifié cette condamnation de « décision gluante » et de « jugement scandaleux ».

Si la nouvelle direction du FN puis du RN ne verse plus dans l'outrance, elle n'en poursuit pas moins les revendications d'extrême sévérité envers les délinquants. En juin 2014, le FN publiait ainsi un communiqué intitulé : « Réforme pénale : le laxisme d'Etat conforté ! », qui dénonçait une réforme de la ministre de la justice permettant le maintien en milieu ouvert de délinquants dont les peines sont inférieures à cinq ans d'emprisonnement.

Pour le RN, « c'est un nouveau signal de faiblesse qui est envoyé aux délinquants et une indéniable marque de mépris à l'endroit de toutes les victimes, abandonnées à leurs souffrances et ignorées dans leurs exigences légitimes de justice ».

Cette mesure « s'inscrit dans cette longue tradition de laxisme judiciaire », poursuivait le parti, avant de rappeler que lui « prôn[ait] une politique ferme et juste, qui se traduis[ait] d'abord par l'application stricte de toutes les peines prononcées ». En 2024, le programme législatif du RN voulait ainsi doubler le nombre de magistrats en ouvrant les voies d'accès à la magistrature aux universitaires, anciens policiers, avocats, etc. La question de l'obligation de quitter le ter-

ritoire français (OQTF) a fourni au RN une occasion supplémentaire de dénoncer la faiblesse de la politique répressive. Une pétition, intitulée « Exécutons systématiquement les OQTF et mettons fin au laxisme migratoire », est en permanence affichée sur le site du parti. A chaque fait divers, les communiqués se suivent et se répètent, dénonçant un Etat qui aurait « failli ».

Victimisation du RN

Notons enfin que, récemment, le RN s'est montré très réticent à l'égard du projet de prison spéciale pour les narcotrafiquants. Le ministre de la justice, Gérald Darmanin, à la recherche de lieux d'implantation, a indiqué [sur Sud Radio, le 13 mars] qu'après les avoir tous consultés « aucun maire du RN » n'a accepté de prison sur son territoire. Une question se pose alors : le RN serait-il un fervent partisan de la répression pour les autres, mais pas pour lui-même ?

Les cadres du parti ont en tout cas cherché à instiller le doute quant à la légitimité et à la possibilité d'exécution immédiate de la peine d'inéligibilité de Marine Le Pen. Or, pour les magistrats, la peine d'inéligibilité est parfaitement légitime dans les affaires graves, quand,

comme ici, il y a eu organisation de la fraude et réitération, c'est-à-dire intentionnalité. Cette peine a été introduite en 1992 : l'éligibilité entre alors dans la catégorie des droits civiques dont la privation peut être prononcée, pour une durée de dix ans maximum, à l'encontre d'une personne exerçant une fonction de gouvernement ou un mandat électif au moment des faits.

Cette sanction précède et anticipe les mesures contenues dans les lois successives en faveur de la défense de la probité et de la transparence dans la vie publique (1995, 2011, 2013, 2016 et plus récemment les deux lois de 2017 sur la « confiance dans la vie politique »). Le Parlement a donc eu à se prononcer à diverses reprises sur la peine d'inéligibilité, et cela dans des contextes politiques différents. Il ne l'a jamais restreinte : le Conseil constitutionnel a seulement estimé qu'elle ne pouvait pas être automatique et devait être justifiée spécifiquement par un juge, mais son principe est resté entier.

On ne voit donc pas en quoi le prononcé de cette sanction contre Marine Le Pen serait antidémocratique et en quoi il s'agirait d'une décision plus politique qu'une autre. Marine Le Pen se dit menacée de « mort politique », mais cette outrance et le registre de victimisation utilisés par le RN dans ce dossier s'adressent surtout à leurs partisans. Il est peu probable que ces arguments aient perturbé les magistrats, qui, au contraire, ont pu voir dans cette fébrilité l'aveu d'une culpabilité. ■

Pierre Lascoumes est juriste et sociologue, directeur de recherche émérite au CNRS et au Centre d'études européennes de Sciences Po. Il est l'auteur de « L'Economie morale des élites dirigeantes » (Presses de Sciences Po, 2022)

CHAQUE FAIT DIVERS DRAMATIQUE FOURNIT AUX RESPONSABLES DU PARTI L'OCCASION DE DÉNONCER LE « LAXISME JUDICIAIRE »

Vincent Sizaire La rhétorique du « gouvernement des juges » vise surtout à défendre la souveraineté aristocratique des gouvernants

Prolongeant l'émoi suscité par les réquisitions du ministre public en novembre 2024, la condamnation de plusieurs cadres du Front national, devenu Rassemblement national (RN), dont Marine Le Pen, à des peines d'inéligibilité par le tribunal correctionnel de Paris pour des faits de détournement de fonds publics, a relancé le procès contre le « gouvernement des juges » que révélerait une telle décision. Reprise en chœur par une large partie de la classe politique et médiatique, l'accusation ne résiste pourtant guère à l'analyse.

Popularisée en 1921 par le grand juriste Edouard Lambert [1866-1947], l'expression renvoie à l'intervention du pouvoir judiciaire dans la conduite des politiques publiques et, en particulier, dans le processus d'adoption des lois et règlements. Une intervention qui n'est pas illégitime en soi, mais qui peut le devenir si les attributions du juge sont insuffisamment encadrées, le conduisant à censurer l'action des gouvernants au-delà de ce qui est nécessaire à la garantie des droits fondamentaux des citoyens.

Une dérive que l'on observe régulièrement dans la jurisprudence de la Cour suprême des Etats-Unis, à l'époque de Lambert – où celle-ci combattait activement la timide consécration d'une législation protectrice des travailleurs – comme de nos jours,

Depuis l'abolition des privilèges en 1789, nul ne peut prétendre, en France, bénéficier d'un régime d'exception, les élus moins encore que les autres citoyens, rappelle le magistrat

quand la majorité de ses membres affiche sans complexe sa volonté d'en finir avec les acquis du mouvement des droits civiques.

Or rien de tout cela n'est mis en avant par celles et ceux qui crient aujourd'hui au coup d'Etat judiciaire. Loin de constituer des actes accomplis dans l'exercice officiel et normal de leurs fonctions, les faits pour lesquels les responsables politiques en question ont été condamnés sont des infractions pénales qui, à les supposer avérées, ne sauraient évidemment être considérées comme participant du mandat qui leur a été confié par le peuple.

Peines aggravées

Ce n'est pas davantage l'existence d'un procès inéquitable ou truqué frappant des opposants politiques qui est dénoncée. Ce qui suscite l'indignation, c'est le simple fait que des élus puissent voir leur responsabilité pénale engagée devant des juridictions de droit commun et, ainsi, se voir infliger les peines expressément prévues par la loi.

En d'autres termes, la question que soulève le tollé suscité par la condamnation des dirigeants du RN n'est pas celle du gouvernement des juges mais bien celle

de l'abolition des privilèges ou, plutôt, de sa consécration définitive.

Faut-il le rappeler, le principe révolutionnaire proclamé dans la nuit du 4 au 5 août 1789 est celui d'une pleine et entière égalité devant la loi, entraînant la disparition corrélatrice de l'ensemble des lois particulières – les « privilèges », au sens juridique du terme – dont bénéficiaient les classes supérieures, et notamment la noblesse et le haut clergé. Le code pénal de 1791 enfonce le clou : non seulement les gouvernants peuvent voir leur responsabilité mise en cause devant les mêmes juridictions que les autres citoyens,

mais ils encourent en outre des peines aggravées pour certaines infractions, notamment en cas d'atteinte à la probité.

L'ordre juridique républicain qui s'affirme alors ne saurait être plus clair : dans une société démocratique, où chaque personne est en droit d'exiger non seulement la pleine jouissance de ses droits, mais, d'une façon générale, le règne de la loi, nul ne peut prétendre bénéficier d'un régime d'exception – les élus moins encore que les autres.

C'est parce que nous avons l'assurance que leurs illégalismes seront sanctionnés effectivement, de la même façon que les autres citoyens et sans attendre une bien hypothétique sanction électorale, qu'ils et elles peuvent véritablement se dire nos représentants.

Longtemps, l'exigence d'égalité juridique a cependant connu une application toute relative. Jusqu'au dernier quart du XX^e siècle, elle se heurte, notamment, à un singulier privilège de « notabilité » qui, sauf situations exceptionnelles ou faits particulièrement graves et médiatisés, garantit une relative impunité aux membres des classes dirigeantes dont la responsabilité pénale est mise en cause.

La donne ne change qu'à partir du grand sursaut humaniste de la Libération qui aboutit, entre autres, à la constitution d'un corps de magistrats recrutés sur concours, bénéficiant, à partir de 1958, d'un statut relativement protecteur et d'une école de formation professionnelle spécifique. Un corps qui, progressivement, se dote, en outre, d'une déontologie exigeante, favorisée, notamment, par la reconnaissance du syndicalisme judiciaire, en 1972.

Contre-offensive réactionnaire

Advient une nouvelle génération de juges qui, désormais, prennent au sérieux la mission qui leur est confiée : veiller en toute indépendance à la bonne application de la loi, quels que soient le statut ou la situation sociale des personnes en cause. Et ainsi se produit ce qui était encore impensable quelques décennies plus tôt : la poursuite et la condamnation des notables, au même titre que le reste de la population.

Amorcé au milieu des années 1970, le mouvement prend de l'ampleur dans les décennies suivantes avec la condamnation de grands dirigeants d'entreprises puis de figures politiques natio-

nales, comme Alain Carignon [en 1996] ou Michel Noir [en 2003]. La condamnation d'anciens présidents de la République, à partir des années 2010, achève de normaliser cette pratique ou, plutôt, de mettre fin à l'anomalie démocratique consistant à réserver un traitement de faveur aux élus et, plus largement, aux classes dirigeantes.

C'est précisément contre cette évolution qu'est mobilisée aujourd'hui la rhétorique du « gouvernement des juges », prenant la suite de la dénonciation des supposés « juges rouges ». Une rhétorique qui vise moins à défendre la souveraineté du peuple que celle, aristocratique, des gouvernants. Face à cette contre-offensive proprement réactionnaire, mener jusqu'à son terme le processus historique d'émancipation du pouvoir judiciaire ne l'est pas devant la loi constitue un impératif catégorique de la raison démocratique. ■

Vincent Sizaire est magistrat, maître de conférences associé à l'université Paris-Nanterre. Il est l'auteur de « Gouverner les juges. Pour un pouvoir judiciaire pleinement démocratique » (La Dispute, 2024)

Diego Naranjo et Amir Rashidi Un Internet libre est un impératif stratégique pour l'Europe

Alors que les gouvernements autoritaires pistent ou bâillonnent les internautes critiques, l'UE pourrait devenir la garante des libertés numériques, estiment deux experts d'une ONG spécialisée en la matière

Selon le Forum économique mondial qui s'est tenu en janvier à Davos (Suisse), la désinformation fait partie des plus grandes menaces à court terme pour la stabilité mondiale. Dans le rapport sur les risques mondiaux qu'il a publié, elle arrive même avant les phénomènes météorologiques extrêmes et les troubles géoéconomiques. Des théories complotistes qui paralysent les politiques climatiques aux propagandes qui exacerbent les conflits, la manipulation de l'information en ligne a de lourdes conséquences dans le monde réel. Et l'Europe, avec ses sociétés libres, est particulièrement vulnérable.

Pour contrer la désinformation, l'Europe doit créer un ambitieux fonds technologique européen qui protège les libertés en ligne, garantit l'accès à des informations fiables et lutte contre l'autoritarisme.

Dans le monde entier, les gouvernements autoritaires manipulent Internet par la censure, mais aussi en inondant l'espace numérique de propagande et de fausses informations. Par ailleurs, ils construisent des pare-feux numériques [qui permettent de bloquer l'accès à certains sites], déploient des dispositifs de surveillance de masse et nationalisent les infrastructures de l'Internet pour resserrer leur contrôle des informations et étouffer la dissidence.

En Chine, le gouvernement est pionnier dans ce domaine avec son « grand pare-feu ». En Russie, la loi sur la souveraineté numérique permet à Moscou de couper l'Internet russe de la Toile mondiale



L'EUROPE DOIT CRÉER UN AMBITIEUX FONDS TECHNOLOGIQUE QUI PROTÈGE LES LIBERTÉS ET GARANTISSE DES INFORMATIONS FIABLES

diale et d'y diffuser allégrement de fausses informations. L'Iran suit le mouvement : Téhéran bloque les VPN (réseaux privés virtuels) et isole le réseau iranien pour limiter ce que les citoyens peuvent voir en ligne.

Comblent le vide américain

Ce « nationalisme numérique » menace non seulement les dissidents, mais aussi la stabilité mondiale. Le fait est qu'aujourd'hui le World Wide Web se divise de plus en plus en suivant les lignes de fracture politique. Aussi, si les gouvernements démocratiques ne réagissent pas, ce sont les régimes autoritaires qui décideront de l'avenir d'Internet.

Pendant des années, les Etats-Unis ont été les principaux défenseurs de la liberté de l'Internet dans le monde – en finançant des applications de communication sécurisées, des services de lutte contre la censure et des formations à la

sécurité numérique. Des projets américains comme l'Open Technology Fund financent nombre de VPN et d'outils de protection de la vie privée utilisés dans les pays autoritaires. Or, aujourd'hui, l'engagement des Etats-Unis vacille.

En janvier, la nouvelle administration américaine a brutalement interrompu tous les programmes d'aide à l'étranger pour les passer au crible, gelant les fonds qui financent de nombreux projets de défense des libertés numériques à l'étranger. En février, Washington a mis fin à des milliers de programmes du département d'Etat et de l'Usaid, l'Agence américaine pour le développement international, y compris ceux qui sont en faveur des droits numériques dans des pays répressifs. Ce retrait soudain crée un vide béant. Si les Etats-Unis ne donnent plus de ressources pour promouvoir un Internet libre et ouvert, qui comblera ce vide ?

Aujourd'hui, l'Europe doit saisir cette occasion pour devenir le grand défenseur mondial de la liberté en ligne : c'est un impératif stratégique. L'Union européenne (UE) a déjà mis en place des normes mondiales (comme le RGPD, règlement général sur la protection des données), de réglementation des plateformes et de l'intelligence artificielle – notamment avec son règlement sur l'intelligence artificielle (IA) –, prouvant ainsi sa capacité à façonner l'Internet de demain. A présent, l'UE doit aller plus loin pour préserver le libre accès à l'information et lutter contre l'autoritarisme numérique.

En se dotant d'un fonds technologique européen, l'Europe pourra institutionnaliser son soutien à la liberté numérique, réduire sa dépendance vis-à-vis de Washington et défendre la liberté d'Internet selon ses propres conditions. La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a déjà fait de l'infrastructure numérique publique une priorité. Il faut à présent aller plus loin en

luttant contre la répression et la censure numérique à l'échelle mondiale.

Aujourd'hui, l'une des grandes priorités est de financer des outils de communication sécurisée et de technologies anticensure. Dans de nombreux Etats répressifs, l'accès à un VPN ou à un service de messagerie cryptée peut faire la différence : ces outils sont synonymes de liberté et de sécurité, là où, autrement, sortir du silence peut avoir de terribles conséquences. Or ces outils manquent cruellement de financements. A eux seuls, les services VPN auraient besoin chaque année de 10 à 20 millions de dollars (de 9,2 à 18,4 millions d'euros) de fonds supplémentaires, un manque de capitaux qui les rend vulnérables aux campagnes répressives des gouvernements autoritaires. Si l'Europe entend sérieusement soutenir les militants, les journalistes et les citoyens ordinaires qui vivent sous la répression numérique, il est impératif qu'elle finance ces outils essentiels.

S'émanciper de la Silicon Valley

Au-delà des technologies existantes de contournement de la censure, ce fonds technologique européen doit également investir dans les innovations locales. L'Europe doit en effet développer les technologies d'amélioration de la confidentialité (PET, de l'anglais *privacy-enhancing technologies*) et les infrastructures technologiques indépendantes sur son territoire, et ce, afin de s'émanciper des financements américains et des géants de la Silicon Valley.

Autre élément crucial : il faut donner les moyens d'agir aux sociétés civiles et aux médias indépendants. Nombreux sont les défenseurs des droits humains, journalistes d'investigation et ONG à avoir des difficultés à accéder aux outils sécurisés et aux formations sur la sécurité numérique dont ils auraient besoin pour faire leur travail sans craindre pour

leur sécurité. Il faut que le fonds technologique européen comble cette grave lacune : tous ceux qui se trouvent en première ligne du combat pour la démocratie doivent disposer des ressources nécessaires pour mener leur lutte sans redouter d'être surveillés ou censurés.

Outre un instrument de défense, ce fonds doit constituer un outil de diplomatie européenne. Tout comme l'UEpromet, depuis longtemps, la liberté de la presse et les droits humains à l'étranger, elle doit à présent faire de la liberté numérique une de ses priorités de politique étrangère. En soutenant les infrastructures numériques indépendantes dans des régions vulnérables à l'influence des Etats autoritaires – telles que les Etats voisins de la Russie, le Moyen-Orient et certaines zones d'Afrique –, elle contribuera à endiguer la prolifération des technologies de censure et de surveillance.

Enfin, l'Europe doit ouvrir la marche de l'élaboration de normes numériques mondiales. S'il est primordial qu'elle se batte aujourd'hui pour un Internet libre, c'est aussi pour pouvoir définir les règles de l'Internet de demain. Cela fait déjà dix ans que l'UE s'engage sur le front des réglementations numériques. Aujourd'hui, elle doit s'assurer que l'accès à des technologies ouvertes qui protègent la vie privée, la sécurité et l'accès libre à l'information constitue un droit fondamental, et non un privilège à la merci des régimes autoritaires. ■

Traduit de l'anglais par Valentine Morizot

Diego Naranjo, juriste, est le représentant de l'ONG Mian en Europe
Amir Rashidi est directeur de la sécurité Internet et des droits numériques au sein de Mian

David Amiel et Shahin Vallée L'Europe doit déployer un arsenal de défense économique

Face à Trump, les Européens doivent se préparer à la possibilité d'une guerre économique durable, notamment en posant les bases d'un « protectionnisme de dissuasion », estiment le député et l'économiste

Les premiers coups de canon d'une guerre économique transatlantique ont retenti avec l'augmentation par les Etats-Unis des droits de douane sur l'acier et l'aluminium [décrétée le 10 février] et les [menaces, le 13 mars, de hausse de ces taxes sur les] alcools européens. Mercredi 2 avril marquera une nouvelle étape décisive de ce conflit, puisque Donald Trump devrait alors annoncer de nouveaux droits de douane généralisés dits « réciproques ».

Si le droit commercial nous autorise à riposter avec vigueur en imposant des taxes équivalentes, une réponse qui resterait, comme cela a été jusqu'ici le cas, strictement commerciale serait dramatiquement insuffisante. L'Europe ne peut plus se contenter de réagir au jour le jour et se bercer des mêmes illusions sur les questions économiques qu'elle ne le faisait il y a deux mois sur les questions militaires,

en parlant que Donald Trump parle plus fort qu'il n'agit.

Les Européens espéraient que la chute de la Bourse américaine suffirait à discipliner la Maison Blanche, ou qu'une négociation bilatérale, comme celle menée par l'ex-président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker, lors du premier mandat de Donald Trump, permettrait d'éviter le pire. C'est refuser de voir que l'administration américaine est désormais pénétrée d'un programme bien plus révisionniste qu'il y a huit ans, visant, au-delà de la stricte question commerciale, à la révision de l'architecture monétaire et financière mondiale, à la suppression des régulations et des règles fiscales touchant les géants du numérique, et suggérant même de contraindre ses propres alliés à acheter des titres de sa dette à taux faibles.

Face à ces menaces, il est urgent de déployer un arsenal de défense

crédible, un « protectionnisme de dissuasion », capable de déclencher, si nécessaire, des « frappes économiques dans la profondeur » contre les intérêts américains. Jusqu'ici, l'Europe se cantonne à des ripostes symétriques : « Vous taxez mes exportations de biens, je taxe les vôtres. » Cette approche ne tardera pas à devenir une impasse, ne serait-ce que parce que nous importons bien moins de biens des Etats-Unis que l'inverse. Il faut donc se préparer à une extension du domaine de la lutte sur un terrain qui nous est plus favorable en activant immédiatement le mécanisme antioercition, créé en 2023.

Celui-ci permettrait notamment de limiter drastiquement l'accès des fonds américains à l'épargne européenne, rendant bien plus difficile le financement des déficits abyssaux des Etats-Unis, et donc la mise en œuvre du programme

économique de Donald Trump. La mobilité des flux de capitaux est devenue le tabou suprême, et sa remise en cause serait une arme redoutable.

L'Europe peut aussi entraver l'opération de banques américaines sur son sol en restreignant leurs licences, comme elle peut restreindre drastiquement celles des grandes entreprises du numérique en utilisant de manière beaucoup plus agressive les possibilités offertes par les directives qui encadrent l'accès au marché européen du numérique. La politique de concurrence ou des droits de douane sur les services numériques peuvent être utilisés politiquement pour frapper cette fois au cœur les nouveaux oligarques de la tech qui veulent régner à Washington et assujettir notre continent.

« Bâtir des alliances à revers »

Au-delà de ces armes de dissuasion massive, nous pouvons d'ores et déjà avancer nos pions. Le Canada et le Mexique viennent de montrer que, dans un bras de fer, les Etats-Unis peuvent être contraints à reculer et que la fébrilité des marchés financiers peut se retourner contre eux. Exploitions bien plus vite les erreurs majeures de Donald Trump.

Tout comme l'offensive menée contre le monde universitaire aux Etats-Unis nous incite à organiser un *brain drain* (une fuite des cerveaux) vers l'Europe – que ce soit par des visas spécifiques, des créations de postes accélérées ou des crédits d'impôt sur le revenu ciblé –, de même, la rupture du dialogue entre les Etats-Unis



L'EUROPE PEUT ENTRAVER L'OPÉRATION DES BANQUES AMÉRICAINES SUR SON SOL EN RESTREIGNANT LEURS LICENCES

et de nombreux pays émergents, dont le gel de l'Agence américaine pour le développement international est un symbole, constitue une opportunité pour l'Europe de « bâtir des alliances à revers ».

En investissant, notamment en Afrique, dans les infrastructures, en augmentant notre aide publique au développement et en avançant avec les grandes économies émergentes vers une réforme ambitieuse du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, nous pourrions obtenir des avancées cruciales pour nous : sécurisation d'approvisionnement de matières premières critiques, coopération en matière de sécurité, transition énergétique. Si l'Europe ne prend pas l'initiative, la Chine le fera, sans nous...

Enfin, pour tenir un conflit économique de haute intensité dans la durée, l'Europe devra, bien sûr, corriger ses propres vulnérabilités. Les réformes dites « structu-

relles » sont indispensables, mais ce sont des « sucres lents » qui livreront leurs résultats à moyen terme, alors que la menace qui pèse sur nous est immédiate. Sans choc d'investissement à une échelle pertinente, sans emprunt européen, non seulement pour la défense, mais aussi pour l'innovation – à la manière de ce qui a été lancé lors de la pandémie de Covid-19 et de ce qui se dessine aujourd'hui en Allemagne –, l'Europe risque de décrocher définitivement.

Ceux qui prétendent que le durcissement sur le plan stratégique obligerait à un apaisement sur le plan économique se trompent, en mésestimant la volonté de Donald Trump de mêler les enjeux pour chercher à imposer ses conditions. Quelles que soient les annonces qui seront faites par les Américains, on peut d'ores et déjà parier qu'ils chercheront à mêler les questions ukrainienne et commerciale pour mieux nous affaiblir et nous diviser. Etre faible sur un volet, c'est se condamner à céder sur l'autre. L'Europe est en train d'ouvrir les yeux sur le plan stratégique, elle ne doit pas les fermer sur le plan économique. ■

David Amiel est économiste et député (Renaissance) de Paris; Shahin Vallée est économiste et directeur du programme géo-économique du Conseil allemand des relations étrangères à Berlin

L'UE au défi de promouvoir une industrie européenne de défense

ANALYSE

La somme a fait tourner toutes les têtes. D'ici à 2030, l'Union européenne (UE) est prête à investir 800 milliards d'euros pour accélérer son rééquipement militaire. Le 4 mars, Ursula von der Leyen, la présidente de la Commission européenne, a annoncé ce méga plan intitulé « Réarmer l'Europe ». Depuis 2021, les Etats européens ont déjà augmenté de 30 % leurs dépenses militaires, pour y consacrer collectivement quelque 326 milliards d'euros en 2024.

Désormais, il faut aller plus loin, alors que l'administration américaine de Donald Trump, qui assure à travers l'OTAN le parapluie nucléaire de l'Europe, tourne le dos au Vieux Continent. Selon certains services de renseignement du continent, l'Europe dispose de trois à cinq ans pour reconstruire, après trente ans de « dividendes de la paix », une défense européenne opérationnelle, afin de faire face en priorité à la menace russe, mais aussi à toute autre menace dans un monde de plus en plus incertain.

Alors que l'UE n'a pas de compétences propres en matière militaire, ce sujet étant du ressort des Etats jaloux de leur souveraineté, elle dispose d'instances et d'instruments, essentiellement économiques et industriels, complémentaires de l'OTAN, l'alliance qui coordonne la défense collective européenne. Pour financer leur défense, la Commission européenne propose d'autoriser les Etats

membres à déroger aux contraintes budgétaires fixées par le pacte de stabilité et de croissance – les fameux critères de Maastricht. Si les Vingt-Sept appliquaient cette dérogation, 650 milliards d'euros pourraient être mobilisés pour la défense d'ici à 2030, selon Bruxelles. L'exécutif communautaire a aussi mis en place SAFE, un fonds de 150 milliards d'euros, qui offrira aux Etats des prêts bonifiés, à condition qu'ils s'associent avec un second Etat pour acheter des équipements fabriqués en Europe.

Privilégier l'achat groupé

Selon la Commission, « l'achat groupé garantira l'interopérabilité pour les forces armées des Etats membres et la prévisibilité pour l'industrie européenne de la défense, réduira les coûts et créera l'échelle nécessaire pour renforcer la base industrielle européenne de la défense ». Cette préférence européenne traduit l'idée d'« autonomie stratégique » européenne que défend Emmanuel Macron depuis le début de la décennie. « Si les Etats s'approprient ces prêts, des dizaines de milliards d'euros vont être investis en Europe, cela va être une puissante accélération pour l'industrie de la défense », estime un diplomate à Bruxelles.

Pourtant, rappelle Camille Grand, ancien secrétaire général adjoint de l'OTAN, « il ne s'agit en aucun cas d'argent frais mais d'un assouplissement des règles budgétaires de l'UE ». D'ores et déjà, plusieurs pays ont marqué leur distance, notamment les plus endettés, comme l'Italie, l'Espagne et la France.

Ils préféreraient d'autres moyens, notamment des subventions, pour cofinancer leurs investissements, y compris par l'intermédiaire d'un emprunt qui ne fait aujourd'hui pas l'unanimité.

En outre, certains doutent de l'efficacité du fonds SAFE, car tout dépendra du bon vouloir des Etats. Quand les budgets militaires augmentent, la tendance naturelle n'est pas aux achats communs. « La balle est plus que jamais dans le camp de chaque Etat membre », rappelle le chercheur Samuel B. H. Faure, de Science Po Saint-Germain-en-Laye (Yvelines). Il y a un véritable risque d'accélération de la fragmentation du marché européen de la défense s'ils ne font pas un sacré effort de coordination.

Pour contrer ces effets, le chercheur Pierre Haroche, de l'Université catholique de Lille, appelle à lancer des « obligations de défense » afin de créer un véritable budget commun. En 2024, Bruxelles a déjà démontré que les achats communs européens peuvent fonctionner. La Commission avait subventionné, à hauteur de 310 millions d'euros, des commandes d'un montant global de 11 milliards d'euros de missiles et de munitions aux industriels européens, passées par plusieurs coalitions d'Etats. Or le nouveau plan « Réarmer l'Europe » ne propose pas ce type d'incitations financières, alors qu'un autre programme toujours en discussion, appelé « EDIP », qui prévoit d'aider les achats communs, est doté de seulement 1,5 milliard d'euros. Par ailleurs, si les Etats sont favora-

bles à des commandes groupées, ils estiment que le rôle de centrale d'achat ne peut être tenu par la Commission.

Si les pays membres tiennent leur engagement d'investir bien d'avantage, comme ils le clament, vont-ils véritablement jouer le jeu de l'industrie européenne ? Les grands groupes européens, français compris, bénéficieront de nouvelles commandes, mais ne capteront pas l'ensemble des contrats. En dépit de la politique de Donald Trump, de nombreux pays entendent continuer de s'équiper auprès de l'industrie américaine, mais aussi britannique, sud-coréenne ou turque. Et ce, malgré les restrictions d'usage mises en place par les Américains notamment. Plus de 80 % des équipements militaires achetés par les Européens ces dernières années proviennent de pays en dehors de l'UE, et environ 60 % des Etats-Unis.

Se passer des Américains reste politiquement sensible pour les plus atlantistes. Et pourquoi les pays disposant d'une modeste industrie de défense – la majorité des Vingt-Sept – voudraient-ils se fermer des options en n'achetant qu'européen ? Enfin, les entreprises américaines et britanniques sont bien implantées sur le continent. Elles produisent des équipements sous licence et sont très intégrées dans les chaînes d'approvisionnement de nombre de poids lourds européens du secteur, à l'exception des grands acteurs français. Cela n'encourage pas nos voisins à favoriser le seul « made in Europe ». ■

PHILIPPE JACQUÉ (BRUXELLES, BUREAU EUROPÉEN)

APRÈS TRENTE ANS DE « DIVIDENDES DE LA PAIX », L'EUROPE DISPOSERAIT DE TROIS À CINQ ANS POUR RECONSTRUIRE UNE DÉFENSE OPÉRATIONNELLE

CHRONIQUE | PAR JULIEN BOUISSOU Donald Trump veut taxer les navires chinois

Il en va des taxes comme des balles perdues, elles ratent parfois leurs cibles. En l'occurrence, parmi le déluge de taxes annoncées par Donald Trump, celle qui consiste à faire payer à un armateur possédant des navires construits en Chine ou battant pavillon chinois une amende de plusieurs millions de dollars à chaque escale dans un port américain pourrait sérieusement nuire à l'économie des Etats-Unis. Conçue pour relancer les chantiers navals du pays, elle donne des frayeurs aux armateurs du monde entier, qui devraient déboursier à l'Etat fédéral jusqu'à 52 milliards de dollars (48,05 milliards d'euros) par an, selon les estimations du courtier maritime Clarksons.

De fait, les Etats-Unis ne se situent qu'au 19^e rang mondial de l'industrie de la construction navale, loin derrière la Chine, qui détient la moitié du marché. Cette domination confère à la puissance asiatique un « pouvoir de contrôle sur l'approvisionnement mondial, les prix et l'accès », a déclaré, le 21 février, le bureau du représentant américain au commerce, Jamieson Greer, au terme d'une enquête lancée sous l'administration Biden, à la demande de cinq syndicats. Avec ce projet d'amende, l'agenda protectionniste de Donald Trump atteint son paroxysme puisque ce ne sont pas seulement les marchandises étrangères qui sont taxées, mais même les navires qui les transportent.

Premier inconvénient, elle pourrait créer un chaos logistique. Les navires cesseraient de desservir les petits ports, pour éviter ce surcoût, et s'arrangeraient pour décharger toutes leurs marchandises au même endroit. Congestion portuaire garantie. Mais pour l'administration américaine, cet argument risque d'avoir peu de poids.

Ensuite, cette taxe est pire qu'un droit de douane, puisqu'elle n'est pas calculée sur un pourcentage et donc ne fait pas de différence entre une berline de luxe et une banane. Jared Gale, responsable de la Dole Food

Company, une entreprise fruitière, a d'ailleurs expliqué devant le bureau du représentant du commerce qu'elle ferait flamber le prix de la banane. Contrairement aux droits de douane voulus par Donald Trump sur l'acier, l'aluminium ou l'automobile, qui incitent les entreprises américaines à produire sur le sol américain, les Etats-Unis peuvent difficilement se mettre à cultiver des bananes, sauf à relocaliser chez eux le climat tropical.

Commerce pénalisé

Les exportations, autant que les importations, seront pénalisées. Dans les ports américains, les navires ne font pas que décharger des marchandises, ils embarquent celles qui sont « made in USA ». Au nom de l'American Soybean Association [producteurs américains de soja], Mike Koehne a expliqué que les agriculteurs devraient augmenter leurs prix – et perdre des clients à l'étranger – car ils devraient non seulement répercuter la hausse du coût des engrais et des semences importés, mais aussi payer une taxe pour tout leur soja destiné à l'exportation, au moment de leur chargement sur les navires.

Cette taxe va-t-elle faire reculer la part de la Chine dans l'industrie de la construction navale ? Rien n'est moins sûr. D'après les courtiers maritimes auditionnés par le bureau du représentant du commerce, les carnets de commandes sont déjà pleins au Japon et en Corée du Sud, et il va falloir attendre des années avant que des chantiers navals aux Etats-Unis puissent répondre à la demande. Cette mesure pourrait donc retarder l'achat de nouveaux navires, et accélérer le vieillissement des flottes, en plein renouvellement. Avec le risque, dans un secteur en surcapacité, que les tarifs de transport augmentent.

Même si Donald Trump renonce à ce projet, il en aura au moins tiré un bénéfice. Lors d'une rencontre, le 6 mars, dans le bureau Ovale de la Maison Blanche, Rodolphe Saadé a « promis » à « monsieur le président » qu'il « pouvait compter sur lui » pour augmenter sa flotte américaine. Devant une carte des Etats-Unis, où figurait en majesté le « golfe d'Amérique », nouveau nom donné au golfe du Mexique, le patron de CMA-CGM a annoncé investir 20 milliards de dollars aux Etats-Unis et créer 10000 emplois, au plus grand bonheur des communicants de la Maison Blanche. ■

CETTE TAXE EST PIRE QU'UN DROIT DE DOUANE, CAR ELLE NE FAIT PAS DE DIFFÉRENCE ENTRE UNE BERLINE DE LUXE ET UNE BANANE

LE NUMÉRO D'ÉQUILIBRISTE D'ANNE HIDALGO



RÉSISTER. LE PARI DE L'ESPOIR
d'Anne Hidalgo,
Editions de l'Observatoire,
272 pages, 22 euros

LIVRE

Le septième livre d'Anne Hidalgo, *Résister. Le pari de l'espoir*, paru le 12 mars aux Editions de l'Observatoire (272 pages, 22 euros), n'est pas un livre programmatique, puisqu'elle n'est pas candidate à sa succession. C'est un « récit personnel », qui « a pour objectif de partager des réflexions et des expériences, d'ouvrir des espaces de liberté pour penser l'avenir et agir dans le présent », précise la maire socialiste de Paris. L'élu revient notamment sur sa candidature à la présidentielle de 2022, où, avec 1,7 %, elle obtint le score le plus bas de l'histoire du Parti socialiste (PS), sans pour autant se livrer à une autocritique sur les raisons de cet échec.

« Le résultat n'a certes pas été à la hauteur. Il fut violent », reconnaît-elle, mais elle retient surtout qu'elle a « pris le risque d'être candidate », même « si [elle savait] cette bataille perdue d'avance ». « Je n'ai pas voulu abandonner la belle idée de porter le flambeau de la social-démocratie à l'élection

présidentielle de 2022 », écrit l'ex-candidate, qui a ensuite estimé, lors d'échanges avec des journalistes, qu'elle avait « sauvé » le PS en portant les couleurs du parti à cette élection.

Autre épisode douloureux réexaminé sans guère plus d'introspection : la démission de son premier adjoint, Bruno Julliard, parti avec fracas en 2018 pour « de vifs désaccords d'orientation et de méthodes de gouvernance », comme il l'avait expliqué à l'époque dans un entretien au *Monde*. « La critique des femmes au pouvoir passe toujours par la critique de la méthode », balaie-t-elle dans une lecture genrée des faits qu'elle affectionne, reléguant sa démission à une « tentative de révolution de palais menée par des "pieds nickelés" ».

Un exemple discutable

« On ne pardonne rien aux femmes, encore moins lorsqu'elles sont de gauche, écologistes, féministes et issues de l'immigration », regrette à juste titre Anne Hidalgo, en s'appuyant sur un exemple cependant discutable

pour dénoncer l'« invisibilisation » des femmes. Après les Jeux olympiques de 2024, écrit-elle, « [son] parti, dont [elle avait] porté les couleurs en 2022, a publié un communiqué de presse pour féliciter les organisateurs des Jeux. Tous les protagonistes y sont cités, sauf une : la maire de Paris, ville hôte des Jeux. Elle n'existait pas. » Pourtant, dans un communiqué publié le 13 août, le PS avait bien salué l'« incroyable réussite » de ces Jeux, « portés avec ambition par la maire de Paris, Anne Hidalgo ».

Enfin, la maire insiste sur l'importance de la démocratie, « au cœur de [son] engagement », et le mot n'apparaît pas moins de 155 fois dans les quelque 270 pages du livre. Drôle de numéro d'équilibriste, quand, dans le même temps, Anne Hidalgo expliquait sur plusieurs plateaux de télé et de radio qu'elle pourrait ne pas soutenir le vainqueur de la primaire socialiste pour les municipales 2026 si son candidat préféré, le sénateur Rémi Féraud, n'était pas choisi par les militants. ■

HÉLÈNE BEKMEZIAN

Géo politique | PAR SELÇUK



FRANCE | CHRONIQUE
PAR FRANÇOISE FRESSOZ

La brouille entre juges et politiques

Hasard du calendrier, deux personnalités politiques, Nicolas Sarkozy et Marine Le Pen, alimentent en même temps la chronique judiciaire et politique. Le premier, qui en est à son cinquième procès et porte le bracelet électronique à la suite de sa condamnation à trois ans de prison, dont un an ferme, pour corruption et trafic d'influence dans l'affaire des écoutes, est jugé pour les soupçons de financement libyen qui pèsent sur sa campagne présidentielle de 2007. Le procès dans lequel il comparait n'est pas terminé.

Cependant, la tonalité des réquisitions prononcées fin mars, dépeignant l'ancien chef de l'Etat en « commanditaire » d'un pacte de corruption noué avec l'ancien dictateur libyen Mouammar Kadhafi, autant que la lourdeur des peines requises donnent la mesure des enjeux : sept ans de prison ferme, 300 000 euros d'amendes, cinq ans d'inéligibilité.

La seconde personnalité, M^{me} Le Pen, a appris, lundi 31 mars, sa condamnation en première instance à quatre ans de prison dont deux ferme et cinq ans d'inéligibilité avec application immédiate dans le cadre du procès des assistants parlementaires européens employés par le Front national (devenu Rassemblement national). Reconnue coupable d'avoir joué un rôle central dans le détournement de l'argent versé par l'Union européenne pour financer les activités du parti d'extrême droite pour un préjudice évalué, selon le Parlement européen, à 7 millions d'euros durant la période 2004-2016, elle voit sa candidature à l'élection présidentielle de 2027 fortement compromise.

Rien ne relie les deux affaires entre elles. Ni leur nature, ni leur temporalité, ni leurs enjeux politiques : M. Sarkozy est entré dans le crépuscule de son cheminement, M^{me} Le Pen joue son avenir présidentiel. Elles ont cependant été sujettes l'une et l'autre à une forte contestation médiatique et politique, alors même que la durée des enquêtes, près de dix ans dans les deux cas, témoignait du fait que les magistrats ne s'étaient pas lancés à la légère.

Sans attendre le jugement concernant M. Sarkozy, des commentateurs de droite et d'extrême droite relayant la défense de l'ancien président ont contesté « l'outrance » des réquisitions prononcées à son égard. La tribune signée dans *Le Journal du dimanche* du 30 mars par Hervé Lehman, un ancien juge d'instruction devenu avocat, est un condensé de tous les arguments entendus ou lus ces derniers jours sur les différents médias du groupe Boloré et au-delà pour tenter d'atténuer l'impact de douze semaines d'audience éprouvantes pour l'ancien chef de l'Etat : les juges ne sont pas impartiaux, le Parquet national financier (PNF) est une création de François Hollande, *Mediapart* et l'association de lutte contre la corruption Anticor sont ses « supplétifs ».

Autant d'éléments destinés à instiller le doute sur l'indépendance du tribunal alors que l'accusation apparaît, aux yeux du public, à la fois charpentée et fragile. Si des circuits de financement en provenance de la Libye impliquant plusieurs proches de M. Sarkozy

LES AFFAIRES SARKOZY ET LE PEN SONT SUJETTES À UNE FORTE CONTESTATION MÉDIATIQUE ET POLITIQUE

ont été mis au jour, l'argent liquide reste, par nature, intracable dans sa campagne de 2007.

Dans le cas du procès de M^{me} Le Pen, la contestation n'a pas porté sur la réalité accablante des faits reprochés. Elle s'est concentrée sur le pouvoir exorbitant que s'octroierait le tribunal et la faute démocratique qu'il commettrait s'il condamnait à une inéligibilité d'application immédiate la candidate du RN ayant recueilli 13,2 millions de voix au second tour de l'élection présidentielle de 2022. « La volonté du parquet est de priver les Français de la capacité de voter pour ceux qu'ils souhaitent », avait réagi l'intéressée à l'issue des réquisitions. « Leur seul objectif, c'est de m'empêcher d'être la candidate de mon camp à la présidentielle. Il faut être sourd et aveugle pour ne pas le voir, avait-elle martelé avant de lancer, quelques heures avant le délibéré : Je ne crois pas qu'ils iront jusque-là. »

La gauche apparaît démunie

Dans ce cadre, toute une campagne politique et médiatique s'est déployée dans la presse de droite et d'extrême droite, mobilisant sondeurs et juristes. L'objectif était de mettre en évidence la dynamique électorale dont bénéficie la prétendante. Et aussi d'accréditer l'idée que, dans la foulée d'une décision du Conseil constitutionnel du 28 mars sur une question prioritaire de constitutionnalité concernant un élu mahorais, il revenait au tribunal de veiller à ce que sa décision ne porte pas atteinte à la liberté des électeurs.

La contestation de la justice a pris en France une tournure aussi marquée depuis les années Sarkozy. Avocat de formation, bon plaideur, fin connaisseur des arcanes judiciaires, l'ancien président de la République a été l'homme politique qui a le plus mêlé combat politique et mise en cause des juges. Ses relations plus que difficiles avec les magistrats, qu'il avait comparés à des « petits pois » dénués de « saveur » lorsqu'il était à l'Élysée, ont accrédité l'idée qu'il ne les aimait pas et que c'était réciproque. Le ver était dans le fruit. François Fillon est, lui, persuadé d'avoir perdu la présidentielle de 2017 à cause de l'empressement du PNF à ouvrir une enquête sur l'affaire des emplois fictifs de son épouse, Penelope Fillon. En réalité, sa cote de popularité, en forte baisse depuis sa désignation à la primaire de la droite, ne lui laissait aucun espoir.

Face à cette offensive, la gauche apparaît démunie. Ayant pour sage principe de ne pas commenter les décisions de justice, elle a laissé prospérer une campagne frelatée car les textes appliqués par les juges sont ceux-là mêmes que la représentation nationale a votés, souvent sous le coup d'affaires ayant scandalisé l'opinion et sapé la confiance dans les dirigeants politiques. La droite et l'extrême droite, qui n'a cessé de dénoncer la lenteur des décisions de justice ou l'impunité dont bénéficierait tel délinquant, sont particulièrement mal placées pour se plaindre de la sévérité des juges lorsque celle-ci s'applique à l'un de leurs affidés. Si des dispositions méritent d'être corrigées, aux politiques d'agir, mais dans la cohérence et la bonne foi. ■

CONDAMNATION DE MARINE LE PEN : DE L'APPLICATION DES LOIS VOTÉES

ÉDITORIAL III

La condamnation en première instance de Marine Le Pen, lundi 31 mars, dans l'affaire des assistants parlementaires du Rassemblement national est un coup de tonnerre dans la vie politique française. Trois fois candidate à l'élection présidentielle, la cheffe de file de l'extrême droite n'est plus assurée de pouvoir se représenter en 2027. Reconnue coupable d'avoir joué un rôle central dans le détournement des fonds versés par l'Union européenne au profit de son parti entre 2004 et 2016, elle a été condamnée à une peine de prison de quatre ans (dont deux avec sursis et deux sous bracelet électronique), assortie de cinq ans d'inéligibilité d'application immédiate.

Ce n'est pas la première fois qu'une personnalité de premier plan voit sa trajectoire politique percutée par une décision de justice. Alain Juppé, en 2004, dans l'affaire des emplois fictifs de la Mairie de

Paris, François Fillon, en 2017, dans celle de l'emploi fictif de son épouse, Penelope, pour laquelle le Parquet national financier avait simplement ouvert une enquête, ont connu la même mésaventure sans jamais réellement s'en remettre. A chaque épisode, la justice a été accusée d'en faire trop. Cette fois, le tir, nourri par l'extrême droite et une partie de la droite, a été particulièrement intense. Relayé à l'étranger par le Kremlin, le premier ministre hongrois, Viktor Orban, et le président Donald Trump, il fait fi de l'importance du préjudice, évalué à plus de 4 millions d'euros. Lundi soir, sur TF1, Marine Le Pen, qui avait quitté le tribunal sans attendre le prononcé de la sentence, a mis en cause une « décision politique » visant à l'« empêcher d'être présidente de la République ». « L'Etat de droit a été totalement violé », s'est-elle indignée. L'appel qu'elle a formé contredit cependant la violence de son discours : une voie de recours existe d'ici à l'élection présidentielle, qu'elle a décidé d'emprunter. Et, si la condamnation n'est pas infléchie, les électeurs du RN ne seront pas pour autant orphelins : Jordan Bardella jouit d'une popularité pratiquement équivalente à celle de Marine Le Pen.

Le cœur de la polémique porte sur l'inéligibilité qui priverait l'électeur de sa liberté de vote. Les juges, pourtant, appliquent les lois votées. Autrefois peu fréquente, cette peine s'est banalisée depuis l'adoption de la

loi Sapin 2 en 2016, qui en a fait la règle en matière d'incrimination pour détournement de fonds publics. Ce texte, élaboré au lendemain de l'affaire Cahuzac, a été voté à une très large majorité des élus, qui le réclamaient pour assainir la démocratie.

L'application de l'inéligibilité de façon immédiate, indépendamment d'une procédure d'appel, est plus exceptionnelle. La loi est récente, la jurisprudence fragile. Cette question pourrait être de nouveau portée devant le Conseil constitutionnel. La mesure a néanmoins déjà été appliquée à des élus condamnés pour détournements de fonds publics, comme l'ancien sénateur et président de la Polynésie française Gaston Flosse, ou l'ancien maire de Toulon, Hubert Falco.

Le jugement qui vient d'être prononcé ne peut s'extraire d'un contexte général de durcissement des peines, sous la pression d'une demande politique de plus en plus insistante. Les élus d'extrême droite et de droite, qui ont fait de la sécurité leur cheval de bataille, sont les premiers à réclamer des sanctions plus lourdes et des exécutions de peine plus rapides. Ceux-là mêmes qui prônent l'impunité zéro à l'égard des délinquants s'insurgent lorsque l'un des leurs est concerné, comme si les politiques avaient vocation à rester au-dessus des lois. Or, l'Etat de droit consiste d'abord dans l'application de la loi, y compris lorsqu'elle concerne les politiques. ■

Le Monde | Ateliers

Histoire de l'Art

COMMENT REGARDER UN TABLEAU

Françoise Barbe-Gall

Historienne d'art et conférencière dans les musées nationaux

COURS DU SOIR

Les Modernes et les Anciens

En toute œuvre moderne, une mémoire de la peinture continue de vivre : passé et présent dialoguent pour donner naissance à de nouvelles images. Sous l'apparence d'un tableau que nous peinons à comprendre, nous pouvons en réalité reconnaître une complicité esthétique et déchiffrer autant de réponses, de prolongements ou de contradictions...

À partir du 29 avril, participez à un cycle de 5 séances de 2 heures. Dans nos locaux ou à distance, suivez notre cours et posez vos questions à **Françoise Barbe-Gall**.



ATELIERS.LEMONDE.FR

FACE À CETTE OFFENSIVE, LA GAUCHE APPARAÎT DÉMUNIE

Les secrets de l'adaptation de la faune et de la flore aux déserts



Un moloch, ou « diable cornu », petit lézard hérissé de piquants, dans le parc d'Uluru-Kata Tjuta, en Australie, en octobre 2009.

SILVAIN CORDIER / BIOSPHOTO

Pour survivre en zone aride, animaux et végétaux ont développé des stratégies adaptatives efficaces mais improbables, d'où une panoplie de formes et de fonctionnements étranges

NATHANIEL HERZBERG ET FLORENCE ROSIER

Dunes à perte de vue, paysages lunaires, canyons torrides, steppes battues par les vents... « *Un total dépouillement, une farouche austérité (...), une brutalité sans ménagement* », résumait Théodore Monod en décrivant une de ces immensités arides, le massif du Hoggar, au Sahara, dans ses carnets rassemblés par son fils (*Déserts*, 1999).

Ces horizons désertiques, en réalité, ne sont pas si désertés. Toute une vie cachée, opiniâtre, inventive endure la rigueur de ces climats. Bêtes de tout poil et de toutes tailles, plantes de toutes formes et de toutes couleurs : la vie, quoique éparse, est ici d'une fabuleuse diversité.

Par quel prodige cette faune et cette flore parviennent-elles à survivre aux sécheresses et aux chaleurs extrêmes, à la rareté des ressources

alimentaires? « *J'ai eu de la chance de rencontrer le désert, ce filtre, ce révélateur* », confiait encore Théodore Monod (*Pèlerin du désert*, 1999). Un filtre, car la sélection naturelle a œuvré ici avec une brûlante âpreté. Et un révélateur, car ceux qui en ont réchappé n'ont dû leur salut qu'à ce maître mot : l'adaptation. Ou plutôt au festival d'adaptations développées au cours de l'évolution.

A partir du 1^{er} avril, vous pourrez découvrir ces adaptations au Jardin des plantes, à Paris, au fil de l'exposition « Déserts. Vivre en milieu extrême », du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN). Un parcours palpitant à travers le Sahara et l'Atacama, les steppes de Mongolie et la Vallée de la Mort, les grands déserts de l'Australie et de l'Antarctique...

Ce sont les zones arides, qui représentent 45 % de la surface terrestre, qui nous intéressent ici. Les animaux et les végétaux qui les peuplent « *ont souvent des allures un peu bizarres* »,

reconnait volontiers Nicolas Gross, chercheur en écologie à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) de Clermont-Ferrand. C'est que, face aux rudes contraintes de leurs habitats, « *ils ont développé des stratégies d'adaptation un peu étranges* », ajoute-t-il.

Démonstration avec ce premier impératif de survie : gérer la ressource en eau. Faune et flore ont ici développé quatre stratégies : la chercher là où elle se trouve ; l'économiser ; constituer des réserves internes ; ou fuir la sécheresse.

Direction le Jardin des plantes. Rien de tel, pour avoir un aperçu des adaptations des plantes, qu'une petite visite à la serre des déserts et des zones arides. Notre guide sera Denis Larpin, responsable scientifique des collections végétales tropicales du MNHN. En ce radieux matin de mars, le sens du mot « aride » se fait ici très vite sentir.

→ LIRE LA SUITE PAGES 4-5

Inventer en langue des signes les mots de la science

Etudiants, doctorants ou chercheurs sourds sont tous confrontés à un parcours du combattant, faute de pouvoir signer le vocabulaire technique

PAGE 2



Mieux identifier les symptômes annonciateurs de la mort subite

Des outils d'intelligence artificielle permettent d'améliorer la prévention grâce à l'analyse des électrocardiogrammes

PAGE 3



Portrait Céline Greco, la santé des enfants placés pour objectif

La médecin, chercheuse à l'hôpital Necker, se bat pour une meilleure surveillance médicale des mineurs suivis par l'ASE

PAGE 8

Le combat des sourds pour accéder à la recherche en science

HANDICAP - L'association STIM Sourd lutte pour le développement de la culture scientifique en langue des signes française. Reportage

Ce sont des poètes à leur façon. Le soir, une fois par mois, ils se réunissent et échangent dans le silence, à l'aide de leurs mains. Leur objectif : inventer des mots scientifiques qui n'existent pas encore en langue des signes.

Il est 21 heures, et ils sont cinq à être connectés sur l'application de visioconférence Zoom : enseignants, interprète, médiateur scientifique et ingénieur, certains sourds, d'autres entendants. Tous font partie de l'association STIM Sourd, qui lutte pour le développement de la culture scientifique en langue des signes française.

Au programme de ce soir de mars : « osmose », « hypotonie » et « hypertonie ». Mais c'est d'abord « anévrisme » qui occupe les bénévoles une trentaine de minutes. Comment représenter cette dilatation locale d'une veine ou d'une artère ?

Les mains s'animent pour proposer des idées. Un poing fermé ? « Ça risque d'être confondu avec une boule de sang », craint Cindy Thareau, enseignante. « Ou avec une tumeur », si les doigts sont davantage écartés, relève Martin Dutrait, médiateur scientifique. Alors une déviation de la circulation sanguine esquissée par la main ? « Ça n'est pas vraiment le sang qui dévie mais plutôt la veine qui est dilatée et donc plus large », oppose Anthony Valla, ingénieur-chercheur.

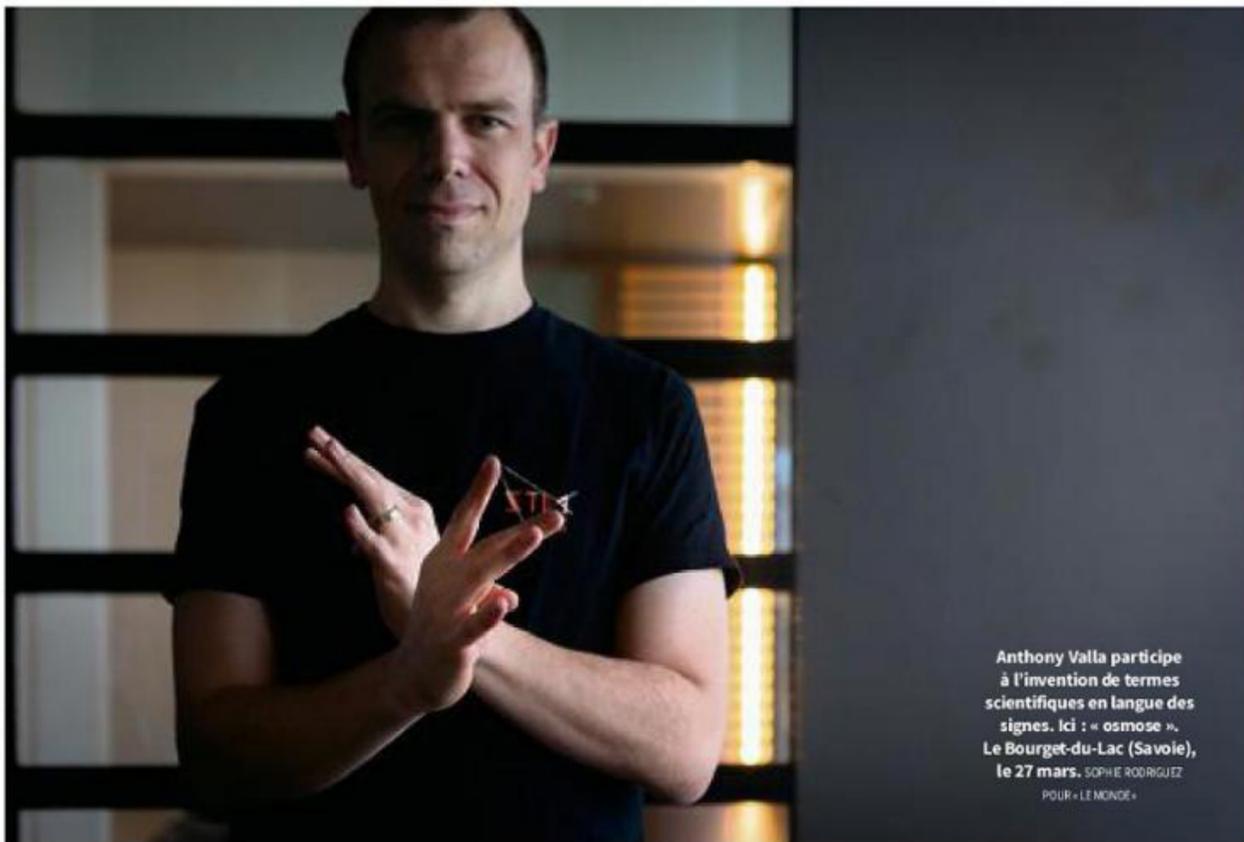
Au bout d'une demi-heure, l'équipe finit par se mettre d'accord. Pour éviter la confusion avec une tumeur, on commencera par du contexte, en mimant le vaisseau sanguin avec les deux mains. Puis l'une des deux se libérera pour former le renflement, sans fermer le poing. Les doigts tendus symboliseront la rupture d'anévrisme.

Prochaine étape : se retrouver en présentiel pour filmer le signe, puis poster la vidéo sur le site Internet et la chaîne YouTube de l'association. Plus d'un millier de signes sont disponibles en ligne à l'heure actuelle.

Pour Aurélie Le Picard, interprète à l'université de Nantes, ce travail est crucial : « S'il n'y a pas de vocabulaire scientifique de référence, les interprètes et les étudiants développent chacun leurs propres signes et ça ne se diffuse pas. Si les signes n'existent pas, les jeunes sourds ne peuvent pas se projeter dans des études complexes. »

Selon les données du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, seuls cinq étudiants avec des troubles auditifs poursuivaient une thèse ou une habilitation à diriger des recherches (HDR) en sciences en 2022, sur une population d'environ 40 000 doctorants dans ces domaines. Dans son recensement (non exhaustif), l'association STIM Sourd a identifié moins d'une vingtaine de sourds en France titulaires d'une thèse scientifique.

Ariane Bazureau, docteure en physique, et Juliette Lavaux, docteure en biologie, font partie des pionnières. Elles sont nées dans les années 1970, une dizaine d'années avant l'inscription, dans la loi, du droit des sourds à pouvoir choisir entre un enseignement bilingue (en français et en langue des signes) ou oral. A l'époque, les sourds sont plutôt encouragés à communiquer en oraisant et en lisant sur les lèvres.



Anthony Valla participe à l'invention de termes scientifiques en langue des signes. Ici : « osmose », Le Bourget-du-Lac (Savoie), le 27 mars. SOPHIE RODRIGUEZ POUR LE MONDE

Toutes deux témoignent d'années d'études « très difficiles », où elles sont livrées à elles-mêmes pour suivre les cours, en l'absence d'interprètes. Les aménagements se résument aux photocopies et à la mise à disposition de preneurs de notes ou de tuteurs.

« Faire semblant de pleurer »

Les deux femmes soutiennent leur thèse à l'oral, après s'être entraînées avec des orthophonistes pour améliorer leur articulation et leur gestion de la respiration. Pour les questions du jury, elles font appel à une interprète en langue des signes, pour Juliette Lavaux, et pour Ariane Bazureau, une codeuse LFPC (langue française parlée complétée, un mode de communication qui consiste à accompagner le mouvement des lèvres de codes manuels pour lever les ambiguïtés).

Depuis, de nouveaux caps ont été franchis. Entre 2012 et 2015, Roméo Hatchi, alors doctorant à l'université Paris-Dauphine, donne des travaux dirigés de mathématiques à des étudiants en troisième année de licence en langue des signes, accompagné d'une interprète. En octobre 2024, Camille Ollier, fondatrice de STIM Sourd, soutient, à La Rochelle, sa thèse en biologie marine entièrement dans cette langue. La jeune femme a, dans ce but, développé des signes avec des

linguistes et des scientifiques, notamment pour nommer les différentes espèces de dauphins.

Malgré cette belle réussite, elle voit encore de nombreux freins à l'accès des sourds au doctorat. Depuis 2005, les établissements d'enseignement supérieur ont l'obligation de mettre en place les aménagements nécessaires (tutorat, prise de notes, interprètes ou codeurs), mais ils restent très disparates en fonction des universités. Tout au long de ses études, la scientifique a dû batailler, jusqu'à « faire semblant de pleurer » devant les référents handicap pour avoir accès à un interprète. « On me voyait souvent comme l'étudiante qui coûte cher », déplore-t-elle.

Les barrières ne se lèvent pas une fois le statut de chercheur acquis. « Il faut pouvoir communiquer, participer aux travaux en équipe, assister aux réunions et aux congrès », énumère Wahiba Faure, consultante en handicap. Là encore, à cause de la pénurie de professionnels, des coûts ou des annonces de réunion à la dernière minute, le recours à des interprètes ou des codeurs n'est pas toujours possible.

A cause de cela, Etienne Bernard, mathématicien de 44 ans à l'École nationale des Ponts et chaussées, se sent « en marge de la recherche » et en décalage avec sa « culture compétitive ». « Je ne vais pas aux colloques et aux séminaires alors que

mes collègues y vont, discutent, présentent leurs travaux, trouvent des sujets et des collaborateurs. » Résultat : « Parmi les personnes qui étaient en thèse en même temps que moi, je suis le seul à ne pas avoir encore soutenu son HDR. Je publie moins régulièrement que mes collègues et j'ai tendance à travailler tout seul. »

Devant une commission d'évaluation, en 2024, il fond en larmes et finit par poser un arrêt de travail, puis prendre des vacances. Depuis, il s'écoute davantage, en osant varier les sujets mathématiques sur lesquels il travaille plutôt que de se spécialiser, comme les chercheurs sont incités à le faire.

Former les salariés entendants, partager toutes les informations professionnelles (mêmes informelles) à l'écrit, investir dans des moyens humains pour l'interprétation... Selon Wahiba Faure, il est possible de construire des environnements de travail « capacitants ».

« Les sourds ont aussi besoin d'échanger entre eux et de constituer un réseau », complète Camille Ollier. En 2017, lorsqu'elle se rend au séminaire européen des scientifiques sourds, à Prague, elle hésite encore à faire une thèse. La rencontre avec des doctorants et des chercheurs qui lui ressemblent est déterminante : « Ça a allumé une lumière en moi. » ■

SAMIA HANACHI

Des consignes de sécurité pour les scientifiques à l'étranger

COLLABORATIONS - Le refoulement d'un chercheur français aux Etats-Unis a conduit le ministère de la recherche à lister les précautions à prendre

Le ministère de la recherche français a récemment rappelé aux scientifiques les mesures de sécurité qu'ils doivent prendre lors de déplacements à l'étranger. Cela fait suite au refoulement par les autorités américaines d'un chercheur français, arrivé le 9 mars à Houston (Texas) pour assister à une conférence scientifique.

Le ministre français de la recherche, Philippe Baptiste, avait estimé le 19 mars que cette expulsion était motivée par la présence dans le téléphone du chercheur d'opinions personnelles critiques à l'égard de la politique de recherche de l'administration Trump. Celle-ci a rétorqué que la mesure de refoulement avait été décidée après la découverte de documents provenant du laboratoire national de Los Alamos (Nouveau-Mexique), avec lequel le chercheur collabore, et

qui n'auraient pas dû, selon elle, être en sa possession.

Quoi qu'il en soit, l'incident a conduit à réitérer aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et académies « les consignes relatives à la protection des données sensibles et à la sécurité lors des déplacements à l'étranger, précédemment diffusées, dès 2022 et janvier 2024 », indique le haut fonctionnaire adjoint de défense et de sécurité (HFDS) du ministère de la recherche.

« Ordinateur blanc »

A l'origine, ces consignes ne visaient pas les Etats-Unis, mais plutôt des pays réputés pour leur régime autoritaire et/ou leur propension à l'espionnage industriel. Certains secteurs de recherche liés à des enjeux de souveraineté nationale ont été particulièrement sensibilisés ces dernières années aux risques de vols de données.

L'autorisation de missions dans certains pays comme la Chine ou Israël pouvant donner lieu au préalable à un « avis sécurité défense », explique un chercheur travaillant dans la « deep tech ».

Contraignantes, les mesures à prendre s'inspirent du « passeport de conseils aux voyageurs » de l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (Anssi), qui s'adresse aussi aux entreprises. Elles consistent notamment à utiliser un poste banalisé – on parle aussi d'« ordinateur blanc » – ne contenant que des données non sensibles nécessaires à la mission. Certains chercheurs placent des autocollants distinctifs sur leur ordinateur pour repérer une éventuelle substitution lors du passage en douane.

Pendant le séjour, la prudence est de mise : ne jamais laisser ses appareils, fichiers et documents hors de surveillance, ne pas faire

confiance aux réseaux « non maîtrisés » (bornes Wi-Fi publiques), à moins d'utiliser un réseau virtuel protégé (VPN) fourni à titre professionnel, poursuit le HFDS. Et aussi : « faire preuve de vigilance lors de ses conversations téléphoniques ou en visioconférence ; éviter de prendre son smartphone pendant une réunion sensible (risque de captation des échanges). »

En cas d'inspection ou de saisie du matériel, il convient d'« informer immédiatement sa hiérarchie et le HFDS si des informations sensibles sont concernées ». Et de ne fournir « des mots de passe et des clés de chiffrement seulement si on y est contraint par les autorités locales ».

Passage de frontière

Au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), on indique « avoir mis en place un dispositif de sensibi-

lisation avant chaque départ en mission, en France comme à l'étranger ». Concernant les déplacements aux Etats-Unis, « une sensibilisation particulière est faite en prévision du passage de frontière, concernant les effets numériques notamment ».

L'organisme précise qu'« en cas de sensibilité particulière du déplacement et quelle que soit la destination de la mission, un ordinateur portable vide est fourni aux agents, avec ports USB désactivés ». De même, un téléphone professionnel dédié peut être prêté au salarié. Des recommandations similaires ont été émises auprès de l'ensemble des agents, indique-t-on à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm). Les personnels doivent aussi éviter de « prendre parti sur des sujets politiques avec [leurs] interlocuteurs lors des déplacements à l'étranger ».

L'une des questions en suspens concerne la capacité de certains laboratoires à mettre à disposition des ordinateurs et des téléphones blancs. Et celle des voyageurs à travailler et communiquer sur place efficacement avec de tels outils, alors que la sphère numérique de chacun mélange souvent le professionnel et le personnel. « Ce n'est vraiment pas pratique », commente un chercheur qui s'est plié à cette discipline « en bon élève ».

Il semble que ces consignes renouvelées ne se soient pas encore répandues dans l'ensemble des laboratoires, en particulier dans le secteur des sciences humaines et sociales, dont plusieurs chercheurs ont pourtant ces dernières années été emprisonnés de façon arbitraire à l'occasion de séjours à l'étranger, en Iran et en Russie. ■

HERVÉ MORIN

L'IA pour mieux prévenir la mort subite

CARDIOLOGIE - En analysant les électrocardiogrammes de près de 240 000 patients, des outils d'intelligence artificielle ont permis d'identifier les personnes à haut risque d'arrêt cardiaque

Chaque année, entre 4 et 5 millions de personnes sont victimes de mort subite dans le monde, dont 30 000 à 40 000 en France. Le taux de survie à un arrêt cardiaque reste très faible, environ 10 %, si rien n'est fait dans les cinq premières minutes. Un chiffre « désespérément stable, qui n'augmente que très lentement », déplore le professeur Eloi Marijon, chef du service de cardiologie de l'hôpital européen Georges-Pompidou (HEGP, AP-HP), à Paris, pour qui cette stagnation est un problème de santé publique.

« Le problème de la mort subite est largement sous-estimé. L'identification des patients à risque reste le problème majeur. La Société européenne de cardiologie qualifie cette quête de "pierre philosophale" », observe le professeur Michel Haïssaguerre, fondateur de l'IHU Liryc (Institut de rythmologie cardiaque), à Bordeaux, et membre de l'Académie des sciences.

L'importance des premiers secours est capitale (massage cardiaque, usage d'un défibrillateur), comme le soulignent des recommandations publiées en août 2023 dans *The Lancet*. Au-delà, l'enjeu est de pouvoir identifier des signes précurseurs. D'autant plus que l'arrêt cardiaque survient le plus souvent chez des personnes qui ne sont pas connues comme ayant une maladie cardiaque. La cause la plus fréquente (80 %) de la mort subite est l'atteinte des artères coronaires, due le plus souvent à un trouble du rythme ventriculaire et entraînant notamment l'infarctus du myocarde.

Dans une étude publiée, dimanche 30 mars, dans *European Heart Journal*, des médecins et ingénieurs de la société Cardiologs, start-up rachetée par le géant de l'électroménager Philips, ont développé un réseau de neurones artificiels qui a permis d'identifier les patients à risque imminent d'arythmie ventriculaire pouvant entraîner un arrêt cardiaque fatal, grâce à l'examen de centaines de milliers d'enregistrements d'électrocardiogrammes (ECG). « Actuellement, il existe des outils pour détecter des facteurs de risque à moyen et long terme, grâce notamment à l'échographie



Enfant portant un moniteur ECG destiné à contrôler sa santé cardiaque, en juin 2023. ARTMARIE/GETTY IMAGES

cardiaque », explique Laurent Fiorina, cardiologue rythmologue à l'Institut cardiovasculaire Paris-Sud (Massy) et directeur médical de l'intelligence artificielle (IA) chez Cardiologs. Lors de la fraction d'éjection du ventricule gauche, qui estime l'efficacité de la pompe cardiaque, est en dessous de 35 %, un défibrillateur cardiaque doit être posé. Problème : deux tiers des personnes qui sont victimes de mort subite avaient une fraction d'éjection supérieure à 35 %.

Des appareils ambulatoires
Outre ces patients à risque, « l'enjeu est d'agir en prévention, afin de savoir ce qui se passe dans les heures ou les jours qui précèdent l'arrêt cardiaque », indique Eloi Marijon, coauteur de l'étude.

Les chercheurs ont analysé les ECG en continu sur quatorze jours de 248 358 patients ayant bénéficié d'un bilan cardiaque, dans six pays différents. « Le modèle a été entraîné sur les premières vingt-quatre heures d'enregistrement pour identifier les patients susceptibles de développer une tachycardie

ventriculaire persistante au cours des treize jours suivants », précise l'article. Durant ces deux semaines, 1104 patients ont eu un trouble du rythme menaçant le pronostic vital, dont 22 sont morts pendant l'enregistrement.

« L'étude montre qu'un ECG ambulatoire, augmenté par l'IA, peut détecter un profil de patient présentant ce risque d'arythmie létale. Il repère notamment des arythmies brèves et fréquentes [extrasystoles ventriculaires] qui sont prémonitoires à court terme d'un événement grave », explique Michel Haïssaguerre, qui n'a pas participé à cette étude, qu'il juge « intéressante ».

A terme, outre la surveillance à l'hôpital de patients à risque, « on peut imaginer des appareils portables comme les Holter ambulatoires ou les montres connectées qui enverraient le signal d'un risque imminent », note Laurent Fiorina, auteur principal de l'étude. Selon lui, cela pourrait permettre, pour des patients hospitalisés, de faire des examens complémentaires, d'instaurer des traitements antiarythmiques, etc.

« Ce travail préliminaire très intéressant nécessite d'être confirmé par d'autres investigateurs. Toutefois, si ces résultats s'avèrent reproductibles, cela ouvrirait la voie à des outils de prédiction du risque de mort subite qui pourraient permettre de mieux identifier les patients ayant le plus besoin de protection, avec, par exemple, l'implantation d'un défibrillateur », analyse le professeur Frédéric Sacher, responsable du centre de référence maladies rythmiques héréditaires et de la prévention de la mort subite au CHU de Bordeaux.

Autre leçon tirée : « L'algorithme, développé par l'équipe de l'ingénieur Tanner Carbonati, a permis d'identifier un nouveau marqueur de trouble du rythme ventriculaire qu'on ne connaissait pas », observe Laurent Fiorina. Lors de l'activité électrique du cœur, ce sont les premières millisecondes de la dépolarisation du ventricule qui semblent révéler une anomalie », précurseur de troubles du rythme. Cette découverte dévoile un nouveau signe de l'ECG jusqu'ici méconnu. Une piste prometteuse. ■

PASCALLE SANTI

Une bithérapie testée sur le cancer du poumon

ONCOLOGIE - Pour certains patients, le protocole pourrait rallonger d'un an la survie médiane

Une nouvelle avancée semble voir le jour dans le cancer du poumon, dont on sait que le diagnostic est souvent fait à un stade avancé. Pas moins de 2,21 millions de personnes sont touchées chaque année dans le monde par ces tumeurs, responsables de 1,8 million de décès. En France, on dénombre 52 700 nouveaux cas et 30 000 décès annuels.

Très hétérogènes, ces cancers sont dans 80 % des cas dits « non à petites cellules ». Parmi eux, 15 % à 20 % portent une mutation sur le récepteur du facteur de croissance épidermique (EGFR).

Les résultats d'une étude de phase 3 appelée Mariposa et présentée le 26 mars lors du congrès européen sur le cancer du poumon, qui se tenait à Paris jusqu'au 29 mars, ont montré qu'en présence de cette mutation, un traitement associant un anticorps

monoclonal, l'amivantamab (Rybrevant), et une molécule ciblée, le lazertinib (Lazcluze), développé par le laboratoire américain Johnson & Johnson (J & J), améliore la survie médiane d'un an par rapport au protocole de référence, l'osimertinib (Tagrisso) du géant britannique AstraZeneca, administré par voie orale.

Cet essai a été mené sur 1 000 patients avec une tumeur métastatique ou localement avancée. Au bout de trois ans et demi, 56 % des patients traités par l'association de l'amivantamab et du lazertinib étaient en vie contre 44 % de ceux recevant de l'osimertinib. « La combinaison de deux traitements augmente la durée d'efficacité [diminution de la taille de la tumeur] et la probabilité de survie globale des malades de plus d'un an [48 mois contre 37 mois] », constate le professeur Nicolas Girard, chef du départe-

ment d'oncologie médicale à l'Institut Curie et investigateur de l'essai, pour qui « ces résultats constituent un vrai changement ».

Des résultats préliminaires, publiés dans le *New England Journal of Medicine* en juin 2024, lui donnaient d'ailleurs déjà l'avantage.

Effets cutanés indésirables

« Cette bithérapie est une avancée et une option de plus à proposer aux patients », explique de son côté la professeure en pneumo-oncologie à l'Assistance publique-Hôpitaux de Marseille, Pascale Tomasini, également impliquée dans l'essai. En revanche, les effets indésirables, notamment cutanés (éruptions, atteintes au niveau des ongles, etc.), peuvent être fréquents et très gênants, affectant la qualité de vie des malades. Une étude appelée Cocoon, présentée lors du congrès, a néanmoins mis en évidence une ré-

duction de 70 % de l'incidence et de la gravité des effets secondaires dermatologiques de cette combinaison médicamenteuse avec l'aide d'un traitement antibiotique par voie orale, de lotions pour le cuir chevelu, d'une hydratation intensive de la peau, etc.

Le protocole ayant été approuvé par l'Agence européenne des médicaments, une demande d'accès précoce à cette bithérapie a été faite à la Haute Autorité de santé.

Des oncologues restent toutefois circonspects en raison de la mauvaise tolérance observée chez certains patients. Une alternative est en cours d'essais cliniques, qui combine une chimiothérapie classique avec l'osimertinib.

Derrière ces annonces se joue aussi une course entre les laboratoires pharmaceutiques J & J et AstraZeneca dans le traitement du cancer du poumon. ■

P. SA.

TÉLESCOPE

MATHÉMATIQUES

Premier prix Abel pour un Japonais
L'Académie norvégienne des sciences a attribué le 26 mars son 28^e prix Abel de mathématiques au Japonais Masaki Kashiwara, 78 ans. Ce professeur émérite de l'université de Kyoto est un spécialiste d'analyse algébrique, discipline qui étudie les équations avec des outils de l'algèbre. Il a notamment développé des outils puissants pour résoudre des problèmes de son domaine. Membre étranger associé à l'Académie des sciences française depuis 2002, il avait également reçu en 2018 la médaille Chern, décernée en même temps que la médaille Fields, pour des contributions majeures aux mathématiques. Il était aussi le premier japonais à recevoir une telle récompense. Le prix Abel, qui lui sera remis le 20 mai, est doté de 7,5 millions de couronnes norvégiennes (650 000 euros environ)

ARCHÉOLOGIE

Un fragment de légende arthurienne dans une reliure du XVI^e siècle

Un fragment de la suite Post-Vulgate, un récit médiéval additionnel de la légende du roi Arthur, dont il n'existe qu'une quarantaine de copies, a été retrouvé fortuitement lors de la restauration d'un ouvrage de la fin du XVI^e siècle par la bibliothèque de l'université de Cambridge. Le manuscrit avait été plié et cousu pour former la reliure d'un livre de comptes de 1580 d'un manoir du Suffolk. Les archivistes ont déplié virtuellement le document et fait ressortir le texte grâce à une caméra multispectrale. Le fragment, écrit en vieux français, date d'environ 1300, et narre les métamorphoses du mage Merlin. Le parchemin aurait été recyclé à une époque où les écrits en français avaient perdu de leur attrait chez les amateurs britanniques de littérature arthurienne.

(PHOTO : UNIVERSITÉ DE CAMBRIDGE)



MÉDECINE

Première analyse d'une greffe de foie de porc chez l'homme

La première analyse d'une greffe d'un foie de porc génétiquement modifié sur un être humain (xénogreffe) vient d'être publiée dans la revue *Nature*. Elle a été réalisée en mars 2024, sur un patient en état de mort encéphalique, par des chercheurs de l'hôpital militaire de Xi'an, en Chine. La greffe a duré dix jours, durée après laquelle la famille a souhaité récupérer le corps du défunt. Le foie de porc n'a pas remplacé celui du patient, mais a été connecté au réseau vasculaire comme organe auxiliaire. Ces greffes temporaires pourraient permettre à l'avenir une survie des patients en attendant qu'un greffon humain soit disponible. L'analyse révèle que la xénogreffe était fonctionnelle pendant ces dix jours.

» Kai-Shan Tao et al., « *Nature* », 26 mars

600

C'est le nombre de projets de recherche comportant le terme « Covid » en cours aux États-Unis qui bénéficient d'un financement des Instituts nationaux de santé (NIH). Or, l'administration du 47^e président des États-Unis, Donald Trump, a demandé à cet organisme public de financement de la recherche biomédicale d'annuler les crédits promis à tous les travaux liés au virus SARS-CoV-2. « Maintenant que la pandémie est terminée, les subventions ne sont plus nécessaires », explique un document interne des NIH, que la revue *Nature* du 26 mars s'est procuré. Environ 2 % du budget de 47 milliards de dollars (soit 43,49 milliards d'euros) des NIH allaient à la recherche sur le Covid-19, alors que l'épidémie qui a tué plus de 7 millions de personnes dans le monde, dont 1,7 million aux États-Unis, n'est pas terminée.

► SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Première stratégie: puiser l'eau du sol grâce à des systèmes racinaires étendus. « Certaines plantes, comme l'acacia ou le tamaris en Afrique, développent des racines qui plongent jusqu'à plusieurs dizaines de mètres de profondeur », explique le botaniste. D'autres, comme les cactus, étalent leurs racines tout près de la surface du sol, pour exploiter la moindre goutte de pluie ou de rosée. Nombreuses, par ailleurs, sont les plantes qui arborent des piquants ou revêtent leurs feuilles de duvet: autant de pièges à rosée, de freins à l'évaporation.

Economiser l'eau. Pour ce faire, les plantes déploient un éventail de formes. « Il y a celles qui limitent leurs surfaces d'évaporation en produisant de toutes petites feuilles, souvent coriaces et couvertes de cires ou de cuticules épaisses, explique Denis Larpin. Certaines espèces sont même totalement dépourvues de feuilles, comme les cactus d'Amérique. » Tiges et rameaux prennent alors le relais des feuilles pour faire la photosynthèse.

D'autres espèces réduisent leur surface d'évaporation en adoptant une forme sphérique. Et d'autres, comme les agaves ou l'aloë vera, pourtant non apparentées, forment de grandes feuilles cireuses, disposées en rosette. « Un bel exemple de convergence évolutive », dit Denis Larpin. Cette architecture aide ces plantes à collecter les gouttelettes d'eau du brouillard ou des pluies légères. Glissant sur la surface lisse des feuilles, cette eau est canalisée vers le centre de l'entonnoir jusqu'aux racines.

« Une photosynthèse en deux temps »

Plus loin, c'est un stupéfiant stratagème qui nous est révélé. « Une photosynthèse en deux temps », précise Denis Larpin. Explications. En milieu tempéré, la photosynthèse a lieu en plein jour, car la plante a besoin de l'énergie du soleil pour fabriquer ses sucres. Elle ouvre alors grand les pores minuscules (stomates) qui parsèment ses feuilles pour absorber le gaz carbonique (CO₂) de l'air. Et produit ses sucres dans la foulée.

Mais, en milieu aride, ces deux étapes sont souvent découplées. Le jour, quand il fait trop chaud et sec, les plantes gardent soigneusement leurs stomates fermés. Et ne les ouvrent que durant la nuit pour capter le CO₂, qu'elles stockent temporairement, sous forme de malate, dans des vacuoles de leurs cellules. Le lendemain, quand il fait jour, elles consomment ce CO₂, pour faire leur photosynthèse. Une stratégie répandue chez les agaves, les euphorbes, les crassulacées, les cactus... Soit autant de plantes succulentes, qui tirent leur nom des sucres (la sève) qu'elles stockent en quantité dans leurs feuilles, leurs tiges ou leurs racines.

Constituer des réserves d'eau: la méthode conduit à des architectures spectaculaires. Feuilles, tiges, tronc ou racines – tout est bon pour héberger ces réserves quand les cellules végétales, après de rares pluies, se gorgent d'eau. Agaves, yuccas nord-américains, gasterias sud-africains... Toutes constituent ainsi leur stock. Les plantes à caudex, elles, ont un tronc-bouteille, avec une base renflée, gorgée de suc. Le baobab fait figure d'emblème, mais il en existe beaucoup d'autres, telle la plante tortue (*Dioscorea elephantipes*), dont la base mime à merveille la carapace de ce reptile.

La palme revient pourtant aux cactus. Cierges, candélabres, boules ou raquettes... Avec leur profusion de formes, si familières aux amateurs de westerns, ils comptent plus de 2000 espèces, toutes originaires d'Amérique. « Ils constituent le groupe le plus évolué, le plus diversifié et le plus efficace pour affronter la sécheresse », relève Denis Larpin. Toute la plante sert de réservoir d'eau, certains pouvant en emmagasiner plusieurs tonnes.

Autre voie, échapper à la sécheresse. Certaines plantes recherchent l'ombre, les fossés, les fissures... D'autres forment des coussinets compacts, remparts aux vents desséchants, tel le chou-fleur de Bou Hamama, au Sahara.

Mais voici les végétaux parmi les plus bizarres des déserts: les plantes-cailloux, comme les lithops. Des championnes du camouflage, tant elles se confondent avec des pierres, mais bien vivantes et vertes – une défense contre les herbivores. Prenons les *Fenestraria*, originaires de Namibie et d'Afrique du Sud. La plante pousse semi-enterrée dans le sable. Seules émergent les extrémités de ses feuilles, qui miment de gros cailloux. Merveille de la nature, leurs fenêtres translucides laissent passer les rayons du soleil, qui sont canalisés à travers la feuille jusqu'à des cellules enfouies sous terre, chargées de la photosynthèse. Résultat, celle-ci a lieu à l'abri des chaleurs torrides du dehors (jusqu'à 60 °C), à une température proche de 30 °C.

Et puis, il y a toutes ces espèces de petite taille qui « fuient » les saisons torrides et arides. Comment? En adoptant un cycle de vie accéléré. « Certaines plantes subsistent des mois, voire des années, sous forme de graines enfouies. Dormantes, mais bien vivantes », raconte Denis Larpin. Telles les éphémères du désert, dont le liseron



Un harfang des neiges dans le parc national de Sumava (République tchèque), en février 2019. HEMIS.FR

Survivre dans le désert grâce aux ruses de l'évolution

du Sahara. Et si leur attente n'est pas vaine, comme dans *Le Désert des Tartares*, de Dino Buzzati (1940), elles sont « réveillées » par de fugaces pluies. C'est alors qu'elles « germent, poussent, fleurissent, fructifient et produisent leurs graines en l'espace de quelques semaines, quelques jours parfois », résume l'expert. Tapissant le désert de leurs gracieuses corolles, certaines forment alors de splendides efflorescences (*blooms*), petits miracles aussi chatoyants qu'évanescents.

Rat-kangourou et « diable cornu »

Presque tous ces végétaux, en parallèle, ont dû « apprendre » à résister au stress hydrique. En particulier les arbres des zones arides. Le défi est d'« éviter l'embolie gazeuse », affirme Sylvain Delzon, de l'Inrae et de l'université de Bordeaux. Une sécheresse grave ou prolongée, en effet, risque d'entraîner une rupture de la colonne d'eau, qui, en temps normal, est « aspirée » depuis le sol par les feuilles qui transpirent. Or, si la tension est trop importante, des bulles d'air peuvent pénétrer dans les conduits où circule la sève. Et si ces bulles se propagent dans le réseau, à travers de petits pores, c'est la catastrophe: les

feuilles sont privées de sève, la plante ne peut plus transpirer et risque de mourir.

« Les plantes des milieux arides ont développé une protection, explique Sylvain Delzon. Leurs conduits portent de toutes petites membranes qui, lorsqu'une bulle d'air se forme, viennent fermer ces pores. » Le champion du monde, ici, est le cyprès australien (*Callitris tuberculata*).

Qu'en est-il des animaux qui peuplent les zones arides? Eux aussi captivent et intriguent.

Eux aussi doivent gérer la pénurie de l'eau. Leur première source d'eau vient... de la nourriture. « Je n'ai jamais vu une fourmi boire dans le désert », s'amuse Xim Cerda, de la station biologique de Doñana, dans le sud de l'Espagne. En revanche, les plantes, les graines, la viande même offrent de l'eau.

Autre solution, creuser. « A 30 centimètres, il y a toujours un peu d'eau, en tout cas de l'humidité », dit Anthony Herrel, directeur de recherche au MNHN. C'est moins pour éviter la chaleur, de fait, que pour profiter de l'humidité que les tortues du désert californien s'enfoncent sous terre.

Dans la Vallée de la Mort, aux États-Unis, les rats-kangourous opèrent un mélange des deux: ils profitent de l'atmosphère de leur terrier pour réhumidifier les graines qu'ils accumulent, avant de les consommer. Les dromadaires, eux, adoptent une autre stratégie: puiser dans leur réserve de gras métabolique, autrement dit leur bosse.

Enfin, et c'est le plus spectaculaire, nombre d'espèces ont développé des moyens ingénieux de profiter de la moindre goutte. Dans le désert du Namib, en Afrique australe, il ne pleut presque jamais. En revanche, le courant océanique de Benguela apporte chaque matin un léger brouillard. C'est l'heure où le ténébrion (*Onymacris*) dresse ses pattes arrière dos au vent. Des gouttelettes s'accumulent sur la carapace du coléoptère, grossissent, jusqu'à couler dans des sillons qui conduisent à sa bouche.

Le moloch ou « diable cornu », un petit lézard hérissé de piquants, ne peut aspirer l'eau des maigres flaques du désert australien. Dès lors, comment boire? En 2016, une équipe allemande a percé le mystère: il joue les éponges. En effet, il plonge les pattes dans l'eau et laisse le liquide monter, par capillarité, jusqu'à sa bouche. Quant au crotale des prairies de l'Ouest américain, un article, publié en novembre 2024 dans *Current Biology*, a révélé que, lors de rares ondées, il s'enroule sur lui-même et inverse sa courbure pour recueillir, puis boire l'eau.

« CERTAINES PLANTES
SUBSISTENT DES MOIS, VOIRE
DES ANNÉES, SOUS FORME
DE GRAINES ENFOUIES.
DORMANTES,
MAIS BIEN VIVANTES »

DENIS LARPIN
MUSEUM NATIONAL
D'HISTOIRE NATURELLE



« LES ANIMAUX DE CES ZONES, QUI VIVENT À LEUR LIMITE PHYSIOLOGIQUE, SONT LES PLUS EXPOSÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE »

ANTHONY HERREL
DIRECTEUR DE RECHERCHE AU MNHN

Plusieurs espèces d'amphibiens, de leur côté, stockent l'eau dans leur vessie avant l'estivation. Pendant l'été, ils cessent toute absorption d'eau ou de nourriture, abaissent leur métabolisme, évitent toute production de déchets. Et « se réveillent » en pleine forme, la saison fraîche venue.

Face aux chaleurs torrides, deux solutions s'imposent aux animaux : s'évader ou résister. Les petites bêtes se cachent de la chaleur en s'enfouissant. Dans les déserts de sable, c'est la stratégie choisie par la plupart des insectes, des amphibiens et des reptiles. Ils évitent ainsi le soleil et la chaleur extrême, qui chute de 5 °C en autant de centimètres.

Le crapaud pied-en-bêche va beaucoup plus loin : comme son nom l'indique, il use de ses pattes pour creuser jusqu'à 50 centimètres sous terre. Où il passe de dix à onze mois de l'année, totalement inactif. « A la moindre pluie, ils sortent par centaines, en quête de flaques pour pondre. C'est spectaculaire », raconte Anthony Herrel, qui les a observés il y a vingt-cinq ans dans le désert de l'Arizona et n'a « jamais oublié ce spectacle ».

Boa des sables, fourmis charognardes

Une course contre la montre commence alors. Copulation, ponte, éclosion, métamorphose du têtard en adulte : « Tout est fait en trois semaines, là où la plupart des amphibiens prennent trois mois », précise le biologiste. Un sprint qui rappelle celui de certaines plantes. Dans les déserts semi-arides, certains amphibiens ont une autre stratégie : le mucus qui couvre habituellement leur peau se durcit, se mue en une sorte de couche de cire qui filtre les UV.

Pour fuir la chaleur folle, les reptiles eux aussi s'enfouissent. Certains y attendent immobiles les mois ou les heures propices pour sortir ; d'autres, comme le boa des sables, ont une véritable vie souterraine. *Eryx jaculus* ondule ainsi sous terre à la recherche de coléoptères enterrés ou de leurs larves. Ses narines et ses yeux sur le haut de la tête lui permettent aussi de chasser à l'affût. « Cette propriété anatomique se retrouve chez différentes espèces de serpents pourtant très éloignées. C'est une convergence évolutive, poursuit Anthony Herrel. Dans cet univers désertique, la contrainte est si forte qu'il n'y a pas beaucoup d'autres solutions. »

Les scinques ou « poissons des sables » ont peu ou prou le même mode de vie. Ces lézards sortent une demi-heure après le lever et avant le coucher du soleil, à la recherche d'insectes, notamment de sauterelles, dont ils raffolent. Encore ne doivent-ils pas être menacés par des prédateurs, sinon ils replongent dans le sable, pattes contre le corps, et ondulent lentement, tels des poissons.

Éviter à tout prix la chaleur et attendre les heures clémentes : le principe semble naturel. Les fourmis du genre *Cataglyphis* font exactement l'inverse. Charognardes, elles profitent des heures de chaleur extrême pour être les premières à s'attaquer aux carcasses « fraîches ». « A cette heure-là, elles n'ont ni concurrents ni prédateurs », souligne Xim Cerda. Cela fait quarante ans que le biologiste les étudie sans se lasser. « Elles m'éblouissent toujours autant. »

Il faut dire qu'elles cumulent les adaptations. D'abord, des pattes anormalement longues, qui éloignent leur corps de la chaleur du sol et leur permettent de courir à une vitesse impressionnante. « Quand elles passent, on croit voir des mouches en rase-mottes », décrit le biologiste. Autre adaptation majeure : leur système d'orientation. Pour retourner à leur fourmière une fois la nourriture trouvée, impossible de compter sur les phéromones, qui s'évaporeront très vite à

ces chaleurs extrêmes. Pas question non plus de suivre une collégue à l'odeur.

Aussi chassent-elles seules et se guident-elles grâce à un double GPS qui leur permet à la fois de déterminer leur angle de déplacement et la distance parcourue. A ces deux particularités, la fourmi argentée (*Cataglyphis bombycina*) en a ajouté une troisième : des poils triangulaires qui reflètent la lumière et créent une couche isolante au-dessus de la cuticule. Voilà pour le visible. Mais deux autres secrets se cachent dans son corps : un métabolisme particulièrement bas et des protéines dites « de choc thermique », qui contrecarrent les dégâts liés à la chaleur.

Diversité redoublée

Quid des gros animaux, comme les dromadaires ou les oryx ? Ils ont une stratégie évidemment différente : leur corps dispose à la fois d'une isolation thermique et d'un système de refroidissement respiratoire. L'air chaud qu'ils inspirent passe sur une surface humide. L'évaporation qui en résulte refroidit le corps et surtout le cerveau. Lors de l'expiration, au contraire, l'air plus froid condense l'eau dans leur muqueuse nasale très développée, qu'ils peuvent alors récupérer. Un système « gagnant-gagnant » décrit en 1981 par le biologiste Knut Schmidt-Nielsen. Le lièvre et la gerboise, quand ils ne sont pas cachés dans leur terrier, utilisent un peu la même technique, avec une autre surface d'évaporation : leurs immenses oreilles.

Voilà pour chaque espèce. Dézoomons maintenant pour examiner les écosystèmes arides. Une étude internationale, publiée en 2024 dans la revue *Nature*, a révélé une surprise de taille : « Les plantes des zones arides présentent une incroyable diversité de formes, de taille et de fonctionnement, résume Nicolas Gross, qui a coordonné ce travail. Cette diversité est deux fois plus importante que dans les zones plus tempérées. »

Les auteurs ont analysé les formes et les fonctions de 301 espèces végétales, collectées sur 326 sites de tous les continents, hormis l'Antarctique. Résultat, quand la pluviométrie passait sous le seuil de 400 millimètres par an, la diversité végétale augmentait soudainement de 88 %. Or, ce seuil correspond à un déclin prononcé du couvert végétal, qui isole les plantes les unes des autres. D'où une moindre compétition entre espèces pour les ressources. « ce qui permettrait aux plantes des zones arides de développer une grande diversité d'adaptations », avance Nicolas Gross.

Qu'en est-il des effets du changement climatique ? Partout dans le monde, « l'augmentation de l'aridité conduit à une dégradation abrupte du fonctionnement des écosystèmes arides », alerte Nicolas Gross, qui a cosigné une étude sur le sujet en 2020 dans *Science*. D'où une chute de leur capacité à maintenir la vie et à fournir des services essentiels aux populations humaines qui y vivent.

Quant aux animaux de ces zones arides, champions de l'adaptation à la chaleur, il serait tentant de croire qu'ils sont les mieux armés face au changement climatique. « C'est ce que l'on pensait jusqu'il y a dix ans », dit Anthony Herrel. On s'est aperçu qu'au contraire, ils sont les plus exposés, car ils vivent à leur limite physiologique. « Les lézards des régions désertiques sont ainsi « pris en étau » par le réchauffement, a conclu un article paru en janvier dans *Science*. »

Les oiseaux des régions les plus chaudes, eux aussi, sont les plus menacés. « Ils atteignent leurs limites », dit Carsten Schradin, chercheur du CNRS à l'Institut pluridisciplinaire Hubert-Curien à Strasbourg. « Mais le pire est sans doute le changement de régime des pluies, comme en Afrique du Sud : 50 centimètres d'eau en été, ça n'humidifie rien, mais ça ravine le sol. »

Même les fourmis du genre *Cataglyphis* sont dépassées par les hausses de température. Xim Cerda n'a pas eu besoin d'aller bien loin pour l'observer. Au pic de chaleur, les quatre espèces du parc national de Doñana ont cessé de sortir. « Cela ne dure que deux heures, les plus chaudes, mais c'est nouveau. Compensent-elles en trouvant plus de nourriture à une autre heure de la journée ? Je n'en suis pas sûr. » ■

NATHANIEL HERZBERG
ET FLORENCE ROSIER

Ci-dessus, à gauche : « Fenestraria », plantes-cailloux poussant semi-enterrées dans le sable du Namaqualand (Afrique du Sud), en septembre 2007.

MURIEL HAZAN/BIOSPHOTO
Au centre : Silène acaule partiellement recouvert de neige dans les montagnes Rocheuses (Etats-Unis), en février 2005.

MINDEN PICTURES/BIOSPHOTO
A droite : un ténébrion (« Onymacris »), dans le désert de Namibie, en septembre 2007.

ROBERT HARDING PICTURE LIBRARY/BIOSPHOTO

Dans les zones polaires, les stratégies pour résister au froid glacial

Plantes et animaux ont su faire leur place dans ces étendues gelées, colonisant terre, roche et glace grâce aux parades mises en œuvre par la sélection naturelle

Désert. Le terme évoque, immanquablement, quelque immensité aride, une chaleur torride. C'est oublier que les deux plus grands déserts du monde sont polaires : l'Antarctique et l'Arctique, qui couvrent respectivement 14 et 13,7 millions de kilomètres carrés. Leurs surfaces s'amenuisent, mais restent bien plus vastes que le Sahara, avec ses 9 millions de kilomètres carrés – la France s'étend sur à peine plus d'un demi-million de kilomètres carrés.

Froid glacial, neige et gel, vents violents, rareté des ressources alimentaires : pour la faune et la flore, les contraintes sont extrêmes. Pour autant, « les déserts polaires concentrent des espèces animales et végétales uniques, parfaitement adaptées à ces environnements », indique Aude Lalès, spécialiste de la biodiversité polaire au Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), à Paris.

Les animaux, d'abord. Il y a ceux qui optent pour la fuite, tels les caribous de la toundra ou les oies des neiges. Dès que l'hiver polaire se profile, ils se lancent dans de grandes migrations vers des contrées plus clémentes – parcourant jusqu'à 6000 kilomètres par an pour les premiers, plus de 4000 pour les seconds.

Il y a aussi ceux qui esquivent la rigueur du climat en hibernant, plongés dans une profonde léthargie, ou en hibernant, dans une torpeur plus légère. Calfeutrés, ils vivent sur leurs réserves de graisse. Exemple frappant, le spermophile arctique. Cet écureuil terrestre hiberne de six à huit mois par an dans des terriers peu profonds. Son métabolisme est réduit de 98 %, et « sa température corporelle peut chuter jusqu'à -2,9 °C, donc au-dessous du point de congélation », s'étonne Aude Lalès. On ignore comment il résiste.

Panoplie de boucliers antifroid

Et puis, il y a toutes les espèces animales qui affrontent sans frémir les frimas. Figure emblématique, l'ours polaire. Contrairement à ce que l'on croit souvent, ce géant de la banquise n'hiberne pas. Éternel vagabond, il erre sur la banquise en quête de proies – sauf les femelles gravides. Et déploie une panoplie de boucliers antifroid. Son épaisse fourrure, d'abord, doublée d'une bonne couche de graisse isolante. « Elle est constituée de poils courts et laineux, qui font office de duvet, mais aussi de poils longs, transparents et creux, explique la biologiste. Leur cavité est remplie d'air, qui piège la lumière infrarouge et retient la chaleur de son corps. » Quant à sa peau, noir de jais, elle le protège de la brûlure des rayons ultraviolets. Ses pattes, ensuite : leurs cinq griffes recourbées s'agrippent à la glace pour l'empêcher de glisser ; larges comme des raquettes, elles lui évitent de s'enfoncer dans la neige ; semi-palmées, elles l'aident à nager. Elles sont aussi couvertes de coussinets rugueux, autant de crampons antidérapants, et de poils drus isolants.

Autre mammifère à fourrure blanche, autre hyperactif – mais l'hiver seulement : le renard polaire. « Il suit souvent l'ours blanc tout au long de ses pégrinations, pour profiter des restes de ses proies », raconte la chercheuse du MNHN. Un exploit pour ce canidé cent fois plus petit que son guide, qui possède cent fois moins de réserves. Autre prouesse : même par -40 °C, il parvient à dormir dehors. Son secret : enrouler sa longue queue touffue, telle une écharpe, autour de son museau.

Et puis, il y a cet incroyable « talent » des phoques, des ours polaires et des espèces hibernantes pour maintenir leur température corporelle à peu près constante. Pour se réchauffer, nombre d'animaux

peuvent frissonner. Mais ces espèces-là, en sus, parviennent à produire de la chaleur sans frissonner. Pour cela, elles font appel à un tissu abondant chez elles : la graisse brune, aux cellules riches en mitochondries capables de transformer en chaleur l'énergie contenue dans certaines molécules. A noter, le nouveau-né humain aussi présente cette capacité. Les poussins des manchots royaux, eux aussi, font une telle « thermogénèse sans frisson », alors qu'ils n'ont pas de graisse brune. Une énigme.

Dos rond et profil bas

Face au blizzard, l'union fait parfois la force. En témoignent les manchots empereurs, seuls animaux capables de vivre et de se reproduire l'hiver sur le continent antarctique. En cas de tempête, ils adoptent leur célèbre formation « en tortue », du nom de la tactique de défense des légionnaires romains. Ils se regroupent alors par centaines, voire par milliers, imbriqués les uns dans les autres. Et se mettent à tourner lentement : les individus en périphérie, exposés aux vents, rejoignent peu à peu le centre, où ils sont à l'abri. Et bien au chaud, grâce à cette promiscuité entre manchots.

Vivre dans un désert, c'est aussi vivre à découvert. D'où l'importance du camouflage, que ce soit vis-à-vis des prédateurs ou des proies. Chouette exemple, le harfang des neiges, avec son plumage blanc semé de traits noirs, revêt l'habit parfait sur la banquise. Quant au renard arctique, c'est le seul canidé qui mue au fil des saisons. Son épaisse toison blanche de l'hiver se transforme, l'été venu, en pelage plus fin, couleur roche.

Les plantes, elles, sont confrontées à un paradoxe. Sous leur manteau blanc, « les déserts polaires offrent très peu d'eau liquide », relève Denis Larpin, responsable des collections végétales tropicales du MNHN. Du moins, tant que ce manteau n'a pas dégelé. En réalité, à ces latitudes, le sol, en profondeur, reste gelé en permanence. Mais, en été, ce pergélisol dégèle en surface, sur quelques centimètres ou dizaines de centimètres. Durant quelques semaines seulement : « Pour les plantes, il faut aller très vite », dit Denis Larpin. C'est alors que réapparaissent des algues, des mousses et des lichens, et que s'épanouissent brièvement des plantes à fleurs, tel le pavot arctique, qui ponctue l'horizon de ses corolles jaunes. Ou le silène acaule aux fleurs serrées en coussinet, tapissant de rose la toundra. Dos rond et profil bas : telle est leur réponse, pour offrir moins de prise au vent – et parce qu'elles ne peuvent pousser haut, n'étant pas en mesure de projeter de racines profondes. « On trouve aussi quelques arbres nains, comme le saule arctique ou le bouleau nain », ajoute Denis Larpin.

Pour ces plantes aussi, le froid est un défi. La plupart fabriquent des protéines antigel qui bloquent, dans leurs cellules, la formation de cristaux de glace. Autre stratégie, se vêtir d'une toison, comme la pédiculaire hirsute. Son duvet cotonneux lui sert de bouclier contre le froid, les ultraviolets et les vents desséchants.

Reste qu'avec le réchauffement les périodes de dégel s'allongent. Résultat, « on assiste à un verdissement progressif des zones polaires », explique Denis Larpin. Là où l'on ne comptait que quelques dizaines d'espèces végétales, on en dénombre aujourd'hui plusieurs centaines. En revanche, « les espèces animales, si bien adaptées aux déserts polaires, subissent de plein fouet ce changement », relève Aude Lalès. L'ours blanc, ce colosse aux pattes d'argile, en est un triste symbole. ■

LE LIVRE

Petits microbes et grande histoire

Peste, grippe ou choléra... les maladies contagieuses ont joué au fil des siècles un rôle majeur dans le destin des sociétés humaines

Quel est le point commun entre la déroute militaire française de 1870 face aux armées prussiennes, la victoire des conquistadors de Cortés face aux Aztèques de Tenochtitlan en 1520, et l'indépendance d'Haïti proclamée en 1804 après le succès de la révolte des esclaves marrons? Le rôle des épidémies dans le basculement de ces événements.

Pourtant, comme le souligne Renaud Piarroux dans *Sapiens et les microbes*, ces derniers ont été oubliés par les historiens, qui ont préféré enseigner les batailles et les mariages des souverains plutôt que de chroniquer les épidémies de peste ou de dysenterie.

C'est donc le médecin, spécialiste des maladies infectieuses, chercheur à l'Inserm et chef de service à l'hôpital de la Salpêtrière, qui choisit ici de se faire historien pour raconter ce que l'on sait des épidémies bactériennes ou virales depuis la préhistoire. Et l'on en apprend autant sur l'origine de la « peste antonine » sous le règne de Marc Aurèle en 165 à Rome ou l'irruption des terribles épidémies de choléra en Europe au XIX^e siècle, que sur l'implantation des pèlerins du *Mayflower* en 1620 dans la baie de Cap Cod ou sur la colonisation des îles océaniques.

Révoltes et boucs émissaires

Les échanges commerciaux, l'exploration maritime et les guerres ont bien sûr été les principaux facteurs de dissémination des bactéries pathogènes et des virus. Mais l'incapacité des humains à comprendre ces maladies a enrubbanné de croyances farfelues toutes ces épidémies, les poussant parfois à fabriquer et sacrifier des boucs émissaires.

Médecin et historien, donc, mais aussi biologiste. A côté des symptômes, des traitements, des vertigineux bilans de mortalité et des conséquences militaires ou politiques des épidémies de syphilis, de tuberculose ou de paludisme, le livre amène le lecteur sur le chemin de la découverte de *Yersinia pestis*, de *Mycobacterium tuberculosis*, de *Treponema pallidum* ou encore de *Vibrio cholerae*.

On y croise bien sûr Louis Pasteur et sa rivalité avec l'Allemand Robert Koch au moment où les progrès de la biologie et de la compréhension de la contagiosité ont mis fin au dogme de la théorie des déséquilibres entre les humeurs corporelles provoquées par des miasmes. Où l'on découvre également à quel point la communauté des sachants a du mal à se remettre en cause, même devant des preuves expérimentales solides.

Ainsi, quand l'Anglais John Snow documenta très précisément au milieu du XIX^e siècle le lien entre les points d'eau souillée à Londres et les foyers de choléra, ses travaux furent jugés fantaisistes. Au point que la célèbre revue britannique *The Lancet* a jugé nécessaire en 2013 de corriger la nécrologie lapidaire qu'elle avait publiée en 1858 sur le docteur Snow. Il n'y a pas que les microbes qui évoluent. ■

JEAN-BAPTISTE JACQUIN

« *Sapiens et les microbes* », de Renaud Piarroux (CNRS Éditions, 400 p., 26 €).

L'AGENDA

ANIMATIONS ASTRONOMIQUES

Dans le Bas-Rhin

L'association d'astronomie de Saverne organise des journées d'astronomie le week-end des 5 et 6 Avril, au château des Rohan. Une nocturne est prévue le samedi 13 avril à partir de 22 heures dans le parc du château. > Tél : 06 19 49 89 37, Astronomie-nemesis.org

Dans le Val-d'Oise

La commune de Parmain accueillera le samedi 5 avril à partir de 16 heures des animations d'astronomie et des conférences, dont celle de l'astrophysicien Sébastien Carassou, intitulée « Le grand récit », à 20 h 30. > Tél : 06 19 81 31 67, astronomie.albireo@gmail.com

UNE CARTE DES « CENTRALES ÉNERGÉTIQUES » DU CERVEAU HUMAIN

Comment se répartissent les mitochondries, ces usines à énergie de nos cellules, dans le cerveau humain? Pour la première fois, une équipe internationale, pilotée par des chercheurs du CNRS et de Columbia University, a élaboré une cartographie complète (*Nature* du 26 mars). Celle-ci montre la répartition très hétérogène de ces organites: plus les couleurs tendent vers le rouge, plus la densité est élevée. La matière grise contient 50 % de mitochondries de plus que la matière blanche. Les auteurs notent aussi que plus une aire cérébrale est récente dans l'évolution, plus la densité de mitochondries y est importante. Cette approche pourrait permettre de mieux comprendre le rôle des mitochondries dans des maladies neurodégénératives et psychiatriques. Évaluer leur quantité et leur répartition dans le cerveau d'un patient sera réalisable avec une simple IRM. (PHOTO: MICHEL THEBAUT DE SCHOTTEN)



LA VIE CACHÉE DES PLANTES

CHAMPIGNONS ET VÉGÉTAUX, AMIS POUR LA VIE

Par FLORENCE ROSIER

On a souvent besoin d'un plus petit que soi. La Fontaine a mis en scène un rat sorti de terre, qui sauve un lion cent fois plus gros que lui. L'évolution des plantes, elle, raconte comment un champignon a pu être l'allié minuscule – et involontaire – des végétaux sortis de l'eau, il y a 500 millions d'années. Ce « complice » leur a cédé un de ses gènes, qui les a ensuite probablement aidés à verdier les continents.

Les effets en cascade de cette péripétie sont faramineux. Retour, en accéléré, sur quelque 1,2 milliard d'années d'histoire évolutive. A l'époque, des algues monocellulaires, puis pluricellulaires, apparaissent en milieu aquatique. L'une d'elles, plus tard, gobe une bactérie capable de photosynthèse – donc, de convertir le gaz carbonique et l'eau respectivement en sucres et en oxygène. Moment crucial: cette algue est devenue capable de transformer des molécules inorganiques en ressources biologiques. Le signal de départ du prodigieux essor du vivant. Précieuses ressources nutritives, les plantes terrestres ont permis aux herbivores de gagner à leur tour les continents et d'y prospérer – et d'y servir de nourriture aux carnivores.

De la symbiose primordiale entre cette algue ancienne et cette bactérie photosynthétique est née une algue verte qui a peuplé les océans. L'une d'elles, il y a 500 millions d'années, est partie « à la conquête » des terres émergées. Où ses descendants se sont peu à peu diversifiés. Ils ont d'abord donné le groupe des « bryophytes », tous dépourvus de système vasculaire, comme les mousses et les hépatiques. Puis sont apparus des végétaux dotés de vrais vaisseaux.

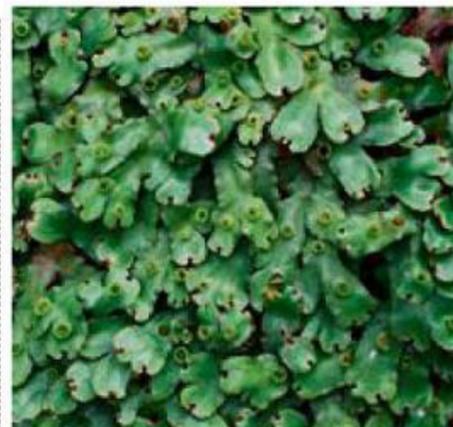
D'abord des fougères, puis les premières plantes à graines: des conifères et leurs cousins. Ensuite fut « inventée » la fleur, aux enjôleuses corolles à l'origine du prodigieux succès des plantes qui les arboraient.

Mais quels ont été les caractères innovants qui ont permis aux algues vertes et à leurs descendants de s'adapter aux terres émergées – de s'y arrimer, d'y croître et de buissonner? Une équipe du CNRS, à l'université de Toulouse, s'est intéressée à une hépatique – genre jusque-là négligé: *Marchantia polymorpha*. Une espèce de petite taille qui affectionne les milieux humides (d'où son nom, hépatique des fontaines), sans feuilles (elles apparaissent plus tard), mais avec des thalles, sortes de lames vertes où a lieu la photosynthèse.

« Transfert horizontal »

Les auteurs ont déchiffré le génome de 130 individus de cette *Marchantia*, collectés en Europe et aux États-Unis. Résultat: sur les 20 000 gènes de cette espèce, quelques dizaines de milliers étaient très variables d'une population à l'autre, « signe qu'ils jouent un rôle dans l'adaptation de la plante à des environnements variés », dit Pierre-Marc Delaux, qui a coordonné l'étude, parue le 17 février dans la revue *Nature Genetics*. Quelques dizaines de ces gènes semblaient associés à l'adaptation au climat: ils variaient avec les conditions de température et de pluviométrie. « L'un d'eux n'avait pas une origine végétale, poursuit le chercheur, mais on le retrouvait chez un champignon. »

D'où cette hypothèse: l'ancêtre commun à toutes les plantes terrestres aurait acquis ce gène de champignon par « transfert horizontal », une transmission qui a lieu entre deux espèces non apparentées



« *Marchantia polymorpha* ». ALAMY STOCK PHOTO/HEMIS.FR

(ici, d'un champignon à une plante). Ce gène – dont la fonction reste inconnue – les aurait ensuite aidées à peupler les continents, en favorisant leur adaptation au climat ou aux microbes pathogènes. A l'appui de cette hypothèse, un constat: « Ce gène, présent chez d'autres plantes terrestres, semble avoir été perdu chez une fougère revenue à la vie aquatique », relève Marc-André Sélosse, du Muséum national d'histoire naturelle à Paris.

Pour autant, ce gène est loin d'être seul impliqué. « Il a fallu beaucoup d'innovations pour que les plantes puissent se développer sur les milieux terrestres », admet Pierre-Marc Delaux. ■

L'ÉNIGME MATHS – N° 52

Chaque semaine, le mathématicien Mickaël Launay vous soumet un problème. A vous de jouer!

LES DÉS COLLÉS

Trois dés classiques, numérotés par des points de 1 à 6, ont été collés de façon à former un parallélépipède ayant une de ses dimensions trois fois plus longue que les deux autres, comme montré par la figure A.

Bien que cette forme possède six faces, si on la lance, elle ne tombe jamais à la verticale, mais toujours sur une de ses quatre grandes faces rectangulaires. On peut alors compter le nombre de points obtenus sur la face qui apparaît sur le dessus.

Cependant, les trois dés n'ont pas été collés n'importe comment. Premièrement, sur chaque paire de faces collées les deux nombres sont identiques. Et, deuxièmement, les quatre nombres que l'on peut obtenir en lançant cette forme sont consécutifs.

► Pouvez-vous dire quels sont ces quatre nombres ?

En suivant les mêmes règles, on a formé un grand cube 3 x 3 x 3 avec vingt-sept petits dés (voir figure B). Comme un dé classique, ce cube peut tomber sur chacune de ses six faces et les six nombres que l'on peut obtenir sont également consécutifs.

► Quels sont ces six nombres ?

INDICE

.7 à elagē sruojuot tse seésoppo sec af sed emmos al, euqissalac éd nu ruS

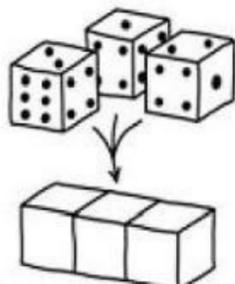


Fig. A

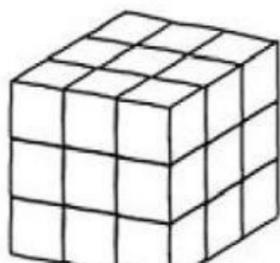


Fig. B

SOLUTION DE L'ÉNIGME N° 51

Le cadet étant le plus lent, il est préférable de lui laisser au maximum les bottes de 7 lieues. En notant v sa vitesse ordinaire, il ira, avec ces bottes, à la vitesse $7v$. Sa grande sœur, avec les bottes de 3 lieues, ira quant à elle à la vitesse $3 \times 2v = 6v$. S'ils n'échangent pas de bottes en cours de route, le cadet arrivera donc avant l'aînée. Il est ainsi préférable, lorsqu'il approche de la fin du trajet, qu'il laisse ses bottes au bord du chemin avant de poursuivre à pied. Ainsi, sa sœur, pouvant changer de bottes, pourra finir plus vite son voyage. Il ne faut toutefois pas qu'elle le dépasse, sans quoi c'est elle qui devrait l'attendre. Les bottes doivent être laissées au bon endroit afin que tous deux arrivent en même temps. Si on note x le nombre de lieues que doit parcourir le cadet avant de laisser les bottes au bord du chemin, son trajet dure $x/(7v) + (8-x)/v$ (il parcourt x lieues à la vitesse $7v$, puis le reste $(8-x)$ à la vitesse v). L'aînée fera le même trajet en un temps $x/(6v) + (8-x)/(14v)$. En égalant ces deux expressions, on peut simplifier par v , puis on trouve $x = 7,8$. Ainsi, le cadet doit laisser les bottes au bord du chemin 0,2 lieue avant d'arriver à destination.

CARTE
BLANCHELes décimales
du nombre π , une
plongée vers l'infini

Par ÉTIENNE GHYS

La Journée internationale des mathématiques est passée presque inaperçue le 14 mars. Notée 3/14 à la manière anglo-saxonne, cette date fait référence au célèbre nombre π , dont la valeur approchée est 3,14. Mais pourquoi célébrer un nombre non seulement irrationnel mais également transcendant ? Irrationnel, car il n'est égal à aucune fraction, que ce soit $22/7$ ou $355/113$... Transcendant, car il ne satisfait aucune équation polynomiale à coefficients entiers (du type $ax^n + bx^{n-1} + \dots + c = 0$). Cette complexité ne reflète-t-elle pas notre monde actuel, aussi insaisissable qu'imprévisible ?

Le 14 mars 2011, j'étais à l'université palestinienne Al-Qods, séparée de Jérusalem-Est par la tristement célèbre clôture de sécurité israélienne. Lors de sa construction, le campus a failli être coupé en deux. Grâce à des manifestations et au soutien de l'administration américaine, il a finalement pu conserver son terrain de football, ce qui explique une étrange encoche dans le tracé du mur. Blotti dans un coin, un modeste bâtiment en tôle abrite un minuscule musée mathématique qui existe encore, le « Meet Math ».

Ce jour-là, un concours de récitation des décimales de π y était organisé. Le vainqueur serait celui ou celle capable d'en réciter le plus grand nombre devant un jury. Le président du jury m'a confié qu'un garçon venait d'en énoncer 1500 et que son ami promettait d'en réciter 3000 ! Voir ces longues files d'enfants, concentrés, attendant leur tour pour déclamer cette suite de chiffres, avait quelque chose de bouleversant. Comme si, dans ce lieu de tensions, leur fascination pour π défiait le chaos alentour. J'y ai vu un symbole d'espoir pour la jeunesse.

« Palais mental »

Certains collègues m'ont ensuite affirmé qu'apprendre 3 000 décimales n'a aucun intérêt mathématique et qu'un tel concours n'a pas sa place dans un musée scientifique. Pourtant, je me souviens de ma visite au Palais de la découverte lorsque j'étais adolescent. Dans la salle circulaire consacrée à π , ses décimales s'enroulaient en spirale sur les murs. J'avais été captivé. J'en avais appris par cœur une centaine, aujourd'hui oubliées, mais ce n'était certainement pas du temps perdu.

Exercer sa mémoire est une discipline précieuse. Mais, surtout, observer cette suite de chiffres procure une forme de vertige, une plongée vers l'infini qui, pour certains, peut susciter des questions très naturelles. Bien des mystères entourent encore π . Par exemple, bien qu'on observe une répartition apparemment uniforme des chiffres de 0 à 9 sur de longs tronçons, rien ne garantit que cette régularité se maintienne toujours. Se pourrait-il qu'au-delà d'un certain rang, l'un des dix chiffres disparaisse à jamais ? Lors du déménagement du Palais de la découverte, cette spirale de chiffres a été malheureusement découpée en tranches de dix et vendues au plus offrant.

Aujourd'hui, un spectacle remarquable intitulé *Trois petites fugues mathématiques* circule dans les collèges de notre pays (même si on peut craindre que le « gel » du Pass culture ne risque de mettre fin à cette belle initiative). L'auteur et acteur Fabrice Groléat y raconte l'histoire de π et impressionne les élèves en récitant 1000 décimales. Il leur enseigne des techniques ancestrales de mémorisation, comme la méthode du « palais mental », qui associe des nombres à des lieux. Mais, surtout, il les amène à réfléchir à cette question essentielle : les mathématiques sont-elles un simple plaisir intellectuel ou un outil pour résoudre des problèmes concrets ? La réponse est bien sûr un subtil mélange des deux.

Archimède, le premier à avoir estimé la valeur de π , le savait bien. Il avait cherché à estimer le nombre de grains de sable nécessaires pour remplir l'Univers. Ce qui ne l'avait pas empêché de construire des machines de guerre. ■

Etienne Ghys

Mathématicien, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, directeur de recherche (CNRS) à l'ENS Lyon, etienne.ghys@ens-lyon.fr

Les menaces sur les données scientifiques
sont un risque pour la démocratie

TRIBUNE - Selon deux chercheurs, l'accès aux savoirs issus des sciences garantit la protection des droits, notamment dans les procès environnementaux. Aux Etats-Unis comme en France

Les suppressions de postes et les coupes budgétaires dans le domaine de la recherche par l'administration Trump ont fait couler beaucoup d'encre. Celles qui concernent certaines agences fédérales, notamment l'Agence météorologique et océanographique américaine, qui fournit de précieuses données pour la recherche sur le climat, et l'Agence américaine pour la protection de l'environnement (EPA), qui permet l'accès à de nombreuses données sur la santé publique ou la sécurité des produits chimiques, sont inquiétantes. L'EPA a annoncé, le 13 mars, la suppression de 31 normes environnementales, dont celles sur les réductions des émissions de gaz à effet de serre (GES) des centrales à gaz et au charbon.

Une des conséquences peu décrites, mais démocratiquement centrales, réside dans l'incapacité, à l'avenir, de mobiliser ces données scientifiques, qui ne seront plus produites ou accessibles, dans les procès environnementaux pour faire annuler des mesures attentatoires à l'environnement. La Cour suprême du Montana, en invalidant, le 18 décembre 2024, la loi de cet Etat qui limitait l'analyse des émissions de GES lors des évaluations environnementales, a souligné l'importance de ces données.

Les résultats scientifiques disponibles sont, au-delà de la connaissance, un outil central de l'argumentation juridique dans les procès environnementaux. Les supprimer ou en limiter l'accès porte ainsi atteinte au droit fondamental d'évoluer dans un environ-

nement sain. Or, ces procédures judiciaires semblent être, à l'heure actuelle, un des seuls leviers efficaces pour lutter contre les velléités autoritaristes du président des Etats-Unis. Sans oublier que les procès environnementaux climatiques sont déjà nombreux outre-Atlantique (1500 affaires répertoriées par la Columbia Law School) et vont probablement se multiplier, compte tenu de la dégradation prévisible du climat et des écosystèmes.

Nous sommes face à un enjeu démocratique fondamental : l'accessibilité de la science comme garantie de protection des droits. Ce constat est-il réductible aux Etats-Unis ? Certainement pas.

Les décisions liées aux nitrates

Si la situation française n'est pas comparable avec celle des Etats-Unis, nous sommes nombreux, dans la communauté scientifique, à penser que certains discours politiques et syndicaux nationaux tendant à discréditer – quand ils n'en réclament pas la disparition – certaines agences et instituts de recherche français participent de la même logique « trumpienne ». Ainsi en est-il des propos sur l'utilité de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), sur la dissolution de l'Office français de la biodiversité (OFB), des critiques récurrentes sur un supposé « militantisme » de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) ou la réduction des latitudes d'action de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses).

CERTAINS DISCOURS
POLITIQUE
ET SYNDICAUX
NATIONAUX
PARTICIPENT
DE LA LOGIQUE
« TRUMPIENNE »

Or, un certain nombre de procédures judiciaires en cours en France pour préserver l'environnement dépendent directement des études scientifiques produites par ces agences et instituts. Songeons ici aux procès climatiques et aux références constantes, reprises par les juges, contenues dans les rapports du Haut Conseil pour le climat. Songeons également aux nombreux recours liés aux pesticides qui s'appuient, en partie, sur des expertises collectives de l'Inrae-Ifrermer, des rapports de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques ou bien encore de l'Anses.

Soulignons aussi les décisions liées aux nitrates. La plus récente, rendue par le tribunal administratif de Rennes le 13 mars, se réfère explicitement à l'expertise collective menée en 2017 notamment par le CNRS et l'INRA [pas encore devenue l'Inrae] sur l'eutrophisation. Pensons également à des contentieux locaux moins médiatisés, comme ceux qui portent sur la conservation des espèces protégées, où les données scientifiques et les expertises de l'OFB

jouent un rôle déterminant dans la préservation de ces écosystèmes menacés, comme à La Grave (Hautes-Alpes) au sujet de la construction d'un nouveau tronçon de téléphérique.

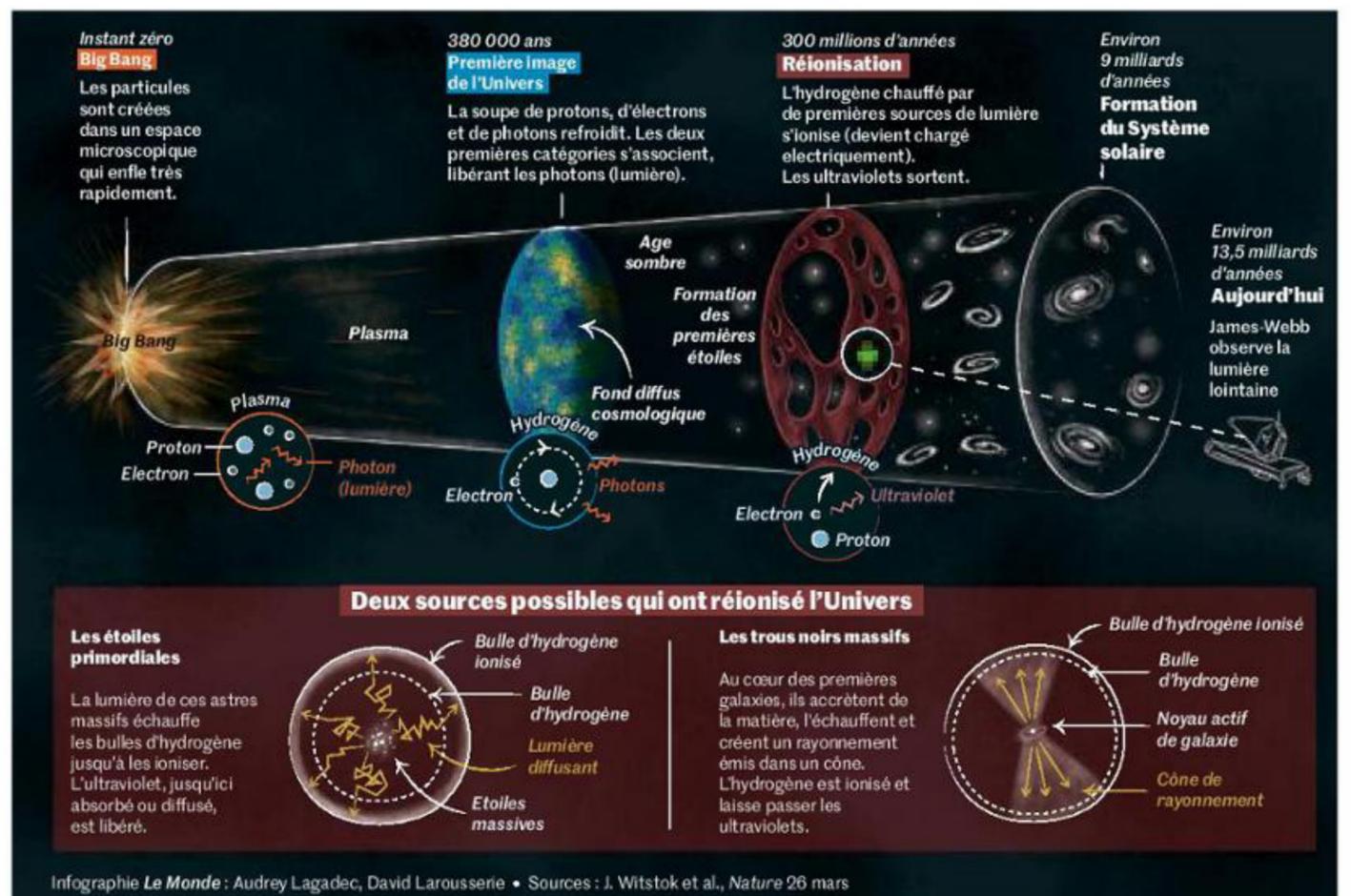
Tous ces procès ne peuvent advenir qu'en raison de l'existence et de l'accessibilité des données scientifiques. Mais les rapports mentionnés précédemment reposent aussi sur un socle de recherches fondamentales, construites sur plusieurs décennies, portant par exemple sur les mécanismes de variation du climat, de l'écotoxicologie, du déclin des faunes, ou encore sur la taxonomie des espèces et la description de la biodiversité, pour ne citer que quelques exemples. La remise en cause de ces entités comme de la démarche produisant ces données scientifiques, et la réduction continue des crédits à la recherche permettant cette production, conduira demain à un manque de transparence et d'indépendance des sciences de l'environnement et in fine de disponibilité des résultats scientifiques. Au risque de miner sur le long terme toute protection des droits environnementaux fondamentaux.

La science est un des piliers de la démocratie, y compris, donc, dans le contentieux. Raison supplémentaire pour en défendre l'indépendance. ■

¶ Dorian Guinard, maître de conférences en droit public à l'université Grenoble-Alpes ; Sébastien Lavergne, directeur de recherches au CNRS, Laboratoire d'écologie alpine de Grenoble, université Grenoble-Alpes.

Le supplément « Science & médecine » publie chaque semaine une tribune libre. Si vous souhaitez soumettre un texte, prière de l'adresser à sciences@lemonde.fr

UNE LUMIÈRE PRIMORDIALE CHAMBOULE L'HISTOIRE COSMIQUE



Le télescope spatial James-Webb des agences américaine, canadienne et européenne continue de faire de nouvelles découvertes. Dans la revue *Nature* du 26 mars, la collaboration JADES décrit un faible signal lumineux

datant de seulement 300 millions d'années après le Big Bang et qui correspond à la plus jeune trace de l'époque dite « de réionisation ». Juste après la formation des atomes d'hydrogène et d'hélium, 380 000 ans après le Big Bang, débute

« l'âge sombre », durant lequel ces atomes se condensent jusqu'à former les premières étoiles et galaxies. Elles s'échauffent et créent un rayonnement ultraviolet qui ne sort pas, jusqu'à ce que leur rayonnement soit suffisant pour

ioniser l'hydrogène et libérer cette lumière. Les chercheurs hésitent encore quant à l'origine de la réionisation : un ensemble d'étoiles massives ou une galaxie abritant un trou noir. ■

DAVID LAROUSSE

Céline Greco, la médecin qui soulève des montagnes pour les enfants placés

PORTRAIT - Anciennement maltraitée par son père, la chercheuse dirige aujourd'hui une unité de soins à l'hôpital Necker. Et multiplie les projets d'envergure pour que la douleur d'aucun petit patient n'échappe plus à la Santé publique

La silhouette frêle circule au milieu des vestiges de cette ancienne école maternelle, dans le 12^e arrondissement de Paris. C'est ici, au milieu des bancs à hauteur d'enfant et des dessins encore accrochés aux murs, que prend forme le projet que Céline Greco peaufine depuis des années. Dans six mois, cette médecin-chercheuse à l'hôpital Necker-Enfants malades (Paris) inaugurera le premier centre de santé entièrement réservé aux enfants suivis par l'aide sociale à l'enfance (ASE) en France. Les jeunes d'Ile-de-France y bénéficieront d'un bilan de santé somatique et psychique et, pour ceux qui en ont besoin, de soins renforcés, dispensés par une trentaine de professionnels de santé.

« L'idée, c'est de faire un truc super, et c'est plutôt bien parti, non ? », dit, en souriant, la quadragénaire enjouée, derrière ses lunettes rondes multicolores. Les soignants pourront prendre leur pause sur la terrasse et, à l'intérieur, les enfants emprunteront un toboggan pour passer du deuxième étage au premier. Il y aura des constellations au plafond « pour qu'ils voient le ciel où qu'ils soient » et une grande fresque face à l'escalier, inspirée du *Petit Prince*.

Son « boulet »

Tant que le centre n'est pas ouvert, Céline Greco s'impose un rythme effréné. Couchée à 1 heure, levée à 6, cette médecin, elle-même sans enfants, enchaîne ses consultations au service de la douleur et des soins palliatifs à l'hôpital le matin, les réunions et le travail de recherche l'après-midi, puis, en fin de journée, les rencontres avec des politiques ou des mécènes pour son association, l'impactes, grâce à laquelle elle met en place le centre de santé et d'autres projets en lien avec la culture et l'insertion professionnelle. Tout juste s'accorde-t-elle une pause, le soir, devant une série Netflix ou Arte, qu'elle regarde avec son mari, avant de reprendre son ordinateur pour répondre aux mails de ses patients.

« C'est une période épuisante, mais je n'ai pas le droit de flancher, argue-t-elle. Toutes les planètes sont en train de s'aligner pour la protection de l'enfance ! » La commission parlementaire sur cette problématique a récemment mis en lumière les défaillances dans la prise en charge de la santé des enfants placés.

Céline Greco lance l'alerte depuis des années au Conseil national de la protection de l'enfance, où elle siège depuis 2017. « Rien ne va », s'indigne-t-elle : malgré l'obligation légale, moins de 28 % des départements réalisent systématiquement des bilans de santé à l'entrée des jeunes dans le dispositif de l'ASE, d'après la Haute Autorité de santé, et leurs parcours souvent hachés rendent difficile un suivi dans la durée. On connaît pourtant, depuis les années 1990, le lien qui existe entre les traumatismes graves pendant l'enfance (la maltraitance et la négligence, mais aussi l'exposition aux violences conjugales ou le fait d'avoir des proches toxicomanes, incarcérés ou ayant des maladies mentales) et les risques de santé. Ces expériences traumatiques peuvent affecter à long terme la réponse au stress, le système immunitaire et cardiovasculaire et le développement du cerveau.

Elle-même a connu les violences dès sa plus petite enfance. Elle grandit essentiellement dans un petit village d'Auvergne où son père, diplômé d'une grande école d'ingénieurs et de Sciences Po Paris, est directeur d'usine. Le soir, il force sa fille aînée à jouer du piano pendant des heures et utilise la moindre erreur comme prétexte pour l'insulter, la frapper, la priver de repas ou de sommeil, et l'enfermer dans la cave. Ce n'est qu'au lycée que la jeune fille est repérée par l'infirmière scolaire, puis placée.

Aujourd'hui, à 41 ans, elle s'habille toujours avec des vêtements en taille enfant, a des tassements de vertèbres, une santé dentaire « pourrie », des tendances à l'addiction et souffre d'un « gros manque de confiance » en elle et d'une « peur presque panique de l'abandon ». Toutes ces séquelles forment ce qu'elle appelle le « boulet », qui l'accompagne toujours, sans pour autant l'empêcher d'avancer.

Toute sa vie, elle a été témoin des « failles du système ». Elle pense notamment au manque de formation du personnel médical, qui a échoué à percevoir sa détresse, malgré de très



Céline Greco, à l'hôpital Necker-Enfants malades, à Paris, le 7 janvier. STEPHANE DE SAKUTIN/AFP

nombreux indices. Pour y remédier, en 2021, elle développe des équipes mobiles dans sept hôpitaux, afin de faciliter le repérage de la maltraitance. Financée dans un premier temps par la Fondation des hôpitaux, chacune de ces équipes sera plus tard transformée en « unité d'accueil pédiatrique des enfants en danger » subventionnée par l'Etat. « Si on réussit à monter avec des fonds privés un projet qui prouve ensuite son efficacité, on peut initier des politiques publiques. Et ça permet d'être beaucoup plus rapide », retiendra-t-elle. C'est également grâce à des mécènes que son centre de santé verra le jour.

« Quarante idées à la seconde »

Car, avec Céline Greco, les choses doivent aller vite. « Elle ne se contente pas d'avoir quarante idées à la seconde : elle les réalise », insiste son ami Iyes Loufok, militant pour les droits des enfants. Il la décrit comme « l'une des femmes [qu'il] admire le plus dans notre pays », « humble », « bossueuse », « capable de déplacer des montagnes ». « Quand elle me balance ses idées, je suis rassuré parce que l'année suivante, c'est fait ! »

L'inaction angossée cette scientifique. « Quand j'étais petite, mon père arrivait à 19 heures et, juste avant, les minutes s'étaient et devenaient des heures. Je me disais : qu'est-ce qu'il va m'arriver ? Est-ce que je vais avoir le droit d'aller me coucher ? Est-ce que je vais mourir ? » Quand elle le peut, pour « [s']évader après une journée pourrie », la petite Céline lit en cachette des ouvrages sur les neurosciences et la cancérologie. Elle rêve de devenir médecin et chercheuse : « Je n'ai jamais envisagé de faire l'un sans l'autre ! »

Des années plus tard, elle fait partie de la première promotion de l'École de l'Inserm - Lilliane-Bettencourt, institution qui permet justement aux étudiants en médecine de faire une thèse de doctorat en sciences. Elle soutient la sienne en 2008, sur le rôle de la tétraspanine 8, une molécule présente à la surface des cellules, dans la propagation du cancer du côlon.

Lors d'un stage d'externe dans un service de soins palliatifs, elle se sent démunie face à la souffrance des patients et décide de bifurquer vers la recherche sur la douleur des enfants, un domaine « passionnant », car « peu exploré ». Médecin généraliste de formation, elle est embauchée après ses études

à l'unité de la douleur et des soins palliatifs de l'hôpital Necker, qu'elle dirige depuis 2020.

Dans son bureau, qui donne sur la cour ensoleillée et verdoyante de l'établissement, elle désigne le dessin d'un patient âgé de 9 ans, qui démontre à lui seul l'intérêt de son travail. Il a représenté sa maladie rare sous la forme d'un iceberg : il y a la partie émergée, ce que les gens perçoivent, et la partie immergée, la douleur invisible.

L'un de ses plus beaux souvenirs : la guérison de ces trois enfants atteints du syndrome d'Olmsted, une maladie extrêmement douloureuse qui épaissit la peau des pieds et des mains et en empêche l'utilisation. En cherchant simplement à soulager leur douleur, son service, en collaboration avec celui de dermatologie, trouve un remède à la maladie, un anticancéreux devenu depuis le traitement standard. La preuve « qu'une réflexion sur les mécanismes de la douleur peut amener à découvrir des méthodes de rémission des malades ». Elle poursuit aujourd'hui ces recherches en coordonnant le programme de recherche et de lutte contre la douleur de l'enfant, le Prelude, sur les maladies rares causant des douleurs osseuses, cutanées ou neuropathiques.

« Ces profils qui concilient la médecine, la recherche et le changement des politiques publiques, c'est ce dont le monde a besoin pour que les choses avancent », estime Nadine Burke Harris. Cette pédiatre américaine, elle aussi victime de violences dans l'enfance, garde un souvenir vif de sa rencontre, en 2023, avec Céline Greco. A l'époque, la Française souhaite en savoir plus sur le centre pour le bien-être des enfants, à San Francisco (Etats-Unis), afin de répliquer le modèle dans son pays. « C'était évident qu'elle était animée par la même motivation que moi, se souvient la pédiatre. Je pense que les personnes qui ont cette histoire personnelle ne se contentent pas du statu quo. On sait ce que ça fait d'en subir les conséquences, et on refuse de faire partie d'un système qui le perpétue. »

Pour changer le système, Céline Greco en est déjà au coup d'après. Elle a entamé des démarches pour généraliser à l'ensemble du territoire les centres de santé pour les enfants de l'ASE. Avec l'objectif qu'à l'avenir le boulet des enfants victimes de violences soit un peu moins lourd que celui qu'elle traîne. ■

SAMIA HANACHI



ZOOLOGIE

Grands éléphants, petits déplacements

Les éléphants d'Afrique sont les plus grands animaux terrestres. Certains mâles peuvent dépasser 6 tonnes, les femelles, 4 tonnes. L'énergie requise pour déplacer une telle masse à travers la savane à la recherche de végétaux peu nourrissants suppose de faire des choix stratégiques pour accéder à une alimentation suffisante. « A quel point planifient-ils leurs déplacements ? C'est ce que nous essayons de déterminer à travers une série d'études », explique Fritz Vollrath (université d'Oxford). Les derniers travaux de son équipe ont été publiés le 25 mars, dans le *Journal of Animal Ecology*.

« Nous nous sommes intéressés cette fois à la topographie : si un éléphant gravit une colline, il ne récupère pas l'énergie dépensée en la redescendant », explique le chercheur. Or s'élever de 100 mètres équivaut à une demi-heure de quête de nourriture. « Même quand ils sont sur terrain plat, ils se déplacent en moyenne seize heures par jour pour trouver leur pitance et consomment environ 200 litres d'eau par jour », rappelle le biologiste.

Fritz Vollrath est aussi membre de l'ONG Save the Elephants, à Nairobi (Kenya), qui depuis plus de trente ans a mis en place un protocole de suivi de déplacements d'éléphants adultes équipés de colliers GPS. L'étude a consisté à analyser les trajets de 157 de ces individus entre 1998 et 2020, en rapport avec les reliefs du territoire dans la région de Samburu, dans le nord du pays. Un modèle permettait d'intégrer le coût énergétique des déplacements en fonction des changements d'altitude. « Le point fondamental qui ressort des données, c'est que les éléphants semblent effectuer un calcul économique, ou ergonomique, pour équilibrer ce que leur



Éléphant d'Afrique équipé d'un collier GPS.

JANE WINWARD/SAVE THE ELEPHANTS

coûte le fait de se rendre à un endroit particulier avec les bénéfices qu'ils tirent de ce déplacement », résume-t-il.

Les données mettent en évidence des différences de comportements selon les individus : les femelles patriarcales, à la tête de petits groupes, parcourent des distances moins grandes que les mâles solitaires, surtout lorsqu'ils recherchent des femelles, en période de musth, où ils sécrètent plus de testostérone et sont très agressifs. L'un d'eux a ainsi effectué 140 kilomètres en deux jours, essentiellement en suivant le lit de cours d'eau. « Ils savaient ce qu'il fallait », avance Fritz Vollrath, qui espère, avec ces analyses statistiques, « commencer à entrer dans l'esprit des éléphants ».

Dans le groupe observé, 94 % des éléphants évitaient les dénivellés marqués. Mais s'il n'est pas totalement étonnant que les pachydermes choisissent les zones peu pentues, où se concentrent ruisseaux et végétaux, il peut leur arriver d'être plus aventureux. En 1944, le *Journal of the East African Natural History Society* avait rapporté la découverte sur le mont Kenya, à plus de 4600 mètres d'altitude, des restes d'un éléphant désormais connu sous le nom d'Icy Mike. « Et au lendemain de la publication d'une étude où nous écrivions que les éléphants évitaient une colline particulière au Kenya, une femelle y est montée pour profiter de la nourriture abondante pendant un mois... », relativise Fritz Vollrath.

L'enjeu principal de ces travaux, c'est de favoriser la cohabitation avec les éléphants, dont le nombre augmente avec la baisse du braconnage, et alors que la pression des activités humaines et du réchauffement climatique s'intensifie. « Cela peut permettre d'anticiper les corridors qui leur sont favorables », dit encore le chercheur. C'est ainsi qu'un tunnel a été creusé sous un axe routier. Les bouses d'éléphants disposées comme appât les ont conduits à emprunter l'ouvrage dès son ouverture. Fritz Vollrath note aussi que les fermiers peuvent éloigner ces voisins parfois encombrants en installant des ruches : plus que les souris, les éléphants craignent les abeilles. ■

HERVÉ MORIN